

HERMES UNIVERSAL

Société d'Investissement à Capital Variable

RAPPORT ANNUEL INCLUANT LES ETATS FINANCIERS AUDITES AU 31 DECEMBRE 2024

Siège social :
287, route d'Arlon
L-1150 LUXEMBOURG

R.C.S. Luxembourg B 114 409

Aucune souscription ne peut être reçue sur base du présent rapport annuel incluant les états financiers audités. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du prospectus d'émission courant accompagné du bulletin de souscription, du dernier rapport annuel incluant les états financiers audités et du dernier rapport semestriel non-audité si celui-ci est plus récent que le dernier rapport annuel incluant les états financiers audités.

HERMES UNIVERSAL

Table des matières

Organisation et Administration.....	3
Rapport du Conseil d'Administration	5
Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé	12
Etats financiers	
Etat combiné des actifs nets.....	15
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets	22
Statistiques	29
Evolution du nombre d'actions en circulation.....	34
Defensive	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	39
Balanced	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	40
Very Dynamic	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	41
Dynamic	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	42
Very Defensive	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	43
ONE Fixed Income	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	44
Defensive USD	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	45
Full Equity USD	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	46
Dynamic CHF	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	47
Full Equity	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	48
ONE Defensive	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	49
ONE Moderate	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	50
ONE Balanced	
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	51

HERMES UNIVERSAL

Table des matières (suite)

ONE Dynamic Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	52
ONE Very Dynamic Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	53
ONE Global Quality Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	54
Liquidity Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	55
Moderate Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	59
Diversified Bonds Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	60
Notes aux états financiers	89
Autres informations (non-auditées).....	99

HERMES UNIVERSAL

Organisation et Administration

SIEGE SOCIAL	287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg
CONSEIL D'ADMINISTRATION	<p><u>Président</u></p> <p>Paul DE WINTER Président du Conseil d'Administration CAPFI DELEN ASSET MANAGEMENT 178, J. Van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen, Belgique</p> <p><u>Administrateurs</u></p> <p>Olivier HAVAUX Directeur DELEN PRIVATE BANK LUXEMBOURG S.A. 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg</p> <p>Serge CAMMAERT Directeur DELEN PRIVATE BANK LUXEMBOURG S.A. 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg</p> <p>Philippe HAVAUX Administrateur DELEN PRIVATE BANK LUXEMBOURG S.A. 2 rue des Bleuets, 8448 Steinfort, Luxembourg</p> <p>Thierry BLONDEAU Administrateur indépendant 3, avenue des myrtilles, B-1950 Kraainem, Belgique</p>
GESTIONNAIRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIF (GFIA)	CADELUX S.A. 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GFIA	<p>Daniel VAN HOVE Administrateur indépendant Orionis Management S.A. 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg, Luxembourg</p> <p>Chris BRUYNSEELS Administrateur-délégué CAPFI DELEN ASSET MANAGEMENT 178, Jan Van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen, Belgique</p> <p>Yves LAHAYE Administrateur indépendant 27, rue des Jacques, B-4360 Oreye, Belgique</p>

HERMES UNIVERSAL

Organisation et Administration (suite)

GESTIONNAIRES
DES INVESTISSEMENTS
DU FIA

DELEN PRIVATE BANK N.V.
184, Jan Van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen, Belgique

CAPFI DELEN ASSET MANAGEMENT
178, Jan Van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen, Belgique

BANQUE DEPOSITAIRE

DELEN PRIVATE BANK LUXEMBOURG S.A.
287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg

ADMINISTRATION CENTRALE

DELEN PRIVATE BANK LUXEMBOURG S.A.
287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg

AGENT DE TRANSFERT
ET TENEUR DE REGISTRE

DELEN PRIVATE BANK LUXEMBOURG S.A.
287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg

CABINET DE REVISION AGREE

Deloitte Audit, S.à.r.l.
20 Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg, Luxembourg

HERMES UNIVERSAL

Rapport du Conseil d'Administration

Aperçu des marchés

Contexte économique

États-Unis

Selon le FMI (Outlook janvier 2025), le produit intérieur brut (PIB) augmentera de 2,7% en 2025, après une augmentation de 2,8% en 2024. À l'heure actuelle, la mission de la Réserve fédérale semble réussie pour combiner un atterrissage en douceur de l'économie avec une inflation structurellement plus basse. Le contrôle de l'inflation a été un processus ardu en raison de la résilience des consommateurs, de la flexibilité des entreprises et du soutien fiscal du gouvernement. Néanmoins, des progrès suffisants ont été réalisés pour que la Réserve fédérale puisse déjà réduire les taux d'intérêt de 1 % en 2024.

Il existe de grandes différences de résilience entre les secteurs, le secteur immobilier étant particulièrement sous pression en raison du taux élevé de vacance dans le segment des bureaux. D'un autre côté, nous constatons une forte vague d'investissements dans le secteur technologique, stimulée par l'intérêt pour l'intelligence artificielle. Étant donné la forte solvabilité et liquidité des principaux acteurs de ce secteur, les taux d'intérêt plus élevés ne freinent pas les investissements, contrairement à de nombreux autres secteurs.

Le taux de chômage est passé de 3,8% fin 2023 à 4,1%, ce qui reste un niveau historiquement bas. Le marché du travail reste en bonne santé, comme en témoigne le nombre d'offres d'emploi proche de 4,8% (la moyenne sur vingt ans est de 3,8%, mais nous venons d'un record de 7,4%). Il y a actuellement environ 8 millions d'offres d'emploi pour environ 7 millions de chômeurs. Les déséquilibres ont donc quasiment été résorbés et nous sommes de nouveau au niveau d'avant la pandémie.

Les dépenses de consommation, bien qu'elles restent un moteur de l'économie, montrent des signes de faiblesse. Les coûts d'emprunt plus élevés et l'inflation ont affecté le pouvoir d'achat des ménages, ce qui se traduit par une réticence à effectuer des dépenses discrétionnaires. Les pertes pour les banques dues à l'affaiblissement de l'économie semblent aisément gérables jusqu'à présent, mais elles devraient augmenter au cours des prochains trimestres.

L'inflation de base reste durablement élevée : elle a culminé à 6,6% en 2022 et s'est établie aujourd'hui à 3,2%. Malgré l'augmentation des salaires (d'environ 4% en glissement annuel), le pouvoir d'achat des consommateurs est sous pression, car l'inflation a longtemps été supérieure à l'augmentation des salaires. Les réserves accumulées pendant la pandémie ont été utilisées pour maintenir des niveaux de consommation élevés. En 2024 la consommation a nettement faibli, mais grâce à l'emploi solide et aux augmentations salariales réelles, le consommateur américain a tenu bon.

En novembre, Donald Trump a été élu nouveau président des États-Unis. Cela s'est accompagné de victoires sur tous les fronts, bien que de justesse dans certains cas. Avec Elon Musk (PDG de Tesla), il garantit une nouvelle politique à partir du début de 2025 et les marchés réagissent pour l'instant avec enthousiasme aux changements possibles. Dans un premier temps, il semble que les tarifs commerciaux augmenteront considérablement (Biden les avait déjà augmentés, notamment sur les voitures électriques en provenance de Chine) et de nombreuses réglementations seront supprimées (à la grande joie des cryptomonnaies). En outre, des réductions d'impôts ont également été promises, ce qui devrait soutenir les bénéfices des entreprises (et donc les marchés boursiers).

Europe

Dans cette région également, nous constatons que les secteurs sensibles aux taux d'intérêt, comme l'immobilier, restent sous pression, mais le secteur bancaire performe bien, tout comme aux États-Unis. Le fait que la tendance au télétravail soit moins marquée (les bureaux sont moins vacants) aide. D'autre part, le secteur technologique est beaucoup moins dominant, de sorte que l'économie dans son ensemble est beaucoup plus sous pression. Structurellement, l'Europe est plus dépendante de l'énergie et entretient davantage de relations commerciales avec la Chine, ce qui a fortement pesé sur la croissance au cours de 2024. Les tensions géopolitiques ont continué à assombrir les perspectives économiques européennes.

Le taux de chômage est descendu à 6,3% dans la zone euro (le niveau le plus bas de ces 30 dernières années, la moyenne était de 9,2%). Le marché du travail reste solide, malgré un climat économique de plus en plus difficile. Comme aux États-Unis, les emplois vacants sont bien au-dessus de la moyenne historique. Cela alimente la crainte d'une spirale inflationniste salaires-prix, car les salaires ont augmenté de plus de 4 %, sur une base annuelle. Comme les salaires augmentent actuellement plus vite que l'inflation, le problème du pouvoir d'achat en Europe diminue.

Le produit intérieur brut (PIB) augmenterait de 0,8% en 2024 et remonterait à environ 1% en 2025. L'impact du conflit Russie-Ukraine persiste et, surtout, la réduction de la dépendance énergétique aura un impact sur le potentiel de croissance à long terme. Les tensions au Moyen-Orient se sont étendues avec Israël qui a affronté non seulement le Hamas, mais aussi le Liban, l'Iran et la Syrie. Vers la fin de l'année, des efforts ont été faits pour parvenir à un cessez-le-feu (temporaire ?). Étant donné que l'Europe dépend du pétrole du Moyen-Orient et que cela se déroule géographiquement près de nos frontières, cela pourrait potentiellement avoir plus d'impact sur nous que sur les États-Unis.

HERMES UNIVERSAL

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

Royaume-Uni

Avec une croissance attendue de 1,6 %, les attentes ne sont pas élevées, mais ce serait déjà une amélioration par rapport aux 0,9 % en 2024. Le taux de chômage s'élève aujourd'hui à 4,2%. L'économie a subi un coup dur avec la pandémie et a ensuite dû faire face à une pression inflationniste plus élevée que dans de nombreux autres pays. Après des élections anticipées en été, Keir Starmer est devenu le nouveau Premier ministre (Parti travailliste). La nouvelle équipe gouvernementale n'a pas bien commencé.

Europe de l'Est

Si l'on considère l'Europe émergente dans son ensemble, on constate une reprise à 3,2%. Toute l'Europe de l'Est souffre évidemment beaucoup du conflit entre la Russie et l'Ukraine, tant sur le plan économique (très forte dépendance à l'égard du gaz russe, par exemple) que sur le plan humain. La Russie, fortement touchée par les sanctions, fait également partie de cette région et reste très résiliente, notamment grâce au marché pétrolier. En 2024, l'économie russe aurait crû de 3,2% et le gouvernement dispose de suffisamment de recettes pour augmenter fortement ses dépenses militaires.

Japon

Le Japon a l'honneur douteux de rester le détenteur absolu du record en matière de dette publique. Celle-ci est maintenant supérieure à 260 % du PIB, ce qui est très élevé. Par rapport à d'autres pays, l'inflation (pour laquelle une baisse de 2,2 % à 2,0% est attendue) permet une politique monétaire très souple.

Pourtant, la Banque du Japon a augmenté les taux d'intérêt pour la première fois en 17 ans, ce qui a provoqué des turbulences mondiales sur les marchés boursiers début août. De nombreux investisseurs avaient emprunté en yens japonais (à des taux planchers) pour investir dans divers actifs (parfois plus risqués). La combinaison d'un coût plus élevé de ces prêts et d'une monnaie plus chère a poussé de nombreux investisseurs à réduire leurs risques. Le 5 août 2024, cela a entraîné une chute de 12 % du Nikkei 225.

Néanmoins, cet indice de référence a dépassé son record historique de 1987 et a même franchi (temporairement) la barrière psychologique des 40 000 points. On s'attend à ce que la banque centrale continue de normaliser en augmentant les taux d'intérêt de 0,25 % (niveau actuel) à 0,75 % (prévision fin 2025). La monnaie a perdu 4 % en 2024 après avoir déjà perdu 10 % en 2023.

Extrême-Orient (hors Japon)

La Chine continue de s'adapter à une croissance de plus en plus faible. Le FMI estime toujours la croissance à 4,6% pour 2025, mais pendant des décennies, ce rythme était beaucoup plus élevé. Les défis restent nombreux, mais la politique est ciblée et de nombreux instruments sont disponibles pour maintenir le cap. En septembre, diverses institutions gouvernementales ont annoncé une série de mesures qui ont fait grimper les actions chinoises de 25 %. Cependant, au dernier trimestre, les investisseurs sont restés sur leur faim et le climat boursier s'est quelque peu détérioré.

Le plus gros problème à l'heure actuelle est le secteur immobilier, qui traverse une crise profonde. En 2024, les prix des maisons ont baissé de 5,3% et les groupes immobiliers cotés en bourse ont clôturé 17% plus bas (Hang Seng property) après avoir déjà perdu 30% en 2023.

Les LGFV (Local Government Financing Vehicles, instruments utilisés comme source de financement par les autorités locales) sont également en difficulté maintenant. Les collectivités locales tirent une part importante de leurs revenus de l'immobilier (notamment de la vente de terrains) et sont confrontés à des problèmes de liquidité et de solvabilité dans le contexte actuel.

En Inde, la croissance économique, estimée à 6,8% pour 2024, est restée à un bon niveau, mais le pays, comme beaucoup d'autres, doit tenir compte des tensions inflationnistes. Celles-ci devraient s'atténuer, après un taux d'inflation de 5,2% en 2024. Lors des élections, Modi a obtenu un score inférieur aux attentes, mais la dynamique actuelle permet de poursuivre la politique de croissance qu'il mène depuis des années. Nous restons persuadés que l'Inde et l'Indonésie présentent d'intéressantes perspectives à long terme, mais il faut encore s'attendre à des épisodes de volatilité et secousses éventuelles.

Amérique latine

Le Brésil a connu un climat économique raisonnable en 2024, mais la situation devrait se dégrader en 2025. Selon le FMI, la croissance passera de 3,7% en 2024 à 2,2% en 2025, ce qui reste insuffisant. Malgré cet environnement difficile, l'inflation reste assez tenace (4,8% en 2024). Compte tenu du niveau de vie inférieur et du potentiel de croissance théorique, il s'agit d'une évolution particulièrement défavorable.

L'Amérique latine reste très hétérogène et le climat politique y est fragile. En Argentine et au Venezuela, la situation est dramatique depuis longtemps : la monnaie a connu un krach, des tensions politiques croissantes et une inflation qui reste supérieur à 100%. D'un autre côté, il y a encore d'autres pays dans cette région qui affichent des chiffres plus normaux mais qui sont loin d'être stables.

HERMES UNIVERSAL

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

Amérique latine (suite)

Le nouveau président Milei en Argentine poursuit toujours son expérience ultralibérale. L'inflation a fortement diminué, les dépenses publiques ont baissé de 30 % en termes réels et le risque de crédit du pays a considérablement diminué. La réduction de la bureaucratie progresse rapidement. Cependant, à la suite de tous ces événements, le taux de pauvreté a augmenté de 40 % à 53 % tandis que le taux de chômage augmente."

Politique monétaire

Tant la FED que la BCE ont abaissé les taux d'intérêt de 1% en 2024 (à respectivement 4,25 % et 3%). Avec une inflation de 2,8% (PCE de base, la mesure d'inflation préférée de la Réserve fédérale) et de 2,7% (IPC de base pour la BCE), nous sommes toujours proches d'un point de basculement. Fin 2025, on s'attend maintenant à un taux légèrement inférieur à 4% aux États-Unis et légèrement inférieur à 2% dans la zone euro. Cela signifierait donc que la BCE réduira les taux plus fortement.

La Banque du Japon a relevé son taux de dépôt à 0,25%. Le Japon peut continuer à acheter massivement des actifs sans limite. Il s'agit uniquement d'obligations d'État, car ils ont cessé d'acheter des actions (via des fonds cotés en bourse) et de bien immobilier (via des fiducies), tandis que les achats d'obligations d'entreprises sont progressivement réduits à zéro.

La Banque d'Angleterre (BoE) a diminué son taux directeur à 4,75%. L'inflation a fortement diminué par rapport au pic de 11,1 % et est en tendance baissière.

Les marchés des changes

Parmi les principales devises mondiales, le dollar américain et la livre sterling ont plutôt bien performé (respectivement +7% et +5%), tandis que le yen japonais est resté faible (-4%). Les devises traditionnellement plus faibles comme le réal brésilien et la livre turque ont de nouveau perdu beaucoup de terrain. Avec la croissance et le prix du pétrole plus faible, nous avons également observé un affaiblissement de la couronne norvégienne (-5%).

Les marchés obligataires

Aux États-Unis, le rendement à dix ans a fluctué entre 3,6% et 4,7%, tandis qu'en Allemagne, il a oscillé entre 2,0% et 2,7%. Contrairement aux attentes, les banques centrales ont à peine assoupli leur politique en 2024, ce qui a exercé une pression à la hausse sur les rendements obligataires.

Pour les obligations d'entreprises, nous avons observé une lente diminution du rendement du risque. La rémunération du papier de qualité raisonnable (notation BBB) a oscillé entre 1,3% et 1,8%, ce qui est une prime raisonnable d'un point de vue historique, mais pas élevée (comme nous y étions un peu habitués ces dernières années). Fin 2024 nous étions autour de 1,4%.

Les marchés des matières premières

En raison de la baisse des attentes concernant la croissance (moins de demande de pétrole) et malgré des tensions sporadiques au Moyen-Orient, le marché s'est calmé et le prix a atteint fin 2024 environ 75 USD par baril. La rentabilité et les flux de trésorerie générés par les sociétés pétrolières et gazières restent à des niveaux élevés mais se sont quelque peu atténués. Aux États-Unis, la production reste supérieure à 13 millions de barils par jour.

Le prix du gaz était en moyenne 35 EUR en 2024, ce qui est plus normal par rapport aux 14 EUR de 2019 (avant la pandémie). Fin 2024, nous étions à un niveau plus élevé de 50 EUR avec des stocks qui sont moins bien remplis (d'un point de vue historique)."

Avec le ralentissement de la croissance en Chine, les marchés des matières premières ont perdu un soutien important et les attentes sont que cela restera ainsi au cours des prochains trimestres.

Les marchés des actions

L'environnement a été favorable, les marchés boursiers affichant des gains à deux chiffres. Les valeurs de croissance, comme les acteurs technologiques, se sont redressées (Nasdaq +39% en EURO), principalement portées par les Magnificent Seven. Ces sept entreprises sont bien positionnées dans la nouvelle tendance de l'intelligence artificielle (IA).

Ces sociétés représentent un tiers de l'ensemble du S&P 500 (les 500 plus grandes entreprises américaines) et ont généré plus de 50% du rendement de cet indice en 2024. L'entreprise de semi-conducteurs Nvidia a même connu une explosion de son cours de 170% grâce à une forte augmentation des bénéfices et une demande toujours forte pour ses produits.

Les bénéfices des entreprises ont bien résisté, mais nous avons tout de même constaté un ralentissement. Sous l'impulsion du secteur technologique aux États-Unis, il y a eu une croissance raisonnable.

HERMES UNIVERSAL

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

Politique future Hermes Universal Diversified Bonds

Le compartiment investit dans un mélange d'obligations d'entreprises classiques (+50%), d'obligations d'Etat (35%) et d'obligations dynamiques (+10%). Nous avons continué à viser une diversification poussée et la maintiendrons jusqu'en 2025. L'échéance moyenne a été portée à 5,5 ans afin de bénéficier à plus long terme de taux d'intérêt plus élevés.

Investissement responsable en 2024

En matière d'ESG (Écologie, Responsabilité Sociale et Bonne Gouvernance), l'année 2024 a été mouvementée : les conflits persistants en Ukraine et au Moyen-Orient ont touché un grand nombre de personnes, les conditions météorologiques extrêmes dans le monde entier ont une fois de plus mis en évidence les risques économiques du changement climatique, et avec la réélection de Trump aux États-Unis, la question se pose de savoir si une pression supplémentaire sera exercée sur le climat et la justice sociale. Cependant, il y a aussi eu des aspects positifs à signaler. Les dialogues avec les entreprises ont montré que des progrès importants ont été réalisés dans divers secteurs sur les trois aspects de l'ESG (voir ci-dessous). En outre, la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD) est entrée en vigueur dans l'UE, obligeant près de 60 000 entreprises dans le monde à rendre compte de manière détaillée de leur durabilité à partir de 2025. Cela offrira aux investisseurs une meilleure visibilité sur les efforts des entreprises en matière de durabilité et sur leurs progrès.

Les investisseurs réalisent que l'ESG reste un thème important. Investir avec une vision à long terme signifie également prêter attention aux paramètres non financiers, qui donnent une indication des risques à moyen et long terme qui ne sont pas toujours reflétés dans les rapports financiers d'une entreprise.

La durabilité imprègne la politique d'investissement de tous les fonds gérés financièrement par Capfi Delen Asset Management. En 2024, cette politique a de nouveau été appliquée de manière cohérente. Cela se fait de trois manières : intégration, engagement et exclusion.

L'intégration ESG, l'analyse et l'utilisation de facteurs non financiers dans le processus d'investissement, devient de plus en plus importante. Cette attention accrue à l'environnement, à la société et à la bonne gouvernance (ESG) nécessite beaucoup de travail préparatoire. Tout d'abord, des données de durabilité qualitatives et mesurables sont nécessaires. Elles ne sont pas toujours faciles à obtenir. C'est pourquoi nous collaborons depuis 2019 avec le bureau de recherche renommé Sustainalytics (Morningstar). Cadelam examine une série de risques non financiers : les scores de risque ESG indiquent si les entreprises gèrent bien leurs risques environnementaux et si des contrôles sociaux suffisants sont effectués sur les fournisseurs. L'implication des entreprises dans des secteurs controversés (comme la production d'armes) et la part intrinsèquement durable des activités de l'entreprise sont également étudiées. Ce n'est que lorsque ces paramètres sont satisfaisants que les entreprises sont éligibles à l'investissement. L'intégration des données de Sustainalytics dans le processus d'investissement nous permet d'exprimer nos convictions en matière d'ESG de manière plus ciblée et plus solide dans nos portefeuilles.

L'engagement fait référence au dialogue continu et constructif entre un investisseur et ses participations. L'objectif est double : rendement financier et amélioration durable pour les personnes, l'environnement et la société. Hermes EOS, notre partenaire en matière d'engagement, dispose d'une équipe indépendante d'experts expérimentés qui exercent une influence positive sur la politique des entreprises, notamment en matière de climat et de droits de l'homme. Ils dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Le ton est strict mais constructif : positif au début, mais critique si les améliorations tardent trop.

Des recherches ont également montré que l'engagement réduit les risques dans la gestion financière des portefeuilles. Ce n'est pas surprenant : une entreprise qui adopte une gouvernance efficace et responsable fait des choix plus conscients et réfléchit de manière plus saine à ses intérêts commerciaux et sociétaux à long terme. Un travail intensif a été réalisé sur plus de 1000 thèmes de durabilité. Les ambitions climatiques ont été renforcées, les mesures anti-corruption dans les marchés émergents ont été renforcées et une plus grande attention a été accordée aux droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

En mars 2025, la volatilité des marchés financiers a été accentuée par les menaces de droits de douane de l'administration Trump. La performance contrastée des marchés d'actions et obligataires a été influencée par ces menaces, ainsi que par le plan Rearth Europe, qui a entraîné une hausse des taux à long terme des obligations étatiques européennes.

Hermes Universal SICAV - Liquidity.

Gestion de l'exercice précédent

Après 2 ans d'augmentations de taux (de -0,5% à 4%) la BCE (Banque Centrale Européenne). a décidé de baisser son taux dépôt à quatre reprises en 2024, le faisant passer de 4% à 3%. Avec une inflation qui a retrouvé un niveau autour de 2,5%, il paraît qu'il y a encore du marge pour aller à un niveau plus bas dans les trimestres à venir.

Le HERMES UNIVERSAL - Liquidity devient désormais moins attrayant après d'attirer beaucoup de nouveaux investisseurs en 2024. Ainsi, le volume du fonds s'est accru de plus de 800 millions d'euros, portant le portefeuille total à 2,46 milliard d'euros.

HERMES UNIVERSAL

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

Le Bubill (certificat de trésorerie de l'état allemand) à trois mois est passé de 3,66% le 1^{er} janvier à 2,53% le 31 décembre. Le 'Yield To Maturity' de HERMES UNIVERSAL - Liquidity est resté proche du Bubill. En effet, le portefeuille du fonds monétaire est composé de plus que 90% cash et investissements publics principalement dans des obligations des états nationaux. Il y a aussi plusieurs obligations d'institutions Européennes ou d'émetteurs publics régionaux. En 2024, cette proportion a même été augmenté un peu et continue à constituer la base d'investissements du fonds monétaire.

Gestion de l'exercice précédent (suite)

Les corporates (entreprises privées) sont sélectionnés avec soin en fonction de leur rating et leur santé financière. Mais étant donné leurs rendements pas très éloignés des obligations publiques, et sachant que les corporates ne disposent pas de la même garantie, les gestionnaires les ont réduit au profit d'émetteurs publics plus solides et offrant des rendements proches des obligations publiques : BPI France (entreprise publique française avec garantie d'Etat), Province d'Ontario au Canada, Caisse des Dépôts et Consignations, ...

A partir du 1^{er} janvier 2024, la gestion du fonds a été reprise par Cadelam, la société de Delen Private Banque qui gère les fonds de la banque. HERMES UNIVERSAL - Liquidity était le dernier fonds à ne pas encore être géré par Cadelam.

Duration et yield

La valeur nette d'inventaire de HERMES UNIVERSAL - Liquidity est passée de 108,08 euros le 29 décembre 2023 à 111,51 euros le 31 décembre 2024. Ceci représente un rendement de 3,17%.

La duration s'est établie entre un et deux mois en moyen. Les baisses des taux depuis juin étaient attendues donc les gestionnaires voulaient profiter du rendement élevé sur le très court terme. Dès que la BCE stabilise les taux (attendu autour de 2%) on va probablement augmenter la duration un peu (entre 2 et 3 mois de nouveau).

Politique de gestion future

Les émetteurs des états et régions seront toujours privilégiés et représenteront la majorité des investissements du fonds monétaire. Pour ajouter un peu de diversification en échéances on continue à ajouter une sélection de corporates de très belle qualité.

Les rendements recherchés seront en ligne avec ceux des marchés monétaires.

La duration moyenne restera courte avec une poche significative sur le très court terme (1 semaine) afin que le fonds reste très liquide.

Concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, l'actif net de HERMES UNIVERSAL est passé de EUR 31.508.859.869,98 à EUR 39.902.159.857,97, soit une augmentation de 26,64%.

L'évolution de chaque compartiment s'établit comme suit :

Compartiment	Devise	Total des actifs nets (en devise du compartiment)	Valeur nette d'inventaire		Variation
			Classe de part A (CAP) en devise du compartiment		
			Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	
HERMES UNIVERSAL DEFENSIVE	EUR	935.478.146,56	128,28	118,9	7,89%
HERMES UNIVERSAL BALANCED	EUR	7.984.395.666,9	161,63	144,11	12,16%
HERMES UNIVERSAL VERY DYNAMIC	EUR	6.629.727.231,62	208,09	177,43	17,28%
HERMES UNIVERSAL DYNAMIC	EUR	11.196.620.762,63	221,55	193,1	14,73%
HERMES UNIVERSAL VERY DEFENSIVE	EUR	921.067.369,14	110,94	105,09	5,57%

HERMES UNIVERSAL

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

Politique de gestion future (suite)

Compartiment	Devise	Total des actifs nets (en devise du compartiment)	Valeur nette d'inventaire		
			Classe de part A (CAP) en devise du compartiment		
			Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	
HU ONE FIXED INCOME	EUR	43.823.337,97	167,1	161,96	3,17%
HERMES UNIVERSAL DEFENSIVE USD	USD	90.129.001,95	129,85	118,84	9,26%
HERMES UNIVERSAL FULL EQUITY USD	USD	78.421.311,83	195,5	160,58	21,75%
HERMES UNIVERSAL DYNAMIC CHF	CHF	47.145.176,9	128,04	114,55	11,78%
HERMES UNIVERSAL FULL EQUITY	EUR	49.429.09.619,85	173,96	144,45	20,43%
HU ONE DEFENSIVE	EUR	12.811.582,37	109,99	103,51	6,26%
HU ONE MODERATE	EUR	77.270.584,14	117,71	108,49	8,50%
HU ONE BALANCED	EUR	416.930.673,63	123,99	111,97	10,74%
HU ONE DYNAMIC	EUR	442.873.686,92	133,15	117,38	13,43%
HU ONE VERY DYNAMIC	EUR	106.220.736,29	142,1	122,36	16,13%
HU ONE GLOBAL QUALITY	EUR	422.858.264,69	156,96	131,19	19,64%
HERMES UNIVERSAL LIQUIDITY	EUR	2.459.417.104,27	111,51	108,08	3,17%
HERMES UNIVERSAL MODERATE	EUR	2.551.480.471,59	109,34	99,37	10,03%
HERMES UNIVERSAL DIVERSIFIED BONDS	EUR	545.337.879,28	120,24	115,99	3,66%
Total	EUR	39,902,159,857.97			

HERMES UNIVERSAL

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) - Article 8 :

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales pour les fonds présentés en vertu de l'article 8, sont disponibles dans la section Autres informations (non auditées) du rapport annuel.

Luxembourg, le 28 mars 2025

Le Conseil d'administration

Aux Actionnaires de
HERMES UNIVERSAL
287, Route d'Arlon
L-1150 Luxembourg

REPORT OF THE RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Hermès Universal (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état des actifs nets et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024, ainsi que l'état des opérations et l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre observation

Les états financiers de la SICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 25 avril 2024.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, *Cabinet de révision agréé*

Virginie Ng Wing Lit - Boulot, *Réviseur d'entreprises agréé*
Partner

Luxembourg, le 24 avril 2025

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2024

	Note	Combiné EUR	Defensive EUR	Balanced EUR
ACTIF				
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	2	28.787.800.837,81	716.359.724,29	5.429.820.087,23
Plus/(moins)-value non-réalisée sur portefeuille-titres	2	10.856.524.262,14	218.924.343,49	2.552.822.295,69
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation		39.644.325.099,95	935.284.067,78	7.982.642.382,92
Avoirs en banque	2	230.895.991,77	-	12.817,03
Gain non-réalisé sur contrats de change à terme	11	1.249.295,61	-	-
Dividendes et intérêts sur obligations à recevoir		9.017.113,33	-	-
Montants à recevoir sur ventes de titres		5.522.202,66	-	-
Montants à recevoir sur souscriptions d'actions		84.860.421,37	620.167,16	11.025.359,59
Montants à recevoir sur obligations échues		380.000.000,00	-	-
Prépaiement	2	99.162.252,23	2.581.000,00	22.537.000,00
TOTAL ACTIF		40.455.032.376,92	938.485.234,94	8.016.217.559,54
PASSIF				
Découvert bancaire	2	(495.725,35)	(7.377,27)	-
Perte non-réalisée sur contrats de change à terme	12	(36.083,25)	-	-
Frais à payer		(92.937.972,26)	(2.381.690,44)	(20.819.121,73)
Montants à payer sur achats de titres		(389.534.562,44)	(115.156,50)	(6.057.538,74)
Montants à payer sur rachats d'actions		(69.868.175,65)	(502.864,17)	(4.945.232,17)
TOTAL PASSIF		(552.872.518,95)	(3.007.088,38)	(31.821.892,64)
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2024		39.902.159.857,97	935.478.146,56	7.984.395.666,90
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023		31.508.859.869,98	949.021.732,42	6.995.374.627,56
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022		25.913.452.783,65	953.704.600,34	6.132.282.518,55

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	Very Dynamic EUR	Dynamic EUR	Very Defensive EUR
ACTIF				
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	2	4.562.012.889,41	7.025.388.542,10	882.962.404,23
Plus/(moins)-value non-réalisée sur portefeuille-titres	2	2.066.316.083,84	4.168.884.952,28	37.988.910,18
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation		6.628.328.973,25	11.194.273.494,38	920.951.314,41
Avoirs en banque	2	85.769,36	39.654,37	-
Gain non-réalisé sur contrats de change à terme	11	-	-	-
Dividendes et intérêts sur obligations à recevoir		-	-	-
Montants à recevoir sur ventes de titres		649.313,46	-	4.411.908,35
Montants à recevoir sur souscriptions d'actions		10.982.187,72	10.437.890,35	8.757.552,34
Montants à recevoir sur obligations échues		-	-	-
Prépaiement	2	16.830.000,00	30.340.000,00	2.050.000,00
TOTAL ACTIF		6.656.876.243,79	11.235.091.039,10	936.170.775,10
PASSIF				
Découvert bancaire	2	-	-	(8.348,38)
Perte non-réalisée sur contrats de change à terme	12	-	-	-
Frais à payer		(15.624.531,10)	(28.078.774,21)	(1.933.930,08)
Montants à payer sur achats de titres		-	(4.843.566,33)	-
Montants à payer sur rachats d'actions		(11.524.481,07)	(5.547.935,93)	(13.161.127,50)
TOTAL PASSIF		(27.149.012,17)	(38.470.276,47)	(15.103.405,96)
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2024		6.629.727.231,62	11.196.620.762,63	921.067.369,14
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023		4.966.848.901,15	9.172.626.897,83	605.552.191,85
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022		3.839.317.590,70	7.835.658.383,63	701.446.411,11

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	ONE Fixed Income EUR	Defensive USD USD	Full Equity USD USD
ACTIF				
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	2	41.970.395,90	87.040.893,88	67.435.388,62
Plus/(moins)-value non-réalisée sur portefeuille-titres	2	1.835.375,81	2.385.814,97	10.371.253,41
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation		43.805.771,71	89.426.708,85	77.806.642,03
Avoirs en banque	2	15.113,09	7.860,79	10.271,70
Gain non-réalisé sur contrats de change à terme	11	-	684.567,89	608.952,78
Dividendes et intérêts sur obligations à recevoir		-	-	-
Montants à recevoir sur ventes de titres		-	-	-
Montants à recevoir sur souscriptions d'actions		-	-	-
Montants à recevoir sur obligations échues		-	-	-
Prépaiement	2	63.000,00	228.000,00	155.000,00
TOTAL ACTIF		43.883.884,80	90.347.137,53	78.580.866,51
PASSIF				
Découvert bancaire	2	-	-	-
Perte non-réalisée sur contrats de change à terme	12	-	-	-
Frais à payer		(60.546,83)	(213.703,86)	(159.554,68)
Montants à payer sur achats de titres		-	-	-
Montants à payer sur rachats d'actions		-	(4.431,72)	-
TOTAL PASSIF		(60.546,83)	(218.135,58)	(159.554,68)
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2024		43.823.337,97	90.129.001,95	78.421.311,83
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023		42.172.521,78	82.517.018,65	53.743.881,91
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022		35.876.999,90	79.072.434,63	43.547.697,36

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	Dynamic CHF CHF	Full Equity EUR	ONE Defensive EUR
ACTIF				
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	2	41.381.359,77	3.734.661.112,09	11.731.853,02
Plus/(moins)-value non-réalisée sur portefeuille-titres	2	5.788.136,87	1.208.210.882,48	1.068.859,36
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation		47.169.496,64	4.942.871.994,57	12.800.712,38
Avoirs en banque	2	2.191,17	25.027,89	10.285,12
Gain non-réalisé sur contrats de change à terme	11	-	-	-
Dividendes et intérêts sur obligations à recevoir		-	-	-
Montants à recevoir sur ventes de titres		-	-	-
Montants à recevoir sur souscriptions d'actions		-	30.347.117,01	-
Montants à recevoir sur obligations échues		-	-	-
Prépaiement	2	131.000,00	9.830.000,00	41.000,00
TOTAL ACTIF		47.302.687,81	4.983.074.139,47	12.851.997,50
PASSIF				
Découvert bancaire	2	-	-	-
Perte non-réalisée sur contrats de change à terme	12	(33.921,86)	-	-
Frais à payer		(123.589,05)	(9.884.736,63)	(40.415,13)
Montants à payer sur achats de titres		-	(6.928.441,91)	-
Montants à payer sur rachats d'actions		-	(23.351.341,08)	-
TOTAL PASSIF		(157.510,91)	(40.164.519,62)	(40.415,13)
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2024		47.145.176,90	4.942.909.619,85	12.811.582,37
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023		26.526.443,62	3.112.668.182,86	16.403.141,35
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022		16.627.518,28	2.098.211.052,47	11.403.618,46

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	ONE Moderate EUR	ONE Balanced EUR	ONE Dynamic EUR
ACTIF				
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	2	67.782.077,69	354.811.342,22	402.370.430,24
Plus/(moins)-value non-réalisée sur portefeuille-titres	2	9.463.020,00	62.129.678,67	40.859.653,01
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation		77.245.097,69	416.941.020,89	443.230.083,25
Avoirs en banque	2	13.385,23	2.751,01	-
Gain non-réalisé sur contrats de change à terme	11	-	-	-
Dividendes et intérêts sur obligations à recevoir		-	-	-
Montants à recevoir sur ventes de titres		-	354.806,55	-
Montants à recevoir sur souscriptions d'actions		-	14.634,03	1.192.261,19
Montants à recevoir sur obligations échues		-	-	-
Prépaiement	2	231.000,00	1.198.000,00	819.000,00
TOTAL ACTIF		77.489.482,92	418.511.212,48	445.241.344,44
PASSIF				
Découvert bancaire	2	-	(75.617,70)	(391.411,05)
Perte non-réalisée sur contrats de change à terme	12	-	-	-
Frais à payer		(218.898,78)	(1.132.729,56)	(794.729,78)
Montants à payer sur achats de titres		-	-	(1.076.678,68)
Montants à payer sur rachats d'actions		-	(372.191,59)	(104.838,01)
TOTAL PASSIF		(218.898,78)	(1.580.538,85)	(2.367.657,52)
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2024		77.270.584,14	416.930.673,63	442.873.686,92
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023		63.782.478,04	323.172.019,28	182.173.104,65
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022		45.353.385,59	205.940.456,19	106.843.773,84

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	ONE Very Dynamic EUR	ONE Global Quality EUR	Liquidity EUR
ACTIF				
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	2	86.651.367,81	294.322.362,04	2.214.312.329,59
Plus/(moins)-value non-réalisée sur portefeuille-titres	2	19.565.845,45	128.461.586,55	9.031.486,90
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation		106.217.213,26	422.783.948,59	2.223.343.816,49
Avoirs en banque	2	1.279,92	14.325,67	223.087.994,30
Gain non-réalisé sur contrats de change à terme	11	-	-	-
Dividendes et intérêts sur obligations à recevoir		-	-	2.304.486,81
Montants à recevoir sur ventes de titres		106.174,30	-	-
Montants à recevoir sur souscriptions d'actions		568,44	479.322,95	8.303.433,90
Montants à recevoir sur obligations échues		-	-	380.000.000,00
Prépaiement	2	318.000,00	979.000,00	2.670.000,00
TOTAL ACTIF		106.643.235,92	424.256.597,21	2.839.709.731,50
PASSIF				
Découvert bancaire	2	(12.970,95)	-	-
Perte non-réalisée sur contrats de change à terme	12	-	-	-
Frais à payer		(301.506,02)	(924.001,12)	(2.519.974,02)
Montants à payer sur achats de titres		-	(473.989,17)	(368.221.552,46)
Montants à payer sur rachats d'actions		(108.022,66)	(342,23)	(9.551.100,75)
TOTAL PASSIF		(422.499,63)	(1.398.332,52)	(380.292.627,23)
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2024		106.220.736,29	422.858.264,69	2.459.417.104,27
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023		75.166.389,90	353.161.855,38	1.631.955.201,54
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022		53.318.036,15	304.217.573,29	948.674.990,27

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	Moderate EUR	Diversified Bonds EUR
ACTIF			
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	2	2.249.343.287,68	520.087.804,84
Plus/(moins)-value non-réalisée sur portefeuille-titres	2	301.515.330,60	10.968.112,18
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation		2.550.858.618,28	531.055.917,02
Avoirs en banque	2	16.302,33	7.551.443,12
Gain non-réalisé sur contrats de change à terme	11	-	-
Dividendes et intérêts sur obligations à recevoir		-	6.712.626,52
Montants à recevoir sur ventes de titres		-	-
Montants à recevoir sur souscriptions d'actions		2.507.671,64	192.255,05
Montants à recevoir sur obligations échues		-	-
Prépaiement	2	7.627.000,00	539.000,00
TOTAL ACTIF		2.561.009.592,25	546.051.241,71
PASSIF			
Découvert bancaire	2	-	-
Perte non-réalisée sur contrats de change à terme	12	-	-
Frais à payer		(7.027.831,80)	(702.594,35)
Montants à payer sur achats de titres		(1.817.638,65)	-
Montants à payer sur rachats d'actions		(683.650,21)	(10.768,08)
TOTAL PASSIF		(9.529.120,66)	(713.362,43)
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2024		2.551.480.471,59	545.337.879,28
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023		2.449.258.063,89	417.529.816,39
ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022		2.297.339.297,26	212.517.105,47

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Note	Combiné EUR	Defensive EUR	Balanced EUR
Revenus				
Intérêts sur obligations, nets	2	15.268.547,44	-	-
Intérêts bancaires, nets	2	6.016.007,18	903,16	5.127,16
Total des revenus		21.284.554,62	903,16	5.127,16
Charges				
Commission de gestion	5	(216.964.062,73)	(6.341.595,34)	(52.922.915,82)
Commission de banque dépositaire	8	(45.136.275,95)	(1.214.586,60)	(9.762.207,49)
Commission d'administration centrale	8	(45.754.519,46)	(1.214.586,60)	(9.762.207,49)
Commissions du GFIA	4	(34.823.397,24)	(922.569,13)	(7.485.285,32)
Frais de révision et de contrôle		(169.756,85)	(5.574,71)	(34.411,30)
Taxe d'abonnement	3	(2.660.488,45)	(91,57)	(708,44)
Intérêts bancaires, nets	2	(42,43)	-	-
Frais de transactions	17	(1.165.695,19)	-	-
Autres charges	6, 15	(527.688,74)	(15.993,01)	(105.320,85)
Total des charges		(347.201.927,04)	(9.714.996,96)	(80.073.056,71)
Résultat net réalisé				
- sur ventes de titres	14	519.475.642,64	39.448.540,61	128.647.095,05
- sur devises		10.181.537,40	-	(1,55)
Total du résultat net réalisé		529.657.180,04	39.448.540,61	128.647.093,50
Variation du résultat net non-réalisé				
- sur portefeuille-titres		4.411.571.750,72	43.718.970,56	835.027.492,43
- sur contrats de change à terme		307.973,33	-	-
Total de la variation du résultat net non-réalisé		4.411.879.724,05	43.718.970,56	835.027.492,43
TOTAL DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS				
		4.615.619.531,67	73.453.417,37	883.606.656,38
Souscriptions d'actions		16.284.760.987,49	192.884.579,22	1.816.410.261,75
Rachats d'actions		(12.376.131.769,16)	(276.682.857,68)	(1.680.324.958,14)
Distribution de dividendes	11	(138.774.820,27)	(3.198.724,77)	(30.670.920,65)
Actif net en début de période		31.508.859.869,98	949.021.732,42	6.995.374.627,56
Différence de change	13	7.826.058,26	-	-
ACTIF NET EN FIN DE PÉRIODE		39.902.159.857,97	935.478.146,56	7.984.395.666,90

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	Very Dynamic EUR	Dynamic EUR	Very Defensive EUR
Revenus				
Intérêts sur obligations, nets	2	-	-	-
Intérêts bancaires, nets	2	3.355,45	5.976,69	600,04
Total des revenus		3.355,45	5.976,69	600,04
Charges				
Commission de gestion	5	(36.495.570,16)	(68.438.794,56)	(4.176.611,07)
Commission de banque dépositaire	8	(7.464.422,25)	(13.317.799,40)	(903.711,40)
Commission d'administration centrale	8	(7.464.422,25)	(13.317.799,40)	(903.711,40)
Commissions du GFIA	4	(5.770.962,17)	(10.241.364,54)	(704.004,04)
Frais de révision et de contrôle		(24.562,04)	(44.717,47)	(4.012,62)
Taxe d'abonnement	3	(496,22)	(903,67)	(56,36)
Intérêts bancaires, nets	2	-	-	-
Frais de transactions	17	-	-	-
Autres charges	6, 15	(79.798,75)	(141.448,34)	(12.267,26)
Total des charges		(57.300.233,84)	(105.502.827,38)	(6.704.374,15)
Résultat net réalisé				
- sur ventes de titres	14	55.070.850,55	116.396.380,51	26.305.123,99
- sur devises		-	-	-
Total du résultat net réalisé		55.070.850,55	116.396.380,51	26.305.123,99
Variation du résultat net non-réalisé				
- sur portefeuille-titres		925.318.255,80	1.423.081.931,68	17.605.684,26
- sur contrats de change à terme		-	-	-
Total de la variation du résultat net non-réalisé		925.318.255,80	1.423.081.931,68	17.605.684,26
TOTAL DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS				
		923.092.227,96	1.433.981.461,50	37.207.034,14
Souscriptions d'actions		2.203.558.076,77	2.983.640.039,53	2.120.393.436,37
Rachats d'actions		(1.439.418.006,76)	(2.350.259.219,24)	(1.840.516.499,30)
Distribution de dividendes	11	(24.353.967,50)	(43.368.416,99)	(1.568.793,92)
Actif net en début de période		4.966.848.901,15	9.172.626.897,83	605.552.191,85
Différence de change	13	-	-	-
ACTIF NET EN FIN DE PÉRIODE		6.629.727.231,62	11.196.620.762,63	921.067.369,14

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	ONE Fixed Income EUR	Defensive USD USD	Full Equity USD USD
Revenus				
Intérêts sur obligations, nets	2	-	-	-
Intérêts bancaires, nets	2	-	163,29	56,12
Total des revenus		-	163,29	56,12
Charges				
Commission de gestion	5	(68.101,61)	(519.080,85)	(271.417,67)
Commission de banque dépositaire	8	(41.673,97)	(112.296,48)	(88.819,72)
Commission d'administration centrale	8	(58.324,78)	(112.296,48)	(88.819,72)
Commissions du GFIA	4	(45.972,57)	(87.466,83)	(70.656,21)
Frais de révision et de contrôle		(1.260,12)	(1.588,08)	(1.360,18)
Taxe d'abonnement	3	(4,58)	(178,23)	(36.300,20)
Intérêts bancaires, nets	2	-	-	-
Frais de transactions	17	-	-	-
Autres charges	6, 15	(4.822,70)	(4.400,51)	(4.103,06)
Total des charges		(220.160,33)	(837.307,46)	(561.476,76)
Résultat net réalisé				
- sur ventes de titres	14	322.803,45	534.268,21	2.011.231,53
- sur devises		-	6.244.581,05	5.007.366,86
Total du résultat net réalisé		322.803,45	6.778.849,26	7.018.598,39
Variation du résultat net non-réalisé				
- sur portefeuille-titres		1.353.571,69	1.686.045,38	6.484.379,23
- sur contrats de change à terme		-	395.102,89	426.464,75
Total de la variation du résultat net non-réalisé		1.353.571,69	2.081.148,27	6.910.843,98
TOTAL DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS				
		1.456.214,81	8.022.853,36	13.368.021,73
Souscriptions d'actions		19.186.036,99	27.161.690,68	28.623.084,53
Rachats d'actions		(18.873.760,17)	(27.386.571,43)	(17.051.252,41)
Distribution de dividendes	11	(117.675,44)	(185.989,31)	(262.423,93)
Actif net en début de période		42.172.521,78	82.517.018,65	53.743.881,91
Différence de change	13	-	-	-
ACTIF NET EN FIN DE PÉRIODE		43.823.337,97	90.129.001,95	78.421.311,83

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	Dynamic CHF CHF	Full Equity EUR	ONE Defensive EUR
Revenus				
Intérêts sur obligations, nets	2	-	-	-
Intérêts bancaires, nets	2	-	-	315,17
Total des revenus		-	-	315,17
Charges				
Commission de gestion	5	(285.168,69)	(17.433.331,14)	(114.855,52)
Commission de banque dépositaire	8	(51.576,54)	(5.173.168,89)	(15.029,34)
Commission d'administration centrale	8	(51.282,71)	(5.173.168,89)	(21.256,77)
Commissions du GFIA	4	(41.248,22)	(4.073.337,98)	(17.395,80)
Frais de révision et de contrôle		(1.099,65)	(15.650,72)	(1.154,88)
Taxe d'abonnement	3	(41,60)	(2.160.800,69)	(4,73)
Intérêts bancaires, nets	2	(39,89)	-	-
Frais de transactions	17	-	-	-
Autres charges	6, 15	(3.006,81)	(55.152,19)	(3.114,26)
Total des charges		(433.464,11)	(34.084.610,50)	(172.811,30)
Résultat net réalisé				
- sur ventes de titres	14	814.810,12	28.023.647,21	638.119,13
- sur devises		(650.695,22)	-	-
Total du résultat net réalisé		164.114,90	28.023.647,21	638.119,13
Variation du résultat net non-réalisé				
- sur portefeuille-titres		5.146.420,94	754.923.470,17	489.909,12
- sur contrats de change à terme		(456.423,41)	-	-
Total de la variation du résultat net non-réalisé		4.689.997,53	754.923.470,17	489.909,12
TOTAL DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS		4.420.648,32	748.862.506,88	955.532,12
Souscriptions d'actions		23.809.271,11	2.397.290.779,78	6.478.897,70
Rachats d'actions		(7.528.924,95)	(1.297.934.577,76)	(11.025.988,80)
Distribution de dividendes	11	(82.261,20)	(17.977.271,91)	-
Actif net en début de période		26.526.443,62	3.112.668.182,86	16.403.141,35
Différence de change	13	-	-	-
ACTIF NET EN FIN DE PÉRIODE		47.145.176,90	4.942.909.619,85	12.811.582,37

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	ONE Moderate EUR	ONE Balanced EUR	ONE Dynamic EUR
Revenus				
Intérêts sur obligations, nets	2	-	-	-
Intérêts bancaires, nets	2	385,91	950,54	857,83
Total des revenus		385,91	950,54	857,83
Charges				
Commission de gestion	5	(581.909,67)	(2.969.154,86)	(1.984.308,81)
Commission de banque dépositaire	8	(65.975,28)	(339.714,85)	(215.851,27)
Commission d'administration centrale	8	(92.093,58)	(473.467,59)	(298.253,33)
Commissions du GFIA	4	(72.063,44)	(365.293,03)	(234.375,01)
Frais de révision et de contrôle		(1.359,78)	(2.602,15)	(1.874,61)
Taxe d'abonnement	3	(7,64)	(11,00)	(8,13)
Intérêts bancaires, nets	2	-	-	-
Frais de transactions	17	-	-	-
Autres charges	6, 15	(3.732,69)	(6.812,11)	(5.298,04)
Total des charges		(817.142,08)	(4.157.055,59)	(2.739.969,20)
Résultat net réalisé				
- sur ventes de titres	14	1.788.742,31	9.804.587,83	4.505.704,30
- sur devises		-	-	-
Total du résultat net réalisé		1.788.742,31	9.804.587,83	4.505.704,30
Variation du résultat net non-réalisé				
- sur portefeuille-titres		4.919.302,70	31.728.937,39	26.347.157,24
- sur contrats de change à terme		-	-	-
Total de la variation du résultat net non-réalisé		4.919.302,70	31.728.937,39	26.347.157,24
TOTAL DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS		5.891.288,84	37.377.420,17	28.113.750,17
Souscriptions d'actions		21.081.804,88	142.927.632,38	287.309.977,99
Rachats d'actions		(13.484.987,62)	(86.520.339,70)	(54.722.587,29)
Distribution de dividendes	11	-	(26.058,50)	(558,60)
Actif net en début de période		63.782.478,04	323.172.019,28	182.173.104,65
Différence de change	13	-	-	-
ACTIF NET EN FIN DE PÉRIODE		77.270.584,14	416.930.673,63	442.873.686,92

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	ONE Very Dynamic EUR	ONE Global Quality EUR	Liquidity EUR
Revenus				
Intérêts sur obligations, nets	2	-	-	3.591.606,52
Intérêts bancaires, nets	2	2.356,13	1.262,45	5.540.774,60
Total des revenus		2.356,13	1.262,45	9.132.381,12
Charges				
Commission de gestion	5	(747.706,87)	(2.063.093,27)	(1.566.069,68)
Commission de banque dépositaire	8	(83.060,49)	(366.368,12)	(2.179.561,07)
Commission d'administration centrale	8	(115.130,18)	(510.533,19)	(2.179.561,07)
Commissions du GFIA	4	(90.875,40)	(393.888,65)	(1.693.450,67)
Frais de révision et de contrôle		(1.365,82)	(2.724,21)	(8.674,94)
Taxe d'abonnement	3	(5,59)	(13,48)	(211.351,15)
Intérêts bancaires, nets	2	-	-	-
Frais de transactions	17	-	-	(1.019.989,40)
Autres charges	6, 15	(3.868,26)	(7.221,03)	(26.331,53)
Total des charges		(1.042.012,61)	(3.343.841,95)	(8.884.989,51)
Résultat net réalisé				
- sur ventes de titres	14	2.890.001,55	15.239.300,88	62.523.271,65
- sur devises		-	-	-
Total du résultat net réalisé		2.890.001,55	15.239.300,88	62.523.271,65
Variation du résultat net non-réalisé				
- sur portefeuille-titres		11.672.208,48	59.448.481,03	2.115.252,92
- sur contrats de change à terme		-	-	-
Total de la variation du résultat net non-réalisé		11.672.208,48	59.448.481,03	2.115.252,92
TOTAL DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS				
		13.522.553,55	71.345.202,41	64.885.916,18
Souscriptions d'actions		41.572.605,42	90.534.943,28	3.201.169.379,23
Rachats d'actions		(24.040.812,58)	(91.543.340,13)	(2.435.417.237,09)
Distribution de dividendes	11	-	(640.396,25)	(3.176.155,59)
Actif net en début de période		75.166.389,90	353.161.855,38	1.631.955.201,54
Différence de change	13	-	-	-
ACTIF NET EN FIN DE PÉRIODE		106.220.736,29	422.858.264,69	2.459.417.104,27

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	Note	Moderate EUR	Diversified Bonds EUR
Revenus			
Intérêts sur obligations, nets	2	-	11.676.940,92
Intérêts bancaires, nets	2	2.039,12	450.891,02
Total des revenus		2.039,12	12.127.831,94
Charges			
Commission de gestion	5	(18.890.516,72)	(1.102.717,33)
Commission de banque dépositaire	8	(3.291.193,26)	(452.849,35)
Commission d'administration centrale	8	(3.291.193,26)	(630.019,31)
Commissions du GFIA	4	(2.509.405,51)	(6.560,70)
Frais de révision et de contrôle		(12.796,15)	(2.998,15)
Taxe d'abonnement	3	(259,68)	(250.490,03)
Intérêts bancaires, nets	2	-	-
Frais de transactions	17	-	(145.705,79)
Autres charges	6, 15	(37.826,68)	(7.269,81)
Total des charges		(28.033.191,26)	(2.598.610,47)
Résultat net réalisé			
- sur ventes de titres	14	26.288.124,58	(1.741.847,94)
- sur devises		-	6.446,92
Total du résultat net réalisé		26.288.124,58	(1.735.401,02)
Variation du résultat net non-réalisé			
- sur portefeuille-titres		249.994.493,62	10.461.217,75
- sur contrats de change à terme		-	-
Total de la variation du résultat net non-réalisé		249.994.493,62	10.461.217,75
TOTAL DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS		248.251.466,06	18.255.038,20
Souscriptions d'actions		417.594.612,16	263.524.095,20
Rachats d'actions		(553.326.232,90)	(151.113.212,72)
Distribution de dividendes	11	(10.297.437,62)	(2.857.857,79)
Actif net en début de période		2.449.258.063,89	417.529.816,39
Différence de change	13	-	-
ACTIF NET EN FIN DE PÉRIODE		2.551.480.471,59	545.337.879,28

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

HERMES UNIVERSAL

Statistiques

	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION
	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Defensive				
A EUR CAP - LU0295415235	430.758	128,28	118,90	108,93
A EUR DIS - LU0295415078	1.206.183	101,32	94,40	86,67
B EUR CAP - LU0305726027	458.019	133,73	123,58	112,88
B EUR DIS - LU0305725722	1.370.046	106,40	98,81	90,44
C EUR CAP - LU0305726456	811.021	139,60	128,69	117,24
C EUR DIS - LU0305726373	2.416.327	110,46	102,31	93,41
E EUR CAP - LU0472832483	94.067	146,26	134,45	122,16
E EUR DIS - LU0472832566	537.022	134,88	124,68	113,57
J EUR CAP - LU1637388486	91.714	140,61	129,49	117,86
J EUR DIS - LU1637388569	412.816	111,41	103,08	94,02
N EUR CAP - LU1746876173	21.247	126,98	117,87	108,14
N EUR DIS - LU1746876256	192.573	101,89	95,07	87,42
V EUR CAP - LU1746878468	-	-	120,74	-
V EUR DIS - LU1746878542	24.435	141,16	130,29	118,52
Balanced				
A EUR CAP - LU0295414931	780.472	161,63	144,11	128,64
A EUR DIS - LU0295414774	10.469.119	130,34	116,78	104,52
B EUR CAP - LU0305725136	765.197	168,44	149,73	133,26
B EUR DIS - LU0305724832	13.036.950	136,21	121,65	108,55
C EUR CAP - LU0305725565	2.289.066	175,71	155,80	138,31
C EUR DIS - LU0305725300	20.024.875	141,72	126,23	112,34
E EUR CAP - LU0472832210	444.898	190,43	168,40	149,08
E EUR DIS - LU0472832301	2.620.085	171,32	152,25	135,17
J EUR CAP - LU1637388643	827.016	136,15	120,61	106,96
J EUR DIS - LU1637388726	2.347.439	143,47	127,76	113,59
N EUR CAP - LU1746876330	97.996	160,02	142,89	127,74
N EUR DIS - LU1746876413	2.235.930	130,78	117,35	105,19
V EUR CAP - LU1746878625	303.199	191,40	169,04	149,46
Very Dynamic				
A EUR CAP - LU0295412646	221.777	208,09	177,43	153,90
A EUR DIS - LU0295411168	4.218.773	176,82	151,50	131,88
B EUR CAP - LU0305724246	337.484	216,85	184,34	159,42
B EUR DIS - LU0305724089	7.362.426	184,27	157,38	136,57
C EUR CAP - LU0305724758	920.695	226,17	191,79	165,44
C EUR DIS - LU0305724329	12.225.840	191,55	163,26	141,30
E EUR CAP - LU0472832053	289.026	269,48	227,88	196,04
E EUR DIS - LU0472832137	1.873.241	255,06	216,71	187,08
J EUR CAP - LU1637389021	181.332	203,13	172,08	148,30
J EUR DIS - LU1637389294	1.711.312	194,90	165,93	143,46
N EUR CAP - LU1746876504	40.250	205,96	175,87	152,78
N EUR DIS - LU1746876686	1.392.504	177,36	152,19	132,67
V EUR CAP - LU1746878971	1.134.923	267,93	226,29	194,43

* Voir détail en note 1.

HERMES UNIVERSAL

Statistiques (suite)

	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION
	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Very Dynamic (suite)				
V EUR DIS - LU1746879193	1.412.493	263,55	223,69	192,85
Dynamic				
A EUR CAP - LU0472832996	552.985	221,55	193,10	169,82
A EUR DIS - LU0472833028	7.777.602	193,21	169,25	149,31
B EUR CAP - LU0472833291	888.191	229,27	199,23	174,69
B EUR DIS - LU0472833374	12.117.948	199,58	174,28	153,28
C EUR CAP - LU0472833457	2.157.701	238,06	206,36	180,49
C EUR DIS - LU0472833531	19.534.714	206,44	179,88	157,80
D EUR CAP - LU0520955492	-	-	-	158,52
E EUR CAP - LU0472833705	1.345.272	238,07	205,79	179,50
E EUR DIS - LU0472833887	2.260.148	222,81	193,54	169,37
J EUR CAP - LU1637389377	356.411	217,43	188,29	164,52
J EUR DIS - LU1637389450	3.612.337	209,28	182,16	159,63
N EUR CAP - LU1746876769	61.251	219,29	191,42	168,59
N EUR DIS - LU1746876843	2.273.198	193,59	169,83	150,05
V EUR CAP - LU1746879276	1.037.294	240,09	207,28	180,57
V EUR DIS - LU1746879359	183.835	232,88	202,08	176,61
Very Defensive				
A EUR CAP - LU1254143115	854.177	110,94	105,09	99,53
A EUR DIS - LU1254143388	7.565.674	109,22	103,76	98,37
ONE Fixed Income				
A EUR CAP - LU0399250876	18.996	167,10	161,96	152,72
A EUR DIS - LU0399249860	7.571	145,51	142,04	134,03
B EUR CAP - LU0399252492	21.460	169,66	164,28	154,75
B EUR DIS - LU0399250108	12.118	147,00	143,34	135,12
C EUR CAP - LU0399254191	116.193	172,28	166,65	156,82
C EUR DIS - LU0399250447	27.118	148,79	145,02	136,57
E EUR DIS - LU0472832723	-	-	145,19	136,66
J EUR CAP - LU1689719661	66.451	150,19	145,24	136,63
J EUR DIS - LU1689720248*	611	150,36	-	-
Defensive USD				
A USD CAP - LU1322874659	77.498	129,85	118,84	106,98
A USD DIS - LU1326169148	20.072	124,41	114,35	103,13
B USD CAP - LU1326169221	65.841	133,13	121,47	109,03
B USD DIS - LU1326169494	36.139	127,47	116,80	105,03
C USD CAP - LU1326169577	174.925	136,03	123,82	110,86
C USD DIS - LU1326169650	104.404	130,10	118,90	106,64
E USD DIS - LU1746878112	81.597	131,41	119,76	107,12
J USD CAP - LU1732800252*	3.507	131,03	-	-
J USD DIS - LU1732800336	119.820	130,50	119,15	106,76

* Voir détail en note 1.

HERMES UNIVERSAL

Statistiques (suite)

	NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION
	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
Full Equity USD				
A USD CAP - LU1322874733	27.896	195,50	160,58	134,43
A USD DIS - LU1326169734	26.026	184,64	152,56	128,26
B USD CAP - LU1326169817	15.029	200,44	164,14	137,00
B USD DIS - LU1326169908	44.535	189,21	155,85	130,62
C USD CAP - LU1326170070	48.599	204,82	167,31	139,29
C USD DIS - LU1326170153	136.488	193,11	158,65	132,63
E USD CAP - LU1746878203	26.589	205,36	167,30	138,90
E USD DIS - LU1746878385	42.000	201,57	165,19	137,70
J USD CAP - LU1732800419*	10.211	198,04	-	-
J USD DIS - LU1732800500	22.142	196,94	161,61	134,96
N USD DIS - LU1746877577*	557	184,58	-	-
Dynamic CHF				
A CHF CAP - LU1322875110	46.525	128,04	114,55	103,20
A CHF DIS - LU1326287346	27.788	123,02	110,62	99,95
B CHF CAP - LU1326171631	78.393	130,79	116,66	104,79
B CHF DIS - LU1326171714	20.071	125,72	112,70	101,51
C CHF CAP - LU1326171805	107.658	133,14	118,45	106,13
C CHF DIS - LU1326292932	72.410	127,91	114,37	102,76
J CHF CAP - LU1815136087	10.440	133,83	118,95	106,47
J CHF DIS - LU1815136160	-	-	117,77	105,70
Full Equity				
A EUR CAP - LU1637389534	247.626	173,96	144,45	123,18
A EUR DIS - LU1637389617	2.679.795	166,84	139,36	119,39
B EUR CAP - LU1637389708	460.619	177,86	147,25	125,19
B EUR DIS - LU1637389880	4.826.779	170,66	142,11	121,37
C EUR CAP - LU1637389963	1.515.868	181,16	149,61	126,89
C EUR DIS - LU1637390037	10.741.444	173,91	144,44	123,05
E EUR CAP - LU1637390383	545.008	183,97	151,51	128,15
E EUR DIS - LU1637390466	1.422.730	176,46	146,14	124,15
J EUR CAP - LU1637390110	1.011.258	181,73	149,93	127,03
J EUR DIS - LU1637390201	2.303.166	174,44	144,73	123,17
N EUR CAP - LU1746876926	75.544	172,20	143,21	122,30
N EUR DIS - LU1746877064	1.160.095	165,12	138,13	118,52
V EUR CAP - LU1746879433	866.078	183,35	150,86	127,57
V EUR DIS - LU1746879516	567.821	183,36	150,86	-
ONE Defensive				
A EUR CAP - LU2058711446	23.944	109,99	103,51	95,62
B EUR CAP - LU2058711792	23.273	112,41	105,47	97,15
C EUR CAP - LU2058711958	50.500	113,80	106,51	97,86
E EUR CAP - LU2058712170	3.584	115,21	107,53	98,53
N EUR CAP - LU2058712501	12.800	109,52	103,22	95,51

* Voir détail en note 1.

HERMES UNIVERSAL

Statistiques (suite)

	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION
	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
ONE Moderate				
A EUR CAP - LU2058712923	95.330	117,71	108,49	99,29
B EUR CAP - LU2058713228	237.922	119,01	109,36	99,78
C EUR CAP - LU2058713574	166.933	121,04	110,95	100,98
E EUR CAP - LU2058713731	11.944	123,10	112,51	102,06
J EUR CAP - LU2058713905	-	-	111,44	101,32
J EUR DIS - LU2058714036*	42.212	120,90	-	-
N EUR CAP - LU2058714119	93.781	116,82	107,83	98,83
ONE Balanced				
A EUR CAP - LU2058714549	520.337	123,99	111,97	101,52
B EUR CAP - LU2058714895	717.588	125,90	113,35	102,47
B EUR DIS - LU2058714978*	28.299	125,76	-	-
C EUR CAP - LU2058715199	865.170	128,25	115,18	103,87
C EUR DIS - LU2058715272	10.500	128,15	113,01	102,09
E EUR CAP - LU2058715355	170.528	130,03	116,46	104,73
J EUR CAP - LU2058715512	260.588	128,90	115,65	104,18
J EUR DIS - LU2058715785*	115.705	128,84	-	-
N EUR CAP - LU2058715868	613.903	123,04	111,28	101,05
ONE Dynamic				
A EUR CAP - LU2058716247	363.355	133,15	117,38	105,28
A EUR DIS - LU2058716320	4.838	130,25	115,39	103,78
B EUR CAP - LU2058716593	649.799	135,29	118,91	106,33
C EUR CAP - LU2058716759	367.871	137,74	120,76	107,72
C EUR DIS - LU2058716833*	34.500	137,52	-	-
E EUR CAP - LU2058716916	142.606	137,99	120,64	107,32
J EUR CAP - LU2058717211*	34.400	137,03	-	-
J EUR DIS - LU2058717302*	134.971	137,62	-	-
N EUR CAP - LU2058717484	382.867	132,13	116,66	104,79
N EUR DIS - LU2058717567*	2.811	131,93	-	-
V EUR DIS - LU2058717724*	1.136.870	137,76	-	-
ONE Very Dynamic				
A EUR CAP - LU2058717997	119.571	142,10	122,36	108,55
B EUR CAP - LU2058718292	231.688	145,80	125,17	110,71
C EUR CAP - LU2058718458	204.995	147,74	126,51	111,62
C EUR DIS - LU2058720439*	24.600	148,71	-	-
E EUR CAP - LU2058722724	16.100	148,84	127,11	111,84
J EUR CAP - LU2058724423	11.800	147,92	126,54	-
N EUR CAP - LU2058724779	118.716	141,51	122,04	108,43
V EUR DIS - LU2058725156*	3.780	149,17	-	-

* Voir détail en note 1.

HERMES UNIVERSAL

Statistiques (suite)

	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION	VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION
	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2024	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
ONE Global Quality				
A EUR CAP - LU2058725230	166.784	156,96	131,19	114,77
A EUR DIS - LU2058725313	9.248	152,93	128,56	113,03
B EUR CAP - LU2058725404	236.717	157,64	131,36	114,57
B EUR DIS - LU2058725586	35.785	153,59	128,71	112,83
C EUR CAP - LU2058725669	724.559	161,40	134,16	116,72
C EUR DIS - LU2058725743	174.994	157,33	131,51	114,98
E EUR CAP - LU2058725826	109.946	162,42	134,63	116,82
E EUR DIS - LU2058726048	277.510	158,32	131,96	115,06
J EUR CAP - LU2058726121	93.834	162,25	134,73	117,10
J EUR DIS - LU2058726477	194.272	158,30	132,18	115,45
N EUR CAP - LU2058726550	170.682	151,98	127,22	111,46
N EUR DIS - LU2058726634	604	152,57	128,44	113,09
V EUR CAP - LU2058726717	462.209	160,48	132,86	115,14
Liquidity				
A EUR CAP - LU2273102603	5.550.815	111,51	108,08	105,37
A EUR DIS - LU2273102868	13.342.863	103,35	100,47	98,05
F EUR CAP - LU2273102942	4.105.860	112,38	108,43	105,37
Moderate				
A EUR CAP - LU2273099973	522.331	109,34	99,37	89,84
A EUR DIS - LU2273100060	5.158.205	107,88	98,52	89,27
B EUR CAP - LU2273100144	584.721	110,59	100,20	90,33
B EUR DIS - LU2273100227	5.245.803	109,13	99,36	89,76
C EUR CAP - LU2273100490	1.955.321	111,65	100,91	90,74
C EUR DIS - LU2273100573	7.258.738	110,17	100,05	90,16
E EUR CAP - LU2273100656	185.451	112,81	101,68	91,18
E EUR DIS - LU2273100730	444.595	111,31	100,81	90,59
J EUR CAP - LU2273100813	120.081	112,06	101,17	90,89
J EUR DIS - LU2273100904	885.343	110,58	100,32	90,31
N EUR CAP - LU2273101035	39.400	108,71	98,94	89,60
N EUR DIS - LU2273101118	902.005	107,26	98,10	89,03
Diversified Bonds				
A EUR CAP - LU2273099460	943.856	120,24	115,99	108,30
A EUR DIS - LU2273099544	4.370.173	98,82	96,03	89,76

* Voir détail en note 1.

HERMES UNIVERSAL

Evolution du nombre d'actions en circulation pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION au 31 décembre 2023	NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES	NOMBRE D'ACTIONS RACHETÉES	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION au 31 décembre 2024
Defensive				
A EUR CAP - LU0295415235	493.201	50.060	(112.503)	430.758
A EUR DIS - LU0295415078	1.411.516	205.089	(410.422)	1.206.183
B EUR CAP - LU0305726027	481.570	61.228	(84.779)	458.019
B EUR DIS - LU0305725722	1.428.942	408.147	(467.043)	1.370.046
C EUR CAP - LU0305726456	1.028.310	34.750	(252.039)	811.021
C EUR DIS - LU0305726373	2.499.046	599.392	(682.111)	2.416.327
E EUR CAP - LU0472832483	98.805	1.725	(6.463)	94.067
E EUR DIS - LU0472832566	535.887	80.765	(79.630)	537.022
J EUR CAP - LU1637388486	214.887	3.459	(126.632)	91.714
J EUR DIS - LU1637388569	353.272	240.949	(181.405)	412.816
N EUR CAP - LU1746876173	26.974	5.027	(10.754)	21.247
N EUR DIS - LU1746876256	186.417	91.108	(84.952)	192.573
V EUR DIS - LU1746878542	24.320	115	-	24.435
Balanced				
A EUR CAP - LU0295414931	845.681	85.319	(150.528)	780.472
A EUR DIS - LU0295414774	11.005.674	2.125.278	(2.661.833)	10.469.119
B EUR CAP - LU0305725136	826.471	98.959	(160.233)	765.197
B EUR DIS - LU0305724832	12.965.548	3.188.193	(3.116.791)	13.036.950
C EUR CAP - LU0305725565	2.258.829	425.158	(394.921)	2.289.066
C EUR DIS - LU0305725300	19.123.617	4.072.575	(3.171.317)	20.024.875
E EUR CAP - LU0472832210	779.221	177.455	(511.778)	444.898
E EUR DIS - LU0472832301	1.931.487	907.854	(219.256)	2.620.085
J EUR CAP - LU1637388643	557.933	522.990	(253.907)	827.016
J EUR DIS - LU1637388726	2.658.189	697.319	(1.008.069)	2.347.439
N EUR CAP - LU1746876330	77.505	35.646	(15.155)	97.996
N EUR DIS - LU1746876413	1.946.462	1.099.910	(810.442)	2.235.930
V EUR CAP - LU1746878625	293.990	9.209	-	303.199
Very Dynamic				
A EUR CAP - LU0295412646	259.856	59.359	(97.438)	221.777
A EUR DIS - LU0295411168	4.324.603	1.464.299	(1.570.129)	4.218.773
B EUR CAP - LU0305724246	288.143	95.705	(46.364)	337.484
B EUR DIS - LU0305724089	6.803.815	2.778.845	(2.220.234)	7.362.426
C EUR CAP - LU0305724758	818.408	225.203	(122.916)	920.695
C EUR DIS - LU0305724329	10.805.399	3.911.989	(2.491.548)	12.225.840
E EUR CAP - LU0472832053	272.662	32.466	(16.102)	289.026
E EUR DIS - LU0472832137	1.698.035	487.385	(312.179)	1.873.241
J EUR CAP - LU1637389021	67.368	124.591	(10.627)	181.332
J EUR DIS - LU1637389294	1.419.034	807.375	(515.097)	1.711.312
N EUR CAP - LU1746876504	26.494	27.159	(13.403)	40.250
N EUR DIS - LU1746876686	1.071.331	961.724	(640.551)	1.392.504
V EUR CAP - LU1746878971	741.999	394.161	(1.237)	1.134.923

* Voir détail en note 1.

HERMES UNIVERSAL

Evolution du nombre d'actions en circulation pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION	NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES	NOMBRE D'ACTIONS RACHETÉES	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION
	au 31 décembre 2023			au 31 décembre 2024
Very Dynamic (suite)				
V EUR DIS - LU1746879193	928.949	487.903	(4.359)	1.412.493
Dynamic				
A EUR CAP - LU0472832996	618.427	70.577	(136.019)	552.985
A EUR DIS - LU0472833028	7.704.496	2.195.967	(2.122.861)	7.777.602
B EUR CAP - LU0472833291	880.348	158.936	(151.093)	888.191
B EUR DIS - LU0472833374	11.249.981	3.698.635	(2.830.668)	12.117.948
C EUR CAP - LU0472833457	2.294.949	223.554	(360.802)	2.157.701
C EUR DIS - LU0472833531	17.884.736	5.147.064	(3.497.086)	19.534.714
E EUR CAP - LU0472833705	1.415.679	194.153	(264.560)	1.345.272
E EUR DIS - LU0472833887	1.763.024	993.032	(495.908)	2.260.148
J EUR CAP - LU1637389377	410.572	31.363	(85.524)	356.411
J EUR DIS - LU1637389450	3.359.696	1.449.260	(1.196.619)	3.612.337
N EUR CAP - LU1746876769	45.578	34.844	(19.171)	61.251
N EUR DIS - LU1746876843	1.851.861	1.231.972	(810.635)	2.273.198
V EUR CAP - LU1746879276	1.137.516	-	(100.222)	1.037.294
V EUR DIS - LU1746879359	205.882	1.338	(23.385)	183.835
Very Defensive				
A EUR CAP - LU1254143115	962.686	657.106	(765.615)	854.177
A EUR DIS - LU1254143388	4.861.136	19.177.372	(16.472.834)	7.565.674
ONE Fixed Income				
A EUR CAP - LU0399250876	16.604	5.570	(3.178)	18.996
A EUR DIS - LU0399249860	8.950	3.695	(5.074)	7.571
B EUR CAP - LU0399252492	18.397	29.445	(26.382)	21.460
B EUR DIS - LU0399250108	12.245	-	(127)	12.118
C EUR CAP - LU0399254191	55.005	73.087	(11.899)	116.193
C EUR DIS - LU0399250447	43.048	3.888	(19.818)	27.118
E EUR DIS - LU0472832723	57.678	-	(57.678)	-
J EUR CAP - LU1689719661	66.451	-	-	66.451
J EUR DIS - LU1689720248*	-	611	-	611
Defensive USD				
A USD CAP - LU1322874659	75.751	7.505	(5.758)	77.498
A USD DIS - LU1326169148	17.952	5.594	(3.474)	20.072
B USD CAP - LU1326169221	61.221	6.173	(1.553)	65.841
B USD DIS - LU1326169494	38.928	18.567	(21.356)	36.139
C USD CAP - LU1326169577	199.477	7.935	(32.487)	174.925
C USD DIS - LU1326169650	203.364	47.328	(146.288)	104.404
E USD DIS - LU1746878112	81.597	707	(707)	81.597
J USD CAP - LU1732800252*	-	4.672	(1.165)	3.507
J USD DIS - LU1732800336	6.945	123.035	(10.160)	119.820

* Voir détail en note 1.

HERMES UNIVERSAL

Evolution du nombre d'actions en circulation pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION au 31 décembre 2023	NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES	NOMBRE D' ACTIONS RACHETÉES	NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION au 31 décembre 2024
Full Equity USD				
A USD CAP - LU1322874733	21.900	8.218	(2.222)	27.896
A USD DIS - LU1326169734	27.424	7.996	(9.394)	26.026
B USD CAP - LU1326169817	13.227	4.215	(2.413)	15.029
B USD DIS - LU1326169908	37.849	17.422	(10.736)	44.535
C USD CAP - LU1326170070	64.975	8.681	(25.057)	48.599
C USD DIS - LU1326170153	89.493	74.412	(27.417)	136.488
E USD CAP - LU1746878203	25.304	1.391	(106)	26.589
E USD DIS - LU1746878385	42.000	-	-	42.000
J USD CAP - LU1732800419*	-	13.745	(3.534)	10.211
J USD DIS - LU1732800500	10.725	23.967	(12.550)	22.142
N USD DIS - LU1746877577*	-	882	(325)	557
Dynamic CHF				
A CHF CAP - LU1322875110	8.814	44.136	(6.425)	46.525
A CHF DIS - LU1326287346	43.082	4.645	(19.939)	27.788
B CHF CAP - LU1326171631	28.400	57.959	(7.966)	78.393
B CHF DIS - LU1326171714	21.498	1.005	(2.432)	20.071
C CHF CAP - LU1326171805	48.094	61.334	(1.770)	107.658
C CHF DIS - LU1326292932	76.575	13.727	(17.892)	72.410
J CHF CAP - LU1815136087	2.924	11.215	(3.699)	10.440
J CHF DIS - LU1815136160	1.810	-	(1.810)	-
Full Equity				
A EUR CAP - LU1637389534	144.087	168.421	(64.882)	247.626
A EUR DIS - LU1637389617	2.185.025	1.526.253	(1.031.483)	2.679.795
B EUR CAP - LU1637389708	385.498	219.262	(144.141)	460.619
B EUR DIS - LU1637389880	3.707.815	2.706.334	(1.587.370)	4.826.779
C EUR CAP - LU1637389963	1.209.566	529.374	(223.072)	1.515.868
C EUR DIS - LU1637390037	7.992.284	4.979.885	(2.230.725)	10.741.444
E EUR CAP - LU1637390383	433.178	408.084	(296.254)	545.008
E EUR DIS - LU1637390466	1.263.272	769.856	(610.398)	1.422.730
J EUR CAP - LU1637390110	1.079.958	492.845	(561.545)	1.011.258
J EUR DIS - LU1637390201	1.338.765	1.402.504	(438.103)	2.303.166
N EUR CAP - LU1746876926	40.400	66.157	(31.013)	75.544
N EUR DIS - LU1746877064	918.936	862.100	(620.941)	1.160.095
V EUR CAP - LU1746879433	778.452	122.178	(34.552)	866.078
V EUR DIS - LU1746879516	81.018	568.233	(81.430)	567.821
ONE Defensive				
A EUR CAP - LU2058711446	35.096	6.605	(17.757)	23.944
B EUR CAP - LU2058711792	18.928	21.426	(17.081)	23.273
C EUR CAP - LU2058711958	89.110	25.440	(64.050)	50.500
E EUR CAP - LU2058712170	3.732	-	(148)	3.584

* Voir détail en note 1.

HERMES UNIVERSAL

Evolution du nombre d'actions en circulation pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION au 31 décembre 2023	NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES	NOMBRE D'ACTIONS RACHETÉES	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION au 31 décembre 2024
ONE Defensive (suite)				
N EUR CAP - LU2058712501	8.542	7.255	(2.997)	12.800
ONE Moderate				
A EUR CAP - LU2058712923	99.933	16.558	(21.161)	95.330
B EUR CAP - LU2058713228	189.651	71.688	(23.417)	237.922
C EUR CAP - LU2058713574	181.045	18.477	(32.589)	166.933
E EUR CAP - LU2058713731	30	11.914	-	11.944
J EUR CAP - LU2058713905	12.028	264	(12.292)	-
J EUR DIS - LU2058714036*	-	42.212	-	42.212
N EUR CAP - LU2058714119	99.884	23.121	(29.224)	93.781
ONE Balanced				
A EUR CAP - LU2058714549	510.574	153.014	(143.251)	520.337
B EUR CAP - LU2058714895	610.062	231.324	(123.798)	717.588
B EUR DIS - LU2058714978*	-	28.299	-	28.299
C EUR CAP - LU2058715199	728.407	211.818	(75.055)	865.170
C EUR DIS - LU2058715272	52.189	10.500	(52.189)	10.500
E EUR CAP - LU2058715355	11.013	159.613	(98)	170.528
J EUR CAP - LU2058715512	356.352	113.000	(208.764)	260.588
J EUR DIS - LU2058715785*	-	115.705	-	115.705
N EUR CAP - LU2058715868	580.143	153.542	(119.782)	613.903
ONE Dynamic				
A EUR CAP - LU2058716247	314.727	174.241	(125.613)	363.355
A EUR DIS - LU2058716320	931	4.100	(193)	4.838
B EUR CAP - LU2058716593	533.701	224.281	(108.183)	649.799
C EUR CAP - LU2058716759	307.500	115.505	(55.134)	367.871
C EUR DIS - LU2058716833*	-	34.500	-	34.500
E EUR CAP - LU2058716916	13.064	132.100	(2.558)	142.606
J EUR CAP - LU2058717211*	-	37.498	(3.098)	34.400
J EUR DIS - LU2058717302*	-	134.971	-	134.971
N EUR CAP - LU2058717484	368.183	153.389	(138.705)	382.867
N EUR DIS - LU2058717567*	-	2.811	-	2.811
V EUR DIS - LU2058717724*	-	1.136.870	-	1.136.870
ONE Very Dynamic				
A EUR CAP - LU2058717997	100.642	60.580	(41.651)	119.571
B EUR CAP - LU2058718292	214.268	80.442	(63.022)	231.688
C EUR CAP - LU2058718458	155.835	62.694	(13.534)	204.995
C EUR DIS - LU2058720439*	-	24.600	-	24.600
E EUR CAP - LU2058722724	13.386	7.325	(4.611)	16.100
J EUR CAP - LU2058724423	5.718	11.800	(5.718)	11.800
N EUR CAP - LU2058724779	113.841	56.122	(51.247)	118.716

* Voir détail en note 1.

HERMES UNIVERSAL

Evolution du nombre d'actions en circulation pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (suite)

	NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION au 31 décembre 2023	NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES	NOMBRE D' ACTIONS RACHETÉES	NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION au 31 décembre 2024
ONE Very Dynamic (suite)				
V EUR DIS - LU2058725156*	-	3.780	-	3.780
ONE Global Quality				
A EUR CAP - LU2058725230	159.543	83.238	(75.997)	166.784
A EUR DIS - LU2058725313	19.157	925	(10.834)	9.248
B EUR CAP - LU2058725404	241.487	87.461	(92.231)	236.717
B EUR DIS - LU2058725586	49.206	6.088	(19.509)	35.785
C EUR CAP - LU2058725669	626.376	163.708	(65.525)	724.559
C EUR DIS - LU2058725743	257.810	22.462	(105.278)	174.994
E EUR CAP - LU2058725826	93.032	60.930	(44.016)	109.946
E EUR DIS - LU2058726048	246.330	52.987	(21.807)	277.510
J EUR CAP - LU2058726121	83.583	43.767	(33.516)	93.834
J EUR DIS - LU2058726477	230.582	7.121	(43.431)	194.272
N EUR CAP - LU2058726550	153.251	88.663	(71.232)	170.682
N EUR DIS - LU2058726634	171	433	-	604
V EUR CAP - LU2058726717	507.974	-	(45.765)	462.209
Liquidity				
A EUR CAP - LU2273102603	2.998.288	7.990.811	(5.438.284)	5.550.815
A EUR DIS - LU2273102868	10.086.372	18.355.573	(15.099.082)	13.342.863
F EUR CAP - LU2273102942	2.716.092	4.053.849	(2.664.081)	4.105.860
Moderate				
A EUR CAP - LU2273099973	577.046	43.352	(98.067)	522.331
A EUR DIS - LU2273100060	5.683.353	668.741	(1.193.889)	5.158.205
B EUR CAP - LU2273100144	608.865	61.668	(85.812)	584.721
B EUR DIS - LU2273100227	5.642.000	827.184	(1.223.381)	5.245.803
C EUR CAP - LU2273100490	2.058.548	220.726	(323.953)	1.955.321
C EUR DIS - LU2273100573	7.785.585	1.170.172	(1.697.019)	7.258.738
E EUR CAP - LU2273100656	163.145	22.306	-	185.451
E EUR DIS - LU2273100730	235.360	253.168	(43.933)	444.595
J EUR CAP - LU2273100813	273.628	4.783	(158.330)	120.081
J EUR DIS - LU2273100904	717.427	320.868	(152.952)	885.343
N EUR CAP - LU2273101035	38.181	6.091	(4.872)	39.400
N EUR DIS - LU2273101118	815.432	374.948	(288.375)	902.005
Diversified Bonds				
A EUR CAP - LU2273099460	604.893	431.740	(92.777)	943.856
A EUR DIS - LU2273099544	3.617.072	2.198.605	(1.445.504)	4.370.173

* Voir détail en note 1.

Defensive

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
UNIVERSAL INVEST LOW H EUR CAP	EUR	5.609.573	935.284.067,78	99,98
Total organisme de placement collectif			935.284.067,78	99,98
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			935.284.067,78	99,98
Découvert bancaire net			(7.377,27)	-
Autres actifs nets			201.456,05	0,02
ACTIF NET			935.478.146,56	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	935.284.067,78	99,98
	935.284.067,78	99,98

Balanced

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
COLEMAN STREET INV.-INCOME PORT.3 ACC	GBP	3.000.000	5.812.848,96	0,07
UNIVERSAL INVEST MEDIUM H EUR CAP	EUR	34.941.651	7.976.829.533,96	99,91
Total organisme de placement collectif			7.982.642.382,92	99,98
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			7.982.642.382,92	99,98
Avoirs en banque			12.817,03	-
Autres actifs nets			1.740.466,95	0,02
ACTIF NET			7.984.395.666,90	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	7.982.642.382,92	99,98
	7.982.642.382,92	99,98

Very Dynamic

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
UNIVERSAL INVEST HIGH H EUR CAP	EUR	20.821.540	6.628.328.973,25	99,98
Total organisme de placement collectif			6.628.328.973,25	99,98
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			6.628.328.973,25	99,98
Avoirs en banque			85.769,36	-
Autres actifs nets			1.312.489,01	0,02
ACTIF NET			6.629.727.231,62	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	6.628.328.973,25	99,98
	6.628.328.973,25	99,98

Dynamic

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
UNIVERSAL INVEST DYNAMIC H EUR CAP	EUR	41.212.994	11.194.273.494,38	99,98
Total organisme de placement collectif			11.194.273.494,38	99,98
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			11.194.273.494,38	99,98
Avoirs en banque			39.654,37	-
Autres actifs nets			2.307.613,88	0,02
ACTIF NET			11.196.620.762,63	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	11.194.273.494,38	99,98
	11.194.273.494,38	99,98

Very Defensive

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
HERMES UNIVERSAL LIQUIDITY F EUR CAP*	EUR	4.105.860	461.416.528,01	50,10
UNIVERSAL INVEST LOW H EUR CAP	EUR	2.756.161	459.534.786,40	49,89
Total organisme de placement collectif			920.951.314,41	99,99
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			920.951.314,41	99,99
Découvert bancaire net			(8.348,38)	-
Autres actifs nets			124.403,11	0,01
ACTIF NET			921.067.369,14	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	920.951.314,41	99,99
	920.951.314,41	99,99

* Voir détail en note 10.

ONE Fixed Income

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
ONE1797-FIXED INCOME STRATEGY H (ACC)	EUR	413.181	43.805.771,71	99,96
Total organisme de placement collectif			43.805.771,71	99,96
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			43.805.771,71	99,96
Avoirs en banque			15.113,09	0,03
Autres actifs nets			2.453,17	0,01
ACTIF NET			43.823.337,97	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	43.805.771,71	99,96
	43.805.771,71	99,96

Defensive USD

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en USD)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
UNIVERSAL INVEST LOW H EUR CAP	EUR	518.019	89.426.708,85	99,22
Total organisme de placement collectif			89.426.708,85	99,22
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			89.426.708,85	99,22
Avoirs en banque			7.860,79	0,01
Autres actifs nets			694.432,31	0,77
ACTIF NET			90.129.001,95	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	89.426.708,85	99,22
	89.426.708,85	99,22

Full Equity USD

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en USD)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
C+F WORLD EQUITIES -H- CAP	EUR	383.088	77.806.642,03	99,22
Total organisme de placement collectif			77.806.642,03	99,22
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			77.806.642,03	99,22
Avoirs en banque			10.271,70	0,01
Autres actifs nets			604.398,10	0,77
ACTIF NET			78.421.311,83	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Belgique	77.806.642,03	99,22
	77.806.642,03	99,22

Dynamic CHF

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en CHF)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
UNIVERSAL INVEST DYNAMIC H EUR CAP	EUR	184.729	47.169.496,64	100,05
Total organisme de placement collectif			47.169.496,64	100,05
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			47.169.496,64	100,05
Avoirs en banque			2.191,17	-
Autres passifs nets			(26.510,91)	(0,05)
ACTIF NET			47.145.176,90	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	47.169.496,64	100,05
	47.169.496,64	100,05

Full Equity

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
C+F WORLD EQUITIES -H- CAP	EUR	25.196.875	4.942.618.966,65	100,00
Total organisme de placement collectif			4.942.618.966,65	100,00
Sociétés d'investissement en capital à risque				
E-CAPITAL II	EUR	11.250	46.012,50	-
E-CAPITAL III	EUR	6.266	207.015,42	-
Total sociétés d'investissement en capital à risque			253.027,92	-
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			4.942.871.994,57	100,00
Avoirs en banque			25.027,89	-
Autres actifs nets			12.597,39	-
ACTIF NET			4.942.909.619,85	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Belgique	4.942.871.994,57	100,00
	4.942.871.994,57	100,00

ONE Defensive

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
ONE1797-FIXED INC.STR.MULTI ASSET H (ACC)	EUR	92.709	9.507.917,94	74,22
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H (ACC)	EUR	19.913	3.292.794,44	25,70
Total organisme de placement collectif			12.800.712,38	99,92
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			12.800.712,38	99,92
Avoirs en banque			10.285,12	0,08
Autres actifs nets			584,87	-
ACTIF NET			12.811.582,37	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	12.800.712,38	99,92
	12.800.712,38	99,92

ONE Moderate

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
ONE1797-FIXED INC.STR.MULTI ASSET H (ACC)	EUR	463.982	47.584.616,33	61,58
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H (ACC)	EUR	179.370	29.660.481,36	38,39
Total organisme de placement collectif			77.245.097,69	99,97
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			77.245.097,69	99,97
Avoirs en banque			13.385,23	0,02
Autres actifs nets			12.101,22	0,01
ACTIF NET			77.270.584,14	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	77.245.097,69	99,97
	77.245.097,69	99,97

ONE Balanced

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
ONE1797-FIXED INC.STR.MULTI ASSET H (ACC)	EUR	1.993.853	204.483.533,92	49,04
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H (ACC)	EUR	1.284.824	212.457.486,97	50,96
Total organisme de placement collectif			416.941.020,89	100,00
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			416.941.020,89	100,00
Découvert bancaire net			(72.866,69)	(0,02)
Autres actifs nets			62.519,43	0,02
ACTIF NET			416.930.673,63	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	416.941.020,89	100,00
	416.941.020,89	100,00

ONE Dynamic

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
ONE1797-FIXED INC.STR.MULTI ASSET H (ACC)	EUR	1.475.262	151.298.396,73	34,16
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H (ACC)	EUR	1.765.440	291.931.686,52	65,92
Total organisme de placement collectif			443.230.083,25	100,08
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			443.230.083,25	100,08
Découvert bancaire net			(391.411,05)	(0,09)
Autres actifs nets			35.014,72	0,01
ACTIF NET			442.873.686,92	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	443.230.083,25	100,08
	443.230.083,25	100,08

ONE Very Dynamic

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
ONE1797-FIXED INC.STR.MULTI ASSET H (ACC)	EUR	200.909	20.604.652,00	19,40
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H (ACC)	EUR	517.737	85.612.561,26	80,60
Total organisme de placement collectif			106.217.213,26	100,00
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			106.217.213,26	100,00
Découvert bancaire net			(11.691,03)	(0,01)
Autres actifs nets			15.214,06	0,01
ACTIF NET			106.220.736,29	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	106.217.213,26	100,00
	106.217.213,26	100,00

ONE Global Quality

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H (ACC)	EUR	2.556.761	422.783.948,59	99,98
Total organisme de placement collectif			422.783.948,59	99,98
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			422.783.948,59	99,98
Avoirs en banque			14.325,67	-
Autres actifs nets			59.990,43	0,02
ACTIF NET			422.858.264,69	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	422.783.948,59	99,98
	422.783.948,59	99,98

Liquidity

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
APPLE INC (EUR) 0% 19-25 15.11	EUR	1.000.000	978.020,00	0,04
APPLE INC (EUR) 0,875% 17-25 24.05	EUR	1.000.000	992.190,00	0,04
BERKSHIRE HATHAWAY (EUR) 0% 20-25 12.03	EUR	5.000.000	4.971.500,00	0,20
BPIFRANCE SACA (EUR) 0,125% 20-25 25.03	EUR	12.000.000	11.925.480,00	0,48
BUNDESLAENDER (EUR) 0,375% 18-25 17.04	EUR	20.000.000	19.854.600,00	0,81
DEUTSCHE BAHN (EUR) 1,25% 15-25 23.10	EUR	2.000.000	1.982.040,00	0,08
DEV BANK JAPAN (EUR) 0,01% 21-25 09.09	EUR	6.000.000	5.890.380,00	0,24
DEV BANK JAPAN (EUR) 0,875% 18-25 10.10	EUR	5.000.000	4.928.700,00	0,20
DEXIA (EUR) 0,5% 18-25 17.01	EUR	21.000.000	20.973.540,00	0,85
EFSF (EUR) 0,5% 17-25 11.07	EUR	20.000.000	19.791.200,00	0,80
ESM (EUR) 0% 19-25 14.03	EUR	10.000.000	9.944.300,00	0,40
EUROPEAN INVEST (EUR) 0,125% 15-25 15.04	EUR	10.000.000	9.929.800,00	0,40
EUROPEAN UNION (EUR) 0% 20-25 04.11	EUR	100.000.000	98.127.000,00	3,99
EUROPEAN UNION (EUR) 0,5% 18-25 04.04	EUR	20.000.000	19.895.000,00	0,81
EUROPEAN UNION (EUR) 0,8% 22-25 04.07	EUR	20.000.000	19.829.200,00	0,81
EXPORT DEV CANADA (EUR) 0% 20-25 27.01	EUR	4.750.000	4.740.547,50	0,19
FLEMISH COMMUNITY (EUR) 1,341% 15-25 12.06	EUR	1.000.000	993.590,00	0,04
FREIE HANSESTADT BREMEN (EUR) 0,5% 15-25 03.03	EUR	5.000.000	4.978.250,00	0,20
GBL (EUR) 1,875% 18-25 19.06	EUR	5.000.000	4.976.900,00	0,20
GERMANY T-BILL (EUR) 2,8% 23-25 12.06	EUR	50.000.000	50.052.500,00	2,04
IBB (EUR) 0,01% 20-25 10.04	EUR	40.000.000	39.688.000,00	1,61
IBM CORP (EUR) 0,95% 17-25 23.05	EUR	5.000.000	4.961.550,00	0,20
INFINEON TECH (EUR) 0,625% 22-25 17.02	EUR	2.000.000	1.993.580,00	0,08
KFW (EUR) 0% 20-25 18.02	EUR	30.000.000	29.883.000,00	1,22
KNORR-BREMSE AG (EUR) 1,125% 18-25 13.06	EUR	3.000.000	2.975.580,00	0,12
KOMMUNEKREDIT (EUR) 0,5% 18-25 24.01	EUR	7.750.000	7.739.072,50	0,31
L'OREAL SA (EUR) 3,125% 23-25 19.05	EUR	2.000.000	2.000.080,00	0,08
LVMH (EUR) 0,75% 20-25 07.04	EUR	3.000.000	2.982.120,00	0,12
NESTLE FINANCE INT (EUR) 0% 20-25 03.12	EUR	1.000.000	977.380,00	0,04
NTT FINANCE (EUR) 0,01% 21-25 03.03	EUR	2.000.000	1.989.580,00	0,08
OMERS FINANCE (EUR) 0,45% 20-25 13.05	EUR	33.000.000	32.720.820,00	1,33
ONTARIO PROVINCE OF (EUR) 0,625% 18-25 17.04	EUR	1.000.000	993.320,00	0,04
ONTARIO TEACHERS (EUR) 0,5% 20-25 06.05	EUR	50.000.000	49.604.000,00	2,02
PROVINCE OF ALBERTA (EUR) 0,625% 18-25 18.04	EUR	24.000.000	23.841.360,00	0,97
QUEBEC (EUR) 0,2% 20-25 07.04	EUR	15.000.000	14.896.800,00	0,61
RENTENBANK (EUR) 0,5% 18-25 06.03	EUR	5.000.000	4.980.400,00	0,20
ROCHE FINANCE (EUR) 0,875% 15-25 25.02	EUR	2.000.000	1.993.060,00	0,08
SAGESS (EUR) 2,625% 13-25 06.03	EUR	10.000.000	9.993.500,00	0,41
SHELL INTL FIN (EUR) 0,375% 16-25 15.02	EUR	3.000.000	2.989.410,00	0,12
STATKRAFT AS (EUR) 1,125% 17-25 20.03	EUR	2.000.000	1.991.400,00	0,08
STATNETT SF (EUR) 0,875% 18-25 08.03	EUR	2.000.000	1.992.140,00	0,08
STOCKHOLM (EUR) 0,75% 15-25 26.02	EUR	25.480.000	25.390.055,60	1,03
TELENOR (EUR) 2,5% 13-25 22.05	EUR	2.000.000	1.996.600,00	0,08
TYCO ELECTRONICS (EUR) 0% 20-25 14.02	EUR	2.000.000	1.992.560,00	0,08

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Liquidity

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
UNILEVER NV (EUR) 0,5% 18-25 06.01	EUR	6.000.000	5.998.260,00	0,24
Total obligations			592.318.365,60	24,05
Instruments du marché monétaire				
ACOSS CP B 28/01/2025	EUR	10.000.000	9.980.111,10	0,41
AKADEMISKA HUS AB CP I 17/03/2025	EUR	20.000.000	19.886.203,40	0,81
AKADEMISKA HUS AB CP I 21/02/2025	EUR	10.000.000	9.961.500,00	0,41
AQUAFIN NV CP BELFIUS 06/01/2025	EUR	10.000.000	9.997.502,70	0,41
BMW FINANCE NV CP I 24/01/2025	EUR	4.500.000	4.495.754,57	0,18
BPIFRANCE FINANCE CP R 30/06/2025	EUR	100.000.000	98.727.387,00	4,01
BUNDESIMMOBILIENGESELL CP I 31/01/2025	EUR	15.000.000	14.965.887,30	0,61
CAISSE DES DEPOTS CP R 31/03/2025	EUR	50.000.000	49.661.937,50	2,02
CARLSBERG BREWER CP BNP 17/04/2025	EUR	5.000.000	4.960.789,90	0,20
CITY OF GHENT CP I 24/02/2025	EUR	10.000.000	9.953.138,90	0,40
CREDIT MUNICIPAL PARIS CP BNP 10/03/2025	EUR	7.000.000	6.962.030,46	0,28
DANONE CP 24/02/2025	EUR	5.000.000	4.979.164,40	0,20
DUTCH TSY T-BILL (EUR) 0% 24-25 27.02	EUR	15.000.000	14.938.050,00	0,61
DUTCH TSY T-BILL (EUR) 0% 24-25 30.01	EUR	50.000.000	49.881.863,00	2,03
ESM T-BILL (EUR) 0% 24-25 09.01	EUR	50.000.000	49.973.500,00	2,03
EUROPEAN UNION (EUR) 0% 24-25 07.02	EUR	20.000.000	19.944.000,00	0,81
EUROPEAN UNION (EUR) 0% 24-25 07.03	EUR	50.000.000	49.752.962,50	2,02
EUROPEAN UNION (EUR) 0% 24-25 10.01	EUR	10.000.000	9.993.700,00	0,41
FINNISH T-BILL (EUR) 0% 24-25 13.02	EUR	50.000.000	49.836.500,00	2,03
FLEMISH COMMUNITY CP K 21/01/2025	EUR	15.000.000	14.976.843,45	0,61
FRENCH REPUBLIC (EUR) 0% 24-25 08.01	EUR	100.000.000	99.952.000,00	4,06
GERMANY T-BILL (EUR) 0% 24-25 15.01	EUR	100.000.000	99.906.000,00	4,07
GERMANY T-BILL (EUR) 0% 24-25 19.02	EUR	60.000.000	59.791.200,00	2,43
GEWOBAG WOHNUNGSBAU-AG B CP I 19/02/2025	EUR	15.000.000	14.942.843,25	0,61
GEWOBAG WOHNUNGSBAU-AG B CP I 31/01/2025	EUR	15.000.000	14.965.755,00	0,61
HOPITAUX DE PARIS CP BNP 20/01/2025	EUR	9.580.000	9.565.739,31	0,39
KFW CP R 02/06/2025	EUR	100.000.000	98.965.807,00	4,02
KFW CP R 06/01/2025	EUR	100.000.000	99.982.278,00	4,08
KINGDOM OF SWEDEN CP BAR 11/03/2025	EUR	5.000.000	4.973.453,35	0,20
LINDE CP I 06/01/2025	EUR	2.000.000	1.999.501,72	0,08
LVMH CP BNP 20/01/2025	EUR	2.000.000	1.997.263,90	0,08
MUNICIPALITY FINANCE PLC CP R 06/01/2025	EUR	25.000.000	24.994.001,00	1,02
NEDER FINANCIERINGS-MAAT CP R (EUR) 23/01/2025	EUR	50.000.000	49.915.919,00	2,03
NEDER FINANCIERINGS-MAAT CP R 07/01/2025	EUR	50.000.000	49.983.910,50	2,03
NEDERLANDSE WATERSCHAPSBK CP R 06/01/2025	EUR	50.000.000	49.988.815,50	2,03
NEDFIN NEDER FINANCIERINGS-MAAT CP R 13/01/2025	EUR	50.000.000	49.958.663,00	2,03
NETHERLANDS CP I 17/01/2025	EUR	40.000.000	39.954.747,20	1,62
NETHERLANDS CP R 06/01/2025	EUR	6.300.000	6.298.495,18	0,26
NOVO NORDISK A/S CP I 21/01/2025	EUR	5.000.000	4.992.148,55	0,20
NRW BANK CP R 06/01/2025	EUR	30.000.000	29.993.136,30	1,22

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Liquidity

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Instruments du marché monétaire (suite)				
OESTERREICH KONTRBANK CP BNP 10/01/2025	EUR	8.000.000	7.995.418,40	0,33
PROCTER & GAMBLE CP I 20/03/2025	EUR	5.000.000	4.970.889,35	0,20
PSP CAPITAL INC CP U 23/01/2025	EUR	30.000.000	29.951.495,10	1,22
RENTENBANK CP R 31/01/2025	EUR	100.000.000	99.778.513,00	4,07
REPUBLIC OF AUSTRIA CP R 07/01/2025	EUR	25.000.000	24.992.355,00	1,02
SAGESS CP BNP (EUR) 31/01/2025	EUR	10.000.000	9.976.566,10	0,41
STAD BRUGGE CP I 13/01/2025	EUR	5.000.000	4.995.468,95	0,20
STAD RONSE CP I 03/01/2025	EUR	2.500.000	2.497.702,10	0,10
TOYOTA MOTOR FINANCE BV CP I 20/01/2025	EUR	5.000.000	4.992.698,30	0,20
TRANSPORT LONDON CP B 06/01/2025	EUR	39.000.000	38.990.548,35	1,59
UNEDIC CP R 06/01/2025	EUR	30.000.000	29.992.634,10	1,22
UNEDIC CP R 16/01/2025	EUR	45.000.000	44.952.153,75	1,83
VOLVO TREASURY AB CP I 24/01/2025	EUR	5.000.000	4.990.944,10	0,20
WOLTERS KLUWER CP R 09/01/2025	EUR	5.000.000	4.997.560,35	0,20
Total instruments du marché monétaire			1.631.025.450,89	66,35
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé			2.223.343.816,49	90,40
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			2.223.343.816,49	90,40
Avoirs en banque			223.087.994,30	9,07
Autres actifs nets			12.985.293,48	0,53
ACTIF NET			2.459.417.104,27	100,00

Liquidity

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Allemagne	674.713.482,55	27,47
Autriche	47.953.660,70	1,96
Belgique	48.391.146,10	1,96
Canada	156.748.342,60	6,38
Danemark	17.692.010,95	0,71
Etats-Unis	16.874.149,35	0,68
Finlande	74.830.501,00	3,05
France	414.621.707,62	16,85
Japon	12.808.660,00	0,52
Luxembourg	22.761.140,00	0,92
Norvège	5.980.140,00	0,24
Pays-Bas	338.386.708,32	13,74
Royaume-Uni	38.990.548,35	1,59
Suède	65.202.156,45	2,65
Supranational	287.389.462,50	11,68
	2.223.343.816,49	90,40

Moderate

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Organisme de placement collectif				
UNIVERSAL INVEST LOW H EUR CAP	EUR	7.657.525	1.276.739.208,66	50,04
UNIVERSAL INVEST MEDIUM H EUR CAP	EUR	5.581.144	1.274.119.409,62	49,94
Total organisme de placement collectif			2.550.858.618,28	99,98
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			2.550.858.618,28	99,98
Avoirs en banque			16.302,33	-
Autres actifs nets			605.550,98	0,02
ACTIF NET			2.551.480.471,59	100,00

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Luxembourg	2.550.858.618,28	99,98
	2.550.858.618,28	99,98

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
3I GROUP (EUR) 4,875% 23-29 14.06	EUR	300.000	319.356,00	0,06
AB INBEV SA/NV (EUR) 1,65% 19-31 28.03	EUR	100.000	92.590,00	0,02
AB INBEV SA/NV (EUR) 2% 16-28 17.03	EUR	100.000	98.345,00	0,02
AB INBEV SA/NV (EUR) 3,7% 20-40 02.04	EUR	500.000	501.975,00	0,09
AB INBEV SA/NV (EUR) 3,95% 24-44 22.03	EUR	700.000	710.892,00	0,13
ABB FINANCE BV (EUR) 0% 21-30 19.01	EUR	400.000	346.844,00	0,06
ABB FINANCE BV (EUR) 3,375% 23-31 16.01	EUR	800.000	820.384,00	0,15
ABB FINANCE BV (EUR) 3,375% 24-34 15.01	EUR	600.000	611.646,00	0,11
ABBOTT IRELAND FIN (EUR) 1,5% 18-26 27.09	EUR	700.000	687.596,00	0,13
ABBVIE INC (EUR) 1,25% 19-31 18.11	EUR	1.000.000	897.480,00	0,16
ABERTIS FINANCE (EUR) 3,248% 20-PERP 24.02	EUR	100.000	99.148,00	0,02
ABN AMRO BANK (EUR) 3% 24-31 01.10	EUR	200.000	199.082,00	0,04
ABN AMRO BANK (EUR) 4,25% 22-30 21.02	EUR	200.000	209.136,00	0,04
ABN AMRO BANK (EUR) 4,375% 24-36 16.07	EUR	200.000	204.502,00	0,04
ABN AMRO BANK (EUR) 5,125% 22-33 22.02	EUR	600.000	624.528,00	0,11
ABN AMRO BANK (EUR) 5,5% 23-33 21.09	EUR	300.000	317.685,00	0,06
ABN AMRO BANK (EUR) VAR% 24-PERP 04.03	EUR	200.000	212.668,00	0,04
ABN AMRO BANK (EUR) VAR% 24-PERP 09.09	EUR	200.000	205.294,00	0,04
ACCIONA FINANCE (EUR) 3,75% 23-30 25.04	EUR	300.000	302.166,00	0,06
ACCOR (EUR) 2,375% 21-28 29.11	EUR	100.000	96.984,00	0,02
ACCOR (EUR) 3,875% 24-31 11.03	EUR	200.000	203.898,00	0,04
ACCOR (EUR) 7,25% 23-PERP 11.04	EUR	400.000	442.448,00	0,08
ACCOR (EUR) VAR% 24-PERP 05.09	EUR	200.000	202.440,00	0,04
ADECCO INT FIN (EUR) 0,5% 21-31 21.09	EUR	300.000	250.038,00	0,05
ADECCO INT FIN (EUR) 1% 21-82 21.03	EUR	200.000	185.106,00	0,03
ADIDAS AG (EUR) 0,625% 20-35 10.09	EUR	600.000	458.262,00	0,08
ADIDAS AG (EUR) 3,125% 22-29 21.11	EUR	200.000	202.114,00	0,04
AEGON NV (EUR) 5,625% 19-PERP 15.10	EUR	600.000	604.134,00	0,11
AFRICAN DVLP BANK (EUR) 2,25% 22-29 14.09	EUR	2.000.000	1.980.600,00	0,35
AGCO INTERNATIONAL (EUR) 0,8% 21-28 06.10	EUR	300.000	272.019,00	0,05
AGEAS FINANCE (EUR) 3,875% 19-PERP 10.06	EUR	800.000	745.024,00	0,14
AHOLD DELHAIZE (EUR) 1,75% 20-27 02.04	EUR	300.000	294.219,00	0,05
AHOLD DELHAIZE (EUR) 3,375% 24-31 11.03	EUR	100.000	101.599,00	0,02
AHOLD DELHAIZE (EUR) 3,5% 23-28 04.04	EUR	200.000	204.332,00	0,04
AHOLD DELHAIZE (EUR) 3,875% 24-36 11.03	EUR	100.000	102.241,00	0,02
AIA GROUP (EUR) 0,88% 21-33 09.09	EUR	800.000	726.896,00	0,13
AIB GROUP PLC (EUR) 2,875% 20-31 30.05	EUR	300.000	297.279,00	0,05
AIB GROUP PLC (EUR) 4,625% 23-29 23.07	EUR	200.000	209.932,00	0,04
AIB GROUP PLC (EUR) 5,25% 23-31 23.10	EUR	200.000	219.476,00	0,04
AIB GROUP PLC (EUR) VAR% 24-35 20.05	EUR	200.000	205.644,00	0,04
AIB GROUP PLC (EUR) VAR% 24-PERP 30.04	EUR	400.000	423.420,00	0,08
AIR LIQUIDE FIN (EUR) 0,375% 21-33 20.09	EUR	200.000	158.176,00	0,03
AIR LIQUIDE FIN (EUR) 0,625% 19-30 20.06	EUR	600.000	529.800,00	0,10
AIR LIQUIDE FIN (EUR) 1,375% 20-30 02.04	EUR	300.000	276.990,00	0,05

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
AIR LIQUIDE FIN (EUR) 2,875% 22-32 16.09	EUR	300.000	294.465,00	0,05
AIR LIQUIDE FIN (EUR) 3,375% 24-34 29.05	EUR	300.000	303.504,00	0,06
AIR PROD & CHEMICALS (EUR) 0,5% 20-28 05.05	EUR	500.000	464.105,00	0,09
AIR PROD & CHEMICALS (EUR) 0,8% 20-32 05.05	EUR	300.000	254.397,00	0,05
AIR PROD & CHEMICALS (EUR) 4% 23-35 03.03	EUR	700.000	730.982,00	0,13
AKELIUS RESIDENTIAL (EUR) 1% 20-28 17.01	EUR	200.000	185.456,00	0,03
AKZO NOBEL NV (EUR) 1,625% 20-30 14.04	EUR	300.000	276.372,00	0,05
AKZO NOBEL NV (EUR) 3,75% 24-34 16.09	EUR	400.000	403.200,00	0,07
ALCON BV (EUR) 2,375% 22-28 31.05	EUR	500.000	492.210,00	0,09
ALFA LAVAL TREAS (EUR) 0,875% 22-26 18.02	EUR	200.000	195.622,00	0,04
ALLIANZ SE (EUR) 2,6% 21-PERP 30.04	EUR	400.000	336.040,00	0,06
ALLIANZ SE (EUR) 2,625% 20-PERP 30.04	EUR	400.000	346.588,00	0,06
ALLIANZ SE (EUR) 4,597% 22-38 07.09	EUR	500.000	520.135,00	0,10
ALLIANZ SE (EUR) 4,851% 24-54 26.07	EUR	300.000	321.021,00	0,06
ALLIANZ SE (EUR) 5,824% 23-53 25.07	EUR	200.000	225.750,00	0,04
ALSTOM SA (EUR) 0% 21-29 11.01	EUR	200.000	177.004,00	0,03
ALSTOM SA (EUR) 0,25% 19-26 14.10	EUR	200.000	191.254,00	0,04
ALSTOM SA (EUR) 0,5% 21-30 27.07	EUR	100.000	86.500,00	0,02
AMADEUS IT GROUP (EUR) 3,5% 24-29 21.03	EUR	300.000	305.430,00	0,06
AMCOR UK FINANCE (EUR) 1,125% 20-27 23.06	EUR	300.000	286.077,00	0,05
AMERICAN HONDA (EUR) 0,3% 21-28 07.07	EUR	500.000	453.905,00	0,08
AMERICAN HONDA (EUR) 3,65% 24-31 23.04	EUR	400.000	405.588,00	0,07
AMERICAN MEDICAL SYS (EUR) 1,875% 22-34 08.03	EUR	400.000	354.044,00	0,06
AMERICAN MEDICAL SYS (EUR) 3,5% 24-32 08.03	EUR	500.000	507.885,00	0,09
AMERICAN TOWER (EUR) 0,45% 21-27 15.01	EUR	200.000	190.536,00	0,03
AMERICAN TOWER (EUR) 0,5% 20-28 15.01	EUR	100.000	93.010,00	0,02
AMERICAN TOWER (EUR) 0,875% 21-29 21.05	EUR	100.000	91.039,00	0,02
AMERICAN TOWER (EUR) 1% 20-32 15.01	EUR	100.000	84.869,00	0,02
AMERICAN TOWER (EUR) 4,1% 24-34 16.05	EUR	200.000	206.430,00	0,04
AMGEN INC (EUR) 2% 16-26 25.02	EUR	700.000	694.358,00	0,13
AMPHENOL TECH HLDS (EUR) 0,75% 20-26 04.05	EUR	200.000	194.880,00	0,04
AMPHENOL TECH HLDS (EUR) 2% 18-28 08.10	EUR	300.000	292.776,00	0,05
ANGLO AMERICAN (EUR) 4,125% 24-32 15.03	EUR	300.000	309.354,00	0,06
ANGLO AMERICAN (EUR) 4,75% 22-32 21.09	EUR	200.000	213.794,00	0,04
ANGLO AMERICAN (EUR) 5% 23-31 15.03	EUR	300.000	323.898,00	0,06
AP MOLLER-MAERSK A/S (EUR) 0,75% 21-31 25.11	EUR	200.000	170.810,00	0,03
AP MOLLER-MAERSK A/S (EUR) 4,125% 24-36 05.03	EUR	100.000	105.395,00	0,02
APPLE INC (EUR) 0,5% 19-31 15.11	EUR	1.000.000	865.150,00	0,16
APPLE INC (EUR) 2% 15-27 17.09	EUR	500.000	494.060,00	0,09
APTIV PLC (EUR) 4,25% 24-36 11.06	EUR	300.000	303.558,00	0,06
ARCELORMITTAL SA (EUR) 3,5% 24-31 13.12	EUR	500.000	491.270,00	0,09
ARGENTUM (EUR) 2% 18-30 17.09	EUR	500.000	473.250,00	0,09
ARKEMA (EUR) 3,5% 23-31 23.01	EUR	200.000	201.674,00	0,04
ARKEMA (EUR) 3,5% 24-34 12.09	EUR	100.000	98.870,00	0,02
ARKEMA (EUR) 4,25% 23-30 20.05	EUR	100.000	104.715,00	0,02

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
ARKEMA (EUR) VAR% 24-PERP 25.03	EUR	200.000	205.902,00	0,04
AROUNDTOWN SA (EUR) VAR% 24-PERP 16.04	EUR	100.000	97.519,00	0,02
ASAHI GROUP (EUR) 0,541% 20-28 23.10	EUR	300.000	275.184,00	0,05
ASAHI GROUP (EUR) 3,464% 24-32 16.04	EUR	200.000	202.542,00	0,04
ASIAN DEV BANK (EUR) 0,025% 20-30 31.01	EUR	800.000	704.200,00	0,13
ASIAN DEV BANK (EUR) 1,95% 22-32 22.07	EUR	400.000	378.680,00	0,07
ASIAN DEV BANK (EUR) 2,9% 24-34 25.07	EUR	600.000	602.034,00	0,11
ASML HOLDING NV (EUR) 0,25% 20-30 25.02	EUR	1.100.000	969.672,00	0,18
ASML HOLDING NV (EUR) 1,625% 16-27 28.05	EUR	200.000	195.656,00	0,04
ASR NEDERLAND (EUR) 3,625% 23-28 12.12	EUR	200.000	205.376,00	0,04
ASR NEDERLAND (EUR) 4,625% 17-PERP 19.04	EUR	200.000	196.256,00	0,04
ASR NEDERLAND (EUR) 7% 22-43 07.12	EUR	200.000	236.874,00	0,04
ASR NEDERLAND (EUR) VAR% 15-45 29.09	EUR	100.000	100.968,00	0,02
ASR NEDERLAND (EUR) VAR% 24-PERP 27.12	EUR	200.000	209.346,00	0,04
ASSA ABLOY AB (EUR) 3,875% 23-30 13.09	EUR	500.000	521.055,00	0,10
ASSA ABLOY AB (EUR) 4,125% 23-35 13.09	EUR	700.000	753.298,00	0,14
ASSICUR GENERALI (EUR) 3,547% 24-34 15.01	EUR	300.000	304.575,00	0,06
ASSICURAZIONI (EUR) 2,429% 20-31 14.07	EUR	100.000	93.748,00	0,02
ASSICURAZIONI (EUR) 5,272% 23-33 12.09	EUR	400.000	439.372,00	0,08
ASSICURAZIONI (EUR) 5,399% 23-33 20.04	EUR	200.000	221.944,00	0,04
ASSICURAZIONI (EUR) 5,5% 15-47 27.10	EUR	400.000	422.276,00	0,08
ASTRAZENECA FINANCE (EUR) 3,278% 24-33 05.08	EUR	600.000	600.504,00	0,11
ASTRAZENECA PLC (EUR) 0,375% 21-29 03.06	EUR	500.000	450.295,00	0,08
ASTRAZENECA PLC (EUR) 3,75% 23-32 03.03	EUR	700.000	730.436,00	0,13
AT&T INC (EUR) 1,8% 18-26 05.09	EUR	100.000	98.339,00	0,02
AT&T INC (EUR) 2,35% 17-29 04.09	EUR	200.000	194.448,00	0,04
AT&T INC (EUR) 2,875% 20-PERP 01.05	EUR	200.000	198.644,00	0,04
AT&T INC (EUR) 3,15% 17-36 04.09	EUR	100.000	94.882,00	0,02
AT&T INC (EUR) 3,95% 23-31 30.04	EUR	100.000	104.146,00	0,02
AT&T INC (EUR) 4,3% 23-34 18.11	EUR	500.000	529.155,00	0,10
ATLAS COPCO FINANCE (EUR) 0,125% 19-29 03.09	EUR	1.100.000	975.777,00	0,18
AUST & NZ BANK (EUR) 0,669% 21-31 05.05	EUR	500.000	482.605,00	0,09
AUST & NZ BANK (EUR) 5,101% 23-33 03.02	EUR	400.000	419.308,00	0,08
AUSTRIAN REPUBLIC (EUR) 0% 20-30 20.02	EUR	2.000.000	1.764.240,00	0,31
AUSTRIAN REPUBLIC (EUR) 0,5% 19-29 20.02	EUR	1.500.000	1.390.200,00	0,24
AUSTRIAN REPUBLIC (EUR) 0,75% 16-26 20.10	EUR	900.000	877.257,00	0,16
AUSTRIAN REPUBLIC (EUR) 0,9% 22-32 20.02	EUR	1.000.000	887.990,00	0,16
AUSTRIAN REPUBLIC (EUR) 2,4% 13-34 23.05	EUR	800.000	775.632,00	0,14
AUTOROUTES DU SUD (EUR) 1,375% 19-31 21.02	EUR	400.000	361.692,00	0,07
AVANTOR FUNDING (EUR) 2,625% 20-25 01.11	EUR	200.000	198.100,00	0,04
AVANTOR FUNDING (EUR) 3,875% 20-28 15.07	EUR	200.000	199.020,00	0,04
AVERY DENNISON (EUR) 3,75% 24-34 04.11	EUR	500.000	501.390,00	0,09
AXA SA (EUR) 1,875% 22-42 10.07	EUR	300.000	261.141,00	0,05
AXA SA (EUR) 3,375% 16-47 06.07	EUR	200.000	200.364,00	0,04
AXA SA (EUR) 3,375% 24-34 31.05	EUR	300.000	302.556,00	0,06

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
AXA SA (EUR) 3,625% 23-33 10.01	EUR	100.000	104.093,00	0,02
AXA SA (EUR) 3,75% 22-30 12.10	EUR	100.000	104.271,00	0,02
AXA SA (EUR) 4,25% 22-43 10.03	EUR	300.000	304.365,00	0,06
AXA SA (EUR) 5,5% 23-43 11.07	EUR	300.000	328.005,00	0,06
AXA SA (EUR) 6.375% 24-PERP 16.01	EUR	200.000	214.898,00	0,04
BALL CORP (EUR) 1,5% 19-27 15.03	EUR	300.000	288.309,00	0,05
BANCO BILBAO VIZ (EUR) 5,75% 23-33 15.09	EUR	300.000	319.212,00	0,06
BANCO BILBAO VIZ (EUR) 6% 20-PERP 15.10	EUR	200.000	202.880,00	0,04
BANCO BILBAO VIZ (EUR) VAR% 24-36 08.02	EUR	100.000	104.266,00	0,02
BANCO BILBAO VIZ (EUR) VAR% 24-36 29.08	EUR	300.000	304.026,00	0,06
BANCO BILBAO VIZ (EUR) VAR% 24-PERP 13.09	EUR	600.000	628.074,00	0,12
BANCO SANTANDER (EUR) 3,75% 24-34 09.01	EUR	100.000	102.748,00	0,02
BANCO SANTANDER (EUR) 4,125% 24-34 22.04	EUR	400.000	415.760,00	0,08
BANCO SANTANDER (EUR) 4,375% 20-PERP 14.04	EUR	200.000	197.704,00	0,04
BANCO SANTANDER (EUR) VAR% 24-34 22.04	EUR	400.000	417.984,00	0,08
BANCO SANTANDER (EUR) VAR% 24-PERP 20.08	EUR	400.000	422.468,00	0,08
BANK OF AMERICA (EUR) 0,58% 19-29 08.08	EUR	1.000.000	917.060,00	0,17
BANK OF AMERICA (EUR) 1,662% 18-28 25.04	EUR	200.000	194.308,00	0,04
BANK OF AMERICA (EUR) 2,824% 22-33 27.04	EUR	600.000	578.664,00	0,11
BANK OF IRELAND (EUR) 6,75% 22-33 01.03	EUR	200.000	215.856,00	0,04
BANK OF IRELAND (EUR) VAR% 23-29 13.11	EUR	200.000	210.586,00	0,04
BANK OF IRELAND (EUR) VAR% 24-34 10.08	EUR	400.000	412.296,00	0,08
BANK OF IRELAND (EUR) VAR% 24-49 10.09	EUR	600.000	614.880,00	0,11
BANK OF MONTREAL (EUR) VAR% 24-30 10.07	EUR	700.000	713.377,00	0,13
BANKINTER SA (EUR) 1,25% 21-32 23.12	EUR	200.000	188.674,00	0,03
BANKINTER SA (EUR) 6,25% 20-PERP 17.04	EUR	200.000	202.148,00	0,04
BANKINTER SA (EUR) 7,375% 23-PERP 15.05	EUR	200.000	211.724,00	0,04
BANQUE FED CRED (EUR) 3,25% 24-31 17.10	EUR	300.000	298.839,00	0,05
BARCLAYS PLC (EUR) 0,577% 21-29 09.08	EUR	400.000	364.920,00	0,07
BARCLAYS PLC (EUR) 1,125% 21-31 22.03	EUR	200.000	194.720,00	0,04
BARCLAYS PLC (EUR) 4,918% 23-30 08.08	EUR	100.000	106.761,00	0,02
BARCLAYS PLC (EUR) VAR% 24-35 08.05	EUR	200.000	207.990,00	0,04
BARCLAYS PLC (EUR) VAR% 24-36 31.01	EUR	500.000	500.460,00	0,09
BARCLAYS PLC (EUR) VAR% 24-36 31.05	EUR	200.000	208.242,00	0,04
BASF SE (EUR) 4% 23-29 08.03	EUR	200.000	208.076,00	0,04
BASF SE (EUR) 4,25% 23-32 08.03	EUR	200.000	211.918,00	0,04
BAWAG GROUP AG (EUR) 6,75% 23-34 24.02	EUR	300.000	325.842,00	0,06
BAWAG GROUP AG (EUR) VAR% 24-PERP 01.12	EUR	400.000	412.080,00	0,08
BE SEMICONDUCTOR (EUR) 4,5% 24-31 15.07	EUR	500.000	520.610,00	0,10
BECTON DICKINSON & CO (EUR) 3,519% 24-31 08.02	EUR	500.000	507.895,00	0,09
BECTON DICKINSON & CO (EUR) 3,828% 24-32 07.06	EUR	200.000	204.884,00	0,04
BECTON DICKINSON EURO (EUR) 0,334% 21-28 13.08	EUR	100.000	91.331,00	0,02
BECTON DICKINSON EURO (EUR) 1,213% 21-36 12.02	EUR	300.000	237.816,00	0,04
BECTON DICKINSON EURO (EUR) 3,553% 23-29 13.09	EUR	100.000	102.131,00	0,02
BECTON DICKINSON EURO (EUR) 4,029% 24-36 07.06	EUR	200.000	205.600,00	0,04

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
BELFIUS BANQUE SA (EUR) 5,25% 23-33 19.04	EUR	500.000	521.910,00	0,10
BELFIUS BANQUE SA (EUR) VAR% 24-35 11.06	EUR	100.000	104.091,00	0,02
BELFIUS BANQUE SA (EUR) VAR% 24-PERP 06.05	EUR	400.000	400.552,00	0,07
BERKSHIRE HATHAWAY FIN (EUR) 2% 22-34 18.03	EUR	900.000	817.407,00	0,15
BERKSHIRE HATHAWAY INC (EUR) 1,125% 15-27 16.03	EUR	400.000	387.536,00	0,07
BERKSHIRE HATHAWAY INC (EUR) 2,15% 16-28 15.03	EUR	700.000	690.249,00	0,13
BFCM (EUR) 3,875% 23-28 14.02	EUR	200.000	205.686,00	0,04
BFCM (EUR) 4,125% 23-30 18.09	EUR	100.000	104.459,00	0,02
BFCM (EUR) 4,375% 24-34 11.01	EUR	200.000	200.054,00	0,04
BMW FINANCE NV (EUR) 3,25% 23-30 22.07	EUR	200.000	204.298,00	0,04
BMW FINANCE NV (EUR) 3,5% 24-32 17.11	EUR	300.000	303.690,00	0,06
BMW FINANCE NV (EUR) 3,625% 23-35 22.05	EUR	200.000	203.088,00	0,04
BMW FINANCE NV (EUR) 4,125% 23-33 04.10	EUR	200.000	210.402,00	0,04
BMW US CAPITAL (EUR) 3,375% 24-34 02.02	EUR	500.000	495.195,00	0,09
BNP PARIBAS (EUR) 4,095% 24-34 13.02	EUR	200.000	205.108,00	0,04
BNP PARIBAS (EUR) 4,25% 23-31 13.04	EUR	100.000	104.130,00	0,02
BNP PARIBAS (EUR) 6,875% 22-PERP 06.06	EUR	200.000	211.304,00	0,04
BNP PARIBAS (EUR) 7,375% 23-PERP 11.06	EUR	400.000	432.336,00	0,08
BNP PARIBAS (EUR) VAR% 23-32 13.11	EUR	400.000	426.216,00	0,08
BNP PARIBAS (EUR) VAR% 24-34 28.08	EUR	200.000	201.466,00	0,04
BOOKING HOLDINGS (EUR) 0,5% 21-28 08.03	EUR	400.000	372.256,00	0,07
BOOKING HOLDINGS (EUR) 3,75% 24-36 01.03	EUR	200.000	203.312,00	0,04
BOOKING HOLDINGS (EUR) 3,75% 24-37 21.11	EUR	200.000	201.686,00	0,04
BOOKING HOLDINGS (EUR) 4% 24-44 01.03	EUR	200.000	201.238,00	0,04
BOOKING HOLDINGS (EUR) 4,125% 23-33 12.05	EUR	200.000	210.510,00	0,04
BOOKING HOLDINGS (EUR) 4,5% 22-31 15.11	EUR	500.000	537.495,00	0,10
BOOKING HOLDINGS (EUR) 4,75% 22-34 15.11	EUR	200.000	220.638,00	0,04
BOUYGUES (EUR) 0,5% 21-30 11.02	EUR	800.000	706.344,00	0,13
BP CAPITAL MARKETS BV (EUR) 3,36% 24-31 12.09	EUR	400.000	399.964,00	0,07
BP CAPITAL MARKETS PLC (EUR) VAR% 24-PERP 19.11	EUR	300.000	299.997,00	0,06
BP CAPITAL PLC (EUR) 3,25% 20-PERP 22.06	EUR	900.000	894.645,00	0,16
BP CAPITAL PLC (EUR) 3,625% 20-PERP 22.06	EUR	400.000	393.080,00	0,07
BPCE (EUR) 1,75% 22-34 02.02	EUR	100.000	91.779,00	0,02
BPCE (EUR) 4,5% 23-33 13.01	EUR	200.000	209.684,00	0,04
BPCE (EUR) 5,125% 23-35 25.01	EUR	300.000	313.506,00	0,06
BPCE (EUR) VAR% 24-36 26.02	EUR	200.000	206.682,00	0,04
BRISTOL-MYERS (EUR) 1,75% 15-35 15.05	EUR	800.000	700.304,00	0,13
BRITISH TELECOM (EUR) 1,874% 20-80 18.08	EUR	200.000	196.996,00	0,04
BRITISH TELECOM (EUR) 3,75% 23-31 13.05	EUR	200.000	206.134,00	0,04
BRITISH TELECOM (EUR) 3,875% 24-34 20.01	EUR	200.000	204.216,00	0,04
BRITISH TELECOM (EUR) 4,25% 23-33 06.01	EUR	300.000	316.989,00	0,06
BRITISH TELECOM (EUR) VAR% 24-54 03.10	EUR	300.000	310.776,00	0,06
BTPS (EUR) 0,95% 20-27 15.09	EUR	500.000	480.565,00	0,09
BTPS (EUR) 1,15% 20-30 14.07	EUR	1.100.000	995.929,00	0,18
BTPS (EUR) 2% 18-28 01.02	EUR	2.000.000	1.970.300,00	0,35

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
BTPS (EUR) 2,1% 19-26 15.07	EUR	1.000.000	997.440,00	0,18
BTPS (EUR) 2,25% 16-36 01.09	EUR	2.200.000	1.928.388,00	0,34
BTPS (EUR) 2,5% 22-32 01.12	EUR	2.200.000	2.091.034,00	0,37
BTPS (EUR) 2,95% 18-38 01.09	EUR	1.500.000	1.379.580,00	0,24
BTPS (EUR) 2.35% 04-35 15.09	EUR	400.000	644.297,90	0,12
BTPS (EUR) 3% 19-29 01.08	EUR	2.000.000	2.023.200,00	0,36
BTPS (EUR) 5% 03-34 01.08	EUR	2.000.000	2.258.080,00	0,40
BTPS (EUR) 5,25% 98-29 01.11	EUR	2.200.000	2.448.732,00	0,44
BTPS (EUR) 5,75% 02-33 01.02	EUR	3.500.000	4.109.524,99	0,74
BTPS (EUR) 6% 00-31 01.05	EUR	2.400.000	2.815.656,00	0,51
BTPS (EUR) 6,5% 97-27 01.11	EUR	1.000.000	1.108.620,00	0,19
BUNZL FINANCE (EUR) 3,375% 24-32 09.02	EUR	500.000	497.845,00	0,09
BUREAU VERITAS (EUR) 3,125% 24-31 15.11	EUR	300.000	299.271,00	0,05
BUREAU VERITAS (EUR) 3,5% 24-36 22.05	EUR	600.000	597.306,00	0,11
CAIXABANK (EUR) 4,375% 23-33 29.11	EUR	100.000	107.896,00	0,02
CAIXABANK (EUR) 5,375% 22-30 14.11	EUR	100.000	109.554,00	0,02
CAIXABANK (EUR) 5,875% 20-PERP 09.04	EUR	200.000	205.088,00	0,04
CAIXABANK (EUR) 7.5% 24-PERP 16.01	EUR	400.000	437.804,00	0,08
CAIXABANK (EUR) 8,25% 23-PERP 13.06	EUR	200.000	220.804,00	0,04
CAIXABANK (EUR) VAR% 24-32 09.02	EUR	100.000	103.687,00	0,02
CAIXABANK (EUR) VAR% 24-36 08.08	EUR	200.000	203.408,00	0,04
CAMPARI MILANO (EUR) 1,25% 20-27 06.10	EUR	400.000	376.316,00	0,07
CANADIAN IMPERIAL BK (EUR) 3,807% 24-29 09.07	EUR	500.000	513.850,00	0,09
CAPGEMINI SE (EUR) 1,125% 20-30 23.06	EUR	700.000	633.899,00	0,12
CARLSBERG BREWER (EUR) 0,375% 20-27 30.06	EUR	200.000	188.818,00	0,03
CARLSBERG BREWER (EUR) 4,25% 23-33 05.10	EUR	100.000	106.167,00	0,02
CARREFOUR SA (EUR) 3,625% 24-32 17.10	EUR	500.000	498.815,00	0,09
CARREFOUR SA (EUR) 3,75% 23-30 10.10	EUR	200.000	203.682,00	0,04
CARREFOUR SA (EUR) 4,125% 22-28 12.10	EUR	200.000	207.286,00	0,04
CARREFOUR SA (EUR) 4,375% 23-31 14.11	EUR	200.000	210.670,00	0,04
CARRIER GLOBAL (EUR) 4,5% 23-32 29.11	EUR	500.000	535.755,00	0,10
CARRIER GLOBAL (EUR) 3,625% 24-37 15.01	EUR	500.000	496.600,00	0,09
CARRIER GLOBAL (EUR) 4,125% 23-28 29.05	EUR	200.000	208.098,00	0,04
CASTELLUM AB (EUR) 3,125% 21-PERP 02.03	EUR	200.000	191.592,00	0,04
CATERPILLAR FINL SERVICE (EUR) 3,023% 24-27 03.09	EUR	700.000	706.398,00	0,13
CELLNEX TELECOM (EUR) 0,75% 20-31 20.11	EUR	300.000	263.583,00	0,05
CELLNEX TELECOM (EUR) 1,75% 20-30 23.10	EUR	100.000	91.732,00	0,02
CELLNEX TELECOM (EUR) 2,125% 23-30 11.08	EUR	200.000	209.982,00	0,04
CHUBB INA HOLDING (EUR) 0,875% 19-29 15.12	EUR	800.000	724.592,00	0,13
CIE DE ST GOBAIN (EUR) 2,125% 22-28 10.06	EUR	200.000	195.472,00	0,04
CIE DE ST GOBAIN (EUR) 2,625% 22-32 10.08	EUR	200.000	191.540,00	0,04
CIE DE ST GOBAIN (EUR) 3,5% 23-29 18.01	EUR	300.000	306.030,00	0,06
CIE DE ST GOBAIN (EUR) 3,625% 24-34 08.04	EUR	200.000	202.272,00	0,04
CIE DE ST GOBAIN (EUR) 3,625% 24-36 09.08	EUR	300.000	298.116,00	0,05
CIE DE ST GOBAIN (EUR) 3,875% 23-30 29.11	EUR	200.000	207.096,00	0,04

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
CITIGROUP INC (EUR) 1,25% 19-29 10.04	EUR	400.000	370.744,00	0,07
CITIGROUP INC (EUR) 3,713% 22-28 22.09	EUR	100.000	101.985,00	0,02
CITIGROUP INC (EUR) 3,75% 24-32 14.05	EUR	300.000	305.643,00	0,06
CITIGROUP INC (EUR) 4,112% 22-33 22.09	EUR	500.000	521.910,00	0,10
CNH EUROPE SA (EUR) 1,625% 19-29 03.07	EUR	400.000	374.464,00	0,07
CNH INDUSTRIAL NV (EUR) 3,75% 24-31 11.06	EUR	500.000	508.185,00	0,09
CNP ASSURANCES (EUR) 4,5% 15-47 10.06	EUR	300.000	306.108,00	0,06
CNP ASSURANCES (EUR) 4.875% 24-54 16.07	EUR	200.000	208.652,00	0,04
CNP ASSURANCES (EUR) 5,25% 23-53 18.07	EUR	300.000	319.857,00	0,06
COCA-COLA CO (EUR) 0,125% 20-29 15.03	EUR	600.000	538.170,00	0,10
COCA-COLA CO (EUR) 1,25% 19-31 08.03	EUR	900.000	817.929,00	0,15
COCA-COLA CO (EUR) 1,625% 15-35 09.03	EUR	500.000	433.315,00	0,08
COCA-COLA CO (EUR) 3,125% 24-32 14.05	EUR	200.000	200.988,00	0,04
COCA-COLA CO (EUR) 3,5% 24-44 14.05	EUR	200.000	198.152,00	0,04
COCA-COLA EURPAC (EUR) 0,2% 20-28 02.12	EUR	400.000	361.188,00	0,07
COCA-COLA EURPAC (EUR) 1,125% 19-29 12.04	EUR	100.000	92.983,00	0,02
COCA-COLA EURPAC (EUR) 1,5% 18-27 08.11	EUR	200.000	194.300,00	0,04
COCA-COLA EURPAC (EUR) 1,75% 20-26 27.03	EUR	100.000	98.978,00	0,02
COCA-COLA EURPAC (EUR) 3,25% 24-32 21.03	EUR	200.000	200.690,00	0,04
COLGATE-PALMOLIVE (EUR) 0,3% 21-29 10.11	EUR	500.000	447.470,00	0,08
COLGATE-PALMOLIVE (EUR) 1,375% 19-34 06.03	EUR	1.000.000	879.490,00	0,16
COLOPLAST FINA (EUR) 2,25% 22-27 19.05	EUR	700.000	691.369,00	0,13
COMCAST CORP (EUR) 0,25% 20-27 20.05	EUR	200.000	188.670,00	0,03
COMCAST CORP (EUR) 0,25% 21-29 14.09	EUR	200.000	177.628,00	0,03
COMCAST CORP (EUR) 0,75% 20-32 20.02	EUR	600.000	509.748,00	0,09
COMCAST CORP (EUR) 3,55% 24-36 26.09	EUR	200.000	200.162,00	0,04
COMMERZBANK AG (EUR) 5,25% 23-29 25.03	EUR	400.000	424.152,00	0,08
COMMERZBANK AG (EUR) VAR% 24-32 16.07	EUR	200.000	203.338,00	0,04
COMMERZBANK AG (EUR) VAR% 24-35 15.10	EUR	500.000	495.120,00	0,09
COMMERZBANK AG (EUR) VAR% 24-37 20.02	EUR	200.000	198.842,00	0,04
COMMERZBANK AG (EUR) VAR% 24-PERP 31.12	EUR	200.000	219.200,00	0,04
COMMONWEALTH AUST (EUR) VAR% 24-34 04.06	EUR	700.000	721.539,00	0,13
COMPASS GROUP FINANCE NV (EUR) 3% 22-30 08.03	EUR	700.000	703.353,00	0,13
COMPASS GROUP PLC (EUR) 3,25% 24-31 06.02	EUR	600.000	609.024,00	0,11
COMPASS GROUP PLC (EUR) 3,25% 24-33 16.09	EUR	400.000	399.324,00	0,07
CONSOLIDATED AIRLINES (EUR) 3,75% 21-29 25.03	EUR	300.000	304.398,00	0,06
CONTINENTAL AG (EUR) 3,5% 24-29 01.10	EUR	400.000	403.424,00	0,07
CONTINENTAL AG (EUR) 4% 23-28 01.06	EUR	200.000	206.382,00	0,04
COOPERATIEVE RABOBANK (EUR) 3,822% 24-34 26.01	EUR	400.000	412.848,00	0,08
COOPERATIEVE RABOBANK (EUR) 4% 23-30 10.01	EUR	500.000	520.450,00	0,10
COOPERATIEVE RABOBANK (EUR) 4,233% 23-29 25.04	EUR	200.000	207.714,00	0,04
COOPERATIEVE RABOBANK (EUR) 4,375% 20-PERP 29.12	EUR	200.000	197.176,00	0,04
CORNING INC (EUR) 4,125% 23-31 15.05	EUR	600.000	630.012,00	0,12
COTY INC (EUR) 5,75% 23-28 15.09	EUR	200.000	208.190,00	0,04

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
CPI PROPERTY (EUR) 4,875% 19-PERP 16.04	EUR	200.000	193.192,00	0,04
CREDIT AGRICOLE (EUR) 2% 19-29 25.03	EUR	100.000	94.341,00	0,02
CREDIT AGRICOLE (EUR) 3,5% 24-34 26.09	EUR	100.000	98.261,00	0,02
CREDIT AGRICOLE (EUR) 3,875% 22-34 28.11	EUR	200.000	207.426,00	0,04
CREDIT AGRICOLE (EUR) 4,125% 24-36 26.02	EUR	100.000	102.770,00	0,02
CREDIT AGRICOLE (EUR) 4,375% 23-33 27.11	EUR	300.000	316.212,00	0,06
CREDIT AGRICOLE (EUR) 5,5% 23-33 28.08	EUR	100.000	105.754,00	0,02
CREDIT AGRICOLE (EUR) 7,25% 23-PERP 23.03	EUR	200.000	212.134,00	0,04
CREDIT AGRICOLE (EUR) VAR% 24-36 15.04	EUR	100.000	101.401,00	0,02
CREDIT AGRICOLE (EUR) VAR% 24-49 23.09	EUR	300.000	309.522,00	0,06
CRH FUNDING (EUR) 1,625% 20-30 05.05	EUR	200.000	186.748,00	0,03
CRH SMW FINANCE (EUR) 1,25% 20-26 05.11	EUR	100.000	97.507,00	0,02
CRH SMW FINANCE (EUR) 4% 23-31 11.07	EUR	100.000	104.981,00	0,02
CRH SMW FINANCE (EUR) 4,25% 23-35 11.07	EUR	200.000	212.760,00	0,04
CROWN EURO HOLD (EUR) 2,875% 18-26 01.02	EUR	100.000	99.445,00	0,02
CROWN EURO HOLD (EUR) 4,5% 24-30 15.01	EUR	300.000	309.714,00	0,06
CROWN EURO HOLD (EUR) 5% 23-28 15.05	EUR	200.000	210.648,00	0,04
DAIMLER AG (EUR) 1.125% 19-34 08.08	EUR	200.000	164.454,00	0,03
DAIMLER TRUCK (EUR) 1,625% 22-27 06.04	EUR	300.000	292.287,00	0,05
DAIMLER TRUCK (EUR) 3,375% 24-30 23.09	EUR	200.000	201.110,00	0,04
DAIMLER TRUCK (EUR) 3,875% 23-29 19.06	EUR	200.000	207.014,00	0,04
DANONE (EUR) 0,395% 20-29 10.06	EUR	100.000	90.404,00	0,02
DANONE (EUR) 1% 21-PERP 16.12	EUR	200.000	190.134,00	0,03
DANONE (EUR) 3,071% 22-32 07.09	EUR	100.000	99.294,00	0,02
DANONE (EUR) 3,2% 24-31 12.09	EUR	400.000	403.072,00	0,07
DANONE (EUR) 3,47% 23-31 22.05	EUR	400.000	408.780,00	0,07
DANONE (EUR) 3,706% 23-29 13.11	EUR	200.000	206.630,00	0,04
DANSKE BANK (EUR) 4,125% 23-31 10.01	EUR	400.000	420.420,00	0,08
DANSKE BANK (EUR) 4,5% 23-28 09.11	EUR	300.000	312.459,00	0,06
DANSKE BANK (EUR) VAR% 24-32 9.01	EUR	400.000	411.284,00	0,08
DANSKE BANK (EUR) VAR% 24-34 14.05	EUR	200.000	207.704,00	0,04
DANSKE BANK (EUR) VAR% 24-36 19.11	EUR	200.000	199.048,00	0,04
DASSAULT SYSTEMES (EUR) 0,125% 19-26 16.09	EUR	300.000	287.052,00	0,05
DELIVERY HERO (EUR) 1,5% 20-28 15.01	EUR	100.000	87.140,00	0,02
DELL BANK INTER (EUR) 3,625% 24-29 24.06	EUR	400.000	407.148,00	0,07
DELL BANK INTER (EUR) 4,5% 22-27 18.10	EUR	400.000	416.584,00	0,08
DEUTSCHE BAHN (EUR) 0,375% 20-29 23.06	EUR	200.000	180.178,00	0,03
DEUTSCHE BAHN (EUR) 1,6% 19-PERP 18.10	EUR	500.000	446.250,00	0,08
DEUTSCHE BAHN (EUR) 3,25% 23-33 19.05	EUR	200.000	204.490,00	0,04
DEUTSCHE BAHN (EUR) 3,375% 24-34 24.04	EUR	300.000	307.287,00	0,06
DEUTSCHE BAHN (EUR) 3,375% 24-38 29.01	EUR	200.000	201.288,00	0,04
DEUTSCHE BAHN (EUR) 3,625% 23-37 18.12	EUR	300.000	311.559,00	0,06
DEUTSCHE BAHN (EUR) 4% 23-43 23.11	EUR	300.000	320.190,00	0,06
DEUTSCHE BANK (EUR) 10% 22-PERP 30.04	EUR	200.000	219.628,00	0,04
DEUTSCHE BANK (EUR) 4,5% 21-PERP 30.04	EUR	200.000	189.606,00	0,03

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
DEUTSCHE BANK (EUR) 5% 22-30 05.09	EUR	100.000	106.268,00	0,02
DEUTSCHE BANK (EUR) 5,625% 20-31 19.05	EUR	100.000	101.985,00	0,02
DEUTSCHE BANK (EUR) 6,75% 22-PERP 30.04	EUR	200.000	201.136,00	0,04
DEUTSCHE BANK (EUR) VAR% 24-30 04.04	EUR	200.000	204.660,00	0,04
DEUTSCHE BANK (EUR) VAR% 24-PERP 10.06	EUR	200.000	209.538,00	0,04
DEUTSCHE BANK (EUR) VAR% 24-PERP 30.04	EUR	200.000	203.758,00	0,04
DEUTSCHE BOERSE (EUR) 0,125% 21-31 22.02	EUR	200.000	169.868,00	0,03
DEUTSCHE BOERSE (EUR) 1,25% 20-47 16.06	EUR	300.000	284.931,00	0,05
DEUTSCHE BOERSE (EUR) 2% 22-48 23.06	EUR	200.000	189.878,00	0,03
DEUTSCHE BOERSE (EUR) 3,875% 23-33 28.09	EUR	800.000	839.824,00	0,15
DEUTSCHE BUNDESREPUBLIC 0% 20-30 15.08	EUR	3.100.000	2.760.426,00	0,50
DEUTSCHE POST (EUR) 3,375% 23-33 03.07	EUR	700.000	720.797,00	0,13
DEUTSCHE POST (EUR) 3,5% 24-36 25.03	EUR	600.000	604.074,00	0,11
DEUTSCHE TELEKOM AG (EUR) 3,25% 24-35 04.06	EUR	300.000	300.120,00	0,06
DEUTSCHE TELEKOM AG (EUR) 3,25% 24-36 20.03	EUR	500.000	499.405,00	0,09
DEUTSCHE TELEKOM INT FIN (EUR) 1,5% 16-28 03.04	EUR	200.000	193.290,00	0,04
DEUTSCHLAND (EUR) 0% 16-26 15.08	EUR	1.000.000	968.080,00	0,18
DEUTSCHLAND (EUR) 0% 19-29 15.08	EUR	3.000.000	2.731.380,00	0,49
DEUTSCHLAND (EUR) 0% 20-35 15.05	EUR	3.000.000	2.343.240,00	0,42
DEUTSCHLAND (EUR) 0% 21-36 15.05	EUR	2.900.000	2.198.345,00	0,39
DEUTSCHLAND (EUR) 0,25% 19-29 15.02	EUR	2.000.000	1.861.840,00	0,33
DEUTSCHLAND (EUR) 0,5% 17-27 15.08	EUR	2.000.000	1.926.400,00	0,34
DEUTSCHLAND (EUR) 0,5% 18-28 15.02	EUR	2.000.000	1.911.200,00	0,34
DEUTSCHLAND (EUR) 1,7% 22-32 15.08	EUR	3.000.000	2.891.700,00	0,52
DEUTSCHLAND (EUR) 2,5% 12-44 04.07	EUR	3.200.000	3.155.904,00	0,57
DEUTSCHLAND (EUR) 4,75% 03-34 04.07	EUR	2.500.000	3.008.775,00	0,54
DEUTSCHLAND I/L (EUR) 0,5% 14-30 15.04	EUR	1.000.000	1.279.041,07	0,22
DEV BANK JAPAN (EUR) 2,625% 24-28 11.09	EUR	500.000	500.970,00	0,09
DH EUROPE (EUR) 0,45% 19-28 18.03	EUR	800.000	744.144,00	0,14
DIAGEO CAPITAL BV (EUR) 0,125% 20-28 28.09	EUR	200.000	181.956,00	0,03
DIAGEO CAPITAL BV (EUR) 1,5% 22-29 08.06	EUR	200.000	189.456,00	0,03
DIAGEO FINANCE PLC (EUR) 2,5% 20-32 27.03	EUR	200.000	192.626,00	0,04
DIAGEO FINANCE PLC (EUR) 3,375% 24-35 30.08	EUR	300.000	300.924,00	0,06
DIGITAL DUTCH FIN (EUR) 1% 20-32 15.01	EUR	200.000	168.560,00	0,03
DIGITAL DUTCH FIN (EUR) 1,25% 20-31 01.02	EUR	200.000	175.524,00	0,03
DIGITAL DUTCH FIN (EUR) 1,5% 20-30 15.03	EUR	200.000	182.374,00	0,03
DIGITAL DUTCH FIN (EUR) 3,875% 24-33 13.09	EUR	200.000	202.190,00	0,04
DIGITAL INTREPID HOLDING BV (EUR) 0,625% 21-31 15.07	EUR	200.000	166.636,00	0,03
DISCOVERY COMM (EUR) 1,9% 15-27 19.03	EUR	100.000	96.776,00	0,02
DNB BANK ASA (EUR) 4% 23-29 14.03	EUR	100.000	103.454,00	0,02
DNB BANK ASA (EUR) 4,625% 22-33 28.02	EUR	300.000	309.990,00	0,06
DNB BANK ASA (EUR) 4,625% 23-29 01.11	EUR	500.000	527.660,00	0,10
DNB BANK ASA (EUR) 5% 23-33 13.09	EUR	300.000	315.252,00	0,06
DNB BANK ASA (EUR) VAR% 24-30 29.11	EUR	300.000	298.185,00	0,05
DOW CHEMICAL (EUR) 1,125% 20-32 15.03	EUR	300.000	257.670,00	0,05

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
DSM BV (EUR) 0,625% 20-32 23.06	EUR	800.000	668.736,00	0,12
DSM BV (EUR) 3,625% 24-34 02.07	EUR	800.000	810.424,00	0,15
DSV AS (EUR) 0,375% 20-27 26.02	EUR	200.000	190.454,00	0,03
DSV FINANCE BV (EUR) 0,5% 21-31 03.03	EUR	600.000	514.692,00	0,09
DSV FINANCE BV (EUR) 0,75% 21-33 05.07	EUR	200.000	164.326,00	0,03
DSV FINANCE BV (EUR) 3,375% 24-32 06.11	EUR	200.000	202.372,00	0,04
DSV FINANCE BV (EUR) 3,375% 24-34 06.11	EUR	200.000	199.910,00	0,04
DSV FINANCE BV (EUR) 3,5% 24-29 26.06	EUR	200.000	204.722,00	0,04
DUKE ENERGY CORP (EUR) 3,1% 22-28 15.06	EUR	300.000	300.561,00	0,06
DUKE ENERGY CORP (EUR) 3,75% 24-31 01.04	EUR	500.000	507.715,00	0,09
DUKE ENERGY CORP (EUR) 3,85% 22-34 15.06	EUR	500.000	499.980,00	0,09
E.ON SE (EUR) 0,875% 20-31 20.08	EUR	100.000	86.729,00	0,02
E.ON SE (EUR) 2,875% 22-28 26.08	EUR	300.000	301.662,00	0,06
E.ON SE (EUR) 3,75% 24-36 15.01	EUR	100.000	100.948,00	0,02
E.ON SE (EUR) 3,875% 23-35 12.01	EUR	100.000	102.347,00	0,02
E.ON SE (EUR) 3,875% 24-38 05.09	EUR	200.000	202.294,00	0,04
E.ON SE (EUR) 4% 23-33 29.08	EUR	300.000	312.774,00	0,06
E.ON SE (EUR) 4,125% 24-44 25.03	EUR	100.000	101.183,00	0,02
EAST JAPAN RAILWAY (EUR) 0,773% 21-34 15.09	EUR	400.000	321.412,00	0,06
EAST JAPAN RAILWAY (EUR) 1,85% 22-33 13.04	EUR	300.000	272.307,00	0,05
EAST JAPAN RAILWAY (EUR) 3,533% 24-36 04.09	EUR	200.000	201.266,00	0,04
EAST JAPAN RAILWAY (EUR) 3,976% 23-32 05.09	EUR	200.000	211.268,00	0,04
EATON CAPITAL (EUR) 0,577% 21-30 08.03	EUR	400.000	356.980,00	0,07
EATON CAPITAL (EUR) 3,601% 24-31 21.05	EUR	100.000	103.009,00	0,02
EATON CAPITAL (EUR) 3,802% 24-36 21.05	EUR	400.000	412.628,00	0,08
EDENRED (EUR) 3,625% 23-26 13.12	EUR	200.000	202.842,00	0,04
EDENRED (EUR) 3,625% 23-31 13.06	EUR	400.000	402.868,00	0,07
EDP SA (EUR) 1,875% 21-81 02.08	EUR	100.000	97.428,00	0,02
EDP SA (EUR) 1,875% 21-82 14.03	EUR	200.000	182.532,00	0,03
EDP SA (EUR) 3,875% 23-28 26.06	EUR	100.000	103.070,00	0,02
EDP SA (EUR) 5,943% 23-83 23.04	EUR	300.000	315.063,00	0,06
EDP SA (EUR) VAR% 24-54 16.09	EUR	300.000	305.061,00	0,06
EDP SERVICIOS (EUR) 4,375% 23-32 04.04	EUR	100.000	105.828,00	0,02
EIB (EUR) 0% 20-27 17.06	EUR	1.500.000	1.419.945,00	0,25
EIB (EUR) 0% 21-26 22.12	EUR	500.000	479.035,00	0,09
EIB (EUR) 2,625% 24-34 04.09	EUR	1.500.000	1.480.530,00	0,26
EIB (EUR) 2,875% 23-33 12.01	EUR	1.600.000	1.624.000,00	0,29
ELI LILLY & CO (EUR) 0,5% 21-33 14.09	EUR	1.000.000	821.970,00	0,15
ELIA GROUP SA (EUR) 3,875% 24-31 11.06	EUR	200.000	202.042,00	0,04
ELIA GROUP SA (EUR) 5,85% 23-PERP 15.06	EUR	200.000	209.624,00	0,04
ELIA TRANSMISSION (EUR) 3,625% 23-33 18.01	EUR	200.000	204.462,00	0,04
ELM BV (EUR) 3,75% 20-PERP 03.09	EUR	400.000	398.752,00	0,07
EMERSON ELECTRIC (EUR) 2% 19-29 15.10	EUR	700.000	674.737,00	0,12
ENBW ENERGIE BADEN (EUR) 1,875% 20-80 29.06	EUR	300.000	292.386,00	0,05
ENBW ENERGIE BADEN (EUR) 2,125% 21-81 31.08	EUR	300.000	255.144,00	0,05

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
ENBW ENERGIE BADEN (EUR) VAR% 24-84 23.01	EUR	200.000	210.226,00	0,04
ENBW INTL FIN (EUR) 3,75% 24-35 20.11	EUR	200.000	200.246,00	0,04
ENBW INTL FIN (EUR) 4% 23-35 24.01	EUR	300.000	308.094,00	0,06
ENBW INTL FIN (EUR) 4% 24-36 22.07	EUR	300.000	306.090,00	0,06
ENBW INTL FIN (EUR) 4.3% 23-34 23.05	EUR	100.000	105.756,00	0,02
ENEL FINANCE (EUR) 3,875% 24-35 23.01	EUR	200.000	203.774,00	0,04
ENEL FINANCE (EUR) 4% 23-31 20.02	EUR	200.000	208.548,00	0,04
ENEL SPA (EUR) 1,875% 21-PERP 08.09	EUR	200.000	174.576,00	0,03
ENEL SPA (EUR) 3,5% 19-80 24.05	EUR	100.000	99.845,00	0,02
ENEL SPA (EUR) 6,625% 23-PERP 16.07	EUR	200.000	222.896,00	0,04
ENEL SPA (EUR) VAR% 24-PERP 27.05	EUR	200.000	204.178,00	0,04
ENERGIAS DE PORT (EUR) VAR% 24-54 29.05	EUR	200.000	204.414,00	0,04
ENGIE (EUR) 1,875% 21-PERP 02.07	EUR	200.000	175.932,00	0,03
ENGIE (EUR) 3,875% 23-33 06.12	EUR	100.000	102.703,00	0,02
ENGIE (EUR) 4% 23-35 11.01	EUR	300.000	309.873,00	0,06
ENGIE (EUR) 4,25% 23-34 06.09	EUR	100.000	104.562,00	0,02
ENGIE (EUR) 4,25% 24-44 06.03	EUR	100.000	101.815,00	0,02
ENGIE (EUR) VAR% 24-PERP 14.06	EUR	500.000	520.104,00	0,10
ENI SPA (EUR) 2,625% 20-PERP 13.01	EUR	300.000	296.751,00	0,05
ENI SPA (EUR) 2,75% 21-PERP 11.05	EUR	200.000	185.770,00	0,03
ENI SPA (EUR) 3,375% 20-00 13.10	EUR	300.000	290.640,00	0,05
ENI SPA (EUR) 4,25% 23-33 19.05	EUR	300.000	314.709,00	0,06
EPIROC AB (EUR) 3,625% 24-31 28.02	EUR	500.000	509.905,00	0,09
EQT AB (EUR) 2,375% 22-28 06.04	EUR	900.000	880.506,00	0,16
EQUINIX INC (EUR) 0,25% 21-27 15.03	EUR	300.000	283.218,00	0,05
EQUINIX INC (EUR) 1% 21-33 15.03	EUR	400.000	331.144,00	0,06
EQUINIX INC (EUR) 3,625% 24-34 22.11	EUR	400.000	398.256,00	0,07
EQUINIX INC (EUR) 3,65% 24-33 03.09	EUR	300.000	301.044,00	0,06
ERICSSON LM (EUR) 1% 21-29 26.05	EUR	400.000	363.144,00	0,07
ERICSSON LM (EUR) 1,125% 22-27 08.02	EUR	100.000	96.152,00	0,02
ERSTE GROUP BANK (EUR) 0,875% 21-32 15.11	EUR	500.000	465.165,00	0,09
ERSTE GROUP BANK (EUR) 3,25% 24-32 27.08	EUR	200.000	200.282,00	0,04
ERSTE GROUP BANK (EUR) 4% 23-31 31.01	EUR	100.000	104.327,00	0,02
ERSTE GROUP BANK (EUR) 8,5% 23-PERP 15.04	EUR	400.000	443.224,00	0,08
ERSTE GROUP BANK (EUR) VAR% 24-35 15.01	EUR	200.000	200.370,00	0,04
ERSTE GROUP BANK (EUR) VAR% 24-PERP 15.10	EUR	400.000	424.016,00	0,08
ESSILORLUXOTTICA (EUR) 0,5% 20-28 05.06	EUR	200.000	185.936,00	0,03
ESSILORLUXOTTICA (EUR) 0,75% 19-31 27.11	EUR	1.000.000	864.540,00	0,16
ESSILORLUXOTTICA (EUR) 3% 24-32 05.03	EUR	500.000	498.070,00	0,09
ESSITY AB (EUR) 0,25% 21-31 08.02	EUR	200.000	172.938,00	0,03
ESSITY CAPITAL (EUR) 0,25% 21-29 15.09	EUR	100.000	87.512,00	0,02
EUROCLEAR INVEST (EUR) 1,125% 16-26 07.12	EUR	200.000	193.980,00	0,04
EUROCLEAR INVEST (EUR) 1,375% 21-51 16.06	EUR	500.000	429.545,00	0,08
EUROCLEAR INVEST (EUR) 2,625% 18-48 11.04	EUR	700.000	680.505,00	0,12
EUROFINS SCIENTIFIC (EUR) 4% 22-29 06.07	EUR	300.000	304.596,00	0,06

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
EUROFINS SCIENTIFIC (EUR) 4,75% 23-30 06.09	EUR	100.000	104.800,00	0,02
EURONEXT NV (EUR) 0,125% 21-26 17.05	EUR	100.000	96.710,00	0,02
EURONEXT NV (EUR) 1,125% 19-29 12.06	EUR	700.000	650.664,00	0,12
EUROPEAN BK RECON & DEV (EUR) 2,875% 24-31 17.07	EUR	500.000	509.080,00	0,09
EUROPEAN UNION (EUR) 0% 20-30 04.10	EUR	2.000.000	1.728.860,00	0,31
EUROPEAN UNION (EUR) 0% 21-28 02.06	EUR	1.000.000	923.500,00	0,17
EUROPEAN UNION (EUR) 0% 21-31 04.07	EUR	2.000.000	1.689.460,00	0,30
EUROPEAN UNION (EUR) 1,625% 22-29 04.12	EUR	1.500.000	1.439.985,00	0,25
EUROPEAN UNION (EUR) 2% 22-27 04.10	EUR	1.000.000	992.400,00	0,17
EUROPEAN UNION (EUR) 2,625% 22-48 04.02	EUR	2.500.000	2.238.175,00	0,40
EUROPEAN UNION (EUR) 2,75% 22-33 04.02	EUR	2.000.000	2.001.200,00	0,36
EUROPEAN UNION (EUR) 3% 24-34 04.12	EUR	2.500.000	2.519.700,00	0,45
EUROPEAN UNION (EUR) 3,125% 23-30 04.12	EUR	2.000.000	2.058.840,00	0,37
EUROPEAN UNION (EUR) 3,25% 23-34 04.07	EUR	1.800.000	1.855.368,00	0,33
EUROPEAN UNION (EUR) 3,25% 24-50 05.02	EUR	1.800.000	1.777.122,00	0,32
EUROPEAN UNION (EUR) 3,375% 22-42 04.11	EUR	3.000.000	3.045.120,00	0,55
EUROPEAN UNION (EUR) 3,375% 23-38 04.10	EUR	2.800.000	2.872.072,00	0,52
EUROPEAN UNION (EUR) 4% 23-44 04.04	EUR	2.200.000	2.403.896,00	0,43
EVONIK (EUR) 1,375% 21-81 02.09	EUR	400.000	382.072,00	0,07
EXOR NV (EUR) 0,875% 21-31 19.01	EUR	700.000	606.347,00	0,11
EXOR NV (EUR) 3,75% 24-33 14.02	EUR	300.000	301.020,00	0,06
EXPERIAN FINANCE (EUR) 1,375% 17-26 25.06	EUR	500.000	492.045,00	0,09
EXPERIAN FINANCE (EUR) 3,375% 24-34 10.10	EUR	500.000	498.525,00	0,09
FAURECIA (EUR) 2,375% 21-29 15.06	EUR	200.000	179.032,00	0,03
FAURECIA (EUR) 3,75% 20-28 15.06	EUR	200.000	194.132,00	0,04
FEDEX CORP (EUR) 0,45% 21-29 04.05	EUR	800.000	717.360,00	0,13
FEDEX CORP (EUR) 0,95% 21-33 05.04	EUR	400.000	328.800,00	0,06
FERRARI (EUR) 3,625% 24-30 21.05	EUR	700.000	713.517,00	0,13
FERROVIAL SE (EUR) 4,375% 23-30 13.09	EUR	200.000	210.720,00	0,04
FIDELITY NATIONAL (EUR) 1% 19-28 03.12	EUR	200.000	186.162,00	0,03
FIDELITY NATIONAL (EUR) 1,5% 19-27 21.05	EUR	100.000	96.953,00	0,02
FINECO BANK (EUR) 0,5% 21-27 21.10	EUR	200.000	190.982,00	0,04
FINECO BANK (EUR) 4,625% 23-29 23.02	EUR	200.000	208.294,00	0,04
FINECO BANK (EUR) VAR% 24-PERP 11.09	EUR	200.000	213.398,00	0,04
FINNISH GOVT (EUR) 0,125% 20-36 15.04	EUR	2.000.000	1.468.360,00	0,26
FINNISH GOVT (EUR) 0,5% 17-27 15.09	EUR	1.200.000	1.147.668,00	0,20
FINNISH GOVT (EUR) 0,5% 19-29 15.09	EUR	2.000.000	1.830.280,00	0,33
FISERV INC (EUR) 1,625% 19-30 01.07	EUR	300.000	277.512,00	0,05
FISERV INC (EUR) 4,5% 23-31 24.05	EUR	300.000	319.374,00	0,06
FORD MOTOR CREDIT (EUR) 4,445% 24-30 14.02	EUR	100.000	102.596,00	0,02
FORD MOTOR CREDIT (EUR) 4,867% 23-27 03.08	EUR	100.000	103.854,00	0,02
FORD MOTOR CREDIT (EUR) 5,125% 23-29 20.02	EUR	200.000	210.184,00	0,04
FORD MOTOR CREDIT (EUR) 6,125% 23-28 15.05	EUR	200.000	216.044,00	0,04
FORTIVE CORP (EUR) 3,7% 24-29 15.08	EUR	400.000	409.292,00	0,08
FORTUM OYJ (EUR) 4% 23-28 26.05	EUR	200.000	206.364,00	0,04

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
FORTUM OYJ (EUR) 4,5% 23-33 26.05	EUR	200.000	212.478,00	0,04
FRANCE O.A.T I/L (EUR) 1,85% 11-27 25.07	EUR	500.000	698.110,00	0,13
FRANCE O.A.T. (EUR) 0% 19-29 25.11	EUR	3.000.000	2.638.530,00	0,47
FRANCE O.A.T. (EUR) 0,75% 18-28 25.11	EUR	1.500.000	1.400.460,00	0,25
FRANCE O.A.T. (EUR) 1,25% 18-34 25.05	EUR	2.800.000	2.372.580,00	0,43
FRANCE O.A.T. (EUR) 2% 22-32 25.11	EUR	3.200.000	2.973.248,00	0,54
FRANCE O.A.T. (EUR) 2,5% 14-30 25.05	EUR	3.000.000	2.968.530,00	0,53
FRANCE O.A.T. (EUR) 2,75% 12-27 25.10	EUR	2.000.000	2.020.020,00	0,36
FRANCE O.A.T. (EUR) 4% 06-38 25.10	EUR	3.000.000	3.197.970,00	0,58
FRANCE O.A.T. (EUR) 4,5% 09-41 25.04	EUR	1.500.000	1.687.725,00	0,30
FRANCE O.A.T. (EUR) 4,75% 04-35 25.04	EUR	3.000.000	3.400.709,99	0,61
FRESENIUS SE & CO (EUR) 1,125% 20-33 28.01	EUR	200.000	169.338,00	0,03
FRESENIUS SE & CO (EUR) 5,125% 23-30 05.10	EUR	200.000	218.894,00	0,04
GECINA (EUR) 1% 16-29 30.01	EUR	100.000	92.814,00	0,02
GECINA (EUR) 1,375% 17-28 26.01	EUR	500.000	479.230,00	0,09
GECINA (EUR) 2% 17-32 30.06	EUR	300.000	276.582,00	0,05
GENERAL MILLS (EUR) 3,85% 24-34 23.04	EUR	200.000	205.602,00	0,04
GENERAL MILLS (EUR) 3,907% 23-29 13.04	EUR	300.000	310.038,00	0,06
GENERAL MOTORS FIN (EUR) 0,65% 21-28 07.09	EUR	200.000	182.882,00	0,03
GENERAL MOTORS FIN (EUR) 4% 24-30 10.07	EUR	200.000	205.762,00	0,04
GENERAL MOTORS FIN (EUR) 4,3% 23-29 15.02	EUR	100.000	103.714,00	0,02
GENERALI S.P.A. (EUR) 4,156% 24-35 03.01	EUR	400.000	406.728,00	0,07
GERMANY (EUR) 1% 22-38 15.05	EUR	3.300.000	2.726.790,00	0,49
GIVAUDAN (EUR) 1% 20-27 22.04	EUR	500.000	480.715,00	0,09
GIVAUDAN (EUR) 4,125% 23-33 28.11	EUR	500.000	525.180,00	0,10
GLAXOSMITHKLINE (EUR) 1,375% 17-29 12.09	EUR	200.000	188.080,00	0,03
GLOBAL PAY INC (EUR) 4,875% 23-31 17.03	EUR	300.000	316.437,00	0,06
GOLDMAN SACHS (EUR) 0,75% 21-32 23.03	EUR	500.000	417.690,00	0,08
GOLDMAN SACHS (EUR) 0,875% 21-29 09.05	EUR	700.000	637.287,00	0,12
GRAND DUCHY LUX (EUR) 2,65% 24-34 23.10	EUR	500.000	493.265,00	0,09
GRP BRUXELLES LAMBERT (EUR) 0,125% 21-31 28.01	EUR	200.000	167.960,00	0,03
GRP BRUXELLES LAMBERT (EUR) 3,125% 22-29 06.09	EUR	300.000	304.077,00	0,06
GRP BRUXELLES LAMBERT (EUR) 4% 23-33 15.05	EUR	400.000	420.208,00	0,08
GSK CAPITAL BV (EUR) 3,125% 22-32 28.11	EUR	700.000	702.744,00	0,13
GSK CAPITAL BV (EUR) 3,25% 24-36 19.11	EUR	300.000	296.808,00	0,05
H&M FINANCE (EUR) 0,25% 21-29 25.08	EUR	300.000	262.593,00	0,05
H&M FINANCE (EUR) 4,875% 23-31 25.10	EUR	200.000	214.100,00	0,04
HALEON NETH CAP (EUR) 2,125% 22-34 29.03	EUR	800.000	723.296,00	0,13
HANNOVER RUECK (EUR) 1,375% 21-42 30.06	EUR	200.000	170.692,00	0,03
HANNOVER RUECK (EUR) 1,75% 20-40 08.10	EUR	500.000	455.500,00	0,08
HANNOVER RUECK (EUR) 5,875% 22-43 26.08	EUR	200.000	226.306,00	0,04
HAPAG-LLOYD AG (EUR) 2,5% 21-28 15.04	EUR	300.000	290.583,00	0,05
HARLEY-DAVIDSON (EUR) 5,125% 23-26 05.04	EUR	200.000	204.370,00	0,04
HEIDELBERG MATERIALS (EUR) 3,95% 24-34 19.07	EUR	200.000	204.542,00	0,04
HEIDELBERG MATERIALS (EUR) 4,875% 23-33 21.11	EUR	500.000	546.610,00	0,10

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
HEIMSTADEN BOSTAD (EUR) 3,625% 21-PERP 13.10	EUR	200.000	190.518,00	0,03
HEINEKEN NV (EUR) 1,75% 18-31 17.03	EUR	300.000	279.417,00	0,05
HEINEKEN NV (EUR) 3,812% 24-36 04.07	EUR	200.000	203.702,00	0,04
HEINEKEN NV (EUR) 4,125% 23-35 23.03	EUR	200.000	212.406,00	0,04
HENKEL AG & CO (EUR) 0,5% 21-32 17.11	EUR	700.000	585.284,00	0,11
HIGHLAND HOLDINGS (EUR) 0,318% 21-26 15.12	EUR	400.000	381.256,00	0,07
HIGHLAND HOLDINGS (EUR) 0,934% 21-31 15.12	EUR	600.000	512.724,00	0,09
HOLCIM FINANCE (EUR) 0,5% 19-26 29.11	EUR	200.000	192.064,00	0,04
HOLCIM FINANCE (EUR) 0,5% 20-31 23.04	EUR	200.000	168.626,00	0,03
HOLCIM FINANCE (EUR) 0,625% 21-33 19.01	EUR	100.000	80.233,00	0,01
HOLCIM FINANCE (EUR) 2,25% 16-28 26.05	EUR	200.000	196.586,00	0,04
HSBC HOLDINGS (EUR) 0,641% 21-29 24.09	EUR	700.000	637.847,00	0,12
HSBC HOLDINGS (EUR) 4,75% 17-PERP 04.07	EUR	200.000	197.344,00	0,04
HSBC HOLDINGS (EUR) 4,787% 23-32 10.03	EUR	200.000	215.550,00	0,04
HSBC HOLDINGS (EUR) VAR% 24-35 22.03	EUR	200.000	206.612,00	0,04
HSBC HOLDINGS (EUR) VAR% 24-35 25.09	EUR	300.000	304.353,00	0,06
IBERDROLA FIN (EUR) 3,375% 24-35 30.09	EUR	200.000	198.318,00	0,04
IBERDROLA FIN (EUR) 4,875% 23-PERP 25.07	EUR	200.000	206.168,00	0,04
IBERDROLA FIN (EUR) 4,871% 24-PERP 16.01	EUR	200.000	208.900,00	0,04
IBERDROLA FIN (EUR) VAR% 24-PERP 28.11	EUR	200.000	202.412,00	0,04
IBERDROLA INTL (EUR) 1,825% 21-PERP 09.02	EUR	200.000	181.516,00	0,03
IBERDROLA INTL (EUR) 2,25% 20-PERP 28.04	EUR	200.000	187.334,00	0,03
IBERDROLA INTL (EUR) 3,25% 19-PERP 12.02	EUR	100.000	99.761,00	0,02
IBM CORP (EUR) 0,3% 20-28 11.02	EUR	400.000	371.024,00	0,07
IBM CORP (EUR) 0,65% 20-32 11.02	EUR	200.000	168.986,00	0,03
IBM CORP (EUR) 3,625% 23-31 06.02	EUR	500.000	514.000,00	0,09
IBM CORP (EUR) 3,75% 23-35 06.02	EUR	200.000	206.664,00	0,04
IHG FINANCE LLC (EUR) 3,625% 24-31 27.09	EUR	200.000	200.988,00	0,04
IHG FINANCE LLC (EUR) 4,375% 23-29 28.11	EUR	200.000	210.446,00	0,04
ILIAD (EUR) 5,375% 23-29 15.02	EUR	100.000	105.562,00	0,02
ILIAD (EUR) 5,625% 23-30 15.02	EUR	200.000	214.980,00	0,04
ILLINOIS TOOL WORKS (EUR) 0,625% 19-27 05.12	EUR	500.000	472.645,00	0,09
ILLINOIS TOOL WORKS (EUR) 1% 19-31 05.06	EUR	300.000	265.398,00	0,05
ILLINOIS TOOL WORKS (EUR) 2,125% 15-30 22.05	EUR	500.000	483.005,00	0,09
ILLINOIS TOOL WORKS (EUR) 3,375% 24-32 17.05	EUR	300.000	306.228,00	0,06
INFINEON TECH (EUR) 2,875% 19-PERP 01.04	EUR	300.000	298.425,00	0,05
INFINEON TECH (EUR) 3,625% 19-PERP 01.04	EUR	200.000	198.082,00	0,04
INFORMA PLC (EUR) 3,25% 24-30 23.10	EUR	400.000	397.980,00	0,07
INFORMA PLC (EUR) 3,625% 24-34 23.10	EUR	200.000	198.848,00	0,04
INFRASTRUTTURE (EUR) 1,625% 20-28 21.10	EUR	300.000	283.116,00	0,05
INFRASTRUTTURE (EUR) 1,875% 20-26 08.07	EUR	200.000	196.718,00	0,04
ING GROEP NV (EUR) 0,25% 21-30 01.02	EUR	100.000	88.750,00	0,02
ING GROEP NV (EUR) 0,375% 21-28 29.09	EUR	100.000	93.134,00	0,02
ING GROEP NV (EUR) 5% 23-35 20.02	EUR	400.000	421.756,00	0,08
ING GROEP NV (EUR) VAR% 24-34 15.08	EUR	400.000	410.060,00	0,08

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
ING GROEP NV (EUR) VAR% 24-35 03.09	EUR	400.000	402.476,00	0,07
ING GROEP NV (EUR) VAR% 24-35 12.02	EUR	200.000	206.076,00	0,04
ING GROEP NV (EUR) VAR% 24-35 26.08	EUR	200.000	203.338,00	0,04
INT BK RECON&DEV (EUR) 0% 20-27 15.01	EUR	1.500.000	1.431.660,00	0,25
INT BK RECON&DEV (EUR) 0% 20-30 21.02	EUR	1.000.000	878.870,00	0,16
INT BK RECON&DEV (EUR) 0,1% 20-35 17.09	EUR	1.700.000	1.263.780,00	0,22
INT BK RECON&DEV (EUR) 0,5% 15-30 16.04	EUR	1.000.000	899.040,00	0,16
INT BK RECON&DEV (EUR) 1,2% 18-34 08.08	EUR	1.200.000	1.034.256,00	0,18
INT BK RECON&DEV (EUR) 2,9% 24-34 14.02	EUR	700.000	705.124,00	0,13
INT BK RECON&DEV (EUR) 3,45% 23-38 13.09	EUR	1.500.000	1.563.450,00	0,28
INTER-AMERICAN I (EUR) 3,125% 23-30 07.06	EUR	1.500.000	1.539.600,00	0,27
INTERCON HOTELS (EUR) 2,125% 18-27 15.05	EUR	100.000	98.497,00	0,02
INTESA SANPAOLO (EUR) 5,625% 23-33 08.03	EUR	200.000	226.426,00	0,04
INTESA SANPAOLO (EUR) 5,875% 20-PERP 01.09	EUR	250.000	254.652,50	0,05
INTESA SANPAOLO (EUR) 6,184% 23-34 20.02	EUR	200.000	216.930,00	0,04
INTESA SANPAOLO (EUR) 9,125% 23-PERP 07.03	EUR	200.000	230.586,00	0,04
INTESA SANPAOLO (EUR) VAR% 24-32 16.09	EUR	200.000	202.336,00	0,04
INTESA SANPAOLO (EUR) VAR% 24-36 14.11	EUR	200.000	200.054,00	0,04
INTESA SANPAOLO (EUR) VAR% 24-49 20.11	EUR	200.000	213.186,00	0,04
INVESTOR AB (EUR) 0,375% 20-35 29.10	EUR	1.000.000	726.290,00	0,13
INVESTOR AB (EUR) 1,5% 18-30 12.09	EUR	700.000	648.725,00	0,12
IQVIA INC (EUR) 1,75% 21-26 15.03	EUR	200.000	196.250,00	0,04
IQVIA INC (EUR) 2,25% 21-29 15.03	EUR	200.000	190.118,00	0,03
IRELAND (EUR) 2,6% 24-34 18.10	EUR	500.000	498.275,00	0,09
IRISH GOVT (EUR) 0,2% 20-30 18.10	EUR	1.200.000	1.060.956,00	0,18
IRISH GOVT (EUR) 1,1% 19-29 15.05	EUR	1.400.000	1.334.088,00	0,23
JDE PEET'S NV (EUR) 1,125% 21-33 16.06	EUR	100.000	81.760,00	0,01
JDE PEET'S NV (EUR) 4,5% 23-34 23.01	EUR	100.000	105.260,00	0,02
JEFFERIES (EUR) 4% 24-29 16.04	EUR	200.000	205.944,00	0,04
JOHN DEERE (EUR) 3,45% 24-32 16.07	EUR	500.000	511.890,00	0,09
JOHN DEERE CASH MANAGT (EUR) 2,2% 20-32 02.04	EUR	800.000	764.568,00	0,14
JOHNSON & JOHNSON (EUR) 3,2% 24-32 01.06	EUR	300.000	306.198,00	0,06
JOHNSON & JOHNSON (EUR) 3,35% 24-36 01.06	EUR	500.000	506.005,00	0,09
JOHNSON & JOHNSON (EUR) 3,55% 24-44 01.06	EUR	300.000	306.072,00	0,06
JOHNSON CONTROLS INTL PLC (EUR) 0,375% 20-27 15.09	EUR	400.000	374.644,00	0,07
JOHNSON CONTROLS INTL PLC (EUR) 3% 22-28 15.09	EUR	300.000	300.501,00	0,06
JOHNSON CONTROLS INTL PLC (EUR) 3,125% 24-33 11.12	EUR	400.000	391.312,00	0,07
JOHNSON CONTROLS INTL PLC (EUR) 4,25% 23-35 01.06	EUR	300.000	319.512,00	0,06
JPMORGAN CHASE (EUR) 1,047% 19-32 04.11	EUR	500.000	432.750,00	0,08
JPMORGAN CHASE (EUR) 2,875% 13-28 24.05	EUR	600.000	602.100,00	0,11
JPMORGAN CHASE (EUR) VAR% 23-31 13.11	EUR	200.000	213.074,00	0,04
JPMORGAN CHASE (EUR) VAR% 24-34 21.03	EUR	500.000	510.365,00	0,09
JULIUS BAER (EUR) 3,875% 24-29 13.09	EUR	500.000	509.340,00	0,09

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
JULIUS BAER (EUR) 6,625% 23-PERP 15.08	EUR	200.000	204.122,00	0,04
JUST EAT TAKEAWAY (EUR) 0% 21-25 09.08	EUR	100.000	97.100,00	0,02
KBC GROUP NV (EUR) 3,75% 24-32 27.03	EUR	300.000	308.241,00	0,06
KBC GROUP NV (EUR) 4,375% 23-30 19.04	EUR	100.000	104.911,00	0,02
KBC GROUP NV (EUR) 4,875% 23-33 25.04	EUR	200.000	207.622,00	0,04
KBC GROUP NV (EUR) 8% 23-PERP 05.03	EUR	200.000	219.936,00	0,04
KBC GROUP NV (EUR) VAR% 24-35 17.04	EUR	300.000	311.619,00	0,06
KBC GROUP NV (EUR) VAR% 24-PERP 01.12	EUR	400.000	411.724,00	0,08
KELLANOVA (EUR) 3,75% 24-34 16.05	EUR	300.000	306.072,00	0,06
KELLOGG CO (EUR) 0,5% 21-29 20.05	EUR	300.000	271.356,00	0,05
KERING (EUR) 3,375% 23-33 27.02	EUR	200.000	196.290,00	0,04
KERING (EUR) 3,625% 24-36 11.03	EUR	200.000	196.304,00	0,04
KERING (EUR) 3,875% 23-35 05.09	EUR	200.000	201.614,00	0,04
KERRY GROUP FIN (EUR) 0,875% 21-31 01.12	EUR	500.000	432.145,00	0,08
KERRY GROUP FIN (EUR) 3,75% 24-36 05.09	EUR	500.000	503.830,00	0,09
KFW (EUR) 0% 20-27 15.12	EUR	1.000.000	934.950,00	0,17
KFW (EUR) 0% 21-26 15.06	EUR	200.000	193.522,00	0,04
KFW (EUR) 0% 21-28 09.11	EUR	1.200.000	1.094.736,00	0,19
KFW (EUR) 0% 21-29 15.06	EUR	300.000	269.787,00	0,05
KFW (EUR) 2,5% 24-31 15.10	EUR	1.000.000	999.120,00	0,18
KFW (EUR) 2,625% 24-34 10.01	EUR	1.000.000	995.030,00	0,17
KFW (EUR) 2,75% 24-31 20.02	EUR	1.000.000	1.012.980,00	0,18
KFW (EUR) 3,125% 23-30 07.06	EUR	2.000.000	2.064.420,00	0,37
KINGSPAN (EUR) 3,5% 24-31 31.10	EUR	200.000	200.262,00	0,04
KLEPIERRE (EUR) 1,625% 17-32 13.12	EUR	200.000	177.474,00	0,03
KLEPIERRE (EUR) 2% 20-29 12.05	EUR	100.000	96.423,00	0,02
KLEPIERRE (EUR) 3,875% 24-33 23.09	EUR	400.000	410.064,00	0,08
KNORR-BREMSE AG (EUR) 3,25% 22-27 21.09	EUR	200.000	202.144,00	0,04
KNORR-BREMSE AG (EUR) 3,25% 24-32 30.09	EUR	200.000	202.688,00	0,04
KONINKLIJKE KPN (EUR) 0,875% 20-32 14.12	EUR	200.000	166.848,00	0,03
KONINKLIJKE KPN (EUR) 3,875% 23-31 03.07	EUR	100.000	104.183,00	0,02
KONINKLIJKE KPN (EUR) 3,875% 24-36 16.02	EUR	300.000	306.357,00	0,06
KONINKLIJKE KPN (EUR) 6% 22-PERP 21.12	EUR	200.000	212.210,00	0,04
KONINKLIJKE KPN (EUR) VAR% 24-PERP 21.12	EUR	300.000	310.950,00	0,06
KRAFT HEINZ FOODS (EUR) 2,25% 16-28 25.05	EUR	400.000	392.720,00	0,07
KRAFT HEINZ FOODS (EUR) 3,5% 24-29 15.03	EUR	300.000	305.811,00	0,06
LA BANQUE POSTALE (EUR) 5,5% 22-34 05.03	EUR	200.000	210.122,00	0,04
LA POSTE SA (EUR) 3,125% 18-PERP 29.01	EUR	200.000	198.028,00	0,04
LEG IMMOBILIEN (EUR) 0,4% 20-28 30.06	EUR	200.000	180.010,00	0,03
LEG IMMOBILIEN (EUR) 0,875% 22-29 17.01	EUR	100.000	90.938,00	0,02
LEGRAND SA (EUR) 0,375% 21-31 06.10	EUR	200.000	167.908,00	0,03
LEGRAND SA (EUR) 0,75% 20-30 20.05	EUR	700.000	624.729,00	0,11
LEGRAND SA (EUR) 3,5% 23-29 29.05	EUR	200.000	204.706,00	0,04
LEGRAND SA (EUR) 3,5% 24-34 26.06	EUR	500.000	509.970,00	0,09
LINDE FINANCE (EUR) 0,55% 20-32 19.05	EUR	200.000	166.332,00	0,03

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
LINDE PLC (EUR) 0,375% 21-33 30.09	EUR	200.000	158.280,00	0,03
LINDE PLC (EUR) 3,375% 23-29 12.06	EUR	200.000	204.288,00	0,04
LINDE PLC (EUR) 3,4% 24-36 14.02	EUR	300.000	300.228,00	0,06
LINDE PLC (EUR) 3,5% 24-34 04.06	EUR	400.000	407.672,00	0,07
LINDE PLC (EUR) 3,625% 23-34 12.06	EUR	300.000	307.959,00	0,06
LINDE PLC (EUR) 3,75% 24-44 04.06	EUR	300.000	304.101,00	0,06
LKQ DUTCH BOND BV (EUR) 4,125% 24-31 13.03	EUR	300.000	306.414,00	0,06
LLOYDS BANKING GROUP PLC (EUR) 4,5% 23-29 11.01	EUR	300.000	312.792,00	0,06
LLOYDS BANKING GROUP PLC (EUR) 4,75% 23-31 21.09	EUR	100.000	106.944,00	0,02
LLOYDS BANKING GROUP PLC (EUR) 6,375% 14-49 27.09	EUR	200.000	199.888,00	0,04
LLOYDS BANKING GROUP PLC (EUR) VAR% 24-30 06.11	EUR	300.000	303.201,00	0,06
LLOYDS BANKING GROUP PLC (EUR) VAR% 24-32 14.05	EUR	300.000	306.057,00	0,06
LLOYDS BANKING GROUP PLC (EUR) VAR% 24-34 05.04	EUR	100.000	102.245,00	0,02
LONDON STOCK EX (EUR) 1,75% 18-27 06.12	EUR	400.000	388.820,00	0,07
LONZA FINANCE (EUR) 1,625% 20-27 21.04	EUR	300.000	293.076,00	0,05
LONZA FINANCE (EUR) 3,5% 24-34 04.09	EUR	200.000	199.888,00	0,04
LONZA FINANCE (EUR) 3,875% 23-33 25.05	EUR	600.000	619.290,00	0,11
LONZA FINANCE (EUR) 3,875% 24-36 24.04	EUR	500.000	511.880,00	0,09
L'OREAL SA (EUR) 2,875% 23-28 19.05	EUR	1.000.000	1.007.480,00	0,17
L'OREAL SA (EUR) 2,875% 24-31 06.11	EUR	300.000	300.024,00	0,06
L'OREAL SA (EUR) 3,375% 23-29 23.11	EUR	800.000	821.808,00	0,15
LSEG NETHERLANDS (EUR) 4,231% 23-30 29.09	EUR	600.000	636.336,00	0,12
LUXEMBOURG GOVT (EUR) 0% 19-26 13.11	EUR	1.000.000	958.640,00	0,17
LUXEMBOURG GOVT (EUR) 0% 20-30 28.04	EUR	1.200.000	1.051.284,00	0,18
LUXEMBOURG GOVT (EUR) 0,625% 17-27 01.02	EUR	1.300.000	1.255.943,00	0,22
LUXEMBOURG GOVT (EUR) 2,875% 24-34 01.03	EUR	1.000.000	1.010.230,00	0,18
LUXEMBOURG GOVT (EUR) 3% 23-33 02.03	EUR	1.100.000	1.121.978,00	0,20
LVMH (EUR) 3,125% 24-32 07.11	EUR	300.000	301.122,00	0,06
LVMH (EUR) 3,25% 23-29 07.09	EUR	600.000	610.938,00	0,11
LVMH (EUR) 3,5% 23-33 07.09	EUR	1.000.000	1.022.700,00	0,18
LVMH (EUR) 3,5% 24-34 05.10	EUR	800.000	820.336,00	0,15
LYB INT FINANC (EUR) 0,875% 19-26 17.09	EUR	400.000	385.956,00	0,07
MACQUARIE GROUP (EUR) 0,35% 20-28 03.03	EUR	200.000	184.506,00	0,03
MACQUARIE GROUP (EUR) 0,943% 22-29 19.01	EUR	300.000	275.010,00	0,05
MACQUARIE GROUP (EUR) 4,747% 23-30 23.01	EUR	300.000	320.889,00	0,06
MAGNA INTL INC (EUR) 4,375% 23-32 17.03	EUR	500.000	528.260,00	0,10
MARSH & MCLENNAN (EUR) 1,349% 19-26 21.09	EUR	400.000	390.440,00	0,07
MARSH & MCLENNAN (EUR) 1,979% 19-30 21.03	EUR	700.000	663.985,00	0,12
MASTERCARD INC (EUR) 1% 22-29 22.02	EUR	800.000	747.712,00	0,14
MASTERCARD INC (EUR) 2,1% 15-27 01.12	EUR	500.000	496.345,00	0,09
MCDONALD'S CORP (EUR) 0,25% 21-28 04.10	EUR	200.000	181.876,00	0,03
MCDONALD'S CORP (EUR) 0,875% 21-33 04.10	EUR	300.000	246.891,00	0,05
MCDONALD'S CORP (EUR) 1,6% 19-31 15.03	EUR	200.000	183.430,00	0,03
MCDONALD'S CORP (EUR) 1,75% 16-28 03.05	EUR	100.000	96.997,00	0,02
MCDONALD'S CORP (EUR) 3,875% 23-31 20.02	EUR	100.000	104.223,00	0,02

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
MCDONALD'S CORP (EUR) 4,125% 23-35 28.11	EUR	100.000	104.239,00	0,02
MCDONALD'S CORP (EUR) 4,25% 23-35 07.03	EUR	100.000	106.133,00	0,02
MCKESSON CORP (EUR) 1,625% 18-26 30.10	EUR	400.000	392.044,00	0,07
MEDTRONIC GLOBAL (EUR) 0,375% 20-28 15.10	EUR	200.000	182.660,00	0,03
MEDTRONIC GLOBAL (EUR) 1% 19-31 02.07	EUR	200.000	176.434,00	0,03
MEDTRONIC GLOBAL (EUR) 3% 22-28 15.10	EUR	200.000	200.994,00	0,04
MEDTRONIC INC (EUR) 3,875% 24-36 15.10	EUR	500.000	516.655,00	0,09
MEDTRONIC INC (EUR) 4,15% 24-43 15.10	EUR	200.000	206.704,00	0,04
MERCEDES-BENZ GROUP AG (EUR) 0,75% 19-30 08.02	EUR	200.000	177.856,00	0,03
MERCEDES-BENZ GROUP BV (EUR) 3,25% 24-30 15.11	EUR	400.000	402.744,00	0,07
MERCEDES-BENZ GROUP BV (EUR) 3,25% 24-32 10.01	EUR	400.000	400.816,00	0,07
MERCEDES-BENZ GROUP BV (EUR) 3,7% 23-31 30.05	EUR	100.000	103.073,00	0,02
MERCK FIN SERVICES (EUR) 0,5% 20-28 16.07	EUR	100.000	92.755,00	0,02
MERCK FIN SERVICES (EUR) 0,875% 19-31 05.07	EUR	400.000	351.092,00	0,06
MERCK KGAA (EUR) 1,625% 20-80 09.09	EUR	200.000	193.876,00	0,04
MERCK KGAA (EUR) VAR% 24-54 27.08	EUR	200.000	201.196,00	0,04
MET LIFE GLOBAL (EUR) 0,55% 20-27 16.06	EUR	200.000	190.454,00	0,03
MET LIFE GLOBAL (EUR) 3,625% 24-34 26.03	EUR	200.000	204.774,00	0,04
MET LIFE GLOBAL (EUR) 3,75% 22-30 05.12	EUR	200.000	207.628,00	0,04
MET LIFE GLOBAL (EUR) 3,75% 23-31 07.12	EUR	200.000	207.418,00	0,04
MET LIFE GLOBAL (EUR) 4% 23-28 05.04	EUR	200.000	207.538,00	0,04
MICHELIN (EUR) 0% 20-28 02.11	EUR	700.000	627.452,00	0,12
MICHELIN (EUR) 3,125% 24-31 16.05	EUR	300.000	300.498,00	0,06
MICHELIN (EUR) 3,375% 24-36 16.05	EUR	700.000	694.470,00	0,13
MICROSOFT CORP (EUR) 3,125% 13-28 06.12	EUR	1.000.000	1.020.250,00	0,18
MITSUBISHI UFJ (EUR) 0,337% 21-27 08.06	EUR	200.000	192.842,00	0,04
MITSUBISHI UFJ (EUR) VAR% 24-32 05.09	EUR	800.000	809.696,00	0,15
MIZUHO FINANCIAL (EUR) 3,98% 24-34 21.05	EUR	400.000	412.336,00	0,08
MIZUHO FINANCIAL (EUR) 4,416% 23-33 20.05	EUR	500.000	529.580,00	0,10
MIZUHO FINANCIAL (EUR) 4,608% 23-30 28.08	EUR	300.000	320.205,00	0,06
MMS USA HOLDINGS (EUR) 1,25% 19-28 13.06	EUR	300.000	283.767,00	0,05
MOLSON COORS (EUR) 3,8% 24-32 15.06	EUR	500.000	510.930,00	0,09
MONDELEZ INTERNATIONAL (EUR) 0,25% 21-28 17.03	EUR	200.000	183.834,00	0,03
MONDELEZ INTL HOLDINGS NE (EUR) 0,25% 21-29 09.09	EUR	100.000	88.240,00	0,02
MONDELEZ INTL HOLDINGS NE (EUR) 0,625% 21-32 09.09	EUR	200.000	164.454,00	0,03
MONDELEZ INTL HOLDINGS NE (EUR) 0,875% 19-31 01.10	EUR	200.000	171.018,00	0,03
MOODY'S CORP (EUR) 0,95% 19-30 25.02	EUR	700.000	631.764,00	0,12
MORGAN STANLEY (EUR) 0,497% 21-31 07.02	EUR	200.000	173.988,00	0,03
MORGAN STANLEY (EUR) 4,656% 23-29 02.03	EUR	200.000	209.706,00	0,04
MORGAN STANLEY (EUR) 5,148% 22-34 25.01	EUR	400.000	445.648,00	0,08
MORGAN STANLEY (EUR) VAR% 24-35 21.03	EUR	400.000	408.708,00	0,07
MSD NETHERLANDS (EUR) 3,25% 24-32 30.05	EUR	300.000	303.033,00	0,06
MSD NETHERLANDS (EUR) 3,5% 24-37 30.05	EUR	500.000	503.145,00	0,09
MSD NETHERLANDS (EUR) 3,7% 24-44 30.05	EUR	300.000	302.895,00	0,06
MTU AERO (EUR) 3,875% 24-31 18.09	EUR	400.000	411.696,00	0,08

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
MUNICH RE (EUR) 1% 21-42 26.05	EUR	1.000.000	831.870,00	0,15
MUNICH RE (EUR) 1,25% 20-41 26.05	EUR	900.000	782.001,00	0,14
MUNICH RE (EUR) 4,25% 24-44 26.05	EUR	500.000	514.235,00	0,09
NASDAQ INC (EUR) 0,875% 20-30 13.02	EUR	500.000	448.670,00	0,08
NASDAQ INC (EUR) 0,9% 21-33 30.07	EUR	300.000	242.643,00	0,04
NATIONAL AUSTRALIA BANK (EUR) 3,125% 24-30 28.02	EUR	500.000	503.145,00	0,09
NATIONAL BANK OF CANADA (EUR) 3,75% 23-28 25.01	EUR	700.000	716.079,00	0,13
NATIONAL BANK OF CANADA (EUR) 3,75% 24-29 02.05	EUR	500.000	513.920,00	0,09
NATIONAL GRID ELEC TRANS (EUR) 0,823% 20-32 07.07	EUR	200.000	167.530,00	0,03
NATIONAL GRID NA INC (EUR) 3,724% 24-34 25.11	EUR	300.000	301.371,00	0,06
NATIONAL GRID NA INC (EUR) 4,061% 24-36 03.09	EUR	200.000	205.030,00	0,04
NATIONAL GRID NA INC (EUR) 4,668% 23-33 12.09	EUR	100.000	107.481,00	0,02
NATIONAL GRID PLC (EUR) 4,275% 23-35 16.01	EUR	300.000	314.400,00	0,06
NATURGY FINANCE (EUR) 2,374% 21-PERP 23.02	EUR	200.000	194.042,00	0,04
NATURGY FINANCE (EUR) 3,25% 24-30 02.10	EUR	200.000	200.152,00	0,04
NATURGY FINANCE (EUR) 3,625% 24-34 02.10	EUR	200.000	198.576,00	0,04
NATWEST GROUP (EUR) 0,67% 21-29 14.09	EUR	100.000	91.423,00	0,02
NATWEST GROUP (EUR) 0,78% 21-30 26.02	EUR	200.000	181.890,00	0,03
NATWEST GROUP (EUR) 5,763% 23-34 28.02	EUR	300.000	321.168,00	0,06
NATWEST GROUP (EUR) VAR% 24-31 05.08	EUR	200.000	203.894,00	0,04
NATWEST GROUP (EUR) VAR% 24-32 12.09	EUR	500.000	503.590,00	0,09
NESTE OYJ (EUR) 0,75% 21-28 25.03	EUR	200.000	185.350,00	0,03
NESTE OYJ (EUR) 3,875% 23-31 21.05	EUR	200.000	203.230,00	0,04
NESTE OYJ (EUR) 4,25% 23-33 16.03	EUR	100.000	102.572,00	0,02
NESTLE FIN INT (EUR) 3,25% 22-31 15.01	EUR	600.000	615.318,00	0,11
NESTLE FIN INT (EUR) 3,25% 24-37 23.01	EUR	200.000	197.806,00	0,04
NESTLE FIN INT (EUR) 3,375% 22-34 15.11	EUR	200.000	205.840,00	0,04
NESTLE FIN INT (EUR) 3,75% 23-33 13.03	EUR	200.000	210.168,00	0,04
NESTLE FIN INT (EUR) 3,75% 23-35 14.11	EUR	700.000	731.304,00	0,13
NETFLIX INC (EUR) 3,625% 19-30 15.06	EUR	200.000	205.692,00	0,04
NETFLIX INC (EUR) 3,875% 19-29 15.11	EUR	900.000	935.163,00	0,17
NETHERLANDS GOVT (EUR) 0% 20-27 15.01	EUR	1.000.000	958.600,00	0,17
NETHERLANDS GOVT (EUR) 0,25% 19-29 15.07	EUR	2.000.000	1.827.620,00	0,33
NETHERLANDS GOVT (EUR) 0,5% 16-26 15.07	EUR	700.000	683.256,00	0,13
NETHERLANDS GOVT (EUR) 0,5% 22-32 17.05	EUR	2.000.000	1.732.700,00	0,31
NETHERLANDS GOVT (EUR) 4% 05-37 15.01	EUR	1.500.000	1.699.695,00	0,30
NEXI SPA (EUR) 0% 21-28 24.02	EUR	200.000	176.530,00	0,03
NGG FINANCE (EUR) 2,125% 19-82 05.09	EUR	200.000	191.728,00	0,04
NIDEC CORP (EUR) 0,046% 21-26 30.03	EUR	400.000	387.312,00	0,07
NISSAN MOTOR CO (EUR) 3,201% 20-28 17.09	EUR	200.000	196.416,00	0,04
NN GROUP NV (EUR) 0,875% 21-31 23.11	EUR	200.000	172.048,00	0,03
NN GROUP NV (EUR) 4,5% 14-PERP 15.07	EUR	200.000	201.058,00	0,04
NN GROUP NV (EUR) 4,625% 17-48 13.01	EUR	100.000	103.819,00	0,02
NN GROUP NV (EUR) 6% 23-43 03.11	EUR	200.000	224.362,00	0,04
NN GROUP NV (EUR) VAR% 24-PERP 12.09	EUR	400.000	419.220,00	0,08

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
NOKIA OYJ (EUR) 4,375% 23-31 21.08	EUR	300.000	313.290,00	0,06
NORDEA BANK ABP (EUR) VAR% 23-34 23.02	EUR	100.000	105.175,00	0,02
NORDEA BANK ABP (EUR) VAR% 24-35 29.05	EUR	1.000.000	1.024.720,00	0,18
NORDIC INVEST BANK (EUR) 0% 20-27 30.04	EUR	800.000	758.952,00	0,14
NORDIC INVEST BANK (EUR) 2,375% 24-29 11.09	EUR	500.000	497.860,00	0,09
NORDIC INVEST BANK (EUR) 2,5% 23-30 30.01	EUR	600.000	600.420,00	0,11
NORDIC INVEST BANK (EUR) 2,625% 24-31 24.01	EUR	500.000	501.545,00	0,09
NOVARTIS FINANCE (EUR) 0% 20-28 23.09	EUR	1.000.000	906.880,00	0,17
NOVO NORDISK A/S (EUR) 3,25% 24-31 21.01	EUR	400.000	407.384,00	0,07
NOVO NORDISK A/S (EUR) 3,375% 24-34 21.05	EUR	300.000	304.140,00	0,06
NOVO NORDISK FIN NL (EUR) 0,125% 21-28 04.06	EUR	800.000	735.016,00	0,13
NTT FINANCE (EUR) 0,342% 21-30 03.03	EUR	700.000	609.315,00	0,11
NTT FINANCE (EUR) 0,399% 21-28 13.12	EUR	200.000	181.790,00	0,03
NTT FINANCE (EUR) 3,359% 24-31 12.03	EUR	200.000	202.224,00	0,04
NYKREDIT (EUR) 0,875% 21-31 28.07	EUR	200.000	192.906,00	0,04
NYKREDIT (EUR) 3,5% 24-31 10.07	EUR	200.000	199.352,00	0,04
NYKREDIT (EUR) 3,875% 24-29 09.07	EUR	200.000	204.300,00	0,04
NYKREDIT (EUR) 4% 23-28 17.07	EUR	500.000	513.130,00	0,09
OLO (EUR) 0,35% 22-32 18.01	EUR	2.200.000	1.841.840,00	0,33
OLO 0347 (EUR) 0,9% 19-29 22.06	EUR	1.800.000	1.682.604,00	0,30
OLO 60 (EUR) 4,25% 10-41 28.03	EUR	1.000.000	1.116.570,00	0,19
OLO 77 (EUR) 1% 16-26 22.06	EUR	500.000	491.185,00	0,09
OLO 89 (EUR) 0,1% 20-30 22.06	EUR	2.200.000	1.928.608,00	0,34
OMNICOM FINANCE (EUR) 3,7% 24-32 06.03	EUR	500.000	510.265,00	0,09
OMV AG (EUR) 3,75% 24-36 04.09	EUR	300.000	299.232,00	0,05
OMV AG (EUR) 6,25% 15-49 09.12	EUR	500.000	512.535,00	0,09
OPTICS BIDCO SA (EUR) 1,625% 24-29 18.01	EUR	100.000	92.280,00	0,02
ORACLE CORP (EUR) 3,125% 13-25 10.07	EUR	500.000	500.000,00	0,09
ORANGE (EUR) 3,25% 24-35 17.01	EUR	300.000	297.732,00	0,05
ORANGE (EUR) 3,625% 22-31 16.11	EUR	100.000	103.431,00	0,02
ORANGE (EUR) 3,875% 23-35 11.09	EUR	100.000	104.509,00	0,02
ORANGE (EUR) 5% 14-49 01.10	EUR	100.000	102.536,00	0,02
ORANGE (EUR) 5,375% 23-PERP 18.04	EUR	200.000	212.426,00	0,04
ORANGE (EUR) VAR% 24-PERP 15.03	EUR	500.000	511.660,00	0,09
ORIX CORP (EUR) 3,447% 24-31 22.10	EUR	700.000	693.266,00	0,13
ORSTED A/S (EUR) 1,5% 21-21 18.02	EUR	200.000	166.968,00	0,03
ORSTED A/S (EUR) 3,25% 22-31 13.09	EUR	200.000	199.268,00	0,04
ORSTED A/S (EUR) 4,125% 23-35 01.03	EUR	300.000	310.479,00	0,06
ORSTED A/S (EUR) 5,25% 22-PERP 08.12	EUR	300.000	310.248,00	0,06
ORSTED A/S (EUR) VAR% 24-PERP 14.03	EUR	200.000	207.352,00	0,04
PACCAR FIN EUROPE (EUR) 3,375% 23-26 15.05	EUR	700.000	705.698,00	0,13
PANDORA A/S (EUR) 3,875% 24-30 31.05	EUR	200.000	204.038,00	0,04
PANDORA A/S (EUR) 4,5% 23-28 10.04	EUR	400.000	417.332,00	0,08
PEPSICO INC (EUR) 0,4% 20-32 09.10	EUR	300.000	248.031,00	0,05
PEPSICO INC (EUR) 0,5% 20-28 06.05	EUR	400.000	372.804,00	0,07

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
PEPSICO INC (EUR) 0,75% 21-33 14.10	EUR	400.000	330.852,00	0,06
PEPSICO INC (EUR) 0,875% 16-28 18.07	EUR	200.000	188.466,00	0,03
PEPSICO INC (EUR) 1,125% 19-31 18.03	EUR	400.000	360.960,00	0,07
PERNOD RICARD (EUR) 0,125% 21-29 04.10	EUR	100.000	87.627,00	0,02
PERNOD RICARD (EUR) 1,75% 20-30 08.04	EUR	300.000	281.415,00	0,05
PERNOD RICARD (EUR) 3,625% 24-34 07.05	EUR	500.000	502.230,00	0,09
PERNOD RICARD (EUR) 3,75% 23-33 15.09	EUR	300.000	304.674,00	0,06
PFIZER INC (EUR) 1% 17-27 06.03	EUR	800.000	772.744,00	0,14
PHILIPS NV (EUR) 1,375% 18-28 02.05	EUR	200.000	190.382,00	0,03
PHILIPS NV (EUR) 3,75% 24-32 31.05	EUR	300.000	306.015,00	0,06
PHILIPS NV (EUR) 4,25% 23-31 08.09	EUR	200.000	210.292,00	0,04
PORSCHE SE (EUR) 4,125% 24-32 27.09	EUR	300.000	300.711,00	0,06
PORSCHE SE (EUR) 4,5% 23-28 27.09	EUR	200.000	206.844,00	0,04
PORTUGUESE GOVT (EUR) 2,125% 18-28 17.10	EUR	1.500.000	1.496.760,00	0,26
PORTUGUESE GOVT (EUR) 2,25% 18-34 18.04	EUR	1.500.000	1.438.065,00	0,25
PORTUGUESE GOVT (EUR) 2,875% 16-26 21.07	EUR	300.000	302.805,00	0,06
POSTE ITALIANE (EUR) 2,625% 21-PERP 24.06	EUR	300.000	279.459,00	0,05
PPG INDUSTRIES (EUR) 2,75% 22-29 01.06	EUR	200.000	197.696,00	0,04
PROCTER & GAMBLE (EUR) 0,35% 21-30 05.05	EUR	700.000	618.842,00	0,11
PROCTER & GAMBLE (EUR) 3,15% 24-28 29.04	EUR	600.000	610.812,00	0,11
PROCTER & GAMBLE (EUR) 3,2% 24-34 29.04	EUR	200.000	202.538,00	0,04
PROCTER & GAMBLE (EUR) 3,25% 23-31 02.08	EUR	800.000	819.480,00	0,15
PROLOGIS EURO (EUR) 0,25% 19-27 10.09	EUR	100.000	93.267,00	0,02
PROLOGIS EURO (EUR) 0,5% 21-32 16.02	EUR	200.000	164.612,00	0,03
PROLOGIS EURO (EUR) 1,875% 18-29 05.01	EUR	200.000	191.950,00	0,04
PROLOGIS EURO (EUR) 4% 24-34 05.05	EUR	200.000	205.578,00	0,04
PROLOGIS INTL (EUR) 1,625% 20-32 17.06	EUR	200.000	176.098,00	0,03
PROLOGIS INTL (EUR) 4,375% 24-36 01.07	EUR	200.000	209.742,00	0,04
PROLOGIS INTL (EUR) 4,625% 23-35 21.02	EUR	200.000	213.972,00	0,04
PROSUS NV (EUR) 1,288% 21-29 13.07	EUR	200.000	180.316,00	0,03
PROSUS NV (EUR) 1,539% 20-28 03.08	EUR	200.000	186.460,00	0,03
PROSUS NV (EUR) 2,085% 22-30 19.01	EUR	100.000	92.913,00	0,02
PROSUS NV (EUR) 2,778% 22-34 19.01	EUR	300.000	268.779,00	0,05
PRYSMIAN SPA (EUR) 3,875% 24-31 28.11	EUR	200.000	202.112,00	0,04
PUBLIC STORAGE (EUR) 0,5% 21-30 09.09	EUR	400.000	345.768,00	0,06
PUBLIC STORAGE (EUR) 0,875% 20-32 24.01	EUR	400.000	340.240,00	0,06
RAIFFEISEN BANK (EUR) 6% 20-PERP 15.12	EUR	200.000	198.046,00	0,04
RAIFFEISEN BANK (EUR) VAR% 24-PERP 15.06	EUR	400.000	402.184,00	0,07
RCI BANQUE (EUR) 3,875% 24-29 12.01	EUR	200.000	202.538,00	0,04
RCI BANQUE (EUR) 4,875% 23-29 02.10	EUR	100.000	105.199,00	0,02
REALTY INCOME CORP (EUR) 4,875% 23-30 06.07	EUR	500.000	535.650,00	0,10
REALTY INCOME CORP (EUR) 5,125% 23-34 06.07	EUR	200.000	220.008,00	0,04
RECKITT BENCKISER (EUR) 0,75% 20-30 19.05	EUR	500.000	445.560,00	0,08
RECKITT BENCKISER (EUR) 3,875% 23-33 14.09	EUR	700.000	721.350,00	0,13
RED ELECTRICA (EUR) 3,375% 24-32 09.07	EUR	200.000	200.464,00	0,04

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
RED ELECTRICA (EUR) 4,625% 23-PERP 07.08	EUR	400.000	410.340,00	0,08
RELX FINANCE (EUR) 0,5% 20-28 10.03	EUR	300.000	279.510,00	0,05
RELX FINANCE (EUR) 0,875% 20-32 10.03	EUR	500.000	427.850,00	0,08
RELX FINANCE (EUR) 3,375% 24-33 20.03	EUR	500.000	501.065,00	0,09
RELX FINANCE (EUR) 3,75% 23-31 12.06	EUR	100.000	103.332,00	0,02
RENTOKIL FINANCE (EUR) 4,375% 22-30 27.06	EUR	200.000	208.200,00	0,04
REPSOL EUROPE FINANCE (EUR) 3,625% 24-34 05.09	EUR	200.000	199.446,00	0,04
REPSOL INTL FIN (EUR) 4,247% 20-PERP 11.06	EUR	200.000	199.576,00	0,04
REPSOL INTL FIN (EUR) 4,247% 20-PERP 11.12	EUR	300.000	304.116,00	0,06
REXEL SA (EUR) 2,125% 21-28 15.12	EUR	400.000	380.344,00	0,07
REXEL SA (EUR) 5,25% 23-30 15.09	EUR	200.000	209.856,00	0,04
RICHEMONT INT (EUR) 0,75% 20-28 26.05	EUR	200.000	186.686,00	0,03
RICHEMONT INT (EUR) 1,125% 20-32 26.05	EUR	500.000	435.575,00	0,08
RICHEMONT INT (EUR) 1,5% 18-30 26.03	EUR	800.000	745.512,00	0,14
ROCHE FINANCE (EUR) 3,204% 23-29 27.08	EUR	500.000	511.725,00	0,09
ROCHE FINANCE (EUR) 3,355% 23-35 27.02	EUR	800.000	814.856,00	0,15
ROCHE FINANCE (EUR) 3,564% 24-44 03.05	EUR	400.000	402.092,00	0,07
ROCHE FINANCE (EUR) 3,586% 23-36 04.12	EUR	500.000	512.575,00	0,09
ROYAL BANK CANADA (EUR) 4,375% 23-30 02.10	EUR	1.000.000	1.068.730,00	0,19
ROYAL BANK CANADA TORONTO (EUR) 1,034% 22-34 25.01	EUR	1.000.000	794.170,00	0,15
RWE AG (EUR) 0,5% 21-28 26.11	EUR	200.000	182.974,00	0,03
RWE AG (EUR) 3,625% 24-32 10.01	EUR	200.000	203.866,00	0,04
RWE AG (EUR) 4,125% 23-35 13.02	EUR	300.000	309.909,00	0,06
RYANAIR DAC (EUR) 0,875% 21-26 25.05	EUR	600.000	584.220,00	0,11
SAGERPAR (EUR) 0% 21-26 01.04	EUR	200.000	191.606,00	0,04
SAMPO OYJ (EUR) 2,5% 09-52 30.09	EUR	500.000	453.945,00	0,08
SANDOZ FINANCE BV (EUR) 3,25% 24-29 12.09	EUR	200.000	201.504,00	0,04
SANDOZ FINANCE BV (EUR) 4,22% 23-30 17.04	EUR	300.000	314.208,00	0,06
SANDOZ FINANCE BV (EUR) 4,5% 23-33 17.11	EUR	500.000	535.605,00	0,10
SANDVIK AB (EUR) 0,375% 21-28 25.11	EUR	300.000	271.668,00	0,05
SANDVIK AB (EUR) 2,125% 22-27 07.06	EUR	400.000	393.308,00	0,07
SANDVIK AB (EUR) 3,75% 22-29 27.09	EUR	400.000	412.296,00	0,08
SANOFI SA (EUR) 1,25% 19-34 21.03	EUR	300.000	258.759,00	0,05
SANOFI SA (EUR) 1,25% 22-29 06.04	EUR	1.500.000	1.410.090,00	0,25
SAP SE (EUR) 1,25% 18-28 10.03	EUR	600.000	576.882,00	0,11
SAP SE (EUR) 1,375% 18-30 13.03	EUR	800.000	752.168,00	0,14
SARTORIUS FIN (EUR) 4,5% 23-32 14.09	EUR	100.000	105.252,00	0,02
SARTORIUS FIN (EUR) 4,875% 23-35 14.09	EUR	400.000	428.648,00	0,08
SCHLUMBERGER (EUR) 0,25% 19-27 15.10	EUR	500.000	467.100,00	0,09
SCHNEIDER ELECTRIC (EUR) 0,25% 20-29 11.03	EUR	300.000	271.437,00	0,05
SCHNEIDER ELECTRIC (EUR) 3,25% 23-28 12.06	EUR	100.000	101.925,00	0,02
SCHNEIDER ELECTRIC (EUR) 3,25% 24-35 10.10	EUR	200.000	201.090,00	0,04
SCHNEIDER ELECTRIC (EUR) 3,375% 23-34 13.04	EUR	200.000	204.830,00	0,04
SCHNEIDER ELECTRIC (EUR) 3,375% 24-36 03.09	EUR	500.000	501.320,00	0,09

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
SCHNEIDER ELECTRIC (EUR) 3,5% 22-32 09.11	EUR	100.000	103.643,00	0,02
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC (EUR) 3,375% 24-32 04.09	EUR	400.000	400.988,00	0,07
SEGRO PLC (EUR) 3,5% 24-32 24.09	EUR	100.000	99.638,00	0,02
SGS NED HOLDING (EUR) 0,125% 21-27 21.04	EUR	900.000	846.000,00	0,16
SIEMENS ENERGY FIN (EUR) 4,25% 23-29 05.04	EUR	400.000	413.344,00	0,08
SIEMENS FINANCE (EUR) 2,75% 22-30 09.09	EUR	200.000	199.920,00	0,04
SIEMENS FINANCE (EUR) 3% 22-33 08.09	EUR	200.000	198.904,00	0,04
SIEMENS FINANCE (EUR) 3,125% 24-32 22.05	EUR	500.000	504.980,00	0,09
SIEMENS FINANCE (EUR) 3,375% 23-31 24.08	EUR	200.000	206.052,00	0,04
SIEMENS FINANCE (EUR) 3,375% 24-37 22.02	EUR	300.000	299.628,00	0,05
SIEMENS FINANCE (EUR) 3,5% 23-36 24.02	EUR	400.000	408.912,00	0,07
SIEMENS FINANCE (EUR) 3,625% 24-44 22.02	EUR	500.000	496.425,00	0,09
SIKA CAPITAL B (EUR) 0,875% 19-27 29.04	EUR	400.000	382.284,00	0,07
SIKA CAPITAL B (EUR) 3,75% 23-30 03.05	EUR	900.000	927.108,00	0,17
SIMON INTL FIN (EUR) 1,125% 21-33 19.03	EUR	1.000.000	831.120,00	0,15
SKANDINAVISKA ENSKILDA (EUR) 3,75% 23-28 07.02	EUR	200.000	204.442,00	0,04
SKANDINAVISKA ENSKILDA (EUR) 4,375% 23-28 06.11	EUR	100.000	105.063,00	0,02
SKANDINAVISKA ENSKILDA (EUR) 5% 23-33 17.08	EUR	200.000	209.358,00	0,04
SKANDINAVISKA ENSKILDA (EUR) VAR% 24-34 27.11	EUR	500.000	519.635,00	0,10
SLOVENIA (EUR) 0% 21-31 12.02	EUR	800.000	680.816,00	0,12
SLOVENIA (EUR) 3% 24-34 10.03	EUR	700.000	698.411,00	0,13
SLOVENIA (EUR) 5,125% 11-26 30.03	EUR	400.000	413.848,00	0,08
SMITH & NEPHEW (EUR) 4,565% 22-29 11.10	EUR	600.000	631.398,00	0,12
SMURFIT KAPPA (EUR) 0,5% 21-29 22.09	EUR	700.000	625.114,00	0,11
SMURFIT KAPPA (EUR) 3,454% 24-32 27.11	EUR	200.000	203.064,00	0,04
SMURFIT KAPPA (EUR) 3,807% 24-36 27.11	EUR	200.000	203.112,00	0,04
SNAM SPA (EUR) 0% 20-28 07.12	EUR	100.000	89.091,00	0,02
SNAM SPA (EUR) 0,75% 22-29 20.06	EUR	100.000	90.678,00	0,02
SNAM SPA (EUR) 3,375% 24-31 26.11	EUR	200.000	199.942,00	0,04
SNAM SPA (EUR) 3,875% 24-34 19.02	EUR	300.000	306.492,00	0,06
SNAM SPA (EUR) 4% 23-29 27.11	EUR	200.000	207.476,00	0,04
SNAM SPA (EUR) VAR% 24-PERP 10.12	EUR	300.000	305.964,00	0,06
SOCIETE GENERALE (EUR) 4,25% 22-30 06.12	EUR	100.000	102.336,00	0,02
SOCIETE GENERALE (EUR) 4,875% 23-31 21.11	EUR	100.000	105.678,00	0,02
SOCIETE GENERALE (EUR) 5,25% 22-32 06.09	EUR	200.000	207.426,00	0,04
SOCIETE GENERALE (EUR) 5,625% 23-33 02.06	EUR	100.000	107.608,00	0,02
SOCIETE GENERALE (EUR) 7,875% 23-PERP 18.07	EUR	200.000	210.696,00	0,04
SOFINA SA (EUR) 1% 21-28 23.09	EUR	500.000	450.240,00	0,08
SOFTBANK GROUP (EUR) 2,875% 21-27 06.01	EUR	200.000	196.238,00	0,04
SOFTBANK GROUP (EUR) 3,375% 21-29 06.07	EUR	100.000	96.442,00	0,02
SOFTBANK GROUP (EUR) 5% 18-28 15.04	EUR	200.000	204.720,00	0,04
SOFTBANK GROUP (EUR) 5,75% 24-32 08.07	EUR	200.000	210.136,00	0,04
SOUTHERN CO (EUR) 1,875% 21-81 15.09	EUR	600.000	561.582,00	0,10
SPANISH GOVT (EUR) 0,6% 19-29 31.10	EUR	2.200.000	2.007.456,00	0,36
SPANISH GOVT (EUR) 1,25% 20-30 31.10	EUR	2.800.000	2.590.980,00	0,47

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
SPANISH GOVT (EUR) 1,45% 17-27 31.10	EUR	700.000	682.906,00	0,13
SPANISH GOVT (EUR) 1,95% 15-30 30.07	EUR	2.000.000	1.933.340,00	0,34
SPANISH GOVT (EUR) 2,35% 17-33 30.07	EUR	1.500.000	1.435.620,00	0,25
SPANISH GOVT (EUR) 2,8% 23-26 31.05	EUR	500.000	503.675,00	0,09
SPANISH GOVT (EUR) 4,9% 07-40 30.07	EUR	2.000.000	2.353.800,00	0,42
SPANISH GOVT (EUR) 5,15% 13-28 31.10	EUR	1.100.000	1.207.283,00	0,21
SPANISH GOVT (EUR) 5,75% 01-32 30.07	EUR	2.700.000	3.238.299,00	0,58
SPANISH GOVT (EUR) 6% 99-29 31.01	EUR	1.200.000	1.364.736,00	0,24
SSE PLC (EUR) 2,875% 22-29 01.08	EUR	100.000	99.755,00	0,02
SSE PLC (EUR) 3,125% 20-PERP 14.07	EUR	300.000	295.158,00	0,05
SSE PLC (EUR) 4% 22-PERP 21.04	EUR	200.000	200.718,00	0,04
SSE PLC (EUR) 4% 23-31 05.09	EUR	100.000	104.463,00	0,02
STANDARD CHART (EUR) VAR% 24-32 04.03	EUR	100.000	103.444,00	0,02
STELLANTIS NV (EUR) 0,75% 21-29 18.01	EUR	200.000	181.566,00	0,03
STELLANTIS NV (EUR) 1,25% 21-33 20.06	EUR	100.000	81.422,00	0,01
STELLANTIS NV (EUR) 3,75% 24-36 19.03	EUR	200.000	194.446,00	0,04
STELLANTIS NV (EUR) 4,25% 23-31 16.06	EUR	200.000	205.168,00	0,04
STELLANTIS NV (EUR) 4,375% 23-30 14.03	EUR	200.000	208.110,00	0,04
STORA ENSO OYJ (EUR) 4,25% 23-29 01.09	EUR	200.000	206.622,00	0,04
STRYKER CORP (EUR) 1% 19-31 03.12	EUR	300.000	261.426,00	0,05
STRYKER CORP (EUR) 2,625% 18-30 30.11	EUR	300.000	294.123,00	0,05
STRYKER CORP (EUR) 3,375% 23-28 11.12	EUR	100.000	101.909,00	0,02
STRYKER CORP (EUR) 3,375% 24-32 11.09	EUR	400.000	403.788,00	0,07
STRYKER CORP (EUR) 3,625% 24-36 11.09	EUR	200.000	200.948,00	0,04
SUEZ (EUR) 1,625% 18-30 17.09	EUR	100.000	92.116,00	0,02
SUMITOMO MITSUI (EUR) 3,381% 24-31 07.10	EUR	300.000	300.894,00	0,06
SUMITOMO MITSUI (EUR) 4,492% 23-30 12.06	EUR	600.000	640.662,00	0,12
SVENSKA HANDELSBANK (EUR) 3,25% 22-33 01.06	EUR	500.000	497.740,00	0,09
SVENSKA HANDELSBANK (EUR) 3,25% 24-31 27.08	EUR	200.000	201.030,00	0,04
SVENSKA HANDELSBANK (EUR) 3,75% 24-34 15.02	EUR	200.000	207.262,00	0,04
SVENSKA HANDELSBANK (EUR) 5% 23-34 16.08	EUR	100.000	106.230,00	0,02
SVENSKA HANDELSBANK (EUR) VAR% 24-36 04.11	EUR	200.000	199.960,00	0,04
SWEDBANK AB (EUR) 3,375% 24-30 29.05	EUR	300.000	306.195,00	0,06
SWEDBANK AB (EUR) 4,125% 23-28 13.11	EUR	200.000	209.590,00	0,04
SWEDBANK AB (EUR) 4,25% 23-28 11.07	EUR	200.000	208.326,00	0,04
SWISS LIFE FINANCE (EUR) 0,5% 21-31 15.09	EUR	700.000	587.993,00	0,11
SWISS LIFE FINANCE (EUR) 3,25% 22-29 31.08	EUR	300.000	302.643,00	0,06
SWISS LIFE FINANCE (EUR) 4,5% 16-PERP 19.05	EUR	200.000	204.592,00	0,04
SWISS LIFE FINANCE (EUR) VAR% 24-44 01.10	EUR	500.000	513.830,00	0,09
SWISSCOM AG (EUR) 1,125% 18-26 12.10	EUR	800.000	781.232,00	0,14
SWISSCOM FINANCE BV (EUR) 0,375% 20-28 14.11	EUR	1.000.000	913.750,00	0,17
SWISSCOM FINANCE BV (EUR) 3,25% 24-34 05.09	EUR	200.000	199.552,00	0,04
SWISSCOM FINANCE BV (EUR) 3,5% 24-31 29.11	EUR	200.000	205.378,00	0,04
SWISSCOM FINANCE BV (EUR) 3,625% 24-36 29.11	EUR	200.000	203.302,00	0,04
SWISSCOM FINANCE BV (EUR) 3,875% 24-44 29.05	EUR	300.000	305.799,00	0,06

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
TAG IMMO AG (EUR) 0,625% 20-26 27.08	EUR	300.000	285.825,00	0,05
TAKEDA PHARMA (EUR) 1,375% 20-32 09.07	EUR	500.000	438.695,00	0,08
TAKEDA PHARMA (EUR) 2,25% 18-26 21.11	EUR	300.000	297.573,00	0,05
TALANX AG (EUR) 1,75% 21-42 01.12	EUR	200.000	173.720,00	0,03
TALANX AG (EUR) 2,25% 17-47 05.12	EUR	300.000	289.887,00	0,05
TELEFONICA EUR (EUR) 2,376% 21-PERP 12.05	EUR	100.000	92.872,00	0,02
TELEFONICA EUR (EUR) 2,875% 19-PERP 24.09	EUR	100.000	97.580,00	0,02
TELEFONICA EUR (EUR) 6,135% 23-PERP 03.05	EUR	100.000	107.685,00	0,02
TELEFONICA EUR (EUR) 6,75% 23-PERP 07.09	EUR	100.000	111.891,00	0,02
TELEFONICA EUR (EUR) 7,125% 22-PERP 23.11	EUR	100.000	109.859,00	0,02
TELEFONICA EUR (EUR) VAR% 24-PERP 15.03	EUR	400.000	427.624,00	0,08
TELENOR (EUR) 0,25% 20-28 14.02	EUR	600.000	555.174,00	0,10
TELENOR (EUR) 1,125% 19-29 31.05	EUR	200.000	186.036,00	0,03
TELENOR (EUR) 4,25% 23-35 03.10	EUR	400.000	431.636,00	0,08
TELESTRA GROUP LTD (EUR) 3,5% 24-36 03.09	EUR	200.000	202.918,00	0,04
TELIA CO AB (EUR) 0,125% 20-30 27.11	EUR	300.000	253.542,00	0,05
TELIA CO AB (EUR) 2,75% 22-83 30.06	EUR	200.000	193.022,00	0,04
TELIA CO AB (EUR) 3,625% 23-32 22.02	EUR	100.000	103.239,00	0,02
TELIA CO AB (EUR) 4,625% 22-PERP 21.12	EUR	200.000	204.788,00	0,04
TELSTRA GROUP (EUR) 3,75% 23-31 04.05	EUR	200.000	208.450,00	0,04
TENNET HLD BV (EUR) VAR% 24-PERP 21.03	EUR	300.000	310.908,00	0,06
TERNA RETE ELET (EUR) 2,375% 22-PERP 09.02	EUR	200.000	191.574,00	0,04
TERNA RETE ELET (EUR) 3,625% 23-29 21.04	EUR	300.000	307.338,00	0,06
TERNA RETE ELET (EUR) 3,875% 23-33 24.07	EUR	200.000	206.378,00	0,04
TERNA RETE ELET (EUR) VAR% 24-PERP 11.04	EUR	300.000	309.132,00	0,06
TESCO CORP (EUR) 0,375% 21-29 27.07	EUR	200.000	177.204,00	0,03
TESCO CORP (EUR) 4,25% 23-31 27.02	EUR	200.000	208.786,00	0,04
THERMO FISHER (EUR) 0,5% 19-28 01.03	EUR	200.000	186.264,00	0,03
THERMO FISHER (EUR) 0,875% 19-31 01.10	EUR	500.000	433.205,00	0,08
THERMO FISHER (EUR) 2,375% 20-32 15.04	EUR	800.000	760.208,00	0,14
T-MOBILE USA INC (EUR) 3,55% 24-29 08.05	EUR	100.000	102.250,00	0,02
T-MOBILE USA INC (EUR) 3,7% 24-32 08.05	EUR	200.000	204.870,00	0,04
T-MOBILE USA INC (EUR) 3,85% 24-36 08.05	EUR	200.000	205.006,00	0,04
TORONTO DOMINION (EUR) 2,551% 22-27 03.08	EUR	300.000	297.588,00	0,05
TORONTO DOMINION (EUR) 3,129% 22-32 03.08	EUR	900.000	879.507,00	0,16
TORONTO DOMINION (EUR) 3,563% 24-31 16.04	EUR	600.000	606.618,00	0,11
TORONTO DOMINION (EUR) 3,631% 22-29 13.12	EUR	300.000	305.160,00	0,06
TOTAL ENERGIES (EUR) 2% 20-PERP 04.09	EUR	200.000	180.828,00	0,03
TOTAL ENERGIES (EUR) 2,125% 21-PERP 25.01	EUR	500.000	431.945,00	0,08
TOTAL ENERGIES (EUR) 3,25% 22-PERP 17.01	EUR	300.000	268.134,00	0,05
TOTAL ENERGIES (EUR) 3,369% 16-PERP 06.10	EUR	200.000	199.496,00	0,04
TOTAL ENERGIES (EUR) VAR% 24-PERP 19.02	EUR	200.000	201.940,00	0,04
TOTAL ENERGIES (EUR) VAR% 24-PERP 19.11	EUR	200.000	203.344,00	0,04
TOYOTA FIN AUS (EUR) 3,386% 24-30 18.03	EUR	600.000	607.254,00	0,11
TOYOTA MOTOR CREDIT (EUR) 3,625% 24-31 15.07	EUR	200.000	204.050,00	0,04

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
TOYOTA MOTOR CREDIT (EUR) 3,85% 23-30 24.07	EUR	200.000	207.164,00	0,04
TOYOTA MOTOR CREDIT (EUR) 4,05% 23-29 13.09	EUR	300.000	313.077,00	0,06
TOYOTA MOTOR FIN BV (EUR) 3,5% 23-28 13.01	EUR	300.000	305.277,00	0,06
TRANSURBAN FIN (EUR) 3,974% 24-36 12.03	EUR	200.000	206.010,00	0,04
TRANSURBAN FIN (EUR) 4,225% 23-33 26.04	EUR	400.000	421.096,00	0,08
TYCO ELECTRONICS (EUR) 0% 21-29 16.02	EUR	1.000.000	887.750,00	0,16
UBS GROUP (EUR) 0,25% 20-28 05.11	EUR	200.000	185.106,00	0,03
UBS GROUP (EUR) 0,25% 21-28 24.02	EUR	200.000	183.622,00	0,03
UBS GROUP (EUR) 0,625% 21-33 18.01	EUR	500.000	402.365,00	0,07
UBS GROUP (EUR) 4,375% 23-31 11.01	EUR	600.000	630.996,00	0,12
UCB SA (EUR) 1% 21-28 30.03	EUR	600.000	559.434,00	0,10
UCB SA (EUR) 4,25% 24-30 20.03	EUR	200.000	205.376,00	0,04
UNIBAIL-RODAMCO (EUR) 4,125% 23-30 11.12	EUR	100.000	103.540,00	0,02
UNIBAIL-RODAMCO (EUR) VAR% 18-PER 25.04	EUR	200.000	196.478,00	0,04
UNICREDIT SPA (EUR) 4,2% 24-34 11.06	EUR	300.000	307.758,00	0,06
UNICREDIT SPA (EUR) 4,45% 21-PERP 03.12	EUR	200.000	195.178,00	0,04
UNICREDIT SPA (EUR) 7,5% 19-49 31.12	EUR	200.000	208.844,00	0,04
UNICREDIT SPA (EUR) VAR% 24-34 16.04	EUR	400.000	423.056,00	0,08
UNICREDIT SPA (EUR) VAR% 24-PERP 16.09	EUR	300.000	311.457,00	0,06
UNILEVER CAPITAL (EUR) 3,3% 23-29 06.06	EUR	200.000	204.572,00	0,04
UNILEVER CAPITAL (EUR) 3,4% 23-33 06.06	EUR	200.000	203.622,00	0,04
UNILEVER FINANCE (EUR) 1,125% 16-28 29.04	EUR	400.000	382.168,00	0,07
UNILEVER FINANCE (EUR) 3,25% 23-31 23.02	EUR	100.000	102.051,00	0,02
UNILEVER FINANCE (EUR) 3,25% 24-32 15.02	EUR	300.000	305.469,00	0,06
UNILEVER FINANCE (EUR) 3,5% 23-35 23.02	EUR	100.000	102.449,00	0,02
UNILEVER FINANCE (EUR) 3,5% 24-37 15.02	EUR	200.000	203.594,00	0,04
UNITED PARCEL (EUR) 1,625% 15-25 15.11	EUR	300.000	297.303,00	0,05
UNIVERSAL MUSIC GR (EUR) 3% 22-27 30.06	EUR	300.000	301.140,00	0,06
UNIVERSAL MUSIC GR (EUR) 4% 23-31 13.06	EUR	500.000	520.425,00	0,10
UPJOHN FINANCE (EUR) 1,362% 20-27 23.06	EUR	100.000	96.348,00	0,02
UPM-KYMMENE OYJ (EUR) 0,125% 20-28 19.11	EUR	300.000	269.913,00	0,05
UPM-KYMMENE OYJ (EUR) 3,375% 24-34 29.08	EUR	200.000	198.978,00	0,04
VATTENFALL AB (EUR) 3% 15-77 19.03	EUR	200.000	196.082,00	0,04
VEOLIA ENVRNMT (EUR) 2% 21-PERP 15.11	EUR	100.000	94.450,00	0,02
VEOLIA ENVRNMT (EUR) 2,25% 20-PERP 20.04	EUR	100.000	97.866,00	0,02
VEOLIA ENVRNMT (EUR) 2,5% 20-PERP 20.04	EUR	200.000	186.290,00	0,03
VEOLIA ENVRNMT (EUR) 2,974% 24-31 10.01	EUR	200.000	197.484,00	0,04
VEOLIA ENVRNMT (EUR) 3,571% 24-34 09.09	EUR	200.000	200.726,00	0,04
VEOLIA ENVRNMT (EUR) 5,993% 23-PERP 22.02	EUR	500.000	533.200,00	0,10
VERALTO CORP (EUR) 4,15% 24-31 19.09	EUR	800.000	828.488,00	0,15
VERBUND AG (EUR) 3,25% 24-31 17.05	EUR	300.000	305.475,00	0,06
VERIZON COMMUNIC (EUR) 1,125% 21-35 19.09	EUR	200.000	157.128,00	0,03
VERIZON COMMUNIC (EUR) 2,625% 14-31 01.12	EUR	200.000	193.118,00	0,04
VERIZON COMMUNIC (EUR) 3,5% 24-32 28.06	EUR	200.000	202.858,00	0,04
VERIZON COMMUNIC (EUR) 3,75% 24-36 28.02	EUR	300.000	303.351,00	0,06

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
VERIZON COMMUNIC (EUR) 4,25% 22-30 31.10	EUR	100.000	105.950,00	0,02
VESTAS WIND SYS (EUR) 4,125% 23-26 15.06	EUR	300.000	304.545,00	0,06
VESTAS WIND SYS (EUR) 4,125% 23-31 15.06	EUR	200.000	205.490,00	0,04
VF CORP (EUR) 0,625% 20-32 25.02	EUR	200.000	153.070,00	0,03
VINCI SA (EUR) 0,5% 21-32 09.01	EUR	200.000	166.536,00	0,03
VINCI SA (EUR) 1,625% 19-29 18.01	EUR	700.000	666.911,00	0,12
VISA INC (EUR) 2% 22-29 15.06	EUR	1.500.000	1.452.285,00	0,26
VODAFONE GROUP (EUR) 3% 20-80 27.08	EUR	200.000	188.628,00	0,03
VODAFONE GROUP (EUR) 4,2% 18-78 03.10	EUR	200.000	203.528,00	0,04
VODAFONE GROUP (EUR) 6,5% 23-84 30.08	EUR	200.000	219.654,00	0,04
VODAFONE INTL FINANCE (EUR) 3,375% 24-33 01.08	EUR	200.000	200.874,00	0,04
VOLKSWAGEN FIN SERV AG (EUR) 0,375% 21-30 12.02	EUR	100.000	84.719,00	0,02
VOLKSWAGEN INTL FIN NV (EUR) 3,875% 17-PERP 14.06	EUR	200.000	194.872,00	0,04
VOLKSWAGEN INTL FIN NV (EUR) 4,375% 22-PERP 21.03	EUR	100.000	91.930,00	0,02
VOLKSWAGEN INTL FIN NV (EUR) 7,875% 23-PERP 06.09	EUR	100.000	111.320,00	0,02
VOLVO TREASURY AB (EUR) 3,125% 24-29 26.08	EUR	200.000	200.214,00	0,04
VOLVO TREASURY AB (EUR) 3,125% 24-29 8.02	EUR	500.000	501.570,00	0,09
VOLVO TREASURY AB (EUR) 3,625% 23-27 25.05	EUR	800.000	812.520,00	0,15
VONOVIA SE (EUR) 0,625% 19-27 07.10	EUR	200.000	187.716,00	0,03
VONOVIA SE (EUR) 0,625% 21-29 14.12	EUR	200.000	176.082,00	0,03
VONOVIA SE (EUR) 0,625% 21-31 24.03	EUR	200.000	168.726,00	0,03
VONOVIA SE (EUR) 1% 20-30 09.07	EUR	100.000	88.179,00	0,02
VONOVIA SE (EUR) 4,25% 24-34 10.04	EUR	100.000	102.799,00	0,02
W.P. CAREY INC (EUR) 3,7% 24-34 19.11	EUR	200.000	197.126,00	0,04
WALMART (EUR) 4,875% 09-29 21.09	EUR	1.200.000	1.319.604,00	0,23
WARNERMEDIA (EUR) 4,693% 24-33 17.05	EUR	300.000	299.670,00	0,05
WELLS FARGO & CO (EUR) VAR% 20-30 04.05	EUR	100.000	94.068,00	0,02
WELLS FARGO & CO (EUR) VAR% 24-32 22.07	EUR	200.000	205.252,00	0,04
WESTPAC BANKING (EUR) 0,766% 21-31 13.05	EUR	700.000	675.815,00	0,12
WMG ACQUISITION (EUR) 2,25% 21-31 15.08	EUR	200.000	183.598,00	0,03
WMG ACQUISITION (EUR) 2,75% 20-28 15.07	EUR	200.000	195.202,00	0,04
WOLTERS KLUWER (EUR) 0,75% 20-30 03.07	EUR	300.000	267.270,00	0,05
WOLTERS KLUWER (EUR) 1,5% 17-27 22.03	EUR	300.000	292.497,00	0,05
WOLTERS KLUWER (EUR) 3,25% 24-29 18.03	EUR	300.000	305.034,00	0,06
WOLTERS KLUWER (EUR) 3,75% 23-31 03.04	EUR	100.000	103.666,00	0,02
WOOLWORTHS GROUP (EUR) 0,375% 21-28 15.11	EUR	400.000	356.644,00	0,07
WORLDLINE SA (EUR) 0% 19-26 30.07	EUR	1.000	95.973,00	0,02
WORLDLINE SA (EUR) 0% 20-25 30.07	EUR	1.000	115.805,00	0,02
WPP FINANCE (EUR) 4,125% 23-28 30.05	EUR	100.000	104.019,00	0,02
WPP FINANCE 2013 (EUR) 4% 24-33 12.09	EUR	100.000	103.045,00	0,02
ZALANDO SE (EUR) 0,05% 20-25 06.08	EUR	200.000	195.742,00	0,04
ZALANDO SE (EUR) 0,625% 20-27 06.08	EUR	100.000	92.000,00	0,02
ZIMMER BIOMET (EUR) 1,164% 19-27 15.11	EUR	600.000	572.604,00	0,10

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers.

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

LIBELLÉ	DEVISE	QUANTITÉ	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé (suite)				
Obligations (suite)				
ZIMMER BIOMET (EUR) 3,518% 24-32 15.12	EUR	200.000	200.964,00	0,04
ZURICH FINANCE (EUR) 1,875% 20-50 17.09	EUR	500.000	459.015,00	0,08
Total obligations			530.807.919,45	97,33
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et / ou traitées sur un autre marché réglementé			530.807.919,45	97,33
Instruments du marché monétaire				
BANK VAN BREDA CP K 14/04/2025	EUR	250.000	247.997,57	0,05
Total instruments du marché monétaire			247.997,57	0,05
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES			531.055.917,02	97,38
Avoirs en banque			7.551.443,12	1,38
Autres actifs nets			6.730.519,14	1,24
ACTIF NET			545.337.879,28	100,00

Diversified Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 (en EUR) (suite)

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

PAYS	VALEUR D'ÉVALUATION	% ACTIF NET
Allemagne	63.652.797,07	11,56
Australie	5.585.189,00	1,03
Autriche	9.988.097,00	1,81
Belgique	17.891.429,57	3,27
Bermuda	604.134,00	0,11
Canada	6.937.259,00	1,26
Danemark	5.747.967,00	1,09
Espagne	26.026.495,00	4,77
Etats-Unis	75.322.993,00	13,91
Finlande	7.928.945,00	1,43
France	68.012.683,99	12,55
Hong Kong	726.896,00	0,13
Irlande	16.739.023,00	3,08
Italie	35.976.772,39	6,54
Japon	8.905.291,00	1,67
Jersey	303.558,00	0,06
Liechtenstein	1.404.466,00	0,26
Luxembourg	18.994.175,00	3,46
Norvège	2.727.387,00	0,50
Pays-Bas	68.184.400,00	12,62
Portugal	4.445.198,00	0,80
Royaume-Uni	21.386.291,00	3,99
Slovénie	1.793.075,00	0,33
Suède	11.766.825,00	2,21
Suisse	1.606.211,00	0,29
Supranational	48.398.359,00	8,65
	531.055.917,02	97,38

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS

HERMES UNIVERSAL, (la "SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit Luxembourgeois à compartiments multiples, constituée pour une durée indéterminée à Luxembourg le 23 février 2006, conformément aux dispositions de la partie II de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

La SICAV se qualifie de fonds d'investissement alternatif au sens de la loi modifiée de 2013 transposant la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs.

Au 31 décembre 2024, la SICAV comporte les compartiments suivants :

HERMES UNIVERSAL – Defensive	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – Balanced	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – Very Dynamic	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – Dynamic	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – Very Defensive	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – ONE Fixed Income	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – Defensive USD	exprimé en USD ;
HERMES UNIVERSAL – Full Equity USD	exprimé en USD ;
HERMES UNIVERSAL – Dynamic CHF	exprimé en CHF ;
HERMES UNIVERSAL – Full Equity	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – ONE Defensive	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – ONE Moderate	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – ONE Balanced	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – ONE Dynamic	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – ONE Very Dynamic	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – ONE Global Quality	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – Liquidity	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – Moderate	exprimé en EUR ;
HERMES UNIVERSAL – Diversified Bonds	exprimé en EUR .

Des actions de capitalisation et de distribution sont disponibles.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est effectué chaque jour pour les compartiments opérationnels à la date de calcul.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission, de remboursement et de conversion de chaque classe d'actions sont disponibles chaque jour ouvrable à Luxembourg au siège social de la SICAV.

Pour les compartiments actuellement offerts à la souscription, les classes d'actions suivantes peuvent être émises :

- A** Classe A pour les autres investissements.
- B** Classe B pour un investissement supérieur à EUR 1.000.000.
- C** Classe C pour un investissement supérieur à EUR 2.500.000.
- D** Les actions de la classe D ne peuvent être souscrites que par l'intermédiaire d'un distributeur avec lequel un contrat de distribution a été mis en place avec le GFIA. Par ailleurs aucun montant minimum d'investissement n'est requis à l'égard de cette classe. Le Conseil d'Administration de la SICAV se réserve le droit de racheter d'office ou de convertir les actions de la classe D dans la classe appropriée si un contrat de distribution fait défaut.
- E** Classe E pour un investissement supérieur à EUR 30.000.000.
- F** Les actions de la classe F sont réservées à des OPC gérés ou promus par Delen Private Bank Luxembourg S.A. ou l'une de ses sociétés affiliées.
- J** Classe J pour un investissement supérieur à EUR 15.000.000.
- N** Classe N pour tout nouvel investisseur et investissant jusqu'à EUR 500.000.
- V** Classe V pour un investissement supérieur à EUR 100.000.000.

Les classes d'actions se différencient également par leur taux de commission de gestion.

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS (suite)

Durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2024, les actions suivantes ont été lancées :

	Date de première Nette d'Inventaire	Première Valeur Nette d'Inventaire
ONE Fixed Income		
J EUR DIS - LU1689720248	20 décembre 2024	EUR 150,45
Defensive USD		
J USD CAP - LU1732800252	02 mai 2024	USD 121,74
Full Equity USD		
J USD CAP - LU1732800419	02 mai 2024	USD 174,68
N USD DIS - LU1746877577	02 octobre 2024	USD 175,92
ONE Moderate		
J EUR DIS - LU2058714036	05 décembre 2024	EUR 122,63
ONE Balanced		
B EUR DIS - LU2058714978	05 décembre 2024	EUR 127,77
J EUR DIS - LU2058715785	09 décembre 2024	EUR 130,76
ONE Dynamic		
J EUR CAP - LU2058717211	08 août 2024	EUR 125,84
V EUR DIS - LU2058717724	03 décembre 2024	EUR 140,41
J EUR DIS - LU2058717302	12 décembre 2024	EUR 139,44
N EUR DIS - LU2058717567	20 décembre 2024	EUR 132,18
C EUR DIS - LU2058716833	20 décembre 2024	EUR 137,77
ONE Very Dynamic		
V EUR DIS - LU2058725156	06 décembre 2024	EUR 151,72
C EUR DIS - LU2058720439	19 décembre 2024	EUR 148,60

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SICAV sont préparés en accord avec les principes comptables généralement admis et conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

Les états financiers ont été établis sur base de la valeur nette d'inventaire au dernier jour ouvrable de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

1 - Principe de combinaison et de conversion des devises

Les états financiers combinés de la SICAV sont présentés en euros (EUR) et sont égaux à la somme des postes correspondants dans les états financiers de chaque compartiment convertis en euros. Pour les compartiments libellés en une autre devise que l'euro, les postes correspondants sont convertis aux taux de change mentionnés dans les notes.

Les opérations faites pour un compartiment donné, libellées en une devise autre que la devise d'expression de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment, sont enregistrées sur base des cours de change applicables à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs d'un compartiment libellés en une devise autre que la devise d'expression de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à cette date.

Le coût d'acquisition des titres libellés en une devise autre que la devise d'expression de la valeur nette d'inventaire d'un compartiment donné est converti dans la devise du compartiment sur base des cours de change applicables à la date d'achat.

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

1 - Principe de combinaison et de conversion des devises (suite)

Les investissements d'un compartiment de la SICAV dans un autre compartiment de la SICAV ne sont pas éliminés dans les états financiers combinés. L'actif net combiné après élimination de ces investissements aurait été de EUR 39.440.743.329,96.

2 - Evaluation du portefeuille-titres et des autres instruments financiers dérivés et des instruments du marché monétaire

La valeur de toutes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou des instruments du marché monétaire dérivés qui sont cotés ou négociés sur une bourse de valeur officielle est déterminée suivant leur dernier cours de clôture disponible.

Les titres non traités sur un marché organisé ou les titres traités sur un tel marché et dont le dernier cours connu n'est pas jugé représentatif sont évalués à leur valeur probable de réalisation, estimée avec prudence et bonne foi et en respect des principes comptables d'évaluation généralement admis par le Conseil d'Administration de la SICAV.

Etant donné le manque de liquidité sur les marchés financiers pour certains investissements, le Conseil d'Administration de la SICAV a, conformément au prospectus, évalué avec prudence et bonne foi certains actifs en prenant en compte différentes informations/sources de prix tels que des prix de transactions, des prix reçus de brokers ou de bases de données ou des modèles de valorisation interne.

La valeur des titres représentatifs de tout organisme de placement collectif est déterminée suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire officielle par part ou suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la Valeur Nette d'Inventaire officielle, à condition que la SICAV ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire officielle.

La valeur de liquidation de tous les contrats de change à terme et contrats d'options (ou tout autre instrument financier dérivé) qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres marchés réglementés correspond à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies de bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV et de manière consistante en fonction de chaque variété de contrats. La valeur de liquidation des contrats de futures et contrats d'options (ou tout autre instrument financier dérivé) négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres marchés réglementés est basée sur le dernier prix disponible de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés réglementés sur lesquels ces contrats de futures et contrats d'options (ou tout autre instrument financier dérivé) sont négociés par la SICAV. Dans le cas contraire, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat est déterminée par le Conseil d'Administration de la SICAV de façon juste et raisonnable.

Il n'existe pas de marché organisé pour les instruments du marché monétaire et très peu d'informations sont disponibles sur les transactions, étant donné la durée de vie très courte de ces instruments. Les instruments du marché monétaire par conséquent sont évalués à l'aide d'un modèle mathématique basé sur les taux d'intérêts du marché. En cas d'indisponibilité des données sous-jacentes utilisées par le modèle, un comité de valorisation composé d'au moins un membre du conseil d'administration du fonds, un dirigeant et un gestionnaire de portefeuille déterminera une juste valeur avec prudence et bonne foi. Les sociétés d'investissement en capital à risque sont valorisées sur la base du dernier relevé trimestriel disponible. En cas de distribution, une analyse est réalisée afin de déterminer si le prix doit être impacté par cette distribution.

3 - Plus et moins-values réalisées sur ventes de titres

Les plus et moins-values réalisées sur ventes de titres sont déterminées sur base du coût d'acquisition moyen des investissements vendus.

4- Avoir en banque

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, et billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses payées d'avance, dividendes et intérêts déclarés ou échus mais non encore perçus correspondra à leur valeur nominale, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou perçue intégralement, auquel cas leur valeur sera déterminée en retranchant un montant jugé adéquat par la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs.

5 - Revenus

Les dividendes sont enregistrés le jour de leur détachement, nets, le cas échéant des retenues à la source.

Les intérêts sont comptabilisés sur une base prorata temporis.

6 - Taux de change à la date de la clôture

Pour l'évaluation des positions en devise autre que l'euro à la date de la clôture, les taux de change suivants ont été appliqués :

1 EUR =	0,9401	CHF
1 EUR =	0,8275	GBP
1 EUR =	1,0354	USD

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

7 - Frais d'établissement

Les frais d'établissement (acte de constitution, avocats) ont été amortis sur une période de 5 ans.

8 - Prépaiement

Le prépaiement représente une avance sur les frais qui sont payables sur une base trimestrielle.

NOTE 3 – TAXE D'ABONNEMENT

D'après les lois fiscales actuellement en vigueur, aucun impôt luxembourgeois sur le revenu et sur les plus-values en capital n'est dû par la SICAV. Cependant, la SICAV est assujettie à une taxe d'abonnement annuelle de 0,05 % payable trimestriellement. Le taux de la taxe est ramené à 0,01% l'an pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels, soit la classe F. La base d'imposition de cette taxe est constituée de la totalité des actifs nets de chaque compartiment au dernier jour de chaque trimestre. Il n'est pas prélevé de taxe sur la partie investie dans d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois soumis à la taxe d'abonnement.

NOTE 4 – COMMISSIONS DU GFIA

CADELUX S.A. perçoit une commission de gestion des risques annuelle de 0,10% pour tous les compartiments à l'exception du compartiment Diversified Bonds et des classes F qui n'ont pas de commission. Ce taux est appliqué aux actifs nets moyens et la commission est payable trimestriellement.

CADELUX S.A. reçoit aussi une commission de gestion des risques annuelle de 5.040,00 EUR pour le compartiment Diversified Bonds.

CADELUX S.A. perçoit également une commission annuelle de 1.500,00 EUR pour les compartiments ONE Fixed Income, Defensive USD, Full Equity USD, Dynamic CHF, ONE Defensive, ONE Moderate, ONE Balanced, ONE Dynamic, ONE Very Dynamic, ONE Global Quality, Full Equity et Diversified Bonds en tant que GFIA. Cadelux S.A reçoit aussi une commission annuelle de 540,00 EUR pour le compartiment Liquidity.

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

NOTE 5 – COMMISSIONS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION

Tous les compartiments payent une commission de gestion à Delen Private Bank N.V., excepté les compartiments Defensive USD, Full Equity USD, Dynamic CHF, Full Equity et Diversified Bonds qui la payent à Capfi Delen Asset Management. Cette commission est payable à la fin de chaque trimestre.

Jusqu'au 30 septembre 2024, les taux annuels de commission de gestion étaient les suivants :

Commission de gestion	Classe A	Classe B	Classe C	Classe E	Classe F	Classe J	Classe N	Classe V
Defensive	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
Balanced	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
Very Dynamic	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
Dynamic	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
Very Defensive	0,55%	-	-	-	-	-	-	-
ONE Fixed Income	0,30%	0,20%	0,10%	0,05%	-	0,07%	0,30%	-
Defensive USD	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
Full Equity USD	0,85%	0,55%	0,30%	0,025%	-	0,20%	1,00%	0,005%
Dynamic CHF	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
Full Equity	0,85%	0,55%	0,30%	0,025%	-	0,20%	1,00%	0,005%
ONE Defensive	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
ONE Moderate	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
ONE Balanced	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
ONE Dynamic	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
ONE Very Dynamic	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
ONE Global Quality	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
Liquidity	0,05%	-	-	-	-	-	-	-
Moderate	1,05%	0,75%	0,50%	0,225%	-	0,40%	1,20%	0,10%
Diversified Bonds	0,20%	-	-	-	-	-	-	-

À partir du 1 octobre 2024, les taux annuels de commission de gestion sont les suivants :

Commission de gestion	Classe A	Classe B	Classe C	Classe E	Classe F	Classe J	Classe N	Classe V
Defensive	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
Balanced	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
Very Dynamic	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
Dynamic	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
Very Defensive	0,70%	-	-	-	-	-	-	-
ONE Fixed Income	0,45%	0,35%	0,25%	0,20%	-	0,22%	0,45%	-
Defensive USD	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	-
Full Equity USD	1,00%	0,70%	0,45%	0,175%	-	0,35%	1,15%	0,055%
Dynamic CHF	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
Full Equity	1,00%	0,70%	0,45%	0,175%	-	0,35%	1,15%	0,055%
ONE Defensive	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
ONE Moderate	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
ONE Balanced	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
ONE Dynamic	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
ONE Very Dynamic	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
ONE Global Quality	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
Liquidity	0,20%	-	-	-	-	-	-	-
Moderate	1,20%	0,90%	0,65%	0,375%	-	0,55%	1,35%	0,25%
Diversified Bonds	0,30%	-	-	-	-	-	-	-

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

NOTE 6 – AUTRES CHARGES

Les « autres charges » comprennent principalement les frais de publications, légaux et autre forfait CSSF.

NOTE 7 – CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DES PORTEFEUILLES-TITRES

Les détails des changements intervenus dans la composition des portefeuilles-titres au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 sont disponibles au siège social de la SICAV sur simple demande et sans frais.

NOTE 8 – COMMISSION DE BANQUE DÉPOSITAIRE ET FRAIS D'ADMINISTRATION CENTRALE

En date du 2 mars 2015, une convention générale conclue entre la SICAV et Delen Private Bank Luxembourg S.A. détermine les frais à charge de la SICAV pour les services d'administration centrale, d'agent de transfert et teneur de registre, et de banque dépositaire.

Jusqu'au 30 septembre 2024, la commission de banque dépositaire était payable à la fin de chaque trimestre et était calculée au taux maximum de 0,15% l'an sur les actifs nets moyens du trimestre concerné pour les compartiments Defensive, Balanced, Very Dynamic, Dynamic, Very Defensive, Defensive USD, Full Equity (à partir du 01 avril 2024, le taux est passé de 0.15% à 0.10% pour les classes V de Hermes Full Equity), Full Equity USD, Dynamic CHF, Moderate, Liquidity et de 0,10% pour les compartiments ONE Fixed Income, ONE Defensive, ONE Moderate, ONE Balanced, ONE Dynamic, ONE Very Dynamic, ONE Global Quality, et Diversified Bonds. Le taux était de 0% pour toutes les classes F.

À partir du 1 octobre 2024, la commission de banque dépositaire est payable à la fin de chaque trimestre et est calculée au taux maximum de 0,075% l'an sur les actifs nets moyens du trimestre concerné pour tous les compartiments. Le taux est de 0% pour toutes les classes F.

Jusqu'au 30 septembre 2024, les frais d'administration centrale étaient payables à la fin de chaque trimestre et étaient calculés au taux maximum de 0,15% l'an sur les actifs nets moyens du trimestre concerné pour les compartiments Defensive, Balanced, Very Dynamic, Dynamic, Very Defensive, Defensive USD, Full Equity USD, Dynamic CHF, Full Equity (à partir du 01 avril 2024, le taux est passé de 0.15% à 0.10% pour les classes V de Hermes Full Equity), Moderate, Diversified Bonds, Liquidity, ONE Fixed Income, ONE Defensive, ONE Moderate, ONE Balanced, ONE Dynamic, ONE Very Dynamic et ONE Global Quality. Le taux était de 0% pour toutes les classes F.

À partir du 1 octobre 2024, les frais d'administration centrale sont payables à la fin de chaque trimestre et sont calculés au taux maximum de 0,075% l'an sur les actifs nets moyens du trimestre concerné pour tous les compartiments sauf pour la classe V de Full Equity. Le taux est de 0% pour toutes les classes F.

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

NOTE 9 – PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, les compartiments Defensive, Balanced, Very Dynamic, Dynamic, Very Defensive, ONE Fixed Income, Defensive USD, Dynamic CHF, ONE Defensive, ONE Moderate, ONE Balanced, ONE Dynamic, ONE Very Dynamic, ONE Global Quality et Moderate ont investi tout ou une partie de leurs actifs dans d'autres OPC gérés par Cadelux. Ces investissements n'ont pas donné lieu à une modification des commissions de gestion supportées par les compartiments ci-dessus mentionnés car le gestionnaire des fonds sous-jacents ne prélève aucune commission de gestion en ce qui concerne les actions de classe H des compartiments cibles des autres OPC.

Durant l'exercice, les compartiments Defensive et Balanced ont également investi une partie de leurs actifs dans d'autres OPC gérés par Cadelux. L'investissement dans ces OPC donne lieu à une hausse de la commission de gestion.

Durant l'exercice, les compartiments Full Equity et Full Equity USD ont investi une partie de leurs actifs dans d'autres OPC gérés par le groupe Delen. Le gestionnaire des fonds sous-jacents, soit C+F World Equities, prélève une commission de gestion financière en ce qui concerne les actions de classe H dans lesquelles les compartiments Full Equity et Full Equity USD ont investi.

Les actions de la classe F sont réservées à des OPC gérés ou promus par Delen Private Bank N.V. ou l'une de ses sociétés affiliées. Des actions de distribution ou de capitalisation peuvent être émises.

NOTE 10 – INVESTISSEMENTS CROISES ENTRE COMPARTIMENTS

Certains des compartiments utilisent des techniques d'investissement croisé, ce qui signifie que les compartiments investissent dans d'autres compartiments au sein de la SICAV. L'état combiné des actifs nets et l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets n'ont pas été ajustés pour supprimer l'impact des investissements croisés. Les commissions sur les souscriptions et les rachats, ainsi que les commissions de gestion, n'ont pas été appliqués aux actifs du compartiment qui a investi dans d'autres fonds.

Compartiment	Investissement	Devise	Valeur d'évaluation	% Actif Net Combiné
Hermes Universal Very Defensive	Hermes Universal Liquidity	EUR	461.416.528,01	1,16%

NOTE 11 – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

En date du 26 Avril 2024, l'assemblée générale des Actionnaires a décidé de verser un dividende aux porteurs de certaines actions de distribution, soit :

	Devise	Montant par action de distribution	Date ex-dividende
Defensive			
A EUR DIS - LU0295415078	EUR	0,50	13/05/2024
B EUR DIS - LU0305725722	EUR	0,50	13/05/2024
C EUR DIS - LU0305726373	EUR	0,50	13/05/2024
E EUR DIS - LU0472832566	EUR	0,70	13/05/2024
J EUR DIS - LU1637388569	EUR	0,50	13/05/2024
N EUR DIS - LU1746876256	EUR	0,50	13/05/2024
V EUR DIS - LU1746878542	EUR	0,70	13/05/2024
Balanced			
A EUR DIS - LU0295414774	EUR	0,60	13/05/2024
B EUR DIS - LU0305724832	EUR	0,60	13/05/2024
C EUR DIS - LU0305725300	EUR	0,60	13/05/2024
E EUR DIS - LU0472832301	EUR	0,80	13/05/2024
J EUR DIS - LU1637388726	EUR	0,70	13/05/2024
N EUR DIS - LU1746876413	EUR	0,60	13/05/2024
Very Dynamic			
A EUR DIS - LU0295411168	EUR	0,80	14/05/2024
B EUR DIS - LU0305724089	EUR	0,80	14/05/2024
C EUR DIS - LU0305724329	EUR	0,90	14/05/2024

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

NOTE 11 – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (suite)

	Devise	Montant par action de distribution	Date ex-dividende
Very Dynamic (suite)			
E EUR DIS - LU0472832137	EUR	1,10	14/05/2024
J EUR DIS - LU1637389294	EUR	0,90	14/05/2024
N EUR DIS - LU1746876686	EUR	0,80	14/05/2024
V EUR DIS - LU1746879193	EUR	1,20	14/05/2024
Dynamic			
A EUR DIS - LU0472833028	EUR	0,90	14/05/2024
B EUR DIS - LU0472833374	EUR	0,90	14/05/2024
C EUR DIS - LU0472833531	EUR	1,00	14/05/2024
E EUR DIS - LU0472833887	EUR	1,00	14/05/2024
J EUR DIS - LU1637389450	EUR	1,00	14/05/2024
N EUR DIS - LU1746876843	EUR	0,90	14/05/2024
V EUR DIS - LU1746879359	EUR	1,10	14/05/2024
Very Defensive			
A EUR DIS - LU1254143388	EUR	0,30	13/05/2024
ONE Fixed Income			
A EUR DIS - LU0399249860	EUR	1,00	13/05/2024
B EUR DIS - LU0399250108	EUR	1,00	13/05/2024
C EUR DIS - LU0399250447	EUR	1,10	13/05/2024
E EUR DIS - LU0472832723	EUR	1,10	13/05/2024
Defensive USD			
A USD DIS - LU1326169148	USD	0,50	13/05/2024
B USD DIS - LU1326169494	USD	0,50	13/05/2024
C USD DIS - LU1326169650	USD	0,50	13/05/2024
E USD DIS - LU1746878112	USD	0,50	13/05/2024
J USD DIS - LU1732800336	USD	0,50	13/05/2024
Full Equity USD			
A USD DIS - LU1326169734	USD	1,00	14/05/2024
B USD DIS - LU1326169908	USD	1,00	14/05/2024
C USD DIS - LU1326170153	USD	1,00	14/05/2024
E USD DIS - LU1746878385	USD	1,10	14/05/2024
J USD DIS - LU1732800500	USD	1,00	14/05/2024
Dynamic CHF			
A CHF DIS - LU1326287346	CHF	0,60	14/05/2024
B CHF DIS - LU1326171714	CHF	0,60	14/05/2024
C CHF DIS - LU1326292932	CHF	0,60	14/05/2024
J CHF DIS - LU1815136160	CHF	0,60	14/05/2024
Full Equity			
A EUR DIS - LU1637389617	EUR	0,90	14/05/2024
B EUR DIS - LU1637389880	EUR	0,90	14/05/2024
C EUR DIS - LU1637390037	EUR	0,90	14/05/2024
E EUR DIS - LU1637390466	EUR	0,90	14/05/2024
J EUR DIS - LU1637390201	EUR	0,90	14/05/2024
N EUR DIS - LU1746877064	EUR	0,90	14/05/2024

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

NOTE 11 – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (suite)

	Devise	Montant par action de distribution	Date ex-dividende
ONE Balanced			
C EUR DIS - LU2058715272	EUR	0,50	13/05/2024
ONE Dynamic			
A EUR DIS - LU2058716320	EUR	0,60	13/05/2024
ONE Global Quality			
A EUR DIS - LU2058725313	EUR	0,80	13/05/2024
B EUR DIS - LU2058725586	EUR	0,80	13/05/2024
C EUR DIS - LU2058725743	EUR	0,80	13/05/2024
E EUR DIS - LU2058726048	EUR	0,80	13/05/2024
J EUR DIS - LU2058726477	EUR	0,80	13/05/2024
N EUR DIS - LU2058726634	EUR	0,80	13/05/2024
Liquidity			
A EUR DIS - LU2273102868	EUR	0,30	13/05/2024
Moderate			
A EUR DIS - LU2273100060	EUR	0,50	13/05/2024
B EUR DIS - LU2273100227	EUR	0,50	13/05/2024
C EUR DIS - LU2273100573	EUR	0,50	13/05/2024
J EUR DIS - LU2273100904	EUR	0,50	13/05/2024
N EUR DIS - LU2273101118	EUR	0,50	13/05/2024
E EUR DIS - LU2273100730	EUR	0,50	13/05/2024
Diversified Bonds			
A EUR DIS - LU2273099544	EUR	0,70	13/05/2024

NOTE 12 – CONTRATS DE CHANGE A TERME

A la date des états financiers, les compartiments de la SICAV énoncés ci-après sont engagés dans les contrats de change à terme auprès de la banque Brown Brothers Harriman:

Compartiment	Date de maturité	Montant vendu	Montant acheté	Résultat non-réalisé
				en USD
Defensive USD	31/01/2025	EUR (86.174.206,15)	USD 89.990.000,00	684.567,89
				684.567,89
				en USD
Full Equity USD	31/01/2025	EUR (76.655.686,21)	USD 80.050.000,00	608.952,78
				608.952,78
				en CHF
Dynamic CHF	31/01/2025	EUR (51.474.752,73)	CHF 48.260.000,00	(33.921,86)
				(33.921,86)

HERMES UNIVERSAL

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

NOTE 13 – DIFFERENCE DE CHANGE

La différence de change mentionnée dans l'état des opérations et des variations des actifs nets résulte de la conversion des actifs nets de début de la période pour les compartiments libellés dans une devise autre que l'euro aux taux de conversion applicables au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

NOTE 14 – GAINS ET PERTES DU RESULTAT RÉALISÉ

A la date des états financiers, les compartiments de la SICAV énoncés ci-après ont les résultats réalisés suivants :

Compartiment	Type d'investissement	Gain	Perte	Résultat réalisé
Defensive	Portefeuille-titres	39.448.540,61	-	39.448.540,61
Balanced	Portefeuille-titres	128.647.095,05	-	128.647.095,05
Very Dynamic	Portefeuille-titres	55.070.850,55	-	55.070.850,55
Dynamic	Portefeuille-titres	116.396.380,51	-	116.396.380,51
Very Defensive	Portefeuille-titres	26.305.123,99	-	26.305.123,99
ONE Fixed Income	Portefeuille-titres	322.803,45	-	322.803,45
Defensive USD	Portefeuille-titres	1.089.790,18	(555.521,97)	534.268,21
Full Equity USD	Portefeuille-titres	2.322.481,20	(311.249,67)	2.011.231,53
Dynamic CHF	Portefeuille-titres	1.267.184,74	(452.374,62)	814.810,12
Full Equity	Portefeuille-titres	28.023.647,21	-	28.023.647,21
ONE Defensive	Portefeuille-titres	638.119,13	-	638.119,13
ONE Moderate	Portefeuille-titres	1.788.742,31	-	1.788.742,31
ONE Balanced	Portefeuille-titres	9.804.587,83	-	9.804.587,83
ONE Dynamic	Portefeuille-titres	4.505.704,30	-	4.505.704,30
ONE Very Dynamic	Portefeuille-titres	2.890.001,55	-	2.890.001,55
ONE Global Quality	Portefeuille-titres	15.239.300,88	-	15.239.300,88
Liquidity	Portefeuille-titres	63.761.529,81	(1.238.258,16)	62.523.271,65
Moderate	Portefeuille-titres	26.303.438,68	(15.314,10)	26.288.124,58
Diversified Bonds	Portefeuille-titres	1.890.129,70	(3.631.977,64)	(1.741.847,94)

NOTE 15 – RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

La rémunération totale versée aux Administrateurs Indépendants en échange des services rendus pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 s'élevait à 20.452,80 euros. Elle est incluse dans les autres charges mentionnées dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

NOTE 16 – CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Il n'y a pas eu de changements significatifs durant l'année se terminant au 31 décembre 2024.

NOTE 17 – FRAIS DE TRANSACTIONS

Les frais de transactions relatifs aux opérations sur actions sont composés de manière suivante :

- Les frais étrangers : frais prélevés par les intermédiaires liés aux transactions effectuées ;
- Les frais de transactions : frais prélevés par le correspondant bancaire principal de la SICAV ;
- Les frais de transactions sur opérations d'obligations sont inclus dans le cours de transaction.

Pour tous les compartiments, les frais relatifs à l'exécution des transactions (hors frais de broker) sont supportés par Delen Private Bank NV. En contrepartie, Delen Private Bank NV et Delen Private Bank Luxembourg S.A. reçoivent des frais qui sont calculés et payés trimestriellement et basés sur l'actif net moyen du compartiment.

Pour la période en cours, les taux annuels de frais de transactions appliqués sont de 0.05% pour le compartiment Liquidity et de 0.03% pour le compartiment Diversified Bonds.

NOTE 18 – ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Aucun événement significatif n'est survenu après la clôture.

HERMES UNIVERSAL

Autres informations (non-auditées)

DIRECTIVE GFIA - POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération reflète les intérêts des actionnaires et CADELUX S.A. ("la société" ou "CADELUX"), en tenant compte des questions spécifiques, y compris les missions et la responsabilité engagées. En outre, la politique de rémunération contribue à promouvoir les objectifs à long terme pour la sauvegarde des intérêts de la Société.

La rémunération n'est pas corrélée aux rendements des portefeuilles. En effet la politique de rémunération de CADELUX vise à prévenir la prise de risque excessive et contribue directement à la gestion efficace des risques. En application de l'article 22 de la Directive GFIA, les détails sur la rémunération (incluant notamment la répartition entre rémunération fixe et variable, direction et employés) sont disponibles auprès du GFIA.

CADELUX applique une politique de rémunération qui vise à prévenir la prise de risque excessive et contribue directement à la gestion efficace des risques. En outre, la rémunération n'est pas corrélée aux rendements des portefeuilles. Dès lors, Cadelux a comme principe général de ne pas octroyer de rémunération variable de manière systématique. Tandis que la rémunération fixe est basée sur le niveau de responsabilité, la complexité des tâches, les performances et les conditions en vigueur sur le marché local.

Etant donné que Cadelux est d'une part société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, et d'autre part gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la loi modifiée du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA"), la société estime rémunérer de la même manière ses collaborateurs pour les prestations relatives à l'administration d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et de fonds d'investissement alternatifs ("FIA").

Au 31 décembre 2024, Cadelux totalisait 31 compartiments pour 3 OPCVM et 1 FIA (dont 19 compartiments FIA et 12 compartiments OPCVM). Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel du GFIA imputable à l'ensemble des FIA gérés, il convient d'appliquer un ratio de 61,29% de la rémunération annuelle du personnel en question. Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la Société de Gestion imputable à ce FIA uniquement, il convient d'appliquer à la rémunération annuelle du personnel en question un ratio de 100% (19 compartiments sur 19).

L'allocation de la rémunération fixe de l'ensemble des 5.2 collaborateurs (dont 3 faisant partie du comité de Direction) de la Société de Gestion sur base des 19 compartiments du FIA au 31 décembre 2024 est de 419.252,26 € (hors charges sociales), il n'y a pas eu de rémunération variable durant l'exercice.

Aucun collaborateur de la Société de Gestion ne reçoit de plus-values en provenance d'un FIA. Par ailleurs, Cadelux a délégué la fonction de gestionnaire de portefeuille à la société CAPFI DELEN ASSET MANAGEMENT (« Cadelam »), une société de gestion d'OPC agréée par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) en Belgique. La rémunération payée par Cadelam à l'ensemble de son personnel (17 personnes), incluant direction et autres employés, pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2024 s'élève à 3.655.022,00 €. Cadelam ayant un nombre limité d'employés, l'écart entre la direction et les autres membres du personnel dont les actions ont un impact important sur le profil de risque du fonds est très étroit.

Cadelux a délégué la fonction de gestionnaire des investissements à la société Delen Private Bank N.V. ("DPB NV"). Au vu de la nature confidentielle des données salariales dans le contexte du RGPD (taille de l'équipe), la rémunération de DPB NV n'est pas présentée.

HERMES UNIVERSAL

Autres informations (non-auditées) (suite)

PROFIL DE RISQUE DES COMPARTIMENTS

	SRI *	Lever	
		Méthode brute	Engagement
Hermes Universal - Defensive	3	103,41%	103,41%
Hermes Universal - Balanced	3	106,85%	106,87%
Hermes Universal - Very Dynamic	4	110,86%	110,90%
Hermes Universal - Dynamic	3	109,08%	109,08%
Hermes Universal - Very Defensive	2	101,70%	101,70%
Hermes Universal - ONE Fixed Income	2	99,96%	99,96%
Hermes Universal - Defensive USD	3	198,22%	99,22%
Hermes Universal - Full Equity USD	4	200,43%	99,23%
Hermes Universal - Dynamic CHF	3	202,69%	100,06%
Hermes Universal - Full Equity	4	100,00%	100,00%
Hermes Universal - ONE Defensive	3	99,92%	99,92%
Hermes Universal - ONE Moderate	3	99,97%	99,97%
Hermes Universal - ONE Balanced	3	100,00%	100,00%
Hermes Universal - ONE Dynamic	4	100,08%	100,08%
Hermes Universal - ONE Very Dynamic	4	100,00%	100,00%
Hermes Universal - ONE Global Quality	4	99,98%	99,98%
Hermes Universal - Liquidity	1	100,00%	100,00%
Hermes Universal - Moderate	3	105,13%	105,14%
Hermes Universal - Diversified Bonds	2	100,00%	100,01%

* sur une échelle allant jusque 7.

En outre, les rapports complets de risque sont disponibles auprès du GFIA.

SECURITIES FINANCING TRANSACTIONS REGULATION (SFTR)

La SICAV n'utilise aucun instrument financier faisant partie du périmètre d'application du règlement SFTR.

SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION (SFDR)

Les compartiments promeuvent certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR mais n'ont pas d'objectif d'investissement durable.

Les critères et la notation ESG sont pleinement intégrés dans le processus d'investissement et le gestionnaire d'investissement (i) s'engage à respecter les Principes d'Investissement Responsable, (ii) engage des discussions ESG avec les sociétés dans lesquelles les Compartiments investissent et (iii) exerce ses droits de vote dans les sociétés détenues par les compartiments dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux.

Risques liés à la durabilité

Les investissements de la SICAV peuvent être soumis à des risques de durabilité. Les risques de durabilité sont des événements ou des situations environnementales, sociales ou de gouvernance qui, s'ils se produisent, peuvent avoir un impact négatif matériel réel ou potentiel sur la valeur des investissements d'un compartiment. Les risques liés à la durabilité peuvent constituer un risque en soi ou avoir un effet sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité ou le risque de contrepartie. Les risques liés à la durabilité sont des éléments importants à prendre en compte afin d'améliorer les rendements ajustés au risque à long terme pour les investisseurs et de déterminer les risques et les opportunités de la stratégie d'un compartiment spécifique. Les risques de durabilité auxquels les compartiments ayant une approche ESG peuvent être exposés peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements des compartiments à court, moyen et long terme. Si un risque de durabilité à moyen ou long terme se matérialise, cela peut avoir un impact négatif réel significatif sur la valeur des investissements du compartiment respectif. Il peut s'agir, par exemple, d'un désavantage concurrentiel dû à une politique interne non durable de l'investissement concerné.

Autres informations (non-auditées) (suite)

SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION (SFDR) (suite)

Intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement

Les risques liés à la durabilité sont identifiés, gérés et contrôlés dans le cadre du processus de prise de décision en matière d'investissement des gestionnaires d'investissement tel que délégué par la société de gestion. Par le biais de sa politique de durabilité, les gestionnaires cherchent à atténuer ou à limiter cet impact. L'intégration des risques de durabilité dans la procédure de décision d'investissement des gestionnaires est reflétée dans leur politiques de durabilité. La politique de durabilité de ces gestionnaires consiste en une politique d'exclusions, une politique d'engagement et une politique d'intégration. La politique d'exclusion permet de surveiller et de filtrer les investissements d'une sélection, afin d'exclure les risques de durabilité du compartiment respectif qui pourraient être réalisés à court terme. Un risque de durabilité à court terme peut avoir un impact négatif réel important sur la valeur des investissements du compartiment. Il peut s'agir d'amendes imposées aux entreprises pour non-respect de la législation environnementale et de l'atteinte à la réputation qui en découle. La politique d'exclusion utilise des critères contraignants sur la base desquels les gestionnaires doivent décider d'exclure un investissement du compartiment respectif. Par le biais d'un processus de filtrage négatif, les gestionnaires excluent les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Le cas échéant, les émetteurs gouvernementaux sont exclus du compartiment respectif sur la base des sanctions adoptées par les Nations Unies. Il s'agit de critères contraignants. Pour ce faire, les gestionnaires s'appuient sur des données spécialisées provenant de fournisseurs indépendants de recherche et de notation ESG tels que Sustainalytics. De plus amples informations sur la politique d'exclusion sont disponibles sur le site des gestionnaires aux adresses suivantes : <https://www.cadelam.be/fr/documents-divers> et <https://www.delen.bank/fr-be/la-banque/politique-durabilite>.

Lorsque des risques de durabilité à moyen et long terme sont identifiés, la politique d'engagement des gestionnaires entretient en jeu, permettant d'atténuer, de limiter ou de gérer le risque. La politique d'engagement est basée sur un actionariat actif, permettant un dialogue avec une entreprise dans laquelle on investit via le compartiment respectif. La politique d'engagement vise à exercer une influence positive sur les entreprises en matière de durabilité. L'engagement désigne le dialogue permanent et constructif entre les gestionnaires et les entreprises dans lesquelles chaque compartiment investit. À cette fin, les gestionnaires travaillent avec un prestataire de services externe pour définir les thèmes prioritaires de durabilité et pour les mettre en oeuvre dans le dialogue. Les gestionnaires et le prestataire de services entament un dialogue avec les entreprises concernées. Si un émetteur n'a pas honoré ses engagements dans un délai raisonnable, ou si la société rencontre d'autres problèmes, les gestionnaires et/ou le prestataire de services externe prendront contact avec la direction de la société et lui feront part de leurs attentes en matière d'amélioration. En fin de compte, les progrès réalisés dans les efforts de gestion affecteront l'évaluation fondamentale de ces sociétés et, par conséquent, la volonté des gestionnaires de maintenir, de réduire ou de se retirer des positions d'investissement concernées. Le droit de vote aux assemblées générales peut également être utilisé pour promouvoir ou s'opposer à certains choix stratégiques dans les entreprises détenues. Dans le cas des émetteurs gouvernementaux, l'engagement se réfère davantage aux "réponses aux consultations publiques". En collaboration avec le prestataire de services externe, les gestionnaires abordent des questions telles que les codes de gouvernance d'entreprise, les ambitions climatiques, les directives et les règlements. L'appréciation de ces critères non contraignants dépend de l'appréciation des gestionnaires dans l'application de leur politique d'engagement. De plus amples informations sur la politique d'engagement et de vote sont disponibles sur le site des gestionnaires aux adresses suivantes : <https://www.cadelam.be/fr/documents-divers> et <https://www.delen.bank/fr-be/la-banque/politique-durabilite>.

La politique d'intégration contraignante garantit que les paramètres non financiers sont également pris en compte dans le processus de prise de décision en matière d'investissement et est examinée plus en détail par compartiment. Les risques liés à la durabilité sont intégrés dans le processus de prise de décision en matière d'investissement, et sont jugés pertinents, pour tous les compartiments de la SICAV. De plus amples informations sur la politique d'intégration est disponible sur le site des gestionnaires aux adresses suivantes : <https://www.cadelam.be/fr/documents-divers> et <https://www.delen.bank/fr-be/la-banque/politique-durabilite>.

HERMES UNIVERSAL

Autres informations (non-auditées) (suite)

SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION (SFDR) (suite)

Méthodologie de calcul du score de risques

Les gestionnaires utilisent des méthodologies et des bases de données spécifiques intégrant des données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) provenant de sociétés de recherche externes ainsi que les résultats de ses propres recherches. Plus précisément, dans la mise en oeuvre de sa politique de durabilité, les gestionnaires font appel à une société de recherche externe qui attribue systématiquement un score de risques pour chacun des différents risques de durabilité identifiés auxquels sont exposées les entreprises dans lesquelles elle investit. Selon leur méthodologie, les risques sont divisés en risques de durabilité gérables et non gérables. Au sein des risques gérables, une distinction est à nouveau faite entre les risques qui sont gérés efficacement et ceux pour lesquels ce n'est pas encore le cas. Le niveau du score de risques (ci-après également appelé "score ESG") est déterminé par les risques de durabilité non gérés et incontrôlables identifiés pour les entreprises respectives. La méthodologie est décomposée en fonction des différents secteurs identifiés, puis appliquée individuellement à chaque entreprise. Ainsi, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG, en tenant compte des particularités du secteur dans lequel elle opère. Les scores sont inclus dans l'analyse des investissements et déterminent, avec d'autres risques, si et dans quelle mesure des investissements seront réalisés dans un investissement particulier. Une explication plus détaillée de la méthodologie peut être trouvée sur le site des gestionnaires aux adresses suivantes : <https://www.cadelam.be/fr/documents-divers> et <https://www.delen.bank/fr-be/la-banque/politique-durabilite>.

Pour les investisseurs qui le souhaitent, le groupe Delen, met à disposition du public, sur le site www.delen.bank un rapport non financier qui se focalise sur les informations non financières relatives aux activités, aux différentes politiques et aux procédures de due diligence du groupe Delen.

Les risques ESG, mesurés par Sustainalytics, vont de 0 à 100. Plus le score est faible, moindres sont les risques ESG pour cette société. Les scores d'entreprise supérieurs à 40 sont supprimés du portefeuille d'investissement des compartiments.

Au 31 décembre 2024, le score de risques ESG moyen pondéré des portefeuilles s'élevait à moins de 20 ce qui correspond à un risque faible.

Pour les compartiments HERMES UNIVERSAL - ONE Fixed Income, HERMES UNIVERSAL - ONE Defensive, HERMES UNIVERSAL - ONE Moderate, HERMES UNIVERSAL - ONE Balanced, HERMES UNIVERSAL - ONE Dynamic, HERMES UNIVERSAL - ONE Very Dynamic et HERMES UNIVERSAL - ONE Global Quality, ils étaient indirectement investis à plus de 70% dans des titres classés Article 8 ou Article 9.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL
DEFENSIVE

Identifiant d'entité juridique:
529900SUJTMADR98OU03

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « UNIVERSAL INVEST LOW H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176

Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 18.61 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.04
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	2.6
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.35
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	2.44
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.31
SDG 10 : Inégalités réduites	0.07
SDG 11 : Villes et communautés durables	1.75
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.50
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.53
SDG 14 : Vie aquatique	0.25
SDG 15 : Vie terrestre	0.37

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 20.13 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 23.69, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

UNIVERSAL INVEST LOW H CAP	Financier	100,00 %	Luxembourg
----------------------------	-----------	----------	------------

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



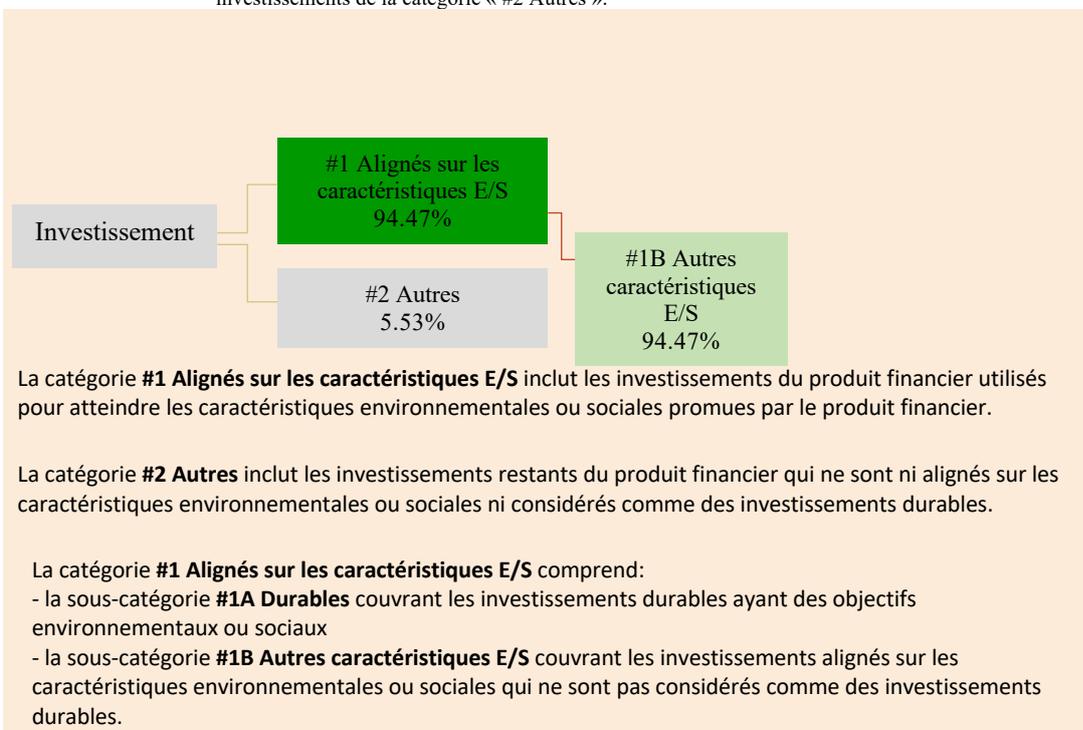
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

94.47% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 5.53% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.47%
#2 Autres	0.00%	0.00%	5.53%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.47%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production,

de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Fond - Asset Allocation Fund	100,00 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

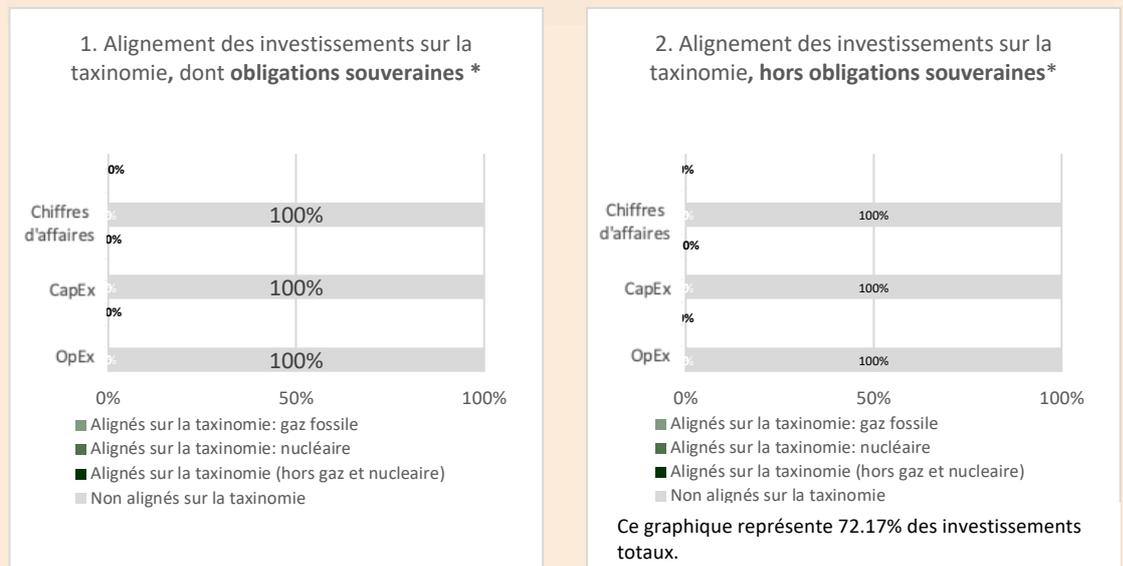
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176
Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL
BALANCED

Identifiant d'entité juridique:
529900DM4JGCQV8VM880

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans les fonds maîtres «UNIVERSAL INVEST MEDIUM H CAP et COLEMAN STREET INV.-INCOME PORT.3 ACC». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176

Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 18.84 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.06
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	3.63
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.33
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	3.38
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.45
SDG 10 : Inégalités réduites	0.10
SDG 11 : Villes et communautés durables	1.92
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.50
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.63
SDG 14 : Vie aquatique	0.27
SDG 15 : Vie terrestre	0.30

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 20.14 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 23.67, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

UNIVERSAL INVEST MEDIUM H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	99,99 %	Luxembourg
-------------------------------	-------------------------------------	---------	------------

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



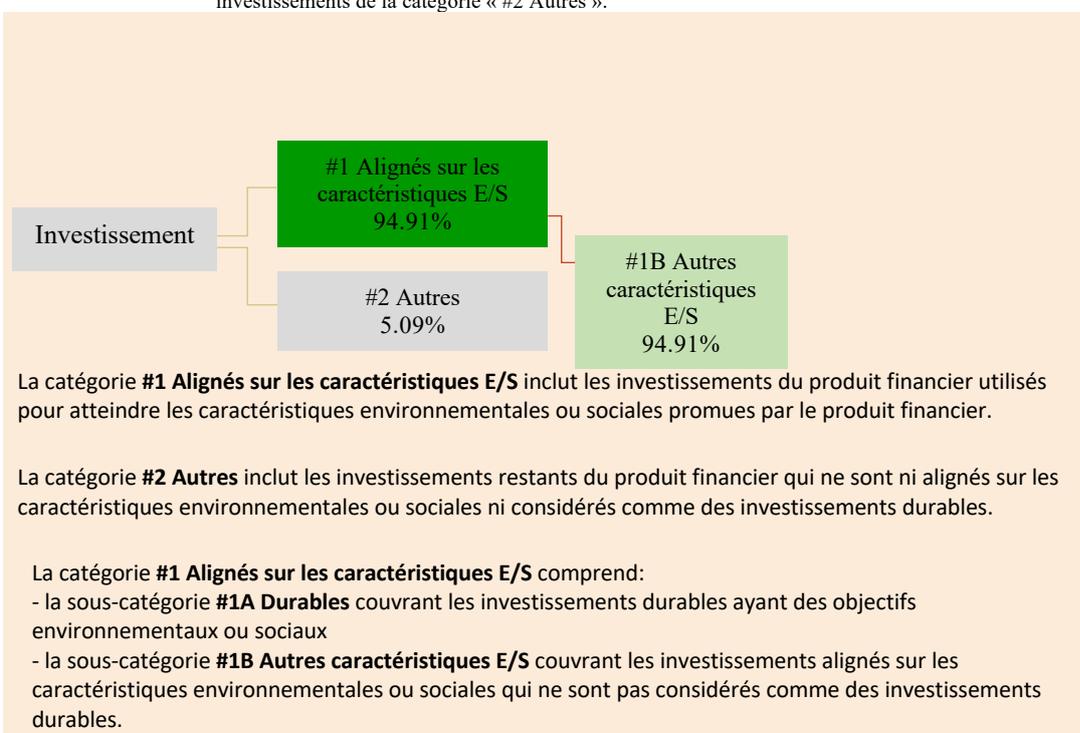
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

94.91% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 5.09% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.91%
#2 Autres	0.00%	0.00%	5.09%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.91%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production,

de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	100,00 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

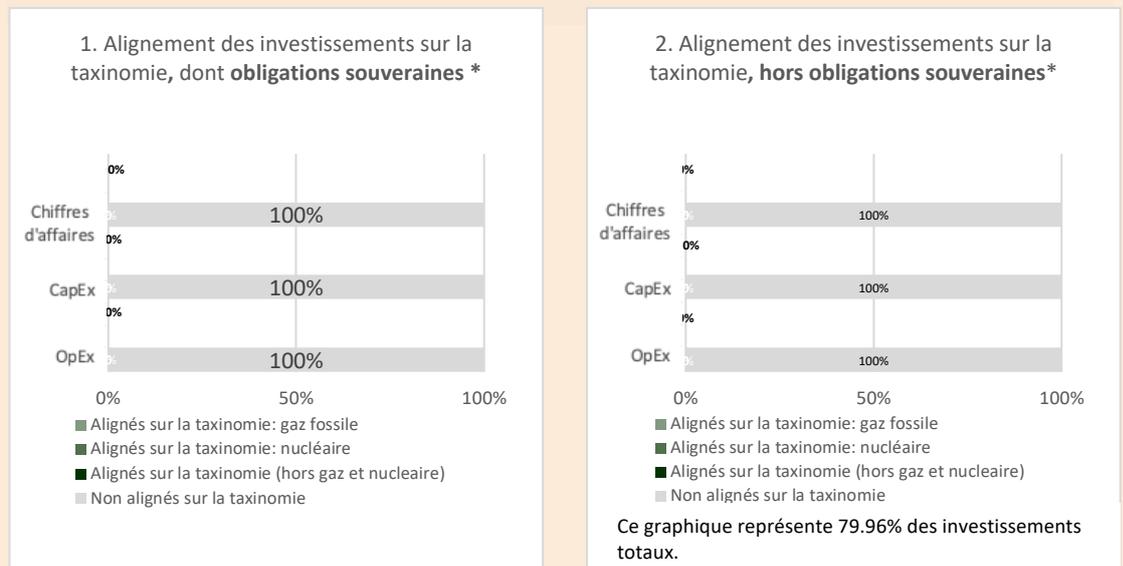
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176
Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL VERY
DYNAMIC

Identifiant d'entité juridique:
5299003S26GXQZI0IU33

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « UNIVERSAL INVEST HIGH H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176

Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 19.12 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.07
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	4.78
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.31
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	4.47
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.60
SDG 10 : Inégalités réduites	0.13
SDG 11 : Villes et communautés durables	2.04
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.44
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.57
SDG 14 : Vie aquatique	0.26
SDG 15 : Vie terrestre	0.24

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 20.13 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 23.38, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

UNIVERSAL INVEST HIGH H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	100,00 %	Luxembourg
-----------------------------	-------------------------------------	----------	------------

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



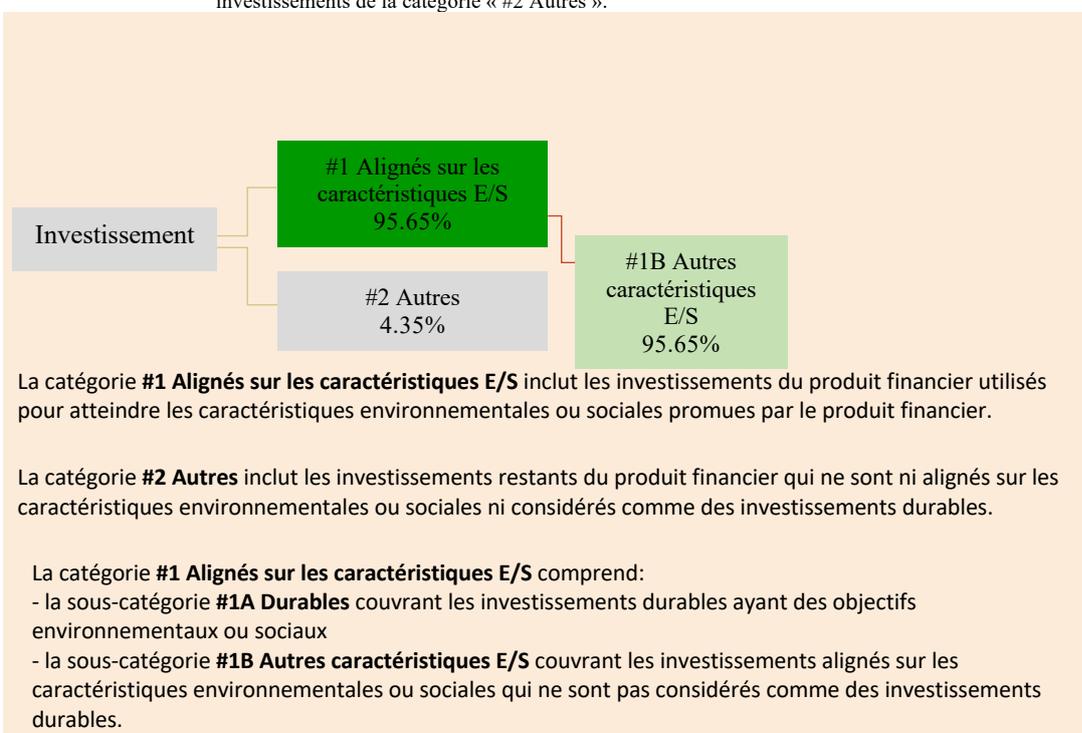
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

95.65% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 4.35% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	95.65%
#2 Autres		0.00%	4.35%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	95.65%
Alignés sur la taxonomie		0.00%	0.00%
Environnementaux autres		0.00%	0.00%
Sociaux		0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production,

de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	100,00 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

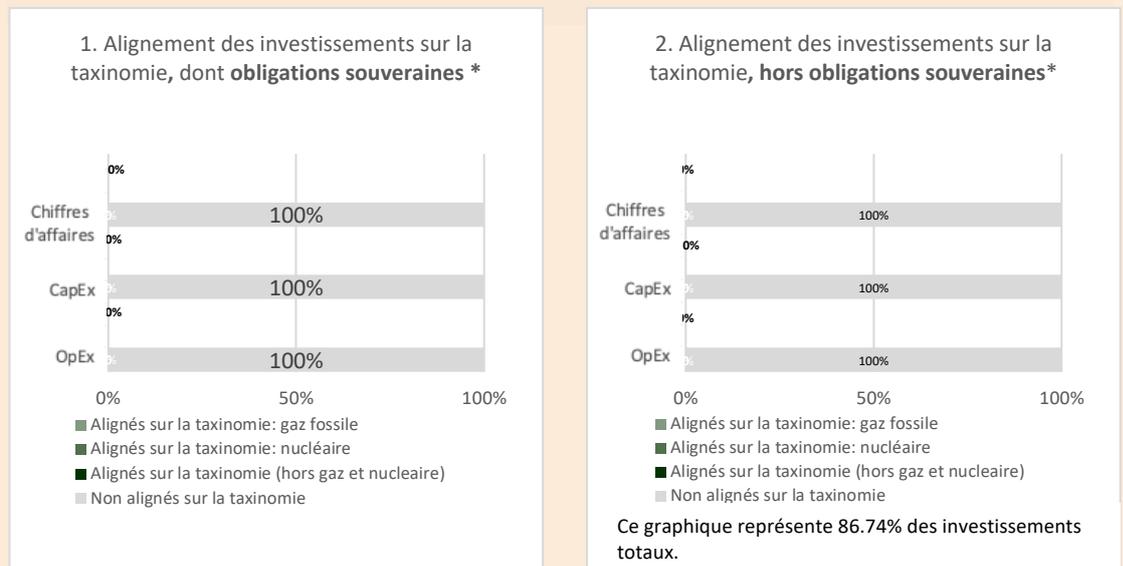
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176
Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL
DYNAMIC

Identifiant d'entité juridique:
5299000MC0LQLP3FY984

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « UNIVERSAL INVEST DYNAMIC H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176

Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 18.99 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.07
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	4.25
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.32
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	3.91
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.53
SDG 10 : Inégalités réduites	0.11
SDG 11 : Villes et communautés durables	1.95
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.44
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.54
SDG 14 : Vie aquatique	0.27
SDG 15 : Vie terrestre	0.28

...et par rapport aux périodes précédentes?

Le score de risques ESG était de 20.13 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 23.52, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

UNIVERSAL INVEST DYNAMIC H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	100,00 %	Luxembourg
--------------------------------	-------------------------------------	----------	------------

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



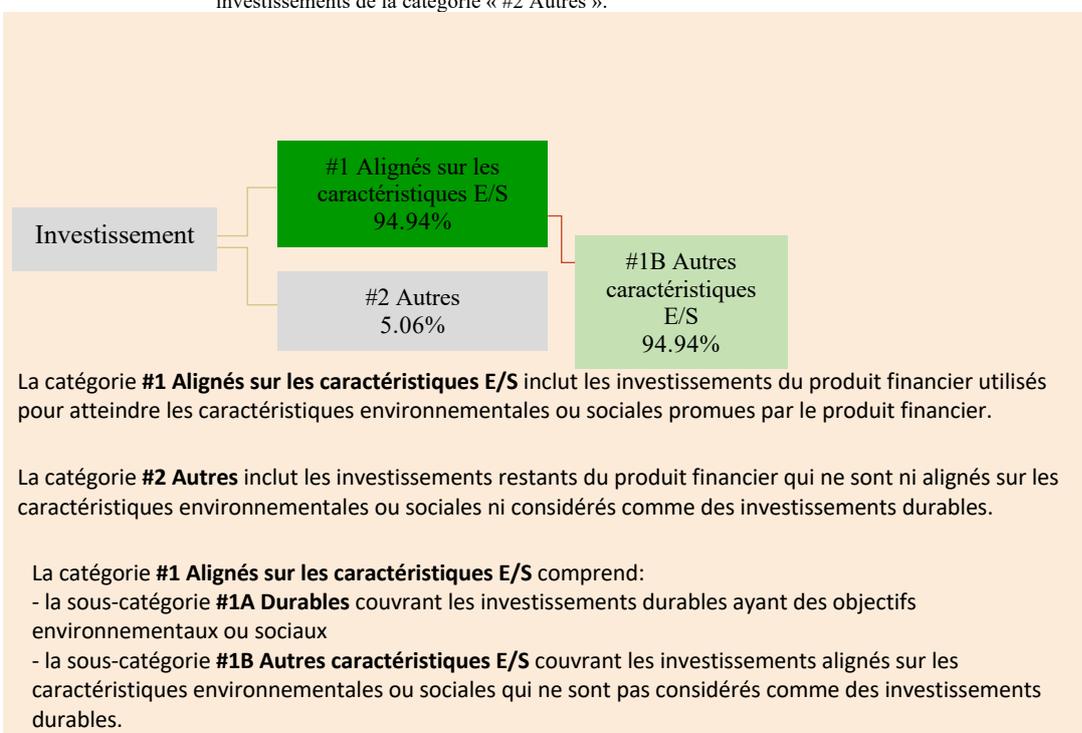
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

94.94% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 5.06% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.94%
#2 Autres	0.00%	0.00%	5.06%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.94%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production,

de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	100,00 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

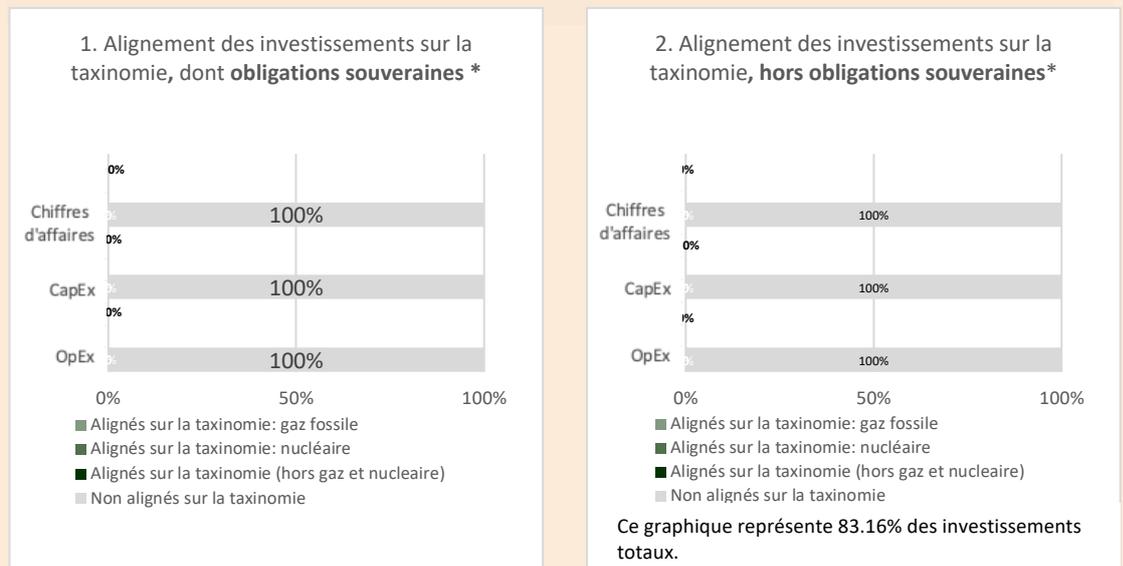
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176
Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL VERY
DEFENSIVE

Identifiant d'entité juridique:
529900IEVG07FUP8QW28

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « UNIVERSAL INVEST LOW H CAP » et le compartiment HERMES UNIVERSAL LIQUIDITY. Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176

Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%

Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le compartiment Liquidity :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	12	11
Social	12	11
Gouvernance	6	6
Stratégie, Risque & Communication	3	3
Total des engagements	33	31
% des engagements atteints		93.94%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 21.15 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque moyen » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.04
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	2.60
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.35
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	2.44
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.31
SDG 10 : Inégalités réduites	0.07
SDG 11 : Villes et communautés durables	1.75
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.50
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.53
SDG 14 : Vie aquatique	0.25
SDG 15 : Vie terrestre	0.37

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 16.11 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque faible ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 16.11, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque faible ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UNIVERSAL INVEST LOW H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	50,78 %	Luxembourg

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



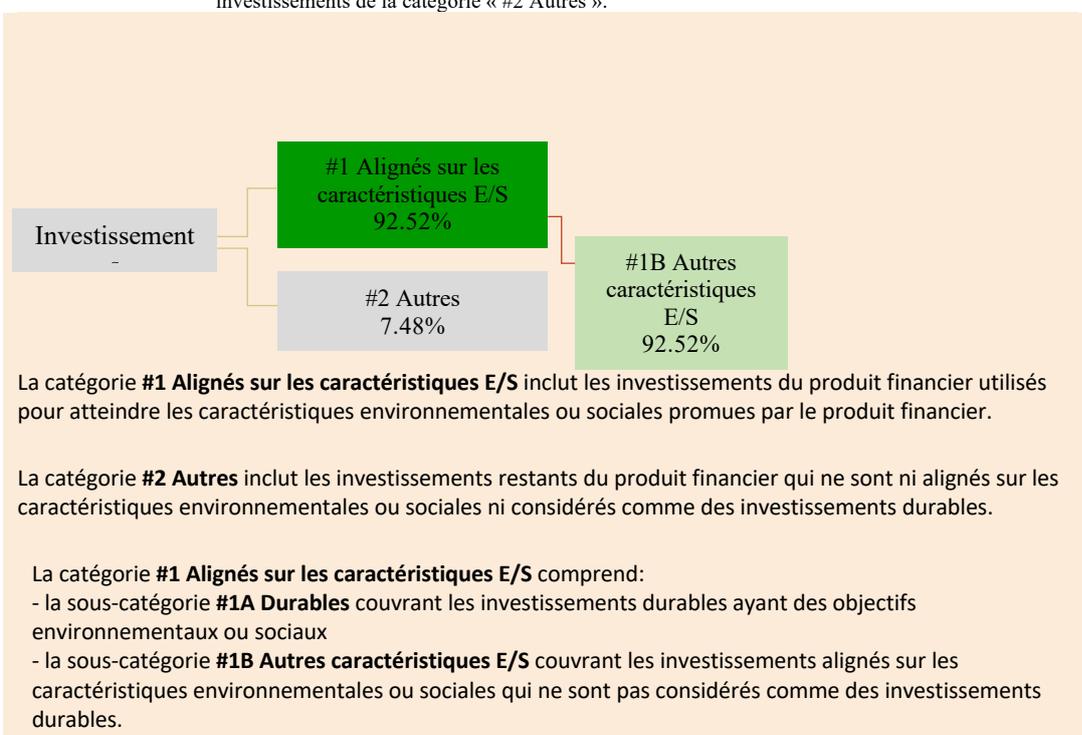
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

92.52% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 7.48% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	92.52%
#2 Autres		0.00%	7.48%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	92.52%
Alignés sur la taxonomie		0.00%	0.00%
Environnementaux autres		0.00%	0.00%
Sociaux		0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	50,78 %
Funds - Debt Fund	49,28 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

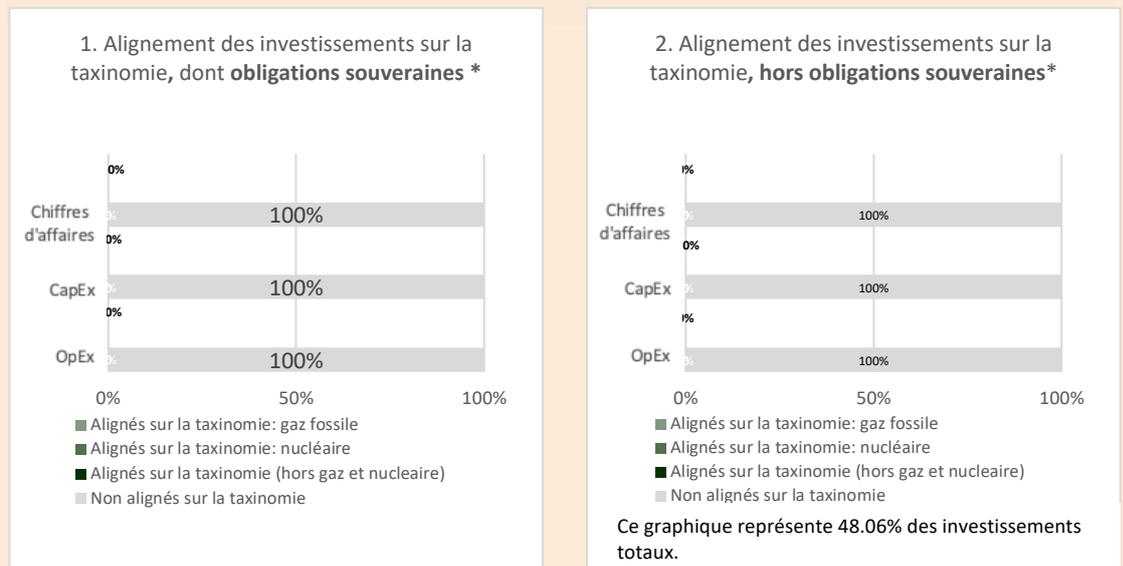
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176
Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%

Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du compartiment Hermes Universal Liquidity pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	12	11
Social	12	11
Gouvernance	6	6
Stratégie, Risque & Communication	3	3
Total des engagements	33	31
% des engagements atteints		93.94%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: HERMES UNIVERSAL - ONE FIXED INCOME Identifiant d'entité juridique: 222100HPYXSVPBD4XM15

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
---	--



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « ONE1797-FIXED INCOME STRATEGY H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Le compartiment maître promeut les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % des actifs dans des investissements durables. Au cours de l'année 2024, cette part est restée stable au-dessus de 97% en raison de l'expansion de la part des obligations souveraines durables (« obligations vertes »), au détriment de la part des fonds d'investissement durables. Grâce à un processus de sélection négative, les investissements sont exclus s'ils sont émis par des sociétés mères qui ne sont pas ou plus signataires des UNPRI. En 2024, toutes les sociétés mères de tous les investissements dans le fonds maître étaient signataires de l'UNPRI. La politique d'engagement du fonds maître vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises. L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire de portefeuille et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit. En 2024, le gestionnaire de portefeuille a participé à diverses réunions avec des gestionnaires financiers, tant en ligne que hors ligne, au cours desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durable, telles que revues avant les souscriptions initiales, étaient toujours en place. En outre, le Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) a été classé comme investissement durable, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG de premier ordre.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des compartiments dont les gestionnaires d'investissement ont leur propre politique d'engagement et de vote envers les sociétés sous-jacentes ou les émetteurs dans lesquels ils investissent, afin de contribuer à une politique d'entreprise plus durable. Le gestionnaire d'investissement surveille et discute périodiquement avec les gestionnaires d'investissement des compartiments de la politique d'engagement mentionnée ci-dessus et de la qualité ESG du portefeuille d'investissement. Dans ce contexte, les gestionnaires d'investissement externes seront encouragés par le Gestionnaire d'investissement à améliorer la transparence et la durabilité du portefeuille d'investissement de leurs compartiments.

Le fonds maître promeut les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % des actifs dans des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, dans le fond maître, le pourcentage de fonds classés comme fonds durables (art. 8 ou 9) s'élève à 72.92 %. Le pourcentage d'obligations vertes s'élève à 24.54% au 31 décembre 2024. Le total s'élève donc à 97.46%, au-dessus de la limite de 70%.

Les indicateurs de durabilité sont des données extraites des états financiers et ne font donc pas l'objet d'un audit externe.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 76.78 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 21.76 % (au travers du fonds maître). Au total l'exposition était de 98.54%. Au 31 décembre 2022, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 76.50 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 18 % (au travers du fonds maître). Au total l'exposition était de 94.50%.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadex.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ONE1797-FIXED INCOME STRATEGY H CAP	Fonds - Fond de dette	99,83 %	Luxembourg

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024



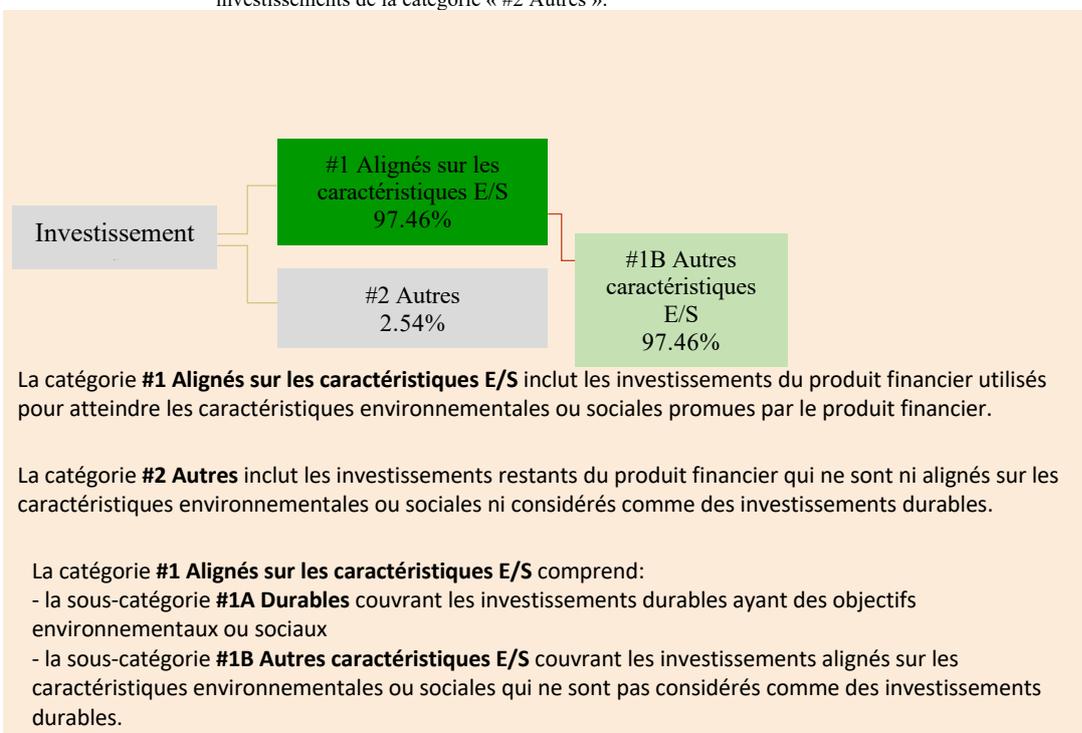
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

97.46% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 2.54% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	94.50%	98.54%	97.46%
#2 Autres	5.50%	1.44%	2.54%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	94.50%	98.54%	97.46%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants. Au 31 décembre 2024, **les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents** génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Debt Fund	99,83 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

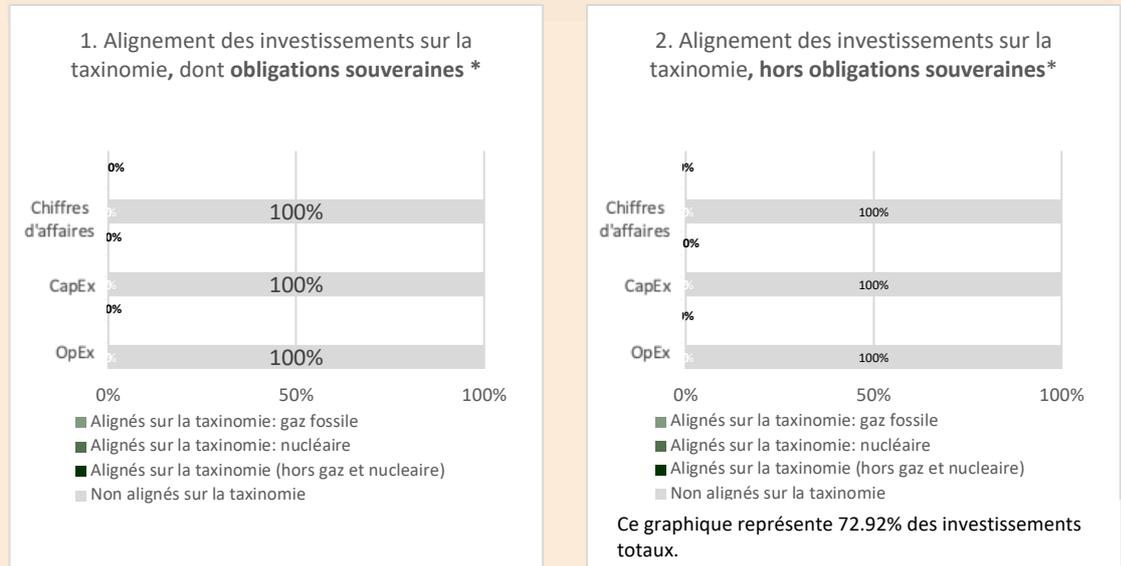
remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements classés comme « #2 Autres » comprenaient des investissements dans des fonds classés article 6 ou des émetteurs ayant des scores de risque ESG élevés et que le gestionnaire de portefeuille a inclus dans le portefeuille du Compartiment, notamment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition large au marché, ou lorsque l'univers du Compartiment est déjà restreint. « #2 Autres » comprend également la trésorerie. La partie « autres » ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La politique d'engagement du fonds maître vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises.

L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit.

En 2024, le gestionnaire a participé à diverses réunions avec des gestionnaires de placements, tant en ligne que hors ligne au cours desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durables; telles que revues avant les souscriptions initiales étaient toujours en place.

De plus, le titre Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) a été classé comme investissement durable, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG la meilleure de sa catégorie.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL
DEFENSIVE USD

Identifiant d'entité juridique:
529900W7L4XUPO7REI55

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
	<input type="checkbox"/> Ayant un objectif social



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « UNIVERSAL INVEST LOW H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176

Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 18.61 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.04
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	2.6
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.35
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	2.44
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.31
SDG 10 : Inégalités réduites	0.07
SDG 11 : Villes et communautés durables	1.75
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.50
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.53
SDG 14 : Vie aquatique	0.25
SDG 15 : Vie terrestre	0.37

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 20.13 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 23.69, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

UNIVERSAL INVEST LOW H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	92,58 %	Luxembourg
----------------------------	-------------------------------------	---------	------------

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



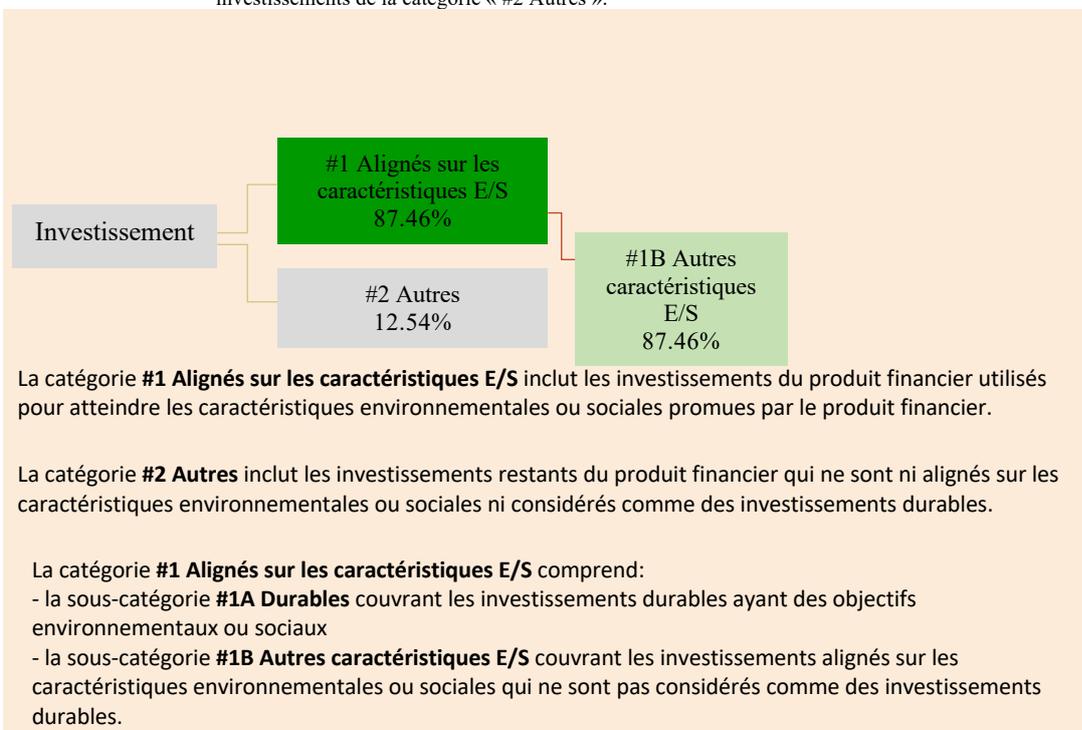
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

87.46% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 12.54% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	87.46%
#2 Autres	0.00%	0.00%	12.54%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	87.46%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production,

de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	92,58 %
Other	7,50 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

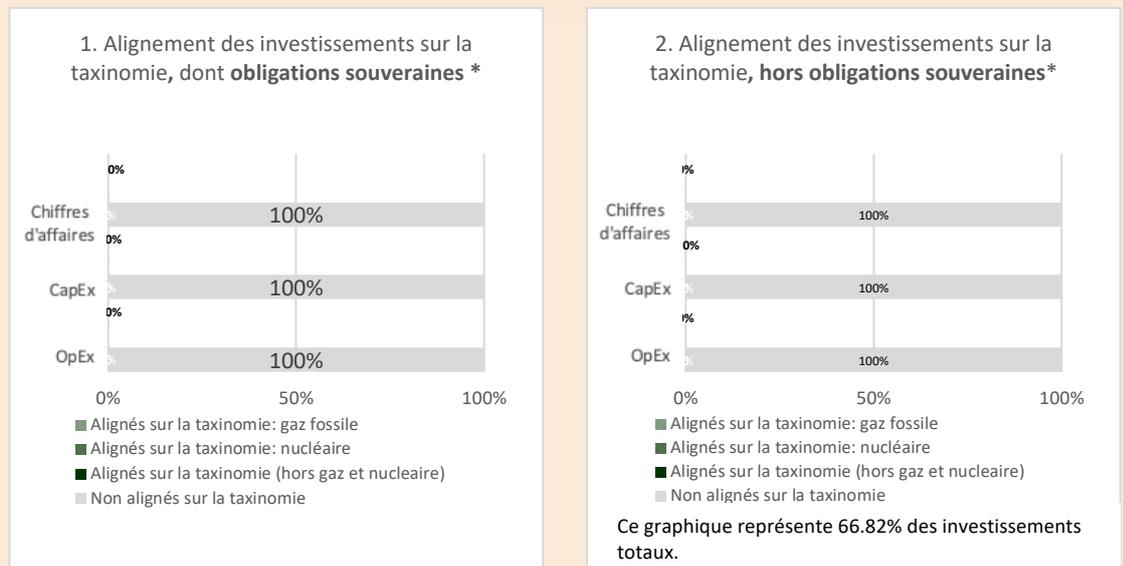
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176
Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL FULL
EQUITY USD

Identifiant d'entité juridique:
5299008PX1VM03RLAI02

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « C+F WORLD EQUITIES - H- CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	286	255
Social	160	141

Gouvernance	67	56
Stratégie, Risque & Communication	24	20
Total des engagements	537	472
% des engagements atteints		87.9%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 19.21 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.08
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	5.47
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.32
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	5.36
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.70
SDG 10 : Inégalités réduites	0.13
SDG 11 : Villes et communautés durables	2.24
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.57
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.72
SDG 14 : Vie aquatique	0.30
SDG 15 : Vie terrestre	0.23

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 20.12 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 23.09, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

C+F WORLD EQUITIES -H- CAP	Fonds - Fonds d'actions	92,51 %	Belgique
----------------------------	-------------------------	---------	----------

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



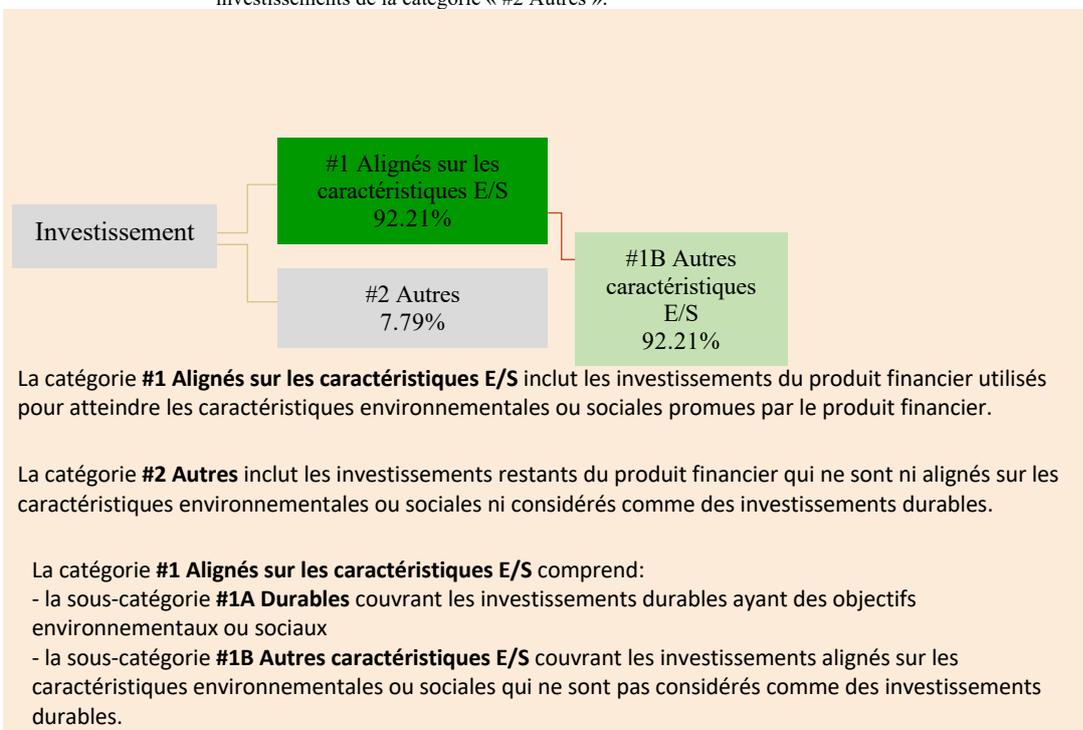
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

92.21% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 7.79% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	92.21%
#2 Autres	0.00%	0.00%	7.79%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	92.21%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production,

de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Equity Fund	92,51 %
Other	7,50 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

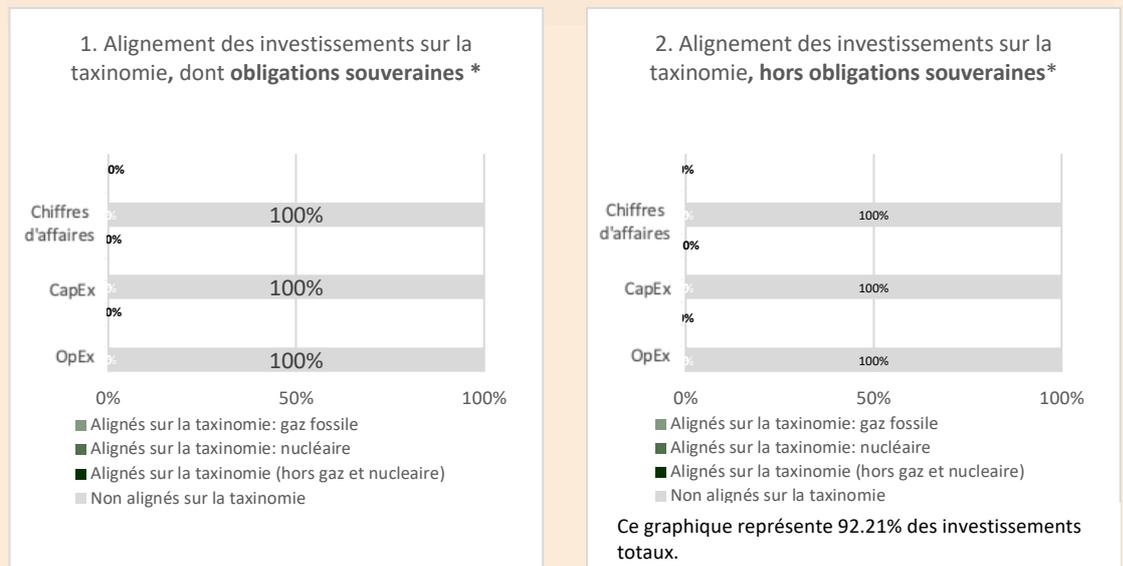
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	286	255
Social	160	141
Gouvernance	67	56
Stratégie, Risque & Communication	24	20
Total des engagements	537	472
% des engagements atteints		87.9%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL
DYNAMIC CHF

Identifiant d'entité juridique:
529900JG2ZEJL0HXV464

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « UNIVERSAL INVEST DYNAMIC H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176

Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 18.98 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.07
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	4.25
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.32
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	3.91
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.53
SDG 10 : Inégalités réduites	0.11
SDG 11 : Villes et communautés durables	1.95
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.44
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.54
SDG 14 : Vie aquatique	0.27
SDG 15 : Vie terrestre	0.28

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 20.14 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 23.52, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

UNIVERSAL INVEST DYNAMIC H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	100,00 %	Luxembourg
--------------------------------	-------------------------------------	----------	------------

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



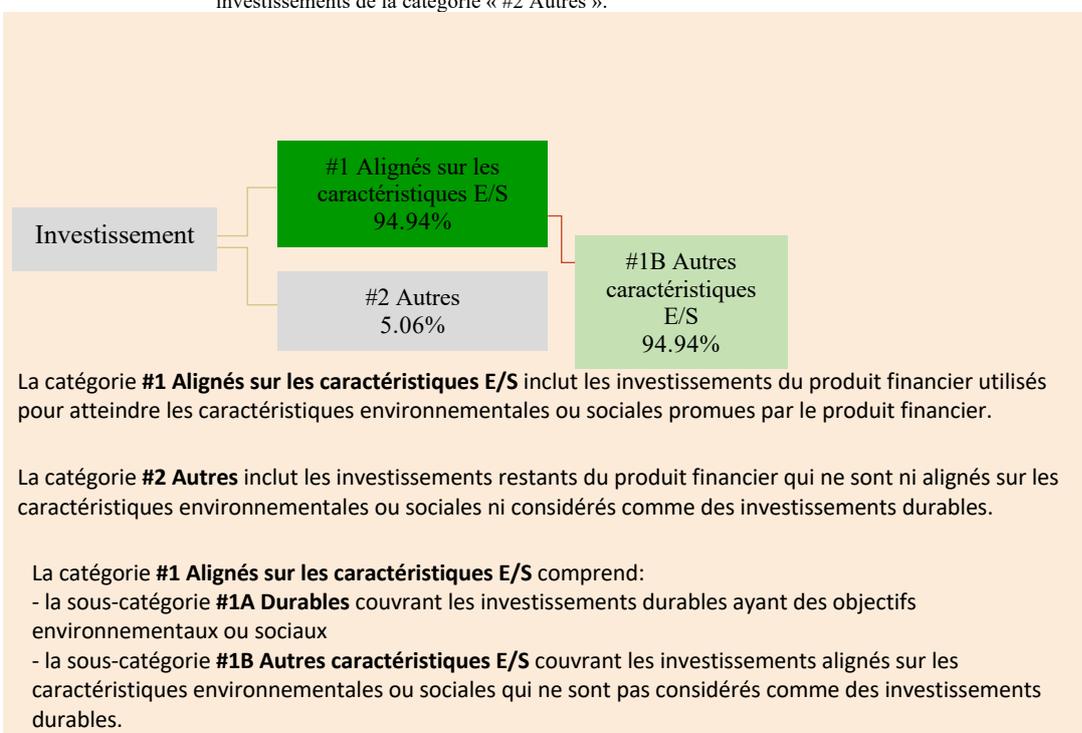
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

94.94% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 5.06% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.94%
#2 Autres	0.00%	0.00%	5.06%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.94%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production,

de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	100,00 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

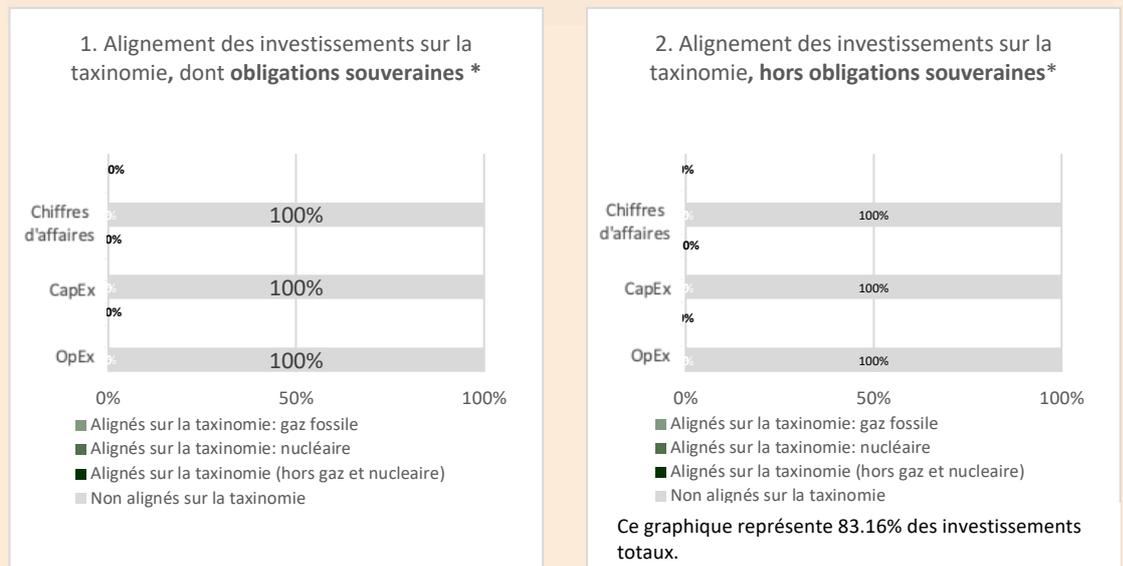
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176
Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL FULL
EQUITY

Identifiant d'entité juridique:
529900IAJFSNOQ3CHO14

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
	<input type="checkbox"/> Ayant un objectif social



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « C+F WORLD EQUITIES - H- CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	286	255
Social	160	141

Gouvernance	67	56
Stratégie, Risque & Communication	24	20
Total des engagements	537	472
% des engagements atteints		87.9%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 19.21 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.08
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	5.47
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.32
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	5.36
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.70
SDG 10 : Inégalités réduites	0.13
SDG 11 : Villes et communautés durables	2.24
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.57
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.72
SDG 14 : Vie aquatique	0.30
SDG 15 : Vie terrestre	0.23

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 20.12 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 23.09, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

C+F WORLD EQUITIES -H- CAP	Fonds - Fonds d'actions	99,99 %	Belgique
----------------------------	-------------------------	---------	----------

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



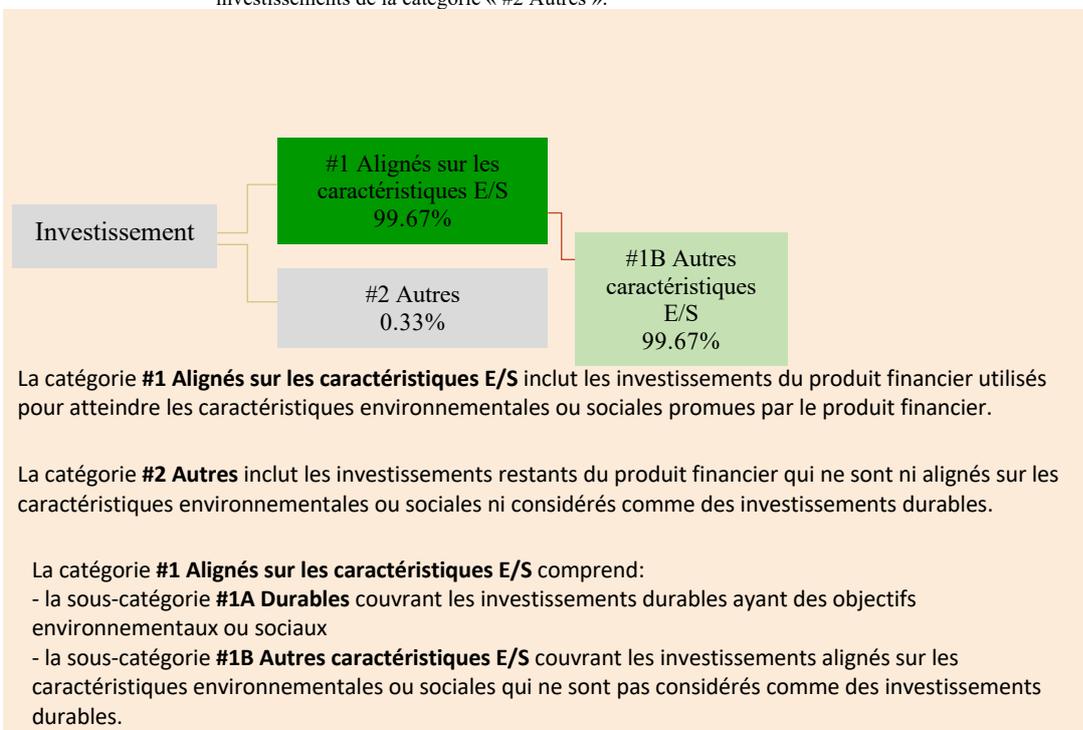
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

99.67% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 0.33% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	99.67%
#2 Autres	0.00%	0.00%	0.33%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	99.67%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production,

de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Equity Fund	99,99 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

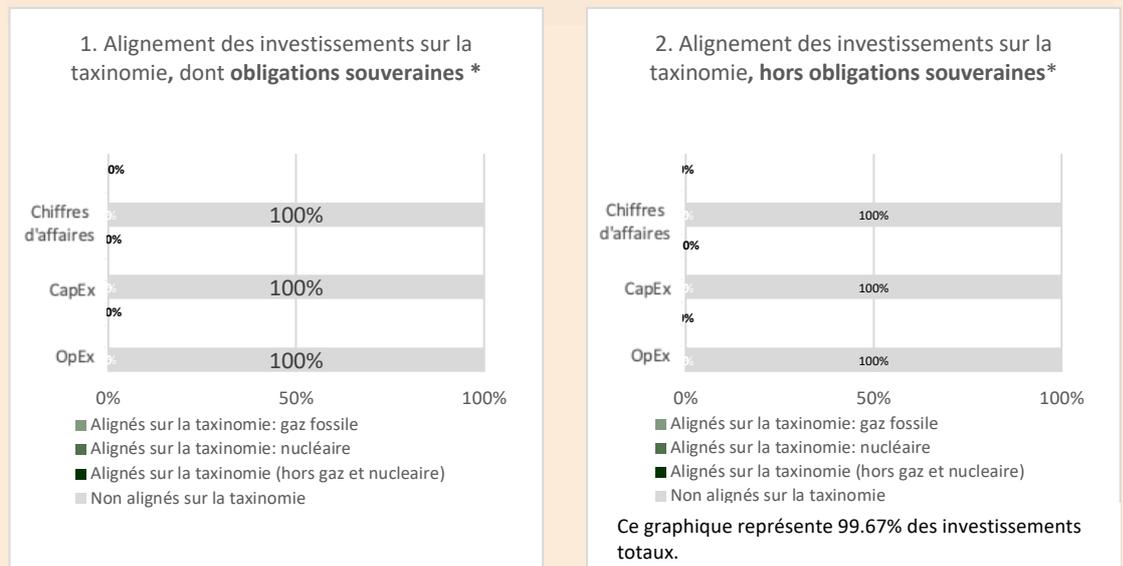
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	286	255
Social	160	141
Gouvernance	67	56
Stratégie, Risque & Communication	24	20
Total des engagements	537	472
% des engagements atteints		87.9%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: HERMES UNIVERSAL - ONE DEFENSIVE Identifiant d'entité juridique: 529900R8XZ5HSJJN0779

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans les fonds maîtres « ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP » et « ONE1797-FIXED INCOME STRATEGY MULTI ASSET H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement des fonds maîtres.

Les compartiments maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables. Au cours de l'année 2024, cette part est restée stable au-dessus de 93 % en raison de l'expansion de la part des obligations souveraines durables (« obligations vertes »), ainsi qu'au rajout de certains fonds (Storebrand - Global Indeks (NO0012991969), T. Rowe Price – Global Structured Research Equity (LU2819737896), BNP Paribas – Sustainable US Value Multifactor Equity (LU2451818178) and J.P. Morgan – Global Research Enhanced Index Equity (IE00BF4G6Y48)), au détriment de la part des fonds d'investissement non-durables. Grâce à un processus de sélection négative, les investissements sont exclus s'ils sont émis par des sociétés mères qui ne sont pas ou plus signataires des UNPRI. En 2024, toutes les sociétés mères de tous les investissements dans les fonds maîtres étaient signataires de l'UNPRI.

La politique d'engagement des fonds maîtres vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises. L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire de portefeuille et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit. En 2024, le gestionnaire de portefeuille a participé à diverses réunions avec des gestionnaires financiers, tant en ligne que hors ligne, au cours

desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durable, telles que revues avant les souscriptions initiales, étaient toujours en place. En outre, Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) et Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissements durables, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG de premier ordre.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des compartiments dont les gestionnaires d'investissement ont leur propre politique d'engagement et de vote envers les sociétés sous-jacentes ou les émetteurs dans lesquels ils investissent, afin de contribuer à une politique d'entreprise plus durable. Le gestionnaire d'investissement surveille et discute périodiquement avec les gestionnaires d'investissement des compartiments de la politique d'engagement mentionnée ci-dessus et de la qualité ESG du portefeuille d'investissement. Dans ce contexte, les gestionnaires d'investissement externes seront encouragés par le Gestionnaire d'investissement à améliorer la transparence et la durabilité du portefeuille d'investissement de leurs compartiments.

Les fonds maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, dans les fonds maîtres, le pourcentage de fonds classés comme fonds durables (art. 8 ou 9) s'élève à 65.02 %. Le pourcentage d'obligations vertes s'élève à 27.84% au 31 décembre 2024. Le total s'élève donc à 92.87%, au-dessus de la limite de 70%.

Les indicateurs de durabilité sont des données extraites des états financiers et ne font donc pas l'objet d'un audit externe.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 71.39 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 21.99 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 93.38%. Au 31 décembre 2022, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 73.66 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 14.88 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 88.54%.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ONE1797-FIXED INC.STR.MULTI ASSET H CAP	Fonds - Fond de dette	74,01 %	Luxembourg

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024



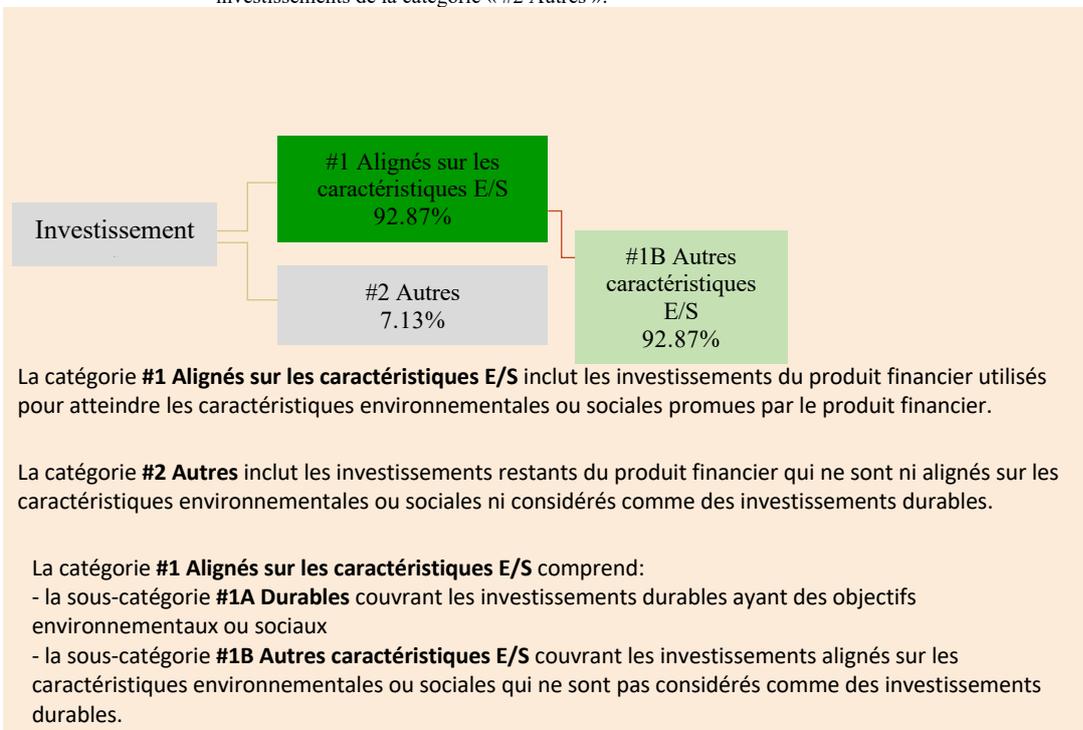
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

92.87% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 7.13% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	88.54%	93.38%	92.87%
#2 Autres	11.46%	6.62%	7.13%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	88.54%	93.38%	92.87%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants. Au 31 décembre 2024, **les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents** génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Debt Fund	74,01 %
Funds - Asset Allocation Fund	25,98 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?*

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

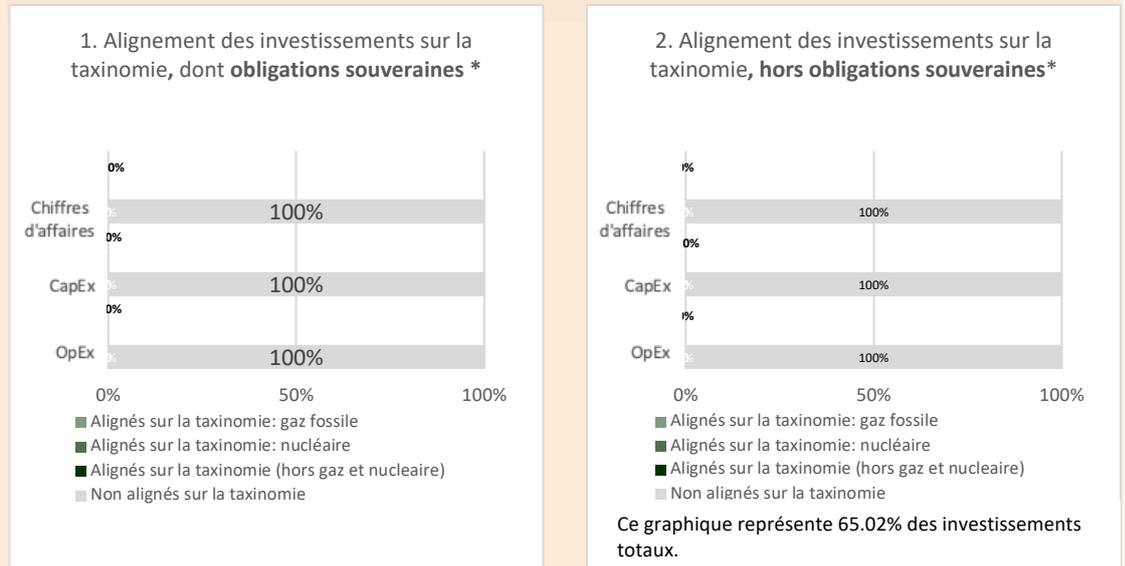
remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements classés comme « #2 Autres » comprenaient des investissements dans des fonds classés article 6 ou des émetteurs ayant des scores de risque ESG élevés et que le gestionnaire de portefeuille a inclus dans le portefeuille du Compartiment, notamment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition large au marché, ou lorsque l'univers du Compartiment est déjà restreint. « #2 Autres » comprend également la trésorerie. La partie « autres » ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La politique d'engagement du fonds maître vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises.

L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit.

En 2024, le gestionnaire a participé à diverses réunions avec des gestionnaires de placements, tant en ligne que hors ligne au cours desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durables; telles que revues avant les souscriptions initiales étaient toujours en place.

De plus, le titre Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) ainsi que le titre Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissement durable, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG la meilleure de sa catégorie.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: HERMES UNIVERSAL - ONE MODERATE Identifiant d'entité juridique: 5299003O8NGCQ8D0SV40

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans les fonds maîtres « ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP » et « ONE1797-FIXED INCOME STRATEGY MULTI ASSET H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement des fonds maîtres.

Les compartiments maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables. Au cours de l'année 2024, cette part est restée stable au-dessus de 91 % en raison de l'expansion de la part des obligations souveraines durables (« obligations vertes »), ainsi qu'au rajout de certains fonds (Storebrand - Global Indeks (NO0012991969), T. Rowe Price – Global Structured Research Equity (LU2819737896), BNP Paribas – Sustainable US Value Multifactor Equity (LU2451818178) and J.P. Morgan – Global Research Enhanced Index Equity (IE00BF4G6Y48)), au détriment de la part des fonds d'investissement non-durables. Grâce à un processus de sélection négative, les investissements sont exclus s'ils sont émis par des sociétés mères qui ne sont pas ou plus signataires des UNPRI. En 2024, toutes les sociétés mères de tous les investissements dans les fonds maîtres étaient signataires de l'UNPRI.

La politique d'engagement des fonds maîtres vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises. L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire de portefeuille et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit. En 2024, le gestionnaire de portefeuille a participé à diverses réunions avec des gestionnaires financiers, tant en ligne que hors ligne, au cours

desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durable, telles que revues avant les souscriptions initiales, étaient toujours en place. En outre, Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) et Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissements durables, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG de premier ordre.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des compartiments dont les gestionnaires d'investissement ont leur propre politique d'engagement et de vote envers les sociétés sous-jacentes ou les émetteurs dans lesquels ils investissent, afin de contribuer à une politique d'entreprise plus durable. Le gestionnaire d'investissement surveille et discute périodiquement avec les gestionnaires d'investissement des compartiments de la politique d'engagement mentionnée ci-dessus et de la qualité ESG du portefeuille d'investissement. Dans ce contexte, les gestionnaires d'investissement externes seront encouragés par le Gestionnaire d'investissement à améliorer la transparence et la durabilité du portefeuille d'investissement de leurs compartiments.

Les fonds maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, dans les fonds maîtres, le pourcentage de fonds classés comme fonds durables (art. 8 ou 9) s'élève à 67.8 %. Le pourcentage d'obligations vertes s'élève à 23.08% au 31 décembre 2024. Le total s'élève donc à 90.87%, au-dessus de la limite de 70%.

Les indicateurs de durabilité sont des données extraites des états financiers et ne font donc pas l'objet d'un audit externe.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 72.24 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 18.33 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 90.57%. Au 31 décembre 2022, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 73.61 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 12.59 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 86.19%.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ONE1797-FIXED INC.STR.MULTI ASSET H CAP	Fonds - Fond de dette	61,35 %	Luxembourg

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024



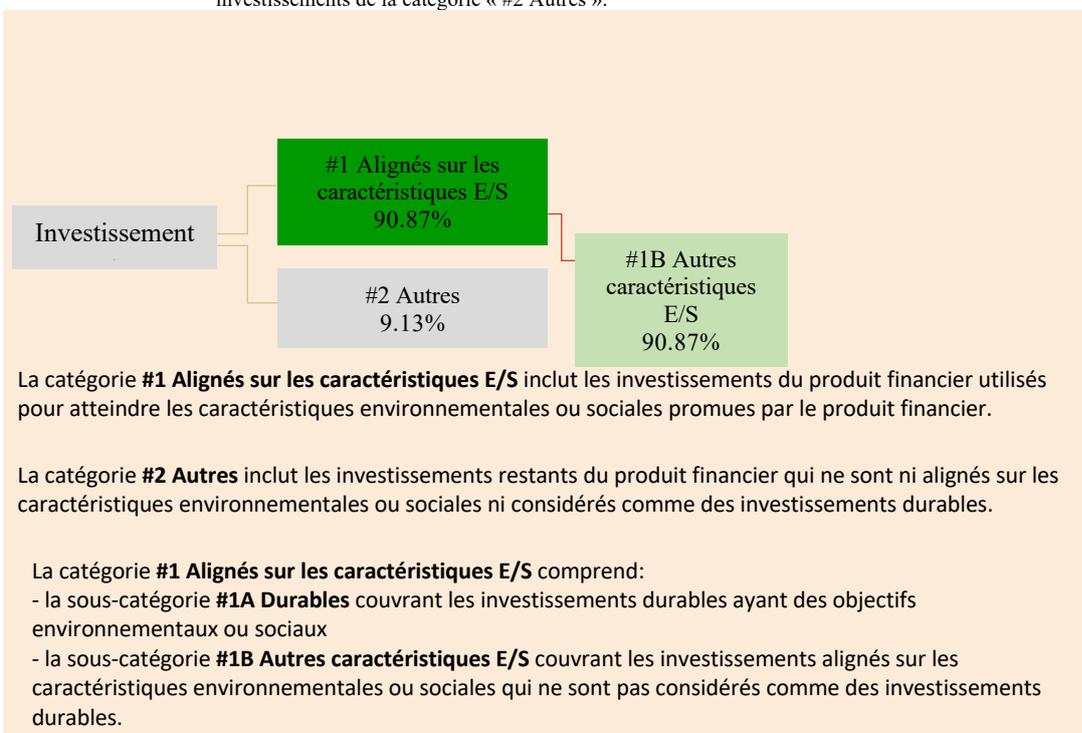
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

90.87% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 9.13% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	86.19%	90.57%	90.87%
#2 Autres	13.81%	9.43%	9.13%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	86.19%	90.57%	90.87%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants. Au 31 décembre 2024, **les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents** génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Debt Fund	61,35 %
Funds - Asset Allocation Fund	38,67 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?*

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

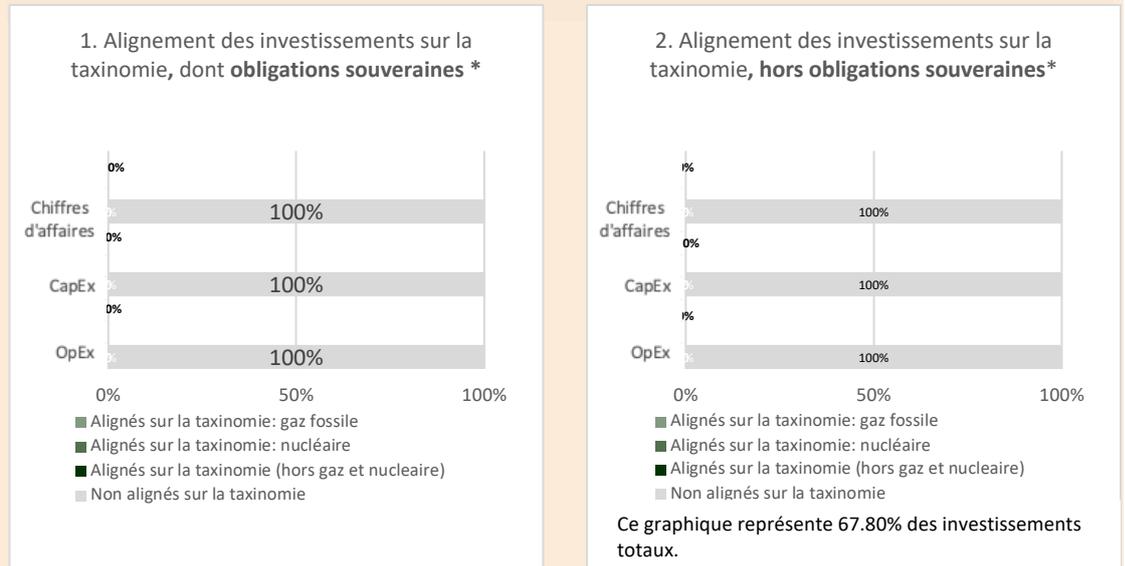
remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements classés comme « #2 Autres » comprenaient des investissements dans des fonds classés article 6 ou des émetteurs ayant des scores de risque ESG élevés et que le gestionnaire de portefeuille a inclus dans le portefeuille du Compartiment, notamment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition large au marché, ou lorsque l'univers du Compartiment est déjà restreint. « #2 Autres » comprend également la trésorerie. La partie « autres » ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La politique d'engagement du fonds maître vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises.

L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit.

En 2024, le gestionnaire a participé à diverses réunions avec des gestionnaires de placements, tant en ligne que hors ligne au cours desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durables; telles que revues avant les souscriptions initiales étaient toujours en place.

De plus, le titre Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) ainsi que le titre Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissement durable, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG la meilleure de sa catégorie.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: HERMES UNIVERSAL - ONE BALANCED Identifiant d'entité juridique: 529900TO2FSW89UVZQ97

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans les fonds maîtres « ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP » et « ONE1797-FIXED INCOME STRATEGY MULTI ASSET H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement des fonds maîtres.

Les compartiments maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables. Au cours de l'année 2024, cette part est restée stable au-dessus de 89% en raison de l'expansion de la part des obligations souveraines durables (« obligations vertes »), ainsi qu'au rajout de certains fonds (Storebrand - Global Indeks (NO0012991969), T. Rowe Price – Global Structured Research Equity (LU2819737896), BNP Paribas – Sustainable US Value Multifactor Equity (LU2451818178) and J.P. Morgan – Global Research Enhanced Index Equity (IE00BF4G6Y48)), au détriment de la part des fonds d'investissement non-durables. Grâce à un processus de sélection négative, les investissements sont exclus s'ils sont émis par des sociétés mères qui ne sont pas ou plus signataires des UNPRI. En 2024, toutes les sociétés mères de tous les investissements dans les fonds maîtres étaient signataires de l'UNPRI.

La politique d'engagement des fonds maîtres vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises. L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire de portefeuille et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit. En 2024, le gestionnaire de portefeuille a participé à diverses réunions avec des gestionnaires financiers, tant en ligne que hors ligne, au cours

desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durable, telles que revues avant les souscriptions initiales, étaient toujours en place. En outre, Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) et Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissements durables, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG de premier ordre.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des compartiments dont les gestionnaires d'investissement ont leur propre politique d'engagement et de vote envers les sociétés sous-jacentes ou les émetteurs dans lesquels ils investissent, afin de contribuer à une politique d'entreprise plus durable. Le gestionnaire d'investissement surveille et discute périodiquement avec les gestionnaires d'investissement des compartiments de la politique d'engagement mentionnée ci-dessus et de la qualité ESG du portefeuille d'investissement. Dans ce contexte, les gestionnaires d'investissement externes seront encouragés par le Gestionnaire d'investissement à améliorer la transparence et la durabilité du portefeuille d'investissement de leurs compartiments.

Les fonds maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, dans les fonds maîtres, le pourcentage de fonds classés comme fonds durables (art. 8 ou 9) s'élève à 70.44 %. Le pourcentage d'obligations vertes s'élève à 18.33% au 31 décembre 2024. Le total s'élève donc à 88.77%, au-dessus de la limite de 70%.

Les indicateurs de durabilité sont des données extraites des états financiers et ne font donc pas l'objet d'un audit externe.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 73.10 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 14.66 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 87.76%. Au 31 décembre 2022, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 73.47 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 10.04 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 83.51%.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veuillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	51,18 %	Luxembourg

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024



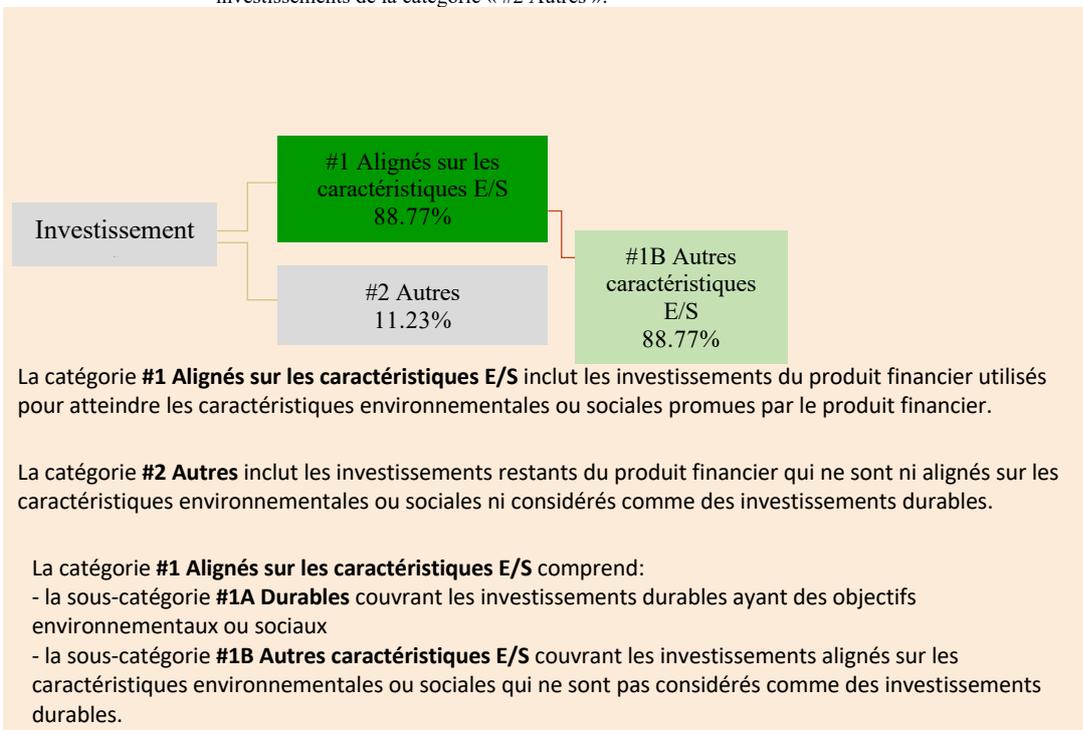
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

Quelle était l'allocation des actifs?

88.77% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 11.23% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	83.51%	87.76%	88.77%
#2 Autres	16.49%	12.24%	11.23%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	83.51%	87.76%	88.77%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants. Au 31 décembre 2024, **les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents** génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	51,18 %
Funds - Debt Fund	48,73 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?*

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

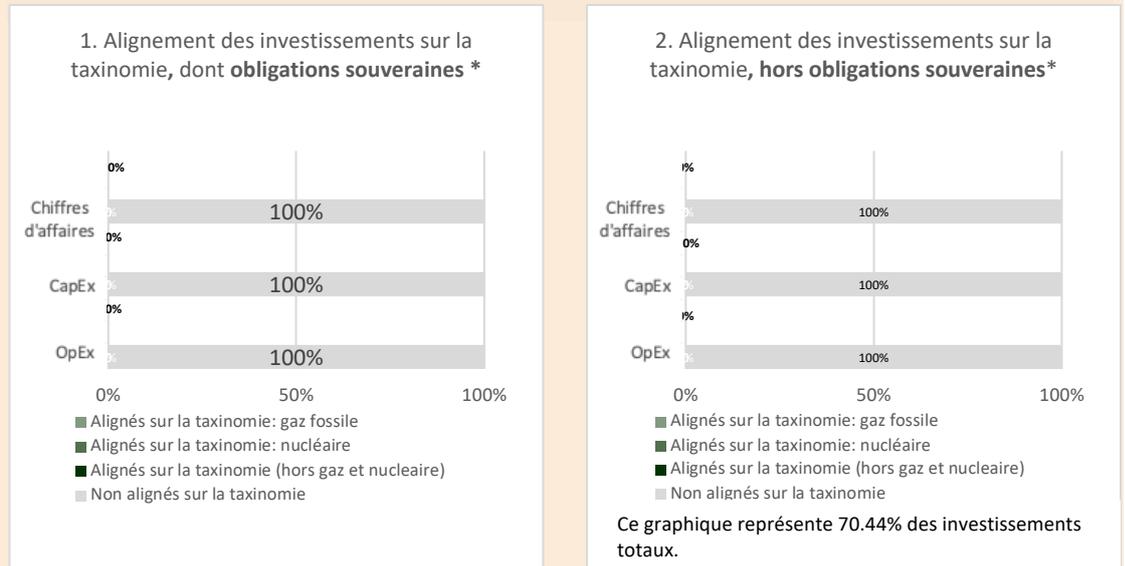
remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements classés comme « #2 Autres » comprenaient des investissements dans des fonds classés article 6 ou des émetteurs ayant des scores de risque ESG élevés et que le gestionnaire de portefeuille a inclus dans le portefeuille du Compartiment, notamment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition large au marché, ou lorsque l'univers du Compartiment est déjà restreint. « #2 Autres » comprend également la trésorerie. La partie « autres » ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La politique d'engagement du fonds maître vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises.

L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit.

En 2024, le gestionnaire a participé à diverses réunions avec des gestionnaires de placements, tant en ligne que hors ligne au cours desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durables; telles que revues avant les souscriptions initiales étaient toujours en place.

De plus, le titre Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) ainsi que le titre Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissement durable, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG la meilleure de sa catégorie.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: HERMES UNIVERSAL - ONE DYNAMIC Identifiant d'entité juridique: 5299003HZDVQAO482A07

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans les fonds maîtres « ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP » et « ONE1797-FIXED INCOME STRATEGY MULTI ASSET H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement des fonds maîtres.

Les compartiments maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables. Au cours de l'année 2024, cette part est restée stable au-dessus de 86% en raison de l'expansion de la part des obligations souveraines durables (« obligations vertes »), ainsi qu'au rajout de certains fonds (Storebrand - Global Indeks (NO0012991969), T. Rowe Price – Global Structured Research Equity (LU2819737896), BNP Paribas – Sustainable US Value Multifactor Equity (LU2451818178) and J.P. Morgan – Global Research Enhanced Index Equity (IE00BF4G6Y48)), au détriment de la part des fonds d'investissement non-durables. Grâce à un processus de sélection négative, les investissements sont exclus s'ils sont émis par des sociétés mères qui ne sont pas ou plus signataires des UNPRI. En 2024, toutes les sociétés mères de tous les investissements dans les fonds maîtres étaient signataires de l'UNPRI.

La politique d'engagement des fonds maîtres vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises. L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire de portefeuille et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit. En 2024, le gestionnaire de portefeuille a participé à diverses réunions avec des gestionnaires financiers, tant en ligne que hors ligne, au cours

desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durable, telles que revues avant les souscriptions initiales, étaient toujours en place. En outre, Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) et Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissements durables, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG de premier ordre.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des compartiments dont les gestionnaires d'investissement ont leur propre politique d'engagement et de vote envers les sociétés sous-jacentes ou les émetteurs dans lesquels ils investissent, afin de contribuer à une politique d'entreprise plus durable. Le gestionnaire d'investissement surveille et discute périodiquement avec les gestionnaires d'investissement des compartiments de la politique d'engagement mentionnée ci-dessus et de la qualité ESG du portefeuille d'investissement. Dans ce contexte, les gestionnaires d'investissement externes seront encouragés par le Gestionnaire d'investissement à améliorer la transparence et la durabilité du portefeuille d'investissement de leurs compartiments.

Les fonds maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, dans les fonds maîtres, le pourcentage de fonds classés comme fonds durables (art. 8 ou 9) s'élève à 73.71 %. Le pourcentage d'obligations vertes s'élève à 12.75% au 31 décembre 2024. Le total s'élève donc à 86.46%, au-dessus de la limite de 70%.

Les indicateurs de durabilité sont des données extraites des états financiers et ne font donc pas l'objet d'un audit externe.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 74.12 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 10.26 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 84.38%. Au 31 décembre 2022, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 73.48 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 7.56 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 81.05%.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veuillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	66,09 %	Luxembourg

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024



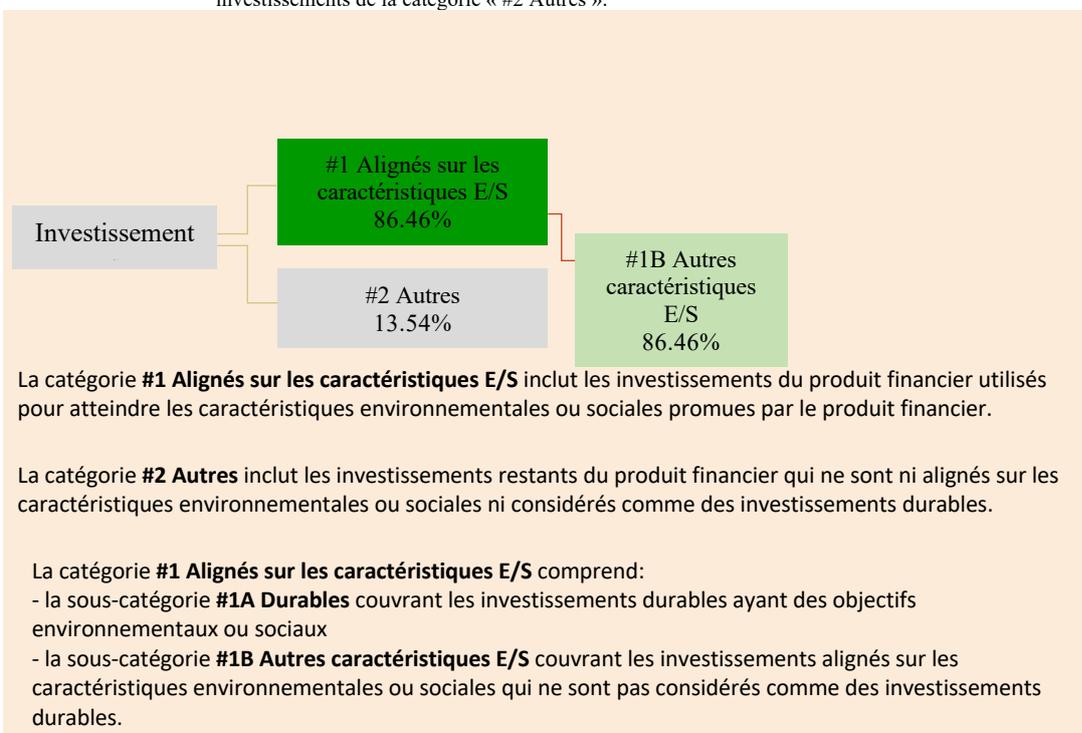
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

86.46% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 13.54% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	81.05%	84.38%	86.46%
#2 Autres	18.95%	15.62%	13.54%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	81.05%	84.38%	86.46%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants. Au 31 décembre 2024, **les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents** génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	66,09 %
Funds - Debt Fund	33,88 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?*

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

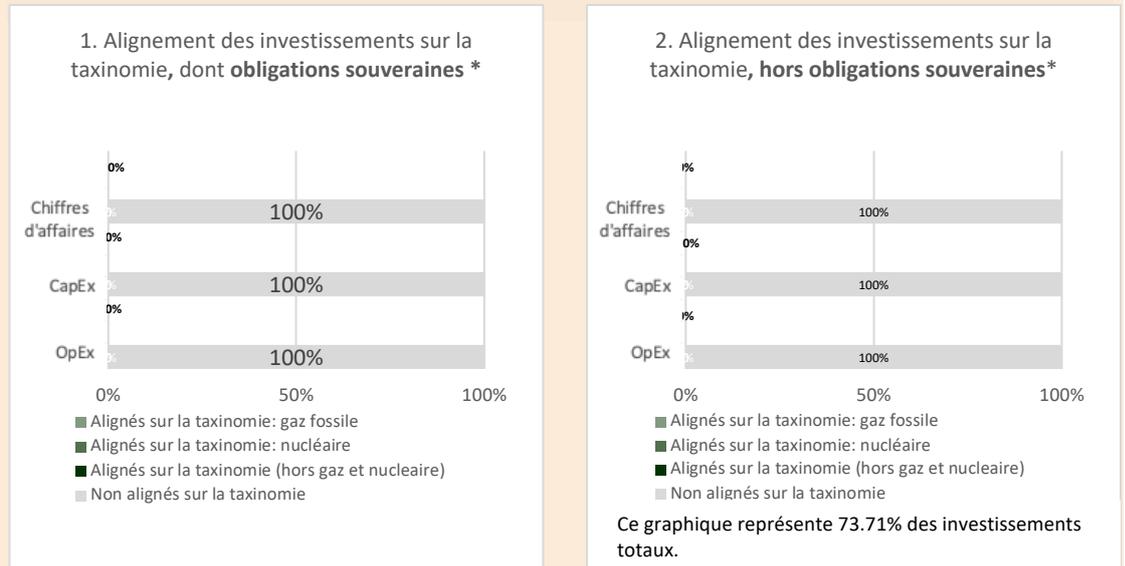
remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements classés comme « #2 Autres » comprenaient des investissements dans des fonds classés article 6 ou des émetteurs ayant des scores de risque ESG élevés et que le gestionnaire de portefeuille a inclus dans le portefeuille du Compartiment, notamment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition large au marché, ou lorsque l'univers du Compartiment est déjà restreint. « #2 Autres » comprend également la trésorerie. La partie « autres » ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La politique d'engagement du fonds maître vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises.

L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit.

En 2024, le gestionnaire a participé à diverses réunions avec des gestionnaires de placements, tant en ligne que hors ligne au cours desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durables; telles que revues avant les souscriptions initiales étaient toujours en place.

De plus, le titre Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) ainsi que le titre Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissement durable, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG la meilleure de sa catégorie.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: HERMES UNIVERSAL - ONE VERY DYNAMIC Identifiant d'entité juridique: 529900BJ8E9R0T5SYO62

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
---	--



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans les fonds maîtres « ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP » et « ONE1797-FIXED INCOME STRATEGY MULTI ASSET H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement des fonds maîtres.

Les compartiments maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables. Au cours de l'année 2024, cette part est restée stable au-dessus de 84% en raison de l'expansion de la part des obligations souveraines durables (« obligations vertes »), ainsi qu'au rajout de certains fonds (Storebrand - Global Indeks (NO0012991969), T. Rowe Price – Global Structured Research Equity (LU2819737896), BNP Paribas – Sustainable US Value Multifactor Equity (LU2451818178) and J.P. Morgan – Global Research Enhanced Index Equity (IE00BF4G6Y48)), au détriment de la part des fonds d'investissement non-durables. Grâce à un processus de sélection négative, les investissements sont exclus s'ils sont émis par des sociétés mères qui ne sont pas ou plus signataires des UNPRI. En 2024, toutes les sociétés mères de tous les investissements dans les fonds maîtres étaient signataires de l'UNPRI.

La politique d'engagement des fonds maîtres vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises. L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire de portefeuille et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit. En 2024, le gestionnaire de portefeuille a participé à diverses réunions avec des gestionnaires financiers, tant en ligne que hors ligne, au cours

desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durable, telles que revues avant les souscriptions initiales, étaient toujours en place. En outre, Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) et Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissements durables, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG de premier ordre.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des compartiments dont les gestionnaires d'investissement ont leur propre politique d'engagement et de vote envers les sociétés sous-jacentes ou les émetteurs dans lesquels ils investissent, afin de contribuer à une politique d'entreprise plus durable. Le gestionnaire d'investissement surveille et discute périodiquement avec les gestionnaires d'investissement des compartiments de la politique d'engagement mentionnée ci-dessus et de la qualité ESG du portefeuille d'investissement. Dans ce contexte, les gestionnaires d'investissement externes seront encouragés par le Gestionnaire d'investissement à améliorer la transparence et la durabilité du portefeuille d'investissement de leurs compartiments.

Les fonds maîtres promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % de leurs actifs dans des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, dans les fonds maîtres, le pourcentage de fonds classés comme fonds durables (art. 8 ou 9) s'élève à 76.88 %. Le pourcentage d'obligations vertes s'élève à 7.21% au 31 décembre 2024. Le total s'élève donc à 84.09%, au-dessus de la limite de 70%.

Les indicateurs de durabilité sont des données extraites des états financiers et ne font donc pas l'objet d'un audit externe.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 75.14 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 5.86 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 81.00%. Au 31 décembre 2022, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 73.4 % et le pourcentage d'obligations vertes était de 4.32 % (au travers des fonds maîtres). Au total l'exposition était de 77.73%.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veuillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	80,78 %	Luxembourg

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024



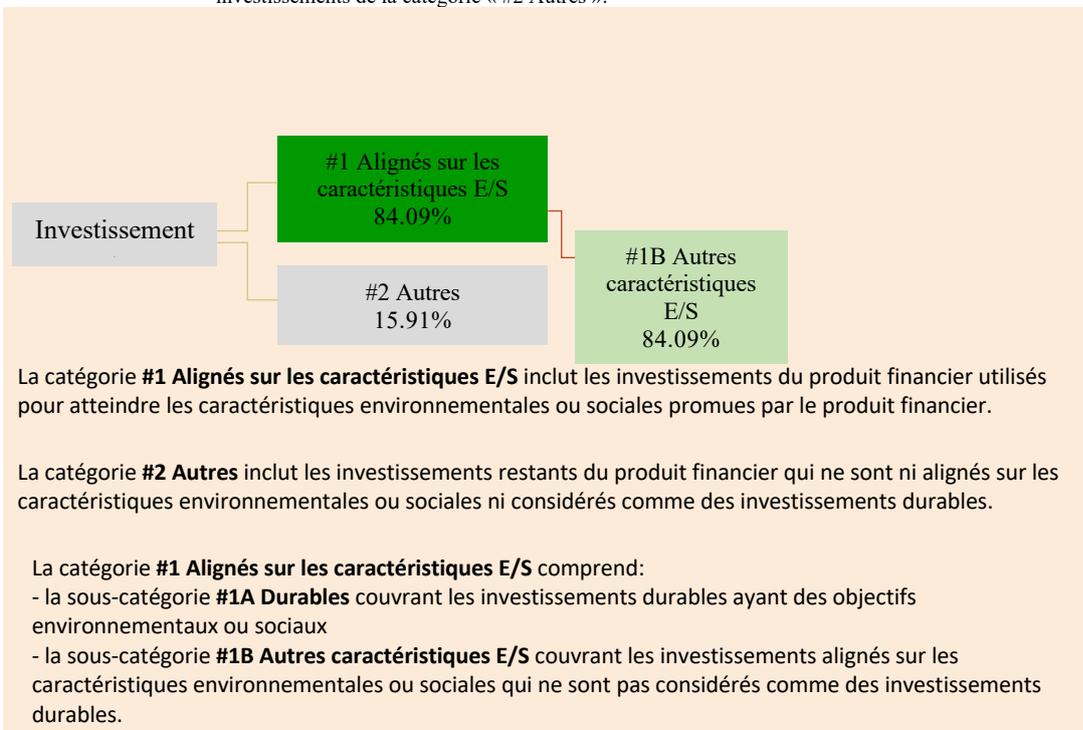
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

84.09% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 15.91% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	77.73%	81.00%	84.09%
#2 Autres	22.27%	19.00%	15.91%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	77.73%	81.00%	84.09%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants. Au 31 décembre 2024, **les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents** génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	80,78 %
Funds - Debt Fund	19,17 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?*

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

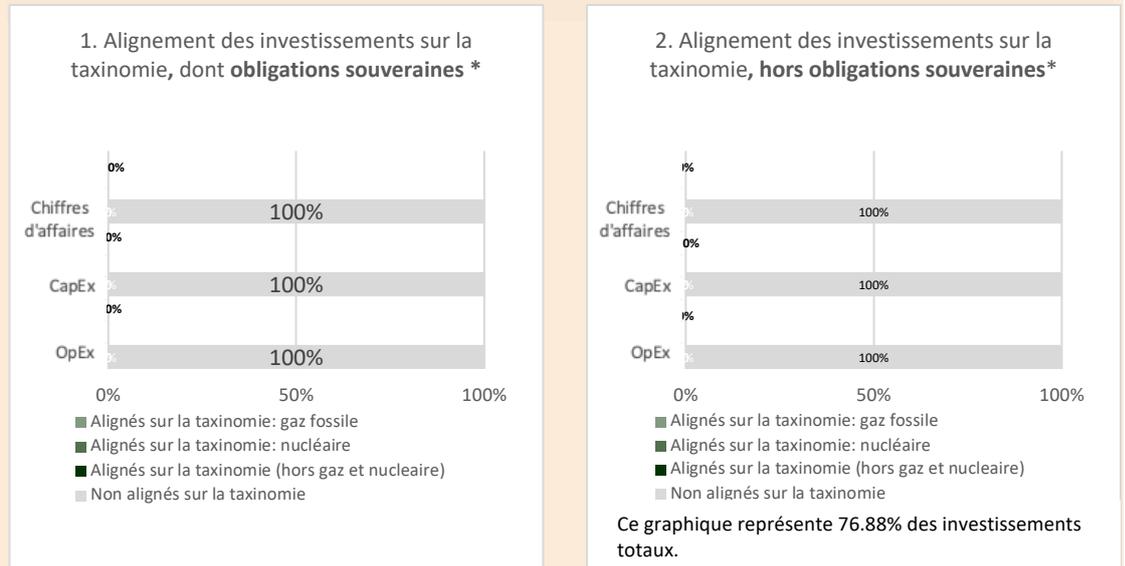
remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements classés comme « #2 Autres » comprenaient des investissements dans des fonds classés article 6 ou des émetteurs ayant des scores de risque ESG élevés et que le gestionnaire de portefeuille a inclus dans le portefeuille du Compartiment, notamment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition large au marché, ou lorsque l'univers du Compartiment est déjà restreint. « #2 Autres » comprend également la trésorerie. La partie « autres » ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La politique d'engagement du fonds maître vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises.

L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit.

En 2024, le gestionnaire a participé à diverses réunions avec des gestionnaires de placements, tant en ligne que hors ligne au cours desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durables; telles que revues avant les souscriptions initiales étaient toujours en place.

De plus, le titre Muzinich Enhanced Yield Short-Term Fund (IE0033758917) ainsi que le titre Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) ont été classés comme investissement durable, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG la meilleure de sa catégorie.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: HERMES UNIVERSAL - ONE GLOBAL QUALITY Identifiant d'entité juridique: 529900EXOZIDFCL4F713

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
---	--



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans le fonds maître « ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître.

Le compartiment maître promeut les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % des actifs dans des investissements durables. Au cours de l'année 2024, cette part est restée stable au-dessus de 81% grâce à l'ajout d'investissements durables comme Storebrand - Global Indeks (NO0012991969), T. Rowe Price – Global Structured Research Equity (LU2819737896), BNP Paribas – Sustainable US Value Multifactor Equity (LU2451818178) and J.P. Morgan – Global Research Enhanced Index Equity (IE00BF4G6Y48) au détriment des investissements non-durables.

Grâce à un processus de sélection négative, les investissements sont exclus s'ils sont émis par des sociétés mères qui ne sont pas ou plus signataires des UNPRI. En 2024, toutes les sociétés mères de tous les investissements dans le fonds maître étaient signataires de l'UNPRI.

La politique d'engagement du fonds maître vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises. L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire de portefeuille et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit. En 2024, le gestionnaire de portefeuille a participé à diverses réunions avec des gestionnaires financiers, tant en ligne que hors ligne, au cours

desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durable, telles que revues avant les souscriptions initiales, étaient toujours en place. En outre, le Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) a été classé comme investissement durable, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG de premier ordre.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des compartiments dont les gestionnaires d'investissement ont leur propre politique d'engagement et de vote envers les sociétés sous-jacentes ou les émetteurs dans lesquels ils investissent, afin de contribuer à une politique d'entreprise plus durable. Le gestionnaire d'investissement surveille et discute périodiquement avec les gestionnaires d'investissement des compartiments de la politique d'engagement mentionnée ci-dessus et de la qualité ESG du portefeuille d'investissement. Dans ce contexte, les gestionnaires d'investissement externes seront encouragés par le Gestionnaire d'investissement à améliorer la transparence et la durabilité du portefeuille d'investissement de leurs compartiments.

Le fonds maître promeut les caractéristiques environnementales et sociales en investissant un minimum de 70 % des actifs dans des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, dans le fond maître, le pourcentage de fonds classés comme fonds durables (art. 8 ou 9) s'élève à 81.08%, au-dessus de la limite de 70%.

Les indicateurs de durabilité sont des données extraites des états financiers et ne font donc pas l'objet d'un audit externe.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 76.50%. Au 31 décembre 2022, le pourcentage de fonds classés article 8 ou article 9 était de 73.30%.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadlux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ONE1797-GLOBAL QUALITY STRATEGY H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	99,83 %	Luxembourg

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024



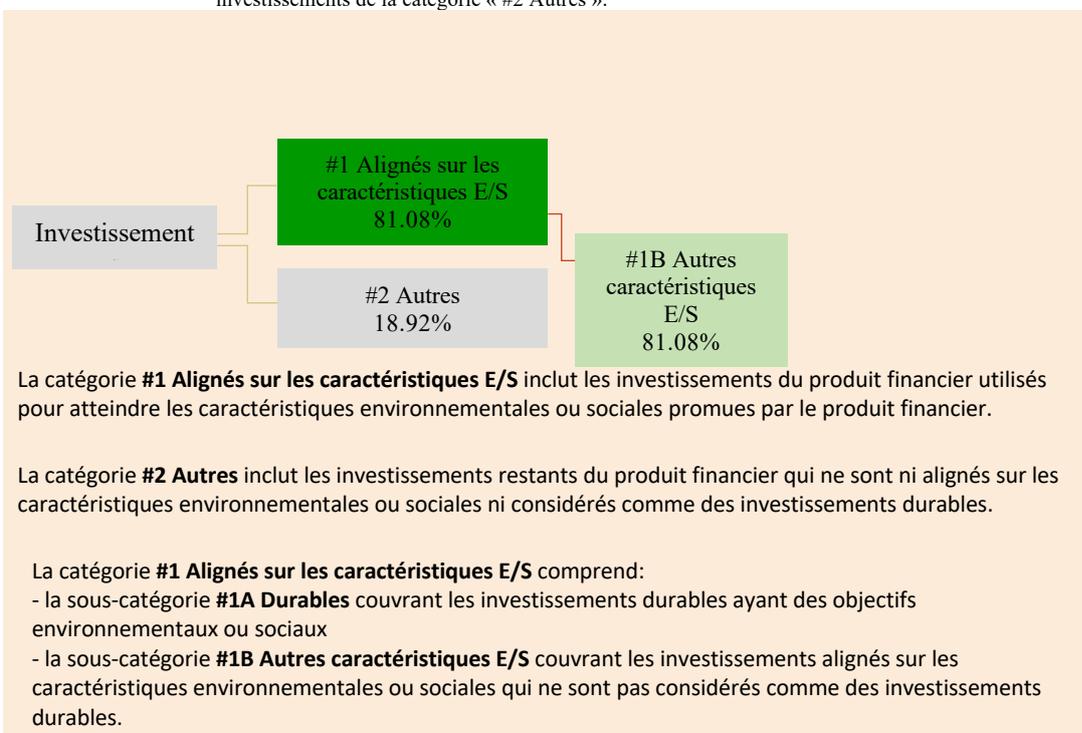
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

81.08% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 18.92% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	73.30%	76.50%	81.08%
#2 Autres	26.70%	23.50%	18.92%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	73.30%	76.50%	81.08%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants. Au 31 décembre 2024, **les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents** génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	99,83 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?*

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

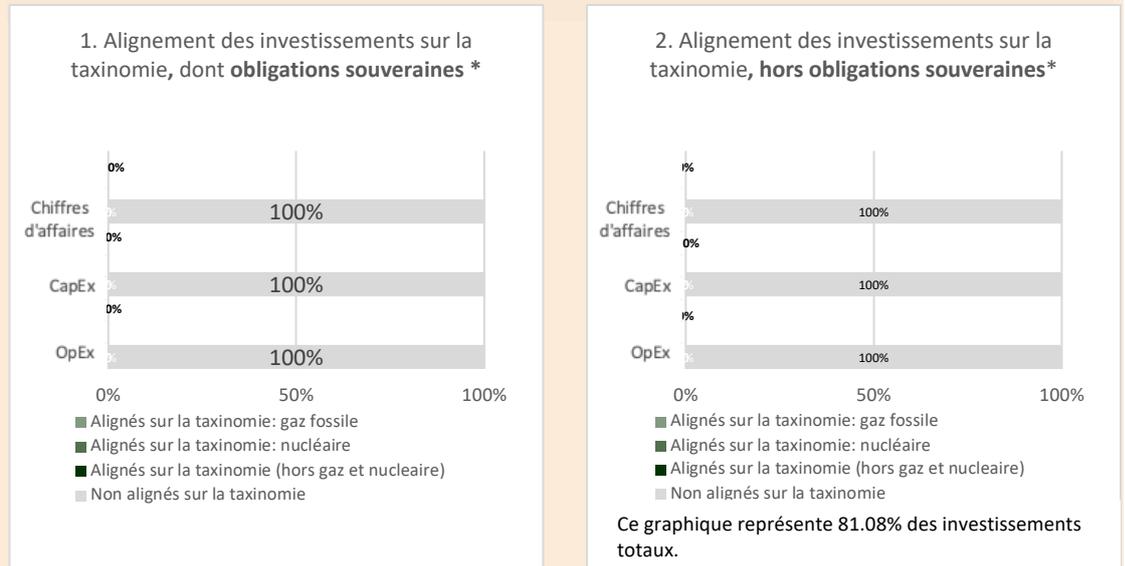
remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements classés comme « #2 Autres » comprenaient des investissements dans des fonds classés article 6 ou des émetteurs ayant des scores de risque ESG élevés et que le gestionnaire de portefeuille a inclus dans le portefeuille du Compartiment, notamment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition large au marché, ou lorsque l'univers du Compartiment est déjà restreint. « #2 Autres » comprend également la trésorerie. La partie « autres » ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La politique d'engagement du fonds maître vise à influencer positivement le gestionnaire d'actifs de manière directe, afin d'influencer indirectement la durabilité des entreprises.

L'engagement désigne le dialogue continu et constructif entre le gestionnaire et le gestionnaire financier dans lequel chaque compartiment investit.

En 2024, le gestionnaire a participé à diverses réunions avec des gestionnaires de placements, tant en ligne que hors ligne au cours desquelles la durabilité a été discutée. Il a été vérifié que les politiques d'investissement durables; telles que revues avant les souscriptions initiales étaient toujours en place.

De plus, le titre Columbia Threadneedle – American (LU0096364715) a été classé comme investissement durable, en partie grâce à un engagement continu sur des sujets de politique durable tels que la sélection négative des entreprises et la sélection ESG la meilleure de sa catégorie.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL
LIQUIDITY

Identifiant d'entité juridique:
529900OBZB0D5OOXSY31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille n'a pas investi dans ces titres.

Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille n'a pas investi dans ces titres.

Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	12	11
Social	12	11
Gouvernance	6	6

Stratégie, Risque & Communication	3	3
Total des engagements	33	31
% des engagements atteints		93,94%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 23.74 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque moyen » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille en % :

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.00
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	0.06
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.00
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	0.11
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.01
SDG 10 : Inégalités réduites	0.00
SDG 11 : Villes et communautés durables	0.03
SDG 12 : Consommation et production responsables	0.03
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	0.08
SDG 14 : Vie aquatique	0.00
SDG 15 : Vie terrestre	0.00

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 12.09 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque faible ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20. Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
-------------------------------------	---------	------------	------

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

ONTARIO TEACHERS (EUR) 0,5% 20-25 06.05	Financière	1,45 %	Canada
GERMAN T-BILL (EUR) 2,2% 22-24 12.12	Gouvernement - national	1,24 %	Allemagne
GERMANY (EUR) 0% 23-24 18.09	Gouvernement - national	1,21 %	Allemagne
FRENCH REPUBLIC (EUR) 0% 24-25 02.01	Gouvernement - national	1,13 %	France
GERMANY (EUR) 0% 23-24 17.07	Gouvernement - national	1,09 %	Allemagne
GERMANY (EUR) 0% 23-24 21.08	Gouvernement - national	1,06 %	Allemagne
BERLIN IBB (EUR) 0,01% 20-25 10.04	Financière - banque	1,02 %	Allemagne
EUROPEAN UNION BILL (EUR) 0% 24-24 06.12	Agence gouvernementale	1,01 %	Supranational
FRENCH REPUBLIC (EUR) 0% 24-24 14.11	Gouvernement - national	1,00 %	France
KFW (EUR) 0% 21-24 15.11	Financière - banque	0,94 %	Allemagne
ESM T-BILL (EUR) 0% 24-24 22.08	Gouvernement - national	0,88 %	Luxembourg
ESM T-BILL (EUR) 0% 24-24 22.08	Gouvernement - national	0,88 %	Supranational
GERMAN T-BILL (EUR) 0% 23-24 19.06	Gouvernement - national	0,86 %	Allemagne
FRANCE OAT FUNG STRIP(EUR) 0% 09-24 25.4	Gouvernement - national	0,84 %	France
BUNDESSCHATZAN (EUR) 0,2% 22-24 14.06	Gouvernement - national	0,81 %	Allemagne



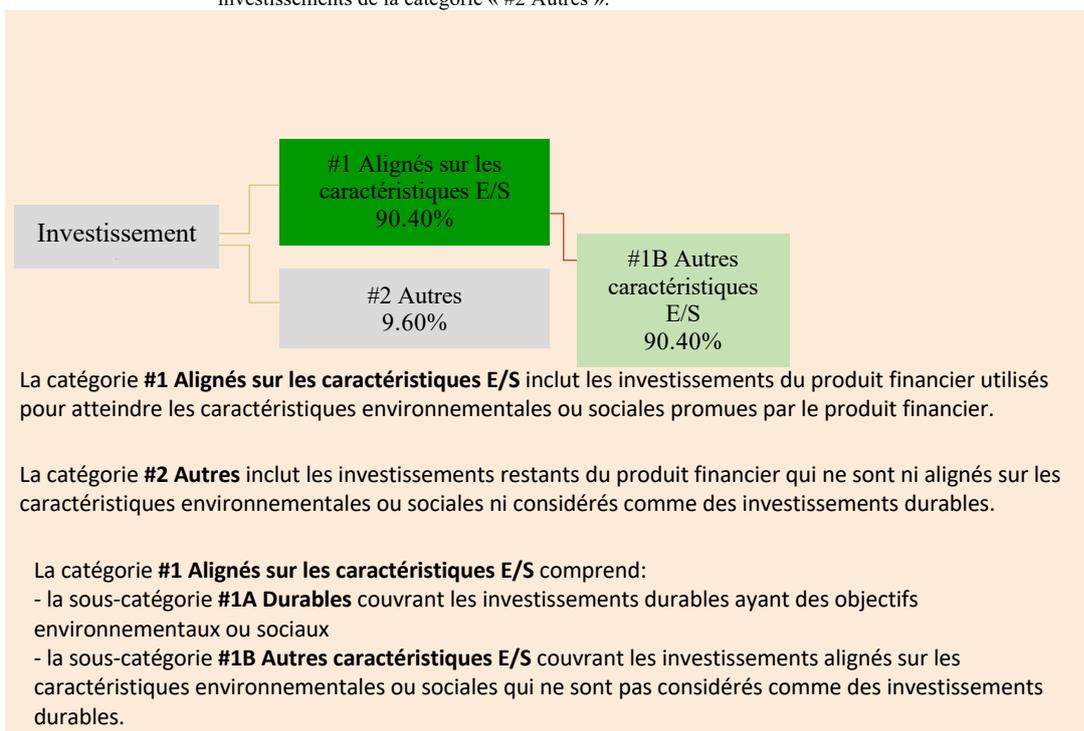
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

90.40% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 9.60% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	90.40%
#2 Autres	0.00%	0.00%	9.60%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	90.40%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Commercial paper - commercial paper	41,15 %
Government - Sovereign	35,46 %
Financial - Banks	4,51 %
Government - Regional(state/provnc)	2,18 %
Government - Multi-National	1,90 %
Financial - --	1,45 %
Financial - Diversified Finan Serv	1,12 %
Consumer, Non-cyclical - Pharmaceuticals	0,31 %
Technology - Computers	0,30 %
Government - Municipal	0,29 %
Consumer, Non-cyclical - Healthcare-Products	0,26 %
Consumer, Non-cyclical - Cosmetics/Personal Care	0,23 %
Financial - Investment Companies	0,22 %
Financial - Insurance	0,18 %
Consumer, Cyclical - Auto Manufacturers	0,17 %
Industrial - Miscellaneous Manufactur	0,14 %
Communications - Telecommunications	0,10 %
Industrial - Transportation	0,08 %
Industrial - Engineering&Construction	0,07 %
Consumer, Cyclical - Apparel	0,07 %
Utilities - Electric	0,07 %
Basic Materials - Chemicals	0,07 %
Energy - Oil&Gas	0,07 %
Industrial - Electrical Compo&Equip	0,06 %
Industrial - Building Materials	0,06 %
Energy - Oil& Gas	0,05 %
Technology - Semiconductors	0,05 %
Industrial - Electronics	0,05 %
Consumer, Non-cyclical - Commercial Services	0,04 %
Consumer, Non-cyclical - Beverages	0,03 %
Communications - Internet	0,02 %
Industrial - Machinery-Constr&Mining	0,02 %
Energy - Oil&Gas Services	0,02 %
Consumer, Non-cyclical - Household Products/Wares	0,01 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile**

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

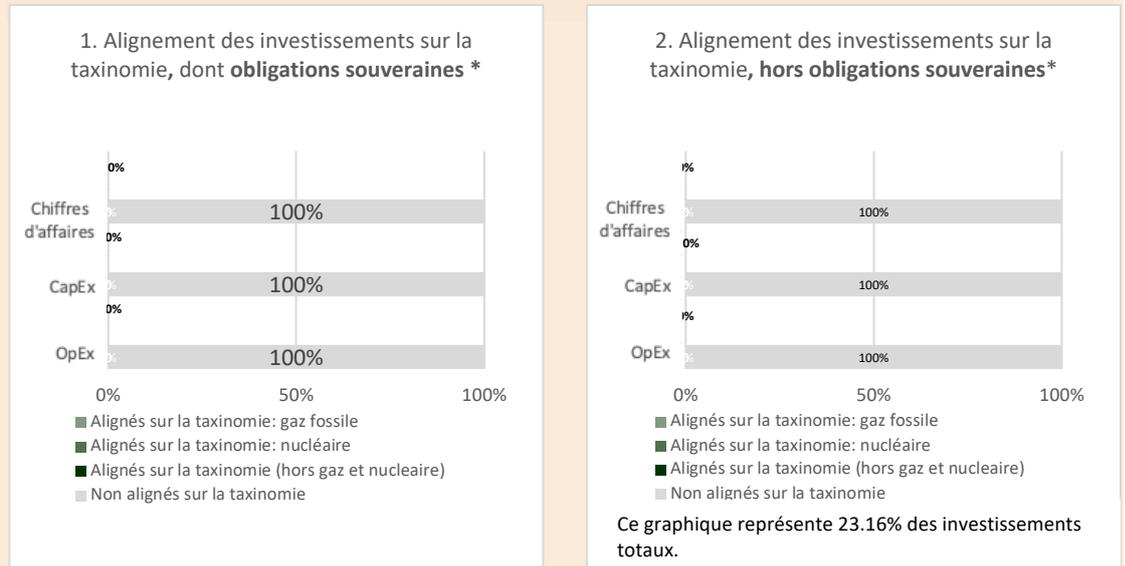
remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. À ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	12	11
Social	12	11
Gouvernance	6	6
Stratégie, Risque & Communication	3	3
Total des engagements	33	31
% des engagements atteints		93.94%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de**

Les indices de référence sont des

indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL
MODERATE

Identifiant d'entité juridique:
529900URUOG0KJKEGL80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce compartiment est considéré comme un fonds nourricier et est investi dans les fonds maîtres « UNIVERSAL INVEST LOW H CAP » et « UNIVERSAL INVEST MEDIUM H CAP ». Les réponses données ci-dessous découlent des informations de l'investissement du fonds maître. Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille du fonds maître n'a pas investi dans ces titres. Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème pour le(s) fonds maître(s) :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176

Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 18.75 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.06
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	3.63
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.33
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	3.38
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.45
SDG 10 : Inégalités réduites	0.10
SDG 11 : Villes et communautés durables	1.92
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.50
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.63
SDG 14 : Vie aquatique	0.27
SDG 15 : Vie terrestre	0.30

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 20.13 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 23.68, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque moyen ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

UNIVERSAL INVEST MEDIUM H CAP	Fonds - Fonds d'allocation d'actifs	50,49 %	Luxembourg
-------------------------------	-------------------------------------	---------	------------

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



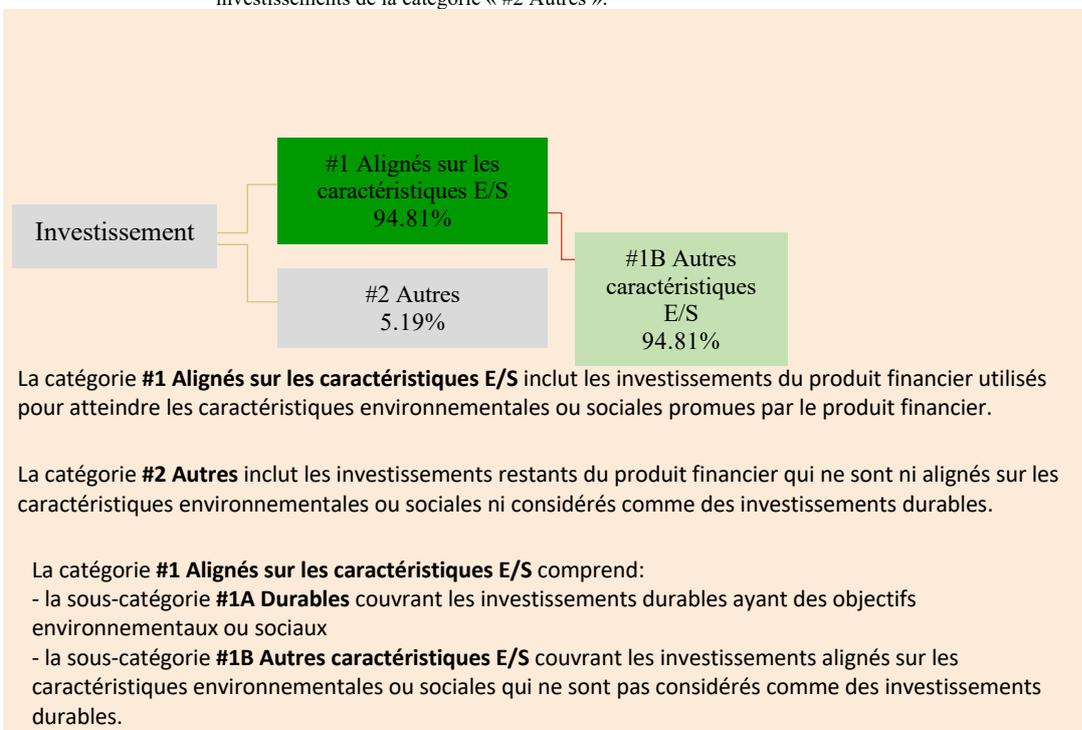
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

● Quelle était l'allocation des actifs?

94.81% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 5.19% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.81%
#2 Autres	0.00%	0.00%	5.19%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	94.81%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production,

de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Funds - Asset Allocation Fund	100,00 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

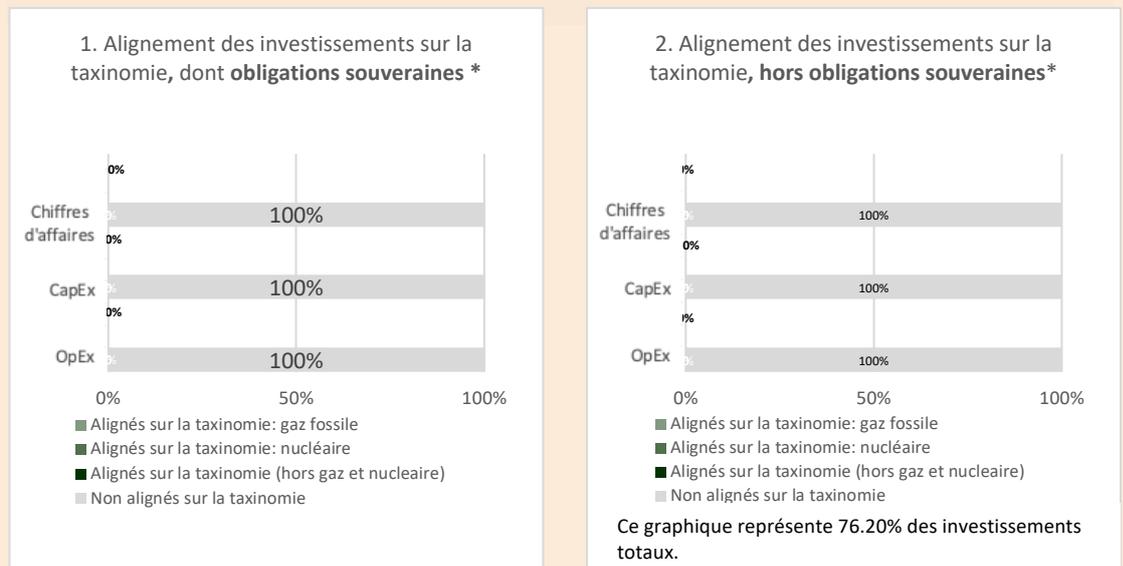
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	348	313
Social	212	176
Gouvernance	80	68
Stratégie, Risque & Communication	32	25
Total des engagements	672	582
% des engagements atteints		86.61%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
HERMES UNIVERSAL
DIVERSIFIED BONDS

Identifiant d'entité juridique:
529900BRBREM1KNQ5K71

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont réalisées.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Une politique d'exclusion est appliquée et exclut les titres émis par, mais sans s'y limiter, des sociétés qui produisent, utilisent ou possèdent des armes controversées, notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages en uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, des producteurs de tabac, ainsi que des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille n'a pas investi dans ces titres.

Dans son processus d'investissement, le gestionnaire prend en compte des paramètres non-financiers. Par exemple les titres ayant un score supérieur à 40 ne peuvent pas rentrer dans le portefeuille. Au cours de l'année sous revue, le portefeuille n'a pas investi dans ces titres.

Pour l'engagement du gestionnaire, voici le nombre d'engagements qui ont été pris par thème :

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	299	268
Social	157	130
Gouvernance	55	47

Stratégie, Risque & Communication	26	21
Total des engagements	537	466
% des engagements atteints		86.78%

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment dans le cadre du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période concernée par le présent rapport. Toutefois, le gestionnaire considère que les données suivantes sont significatives pour évaluer la performance environnementale et sociale globale du Compartiment.

Le score de risques ESG, mesuré par Sustainalytics, est de 18.31 au 31 décembre 2024, ce qui implique un classement dans la catégorie « risque faible » sachant que tout score se trouvant entre 10 et 20 est considéré comme faible, tout score entre 20 et 30 est considéré comme medium et tout score entre 30 et 40 est considéré comme risque élevé, un score au-dessus de 40 est considéré comme sévère.

L'objectif du Compartiment est de réduire autant que possible les risques ESG.

Le portefeuille est en ligne avec la politique d'exclusion définie dans le prospectus et ne détient pas de titres d'entreprises impliquées dans une gamme de produits ou d'activités controversées.

L'ensemble des données ESG est fourni par Sustainalytics et n'a pas fait l'objet d'une assurance donnée par un auditeur.

Voici le résumé des ODD et la contribution du portefeuille du fonds maître en %:

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Faim zero	0.02
SDG 3 : Bonne Santé et bien-être	2.19
SDG 4 : Éducation de qualité	0.00
SDG 6 : Eau propre et assainissement	0.34
SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	1.27
SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure	0.16
SDG 10 : Inégalités réduites	0.04
SDG 11 : Villes et communautés durables	1.63
SDG 12 : Consommation et production responsables	2.41
SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2.43
SDG 14 : Vie aquatique	0.27
SDG 15 : Vie terrestre	0.32

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score de risques ESG était de 19.22 au 31 décembre 2023, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque faible ». Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était de 19.03, ce qui impliquait un classement dans la catégorie « risque faible ». Les données des ODD des années dernières n'étaient pas disponibles, celles-ci n'ont donc pas été reportées.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthodologie ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et noter les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. L'ESG Risk Rating de Sustainalytics utilise plus de 3 200 points de données axés sur le développement durable, y compris, lorsqu'elles sont disponibles, des données mises en correspondance avec les thèmes identifiés par les Principales incidences négatives (« PAI – Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment quant à des critères de durabilité objectivement mesurables appliqués de manière cohérente au sein de l'Union européenne. Au-delà de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics, la prise en compte des PAI est principalement utilisée pour comprendre la dynamique plus large du Compartiment en matière de durabilité, par le biais d'observations a posteriori. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également éclairer les décisions d'investissement (en particulier si les PAI démontrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Il convient de noter que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes pour tous les investissements ou ne le sont pas de la même manière, et que la prise en compte des PAI ne constitue qu'une composante de l'évaluation plus large effectuée par le gestionnaire des facteurs de durabilité affectant le Compartiment.

Veillez-vous référer au site www.cadelux.lu pour plus d'informations sur les potentiels impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: la moyenne mensuelle de l'année 2024

FRANCE O.A.T. (EUR) 2,5% 14-30 25.05	Government - Sovereign	0,69 %	France
FRANCE O.A.T. (EUR) 4,75% 04-35 25.04	Government - Sovereign	0,65 %	France
FRANCE O.A.T. (EUR) 2% 22-32 25.11	Government - Sovereign	0,59 %	France
EUROPEAN UNION (EUR) 3,375% 22-42 04.11	Government - Sovereign	0,55 %	Supranational
FRANCE O.A.T. (EUR) 0% 19-29 25.11	Government - Sovereign	0,55 %	France
SPANISH GOV'T (EUR) 5,75% 01-32 30.07	Government - Sovereign	0,54 %	Espagne
DEUTSCHLAND (EUR) 4,75% 03-34 04.07	Government - Sovereign	0,53 %	Allemagne
BTPS (EUR) 6% 00-31 01.05	Government - Sovereign	0,50 %	Italie
FRANCE O.A.T. (EUR) 1,25% 18-34 25.05	Government - Sovereign	0,49 %	France
GERMANY 0% 20-30 15.08	Government - Sovereign	0,47 %	Allemagne
BTPS (EUR) 5,25% 98-29 01.11	Government - Sovereign	0,47 %	Italie
DEUTSCHLAND (EUR) 1,7% 22-32 15.08	Government - Sovereign	0,46 %	Allemagne
DEUTSCHLAND (EUR) 0% 21-36 15.05	Government - Sovereign	0,45 %	Allemagne
EUROPEAN UNION (EUR) 3,375% 23-38 04.10	Government - Sovereign	0,44 %	Supranational
BTPS (EUR) 2,5% 22-32 01.12	Gouvernement - national	0,42 %	Italie

Plus d'information sur les Investissements du fonds maître sont disponibles sur notre site internet.



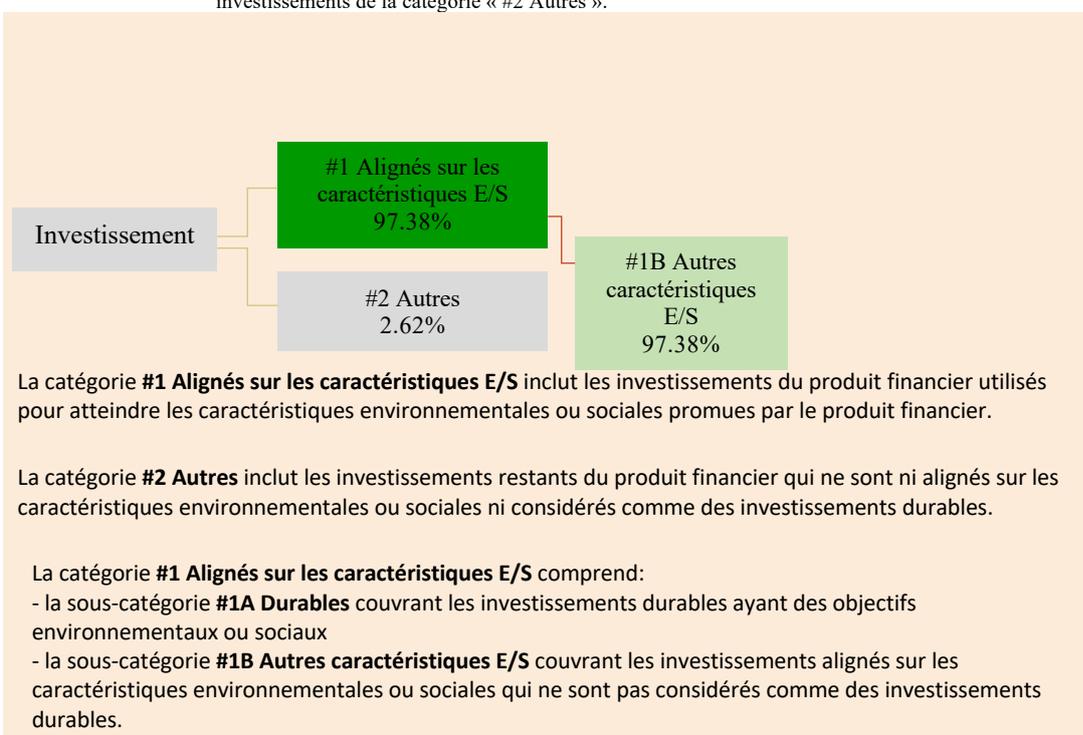
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

0.00% des investissements est lié à la catégorie #1A durables.

Quelle était l'allocation des actifs?

97.38% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». 2.62% des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements de la catégorie « #2 Autres ».



Comparaison historique de la proportion d'investissement	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	97.38%
#2 Autres	0.00%	0.00%	2.62%
#1A Durables	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	100.00%	100.00%	97.38%
Alignés sur la taxonomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.00%	0.00%	0.00%

Sociaux	0.00%	0.00%	0.00%
---------	-------	-------	-------

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En 2024 et en moyenne, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants.

Au 31 décembre 2024, les données ne sont pas disponibles pour définir si les investissements sous-jacents génèrent des revenus venant de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Secteur – sous-secteur	% Actifs
Government - Sovereign	28,78 %
Financial - Banks	12,73 %
Financial - Insurance	4,26 %
Government - Multi-National	3,79 %
Consumer, Non-cyclical - Pharmaceuticals	3,48 %
Communications - Telecommunications	3,29 %
Utilities - Electric	3,21 %
Consumer, Non-cyclical - Healthcare-Products	2,25 %
Consumer, Cyclical - Auto Manufacturers	2,24 %
Basic Materials - Chemicals	2,22 %
Consumer, Non-cyclical - Beverages	2,01 %
Consumer, Non-cyclical - Cosmetics/Personal Care	1,75 %
Consumer, Non-cyclical - Food	1,64 %
Consumer, Non-cyclical - Commercial Services	1,60 %
Industrial - Transportation	1,53 %
Financial - REITS	1,44 %
Financial - Diversified Finan Serv	1,43 %
Industrial - Building Materials	1,27 %
Energy - Oil&Gas	1,11 %
Consumer, Cyclical - Retail	1,03 %
Industrial - Engineering&Construction	0,92 %
Technology - Computers	0,90 %
Technology - Software	0,90 %
Communications - Internet	0,86 %
Industrial - Miscellaneous Manufactur	0,86 %
Consumer, Cyclical - Apparel	0,82 %
Industrial - Machinery-Diversified	0,79 %
Financial - Investment Companies	0,75 %
Industrial - Electrical Compo&Equip	0,65 %
Industrial - Machinery-Constr&Mining	0,65 %
Financial - Real Estate	0,64 %
Industrial - Electronics	0,64 %
Consumer, Non-cyclical - Healthcare-Services	0,60 %
Consumer, Cyclical - Auto Parts&Equipment	0,54 %
Industrial - Packaging&Containers	0,39 %
Technology - Semiconductors	0,35 %
Consumer, Non-cyclical - Household Products/Wares	0,34 %
Communications - Media	0,29 %
Consumer, Cyclical - Food Service	0,28 %
Consumer, Cyclical - Entertainment	0,27 %
Consumer, Cyclical - Lodging	0,27 %
Utilities - Water	0,26 %
CP - CP	0,25 %
Financial - Private Equity	0,24 %
Basic Materials - Mining	0,24 %
Utilities - Gas	0,22 %
Consumer, Cyclical - Distribution/Wholesale	0,19 %
Consumer, Cyclical - Airlines	0,18 %
Energy - Energy-Alternate Sources	0,16 %
Industrial - Environmental Control	0,15 %
Consumer, Non-cyclical - Biotechnology	0,14 %
Communications - Advertising	0,13 %
Energy - Oil&Gas Services	0,12 %
Consumer, Cyclical - Leisure Time	0,09 %
Basic Materials - Forest Products&Paper	0,07 %

Consumer, Cyclical - Home Furnishings	0,03 %
Industrial - Aerospace/Defense	0,02 %
Industrial - Metal Fabricate/Hardware	0,01 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

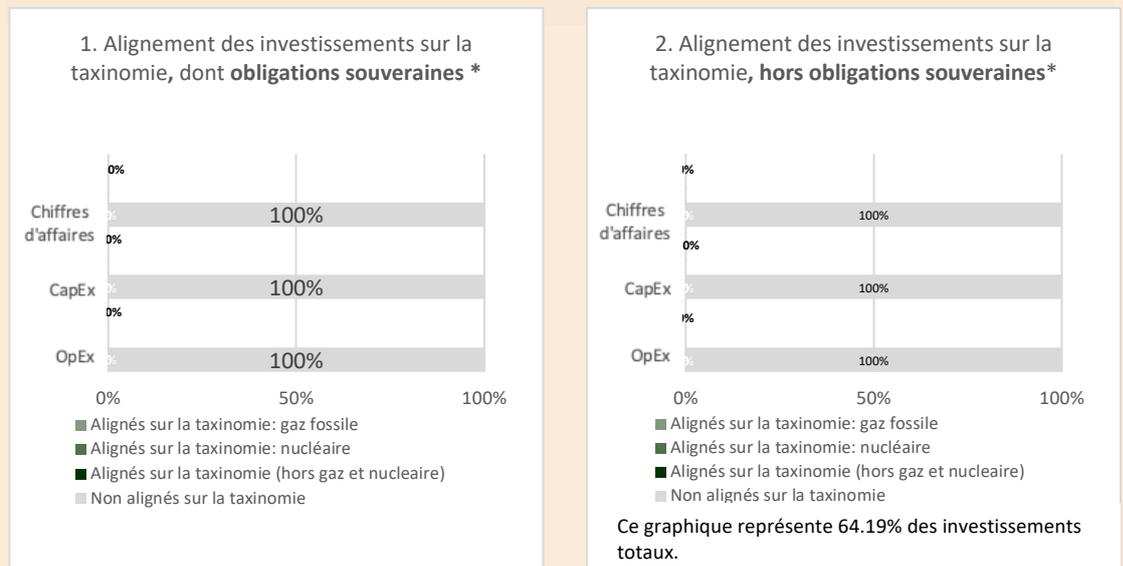
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la parts des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La partie « autres » est composée de cash pour un objectif de liquidité et ne présente pas de garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire a mené des engagements conformément au programme d'engagement EOS de Federated Hermes, dont la conception repose sur sa vision et son engagement en matière de durabilité. A ce jour, les engagements visent en priorité à encourager l'alignement des entreprises sur les objectifs de développement durable 12 et 13, à savoir établir des modes de consommation et de production durables et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La recherche sur l'engagement identifie les faiblesses, l'absence d'alignement ou le besoin de changement, afin de les traduire en objectifs d'engagement mesurables permettant au gestionnaire de suivre les progrès dans le temps. Les objectifs sous-jacents de l'engagement du gestionnaire sont de chercher à améliorer sa compréhension des particularités d'une société, d'améliorer les annonces légales et de promouvoir le changement au sens large dans les domaines de la durabilité, de la gouvernance d'entreprise et des questions sociales. Le gestionnaire définit un « engagement » comme constituant la somme de toutes les interactions avec une même société au sujet d'une question principale unique et définie. Une société peut ainsi être engagée plusieurs fois si le gestionnaire interagit avec elle plus d'une fois sur une question principale spécifique. Le gestionnaire définit une « interaction » comme constituant un échange avec une société durant une courte période. Une interaction peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique ou vidéo, d'une réunion en présentiel ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le gestionnaire collecte les données interaction par interaction. Après chaque interaction, le gestionnaire recueille des points de données quantitatives et qualitatives par le biais d'une note de gestion standardisée. Les interactions et engagements ont été effectués par les gestionnaires d'investissement du fond maître pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Objectifs d'engagement totaux	Objectifs d'engagement atteints
Environmental	299	268
Social	157	130
Gouvernance	55	47
Stratégie, Risque & Communication	26	21
Total des engagements	537	466
% des engagements atteints		86.78%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question n'est pas applicable en l'espèce.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

